

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Année 2019

*En plus de ses missions principales,
l'association Le Pont ...*

S'engage auprès
des partenaires



Collecte les
dons



Anime des
ateliers



Organise des
événements



Expose son
travail



Assemblée Générale – Mardi 6 octobre 2020
À Mâcon

www.lepont.asso.fr



Le mandat de gestion signé le 10 juillet 2018 dans le cadre de la fusion absorption de l'association Le Pont avec la Croisée des Chemins s'est poursuivi tout au long de l'année 2019.

Après approbation du projet de traité de fusion par les Conseils d'Administration, les Assemblées Générales Extraordinaires respectives de l'association La Croisée des Chemins et de l'association Le Pont en date du 28 et 29 octobre 2019, ont approuvé définitivement le traité selon lequel la fusion des associations sera effective au 1^{er} Janvier 2020.

Ce rapport d'activité 2019 est donc inédit dans sa présentation puisqu'il fait apparaître l'activité des deux associations :

- Rapport d'activité de l'Association le Pont (« l'absorbant »)**
- Rapport d'activité de l'Association La Croisée des Chemins (« l'absorbé »)**



SOMMAIRE

ASSOCIATION LE PONT

	Pages
Conseil d'Administration	1
Projets d'Établissements et de Services	2
Rapport moral du Président	3
Rapport d'activité du Directeur Général	6

Rapport d'activité des Établissements et Services

Accompagnement	11
- Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle	12
- Appui Social Individualisé Jeunes	17
- Dispositif Jeunes Majeurs	21
- Revitalisation	25
- Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale	33
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	40
Asile	46
- Accompagnement de Familles Yezidies	47
- Accompagnement Global des Réfugiés	49
- Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	51
- Centre d'Accueil et d'Orientation	56
- Centre Provisoire d'Hébergement	60
- Dispositif Post Asile	64
- Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile	66
Hébergement / Logement	70
- Accompagnement Social Lié au Logement	71
- Accompagnement Vers et Dans le Logement	77
- Aide au Logement Temporaire	81
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	84
- Intermédiation Locative	92
- Pension de Famille / Résidence Accueil	95

Insertion par l'Activité Économique	103
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook (Conserverie)	104
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol (Ressourcerie – Repasserie)	110
Santé	117
- Agent de santé	118
- Lits Halte Soins Santé	124
Veille sociale	129
- Accueil de Jour	130
- Accueil sans abris	134
- Samu Social	136
- Service d'Accueil et d'Orientation	140
- Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation / 115	150
<hr style="border-top: 1px dashed #0000FF;"/>	
Articles de presse	159



SOMMAIRE

LA CROISÉE DES CHEMINS

	Pages
Conseil d'Administration	171
Rapport d'activité de la Directrice	172

<u>Rapport d'activité des Établissements et Services</u>	
Accompagnement	176
- Dispositif Jeunes Majeurs	177
Asile	181
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile	182
- Dispositif Post Asile	187
- Hébergement et service d'Urgence de Demandeurs d'Asile	191
Hébergement / Logement	194
- Accompagnement Social Lié au Logement	195
- Accompagnement Vers et Dans le Logement	199
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (insertion et urgence) Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale	203
- Intermédiation Locative	210
- Pension de Famille	213
Santé	217
- Lits d'Accueil Médicalisés	218
Veille sociale	222
- Hébergement d'Urgence	223
- Service d'Accueil et d'Orientation	226
- Service Évaluation du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation	230

CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>Le diagramme présente la structure du Conseil d'Administration. Au centre se trouve le PRÉSIDENT Jean-Amédée LATHOUD (Magistrat Honoraire à la Cour de Cassation) dans un rectangle orange. Autour de lui sont disposés les autres membres du bureau dans des rectangles bleus. Les membres sont connectés au président par des lignes pointillées. Une flèche descendante part du président vers la section des membres du conseil.</p> <p>VICE-PRÉSIDENT Bruno MANGOLA Retraité Médecin Chef de service au CHU de Dijon / Consultant en management</p> <p>VICE-PRÉSIDENT Alex MARKT Retraité Directeur secteur Social et Médico-social</p> <p>VICE-PRÉSIDENTE Marie REY Retraîtée de la fonction publique d'État</p> <p>SECRÉTAIRE Marie-Hélène PATONNIER Retraîtée assurance</p> <p>TRÉSORIER Gaétan MONCHOVET Chef d'entreprise</p> <p>SECRÉTAIRE-ADJOINTE Arlette CORNAIRE Retraîtée de la fonction publique territoriale</p> <p>TRÉSORIER-ADJOINT Denys CORNAC Retraité Directeur de mutuelle</p> <p>SECRÉTAIRE-ADJOINTE Marie-Aude POISSON Retraîtée Cadre de direction dans le secteur Sanitaire et Social</p> <p>TRÉSORIER-ADJOINT Jean-Noël DESPOCQ Retraité d'une entreprise d'énergie</p>	Membres du Bureau
<p>Membres</p> <p>Nicole BADINAND Conseillère Conjugale</p> <p>Marie-Madeleine BLUM Retraîtée de l'enseignement</p> <p>Pascal CAMPEYRON Retraité de relais</p> <p>Catherine GIRARD Retraîtée Responsable communication (institut de recherche)</p> <p>Bernard GOUHOT Président Honoraire de l'Association Ancien Directeur du PRADO Bourgogne</p> <p>Jean-François GUERITAINE Retraité de l'Education Nationale</p> <p>Paul MEHU Président Honoraire de l'Association Ancien cadre d'une entreprise vinicole</p> <p>Nadia SARAG Conseillère d'Insertion et de Probation à Mâcon</p> <p>Sylvie SIRI Directrice Régie Interquartier Mâcon</p> <p>Membres consultatifs</p> <p>Monsieur le Préfet Monsieur le Président du Conseil Départemental Un représentant des collectivités locales (Autun, Communauté des Communes du Grand Chalon, Charnay-les-Mâcon, Cluny, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Saint-Marcel, Tournus).</p>	Membres du Conseil d'Administration

PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SERVICES



Les projets d'établissements
et de services sont
disponibles sur le site
internet :
www.lepont.asso.fr



ACCUEIL L'ASSOCIATION OFFRES D'EMPLOI BÉNÉVOLES ENTREPRISES CONTACT

Lutter contre l'exclusion sociale
Faciliter le retour à l'autonomie

SAÔNE-ET-LOIRE

NOS MISSIONS

- Répondre à l'urgence
- Héberger, réinsérer
- Insérer par l'emploi
- Faciliter l'accès au logement
- Accompagner la personne
- Accueillir les demandeurs d'asile

Donnez et achetez utile !





RAPPORT MORAL

Notre assemblée générale se tient chaque année en présence de nombreux invités, élus et responsables administratifs qui nous manifestent par leur venue leur considération et leur soutien. La participation de beaucoup de nos salariés et de bénévoles à cet événement est aussi l'occasion d'une rencontre annuelle dans une ambiance amicale et de permettre à chacun de mesurer que les différentes actions sur les territoires s'inscrivent dans un projet associatif plus large avec une mobilisation contre l'exclusion sociale dans toutes ses dimensions.

Cette année nous avions prévu de nous retrouver à Chalon-sur-Saône à la fin du printemps. Malheureusement la pandémie nous a obligé à reculer cette manifestation conviviale et largement suivie mais finalement, à notre grand regret, à l'annuler prudemment en raison des mesures de précaution nécessaires contre la COVID.

Cette assemblée générale statutaire est donc organisée à Mâcon dans les conditions juridiques strictement prévues par la loi de 1905 et par nos statuts, avec la présence des membres de l'association à jour de leur cotisation mais (regrettons le encore) sans le caractère festif des retrouvailles de chaque printemps.

C'est dommage, d'autant plus que j'aurais de vive voix remercié chaleureusement l'ensemble des personnels du Pont pour leur engagement exemplaire pendant la crise sanitaire et le confinement du printemps 2020 au cours desquels chacun a poursuivi l'exercice de sa mission difficile dans l'accompagnement et de soutien des personnes vulnérables et isolées.

Mais revenons à nos activités au cours de l'exercice 2019...

L'association Le Pont avec ses 245 salariés au 31 décembre 2019 (soit 203,97 ETP) et ses 120 bénévoles avait déjà une dimension significative. Avec l'arrivée dans l'association depuis le 1^{er} janvier 2020 des 40 salariés de la Croisée et des 25 employés des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) à Montceau-les-Mines, nous sommes aujourd'hui une association qui emploie 310 salariés. Plus de 10 000 personnes en difficultés dans le département de Saône-et-Loire sont soutenues et accompagnées vers l'autonomie par nos équipes sur les territoires. Ces chiffres donnent une idée précise de l'étendue de nos responsabilités.

Le Conseil d'administration s'est réuni chaque mois (sauf en août) en présence très souvent d'élus locaux invités à titre consultatif et des nouveaux chefs de service venus témoigner de l'activité de leurs équipes. Ces réunions régulières avec le Directeur Général Gilles VULIN et son équipe de direction ont été riches et constructives.

Qu'il me soit permis de les remercier personnellement avec beaucoup de sympathie pour leur professionnalisme, leur rigueur, leur loyauté et pour leurs qualités humaines. Leur capacité d'écoute aux difficultés et aux réussites du travail réalisé par les travailleurs sociaux, les personnels administratifs, les services généraux et les bénévoles sont importantes.

Ils relayent au Conseil d'Administration les résultats de ce travail collectif, le savoir-faire et les besoins de la direction et des salariés !

Les administrateurs ont participé activement à des groupes de travail techniques concernant la fusion des deux associations (Le Pont / La Croisée des Chemins) et l'Insertion par l'Activité Économique (Eco'Cook et Eco'sol) ; Bruno MANGOLA, notre Vice-Président, médecin, a travaillé avec l'équipe qui a préparé l'ouverture à Montceau-les-Mines des Lits d'Accueil Médicalisé (LAM). Marie REY, notre Vice-Présidente a participé à Mâcon aux travaux du Conseil Régional des personnes accueillies. Les administrateurs se sont rendus au cours de l'année 2019 à Louhans, à Chalon-sur-Saône et à Montceau-les-Mines. Un administrateur a donné un avis consultatif au Directeur Général lors des recrutements des nouveaux chefs de service.

L'année 2019 a été marquée par la préparation de la fusion-absorption de notre association avec l'association La Croisée des Chemins, de Chalon-sur-Saône. Nous avons été très attentifs à ce que les discussions juridiques, sociales et patrimoniales menées par Gilles VULIN avec nos amis chalonnais se fassent dans la loyauté, le respect des personnes et la considération des acquis de leur action au cours de ces dernières années. L'an prochain nous présenterons en assemblée générale un travail important sur l'histoire et les richesses du travail réalisé par nos amis de « L'APAR / La Croisée des Chemins » qui nous ont rejoint et nous font profiter de leur savoir-faire. Depuis le 1^{er} janvier 2020 cette fusion-absorption est effective et nos statuts ont été juridiquement modifiés en conséquence. Nul doute que l'amicale dynamique engagée dans un esprit très constructif entre nos équipes se poursuivra dans les années à venir.

À la fin de l'année 2019 le budget des établissements et services du Pont s'élevait à une somme de 10 873 144 € et celui de la Croisée des Chemins à la somme de 3 462 323 €. Ces chiffres représentent l'engagement financier significatif des services de l'État et du Département (c'est à dire la contribution de la collectivité et de nos concitoyens) pour soutenir nos actions.

Il est normal que nos financeurs soient exigeants à notre égard en ce qui concerne la bonne gestion et la régularité de l'emploi de ces crédits. Le professionnalisme de l'équipe de Nathalie GIROUX, Directrice des affaires Administratives et Financières doit lui aussi être salué.

Nos relations avec le Préfet du département, les services départementaux et régionaux de l'État, le département de Saône-et-Loire sont fréquentes, confiantes et bonnes.

Nous remercions ces autorités pour leur engagement et leur soutien.

Le Conseil d'administration est soucieux que l'association ait les moyens de sa politique :

Nous avons veillé à ce que la Direction Générale conformément aux orientations que nous lui avons fixées il y a quelques années conforte la structuration de nos équipes par un organigramme clair conjuguant la présence sur les territoires et les responsabilités fonctionnelles (accueil, hébergement, logement, santé, asile, majeurs protégés, IAE...). Des recrutements importants ont été effectués ces dernières années pour étayer nos équipes et faire face aux missions qui nous sont confiées. Je crois que l'objectif du renforcement de la bonne gestion des ressources humaines du Pont a été largement réalisé.

Sur le plan immobilier beaucoup reste à faire, notamment à Louhans, Paray-le-Monial et Autun mais nous y sommes très attentifs et des projets concrets sont à l'étude pour mettre à la disposition des travailleurs sociaux les locaux dont ils ont besoin. Il s'agit de l'une des priorités du Directeur Général.

Pour faire face aux exigences de la loi sur le plan juridique, le Conseil d'Administration et la Direction Générale ont travaillé à la création d'une société civile immobilière qui réunira nos actifs immobiliers et clarifiera notre gestion. Nous avons également simplifié nos structures destinées à l'insertion par l'activité économique en conservant qu'un seul Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) pour Eco'Sol, « Le Pont Entreprise » ayant été dissoute.

Nous avons beaucoup travaillé l'an dernier pour que le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), à compétence départementale, réponde aux attentes exigeantes des services de l'État et aux besoins du terrain. La tâche est complexe avec des moyens informatiques et statistiques indispensables mais aussi la coopération de tous les interlocuteurs associatifs et administratifs des territoires. Je crois savoir que notre SIAO est cité en exemple en Bourgogne-Franche-Comté.

Au cours de l'année 2019 les services de l'État et le Département nous ont demandé d'amplifier nos actions pour « aller vers » les publics en rupture sociale. Gilles VULIN dans son rapport d'activité très complet va détailler ces actions dont nous avons approuvé et suivi le développement.

L'ouverture des LAM à Montceau-les-Mines dans les locaux de l'Hôpital, la nouvelle Pension de Famille au Creusot, l'augmentation des places du service mandataire à Louhans, l'accroissement des places en HUDA, l'accueil de deux familles Yezidies dans le Clunisois, le travail accru de soutien aux femmes victimes de violences... témoignent de notre engagement, de notre savoir-faire et de notre réactivité. Nous devons poursuivre et conforter ce travail.

Les étrangers demandeurs d'asile, les déboutés et leurs familles ont encore mobilisé l'année dernière nos équipes confrontées à une grave contradiction de logiques : le principe légal de l'inconditionnalité de l'accueil mais aussi le strict respect des procédures de l'asile fixées par la loi. Ce travail compliqué dans lequel nous avons besoin des réponses effectives de la Préfecture, de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et des divers interlocuteurs de l'État, exige beaucoup d'humanité et de discernement. Les associations de solidarité font de leur côté un travail important. Nous poursuivons notre effort malgré les difficultés.

L'année 2019 fut l'année des « Gilets Jaunes » au cours de laquelle les pouvoirs publics et l'opinion ont été confrontés à l'expression souvent violente de la précarité de beaucoup de nos concitoyens, leur sentiment de délaissement... Au Pont nous connaissons depuis longtemps les conséquences de l'exclusion et les épreuves vécues par beaucoup de ceux que nous rencontrons sur le terrain ou dans les quartiers. Le travail social doit s'adapter à ces besoins considérables, être innovant pour répondre aux nouvelles formes de misère dans cette grave période de crise économique et sociale.

Mais l'appel à la solidarité, à la fraternité et à l'appartenance à la République, à la cohésion nationale ne sont que des mots vides si on ne répond pas d'abord à l'urgence des situations vécues chaque jour sur le terrain.

L'an dernier j'avais conclu mon rapport moral en citant Lamartine.

Qu'il me soit permis cette année de citer Charles Péguy dans un texte daté de 1902 :

« Arracher les miséreux à la misère est un devoir social antérieur, antécédent ; aussi longtemps que les miséreux ne sont pas retirés de la misère, les problèmes de la cité ne se posent pas ; retirer de la misère les miséreux, sans aucune exception, constitue le devoir social avant l'accomplissement duquel on ne peut même pas examiner quel est le premier devoir social ».

Ces sans-abris, ces mal logés, ces sans-droits, ces demandeurs d'asile, ces malades isolés, ces travailleurs précaires en recherche d'insertion nous leur devons, nous indique Charles Péguy, non seulement l'assistance mais nous leur devons aussi le respect.

C'est le sens cette année encore de l'engagement des professionnels et des bénévoles du Pont.

Jean-Amédée LATHOUD
Président de l'Association



RAPPORT D'ACTIVITÉ

C'est dans un contexte complètement inattendu de crise sanitaire que j'écris ce rapport d'activité de l'année passée. L'évolution significative et la consolidation des missions de l'association pendant cette année 2019 doivent permettre de répondre aux besoins des personnes les plus démunies qui risquent de subir le plus durement, les conséquences économiques et sociales de cette crise.

Le développement de nouveaux projets :

- En partenariat avec la Communauté de Taizé, nous avons accueilli deux familles Yezidies à partir du mois de mai. Cette action fait suite à l'engagement du Président de la République auprès de Nadia Murad, Prix Nobel de la Paix 2018, d'accueillir en France 100 femmes yézidiennes et leurs enfants. L'objectif est de leur permettre de se reconstruire suite aux persécutions subies en Irak, notamment par Daesh.

Cet accompagnement assuré par une travailleuse sociale avec l'intervention ponctuelle d'une psychologue du service asile est prévu pour un an, avec pour mission de permettre à ces mères et leurs enfants de pouvoir s'intégrer en France.

- Sur proposition et en collaboration avec la DIRECCTE 71, une action d'accompagnement auprès d'un public en rupture sociale, éloigné des dispositifs de droits communs et/ou en échec familial, social et professionnel a démarré en septembre 2019.

Deux groupes d'une dizaine de personnes (à Chalon-sur-Saône et Mâcon) se sont constitués. Par un accompagnement alternant des actions collectives et un suivi individuel, les personnes sont invitées à engager un travail de remobilisation individuel, de reconquête de l'estime de soi et d'intégration dans des groupes sociaux, afin de lever les freins permettant une insertion sociale et/ou professionnelle.

Cette action a été financée pour une durée d'un an dans le cadre du dispositif de revitalisation d'un territoire ; financement privé d'une entreprise ou d'un groupe de plus de 1 000 salariés ayant procédé à des licenciements économiques. Les entreprises concernées sont tenues de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois afin d'atténuer les effets du licenciement.

- L'ouverture effective en début d'année de la Pension de Familles / Résidence Accueil du Creusot permettant avec l'augmentation de 30 places, la création d'un poste de chef de service à mi-temps. La mutualisation des moyens entre les deux pensions de familles d'Autun et du Creusot a renforcé la professionnalisation de l'accompagnement des résidents avec la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire : travailleuse sociale, maîtresses de maison, agents techniques. Cette dynamique permet de développer un nouveau projet d'établissement qui s'appuie sur l'ouverture vers l'extérieur et privilégie les temps collectifs par l'animation de différentes activités, pour un public socialement très isolé.
- L'augmentation de 20 places HUDA sur Le Creusot en diffus, à la demande des services de l'État. Ces places viennent compléter les 30 places existantes du CAO qui seront elles-mêmes transformées au 1^{er} juillet 2020 en places HUDA. Cette transformation aura des conséquences financières puisqu'à ce jour, les places HUDA sont bien moins financées.

- L'augmentation de 50 places SMJPM sur la Bresse chalonnaise. L'association bénéficie à ce jour d'un agrément de 450 mesures sur l'ensemble du département. Les professionnels du service bénéficient d'un accompagnement avec un formateur spécialisé sur les services de tutelle. L'objectif est d'élaborer un guide des procédures afin de formaliser la pratique des professionnels et de répondre aux exigences réglementaires de ce type d'accompagnement.
- Les services de l'État ont proposé au SIAO de gérer en fin d'année, le secrétariat d'une plateforme logement en collaboration avec le CIAS de la Communauté de Commune du Grand Autunois Morvan, le Conseil Départemental, la DDCS et l'ensemble des partenaires locaux de l'hébergement et du logement. La première commission s'est déroulée en novembre et d'autres se dérouleront mensuellement durant une année d'expérimentation.

L'évolution des services de l'IAE :

- Nous avons bénéficié en 2018, à notre demande, d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) afin de réaliser une analyse juridique et financière de notre ressource Eco'Sol. Celle-ci fonctionnait avec un double statut administratif : un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) et une Entreprise d'Insertion (EI) pour la même activité. Cette situation complexifiait depuis de nombreuses années la gestion de cette activité et surchargeait le travail administratif, social et financier. Elle ne permettait pas non plus de présenter une véritable lisibilité de notre fonctionnement. C'était aussi une particularité au sein du réseau national des ressourceries, puisque nous étions la seule ressource à avoir ce double statut.
Nous avons présenté les conclusions de cette analyse à la DIRECCTE et au Conseil Départemental qui ont accepté au 1^{er} janvier 2019 par effet rétroactif de transférer la moitié des postes de l'EI vers l'ACI (soit 5 contre 10) et de ce fait, cesser l'activité de l'entreprise d'insertion en ne finançant plus qu'un seul ACI.
Bien qu'assistés par un cabinet d'avocats et un cabinet d'expertise comptable, les démarches de dissolution avec transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société le Pont Entreprise ont été longues et fastidieuses et ont abouti à une dissolution effective au 14 octobre 2019. La complexité de cette opération a été aussi amplifiée par le fait que la dissolution prenait effet sur le plan fiscal au 1^{er} janvier 2019 mais non sur le plan comptable.
Cette situation a généré une charge de travail considérable d'un point de vue administratif, comptable et au niveau des Ressources Humaines, pour lesquelles il a fallu adapter la gestion des contrats de travail en cours.
- Eco'Cook a développé son activité malgré une mise en route de notre production de conserves qui a dû être différée en septembre. Par contre, la vente et la livraison de prestations extérieures (repas de travail au sein des collectivités et des administrations, prestations pour des événements divers et variés) a permis en partie de combler les ventes en boutique.

Le mandat de gestion avec l'association La Croisée des Chemins :

En juillet 2018, le Conseil d'Administration m'a confié la mise en œuvre du mandat de gestion ayant pour objectif une fusion absorption de l'association La Croisée des Chemins par l'association Le Pont au 1^{er} janvier 2020. Ce travail de rapprochement s'est poursuivi tout au long de l'année par :

- La négociation et l'écriture du traité de fusion avec l'obligation préalable de réaliser un audit financier et social par un expert-comptable et un juriste. Les rencontres du comité de pilotage composé d'administrateurs des deux associations ont permis d'élaborer ce traité et de valider les différentes options possibles en matière de gouvernance.
- Un travail de réflexion qui a abouti à la mise en place de l'organisation générale de l'association avec à terme une déclinaison du département en quatre territoires ; chacun dirigé par une directrice.

- La construction d'une nouvelle organisation administrative et financière permettant entre autre aux professionnelles des services administratifs de La Croisée de ne pas être mutées à Mâcon. La création d'un deuxième poste de chef de service comptabilité sur Mâcon afin de renforcer ce service.
 - Des rencontres régulières avec les cadres de l'association et les salariés.
 - Ma participation aux instances représentatives du personnel et l'organisation des élections des membres du Comité Économique et Social de La Croisée.
 - La finalisation du projet d'ouverture des LAM pour 20 lits avec le recrutement d'une directrice en août et l'ouverture effective de l'établissement en novembre, dans un bâtiment du centre Hospitalier de Montceau-les-Mines. L'ensemble de l'équipe a été recrutée avant cette ouverture. Des négociations avec la direction du Centre Hospitalier portant sur la convention de location, les divers et nombreux travaux à réaliser et différents sujets ont rythmé la mise en place progressive du fonctionnement des LAM.
- Au 31 décembre, neuf personnes étaient accueillies au sein de l'établissement.
- Des rencontres avec différents partenaires du territoire et en particulier les élus et les techniciens du Grand Chalon. Une redéfinition de la convention qui lie Le Grand Chalon et La Croisée s'est déroulée au cours de l'année.

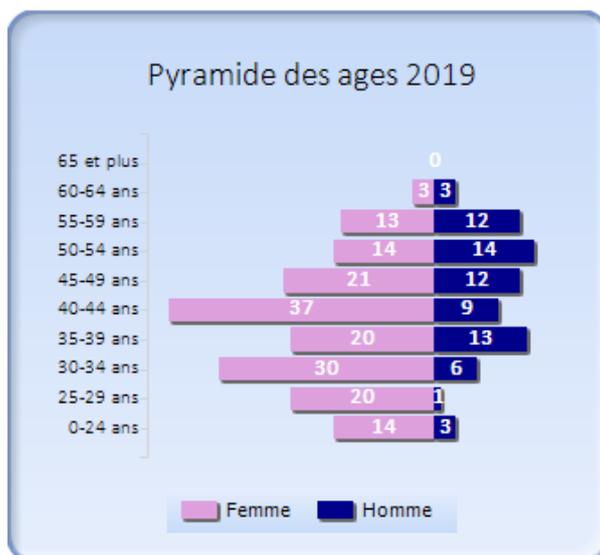
L'évolution des ressources Humaines :

- L'ouverture d'une négociation sur l'aménagement du temps de travail :
En septembre nous avons proposé aux syndicats représentatifs de l'association Le Pont et de La Croisée d'ouvrir une négociation sur l'aménagement du temps de travail. Celle-ci s'est déroulée dans un climat serein et constructif. Elle s'est conclue par la signature de l'ensemble des délégués syndicaux de La Croisée et du Pont sur quatre accords :
 - L'annualisation du temps de travail,
 - La mise en place d'un forfait jours pour les cadres,
 - Le travail de nuit,
 - La représentation du personnel.
 En fin d'année, nous avons organisé les élections du Comité Social et Économique conformément aux « ordonnances MACRON ». En 2020, les deux CSE ont fusionné afin de permettre la représentation de l'ensemble des salariés des deux associations.
- Le renforcement de l'équipe de direction et de cadres :
 - Avec l'extension des places en Pension de familles et au sein du SMJPM, nous avons créé un poste de chef de service sur Le Creusot Autun en charge des mesures d'accompagnement par le logement,
 - Dans le cadre de la nouvelle organisation des services comptables et à la suite du rapprochement entre Le Pont et La Croisée, nous avons créé un poste de chef de service comptable situé au siège à Mâcon.
- Le renforcement du service RH par la transformation d'un poste en CDD pour surcroit de travail en CDI.
- Le renforcement des fonctions supports avec la création d'un poste à mi-temps d'agent technique sur Louhans / Tournus.
- Avec l'augmentation du nombre de mesures SMJPM, la création d'un poste de mandataire à temps plein et d'assistante administrative à mi-temps.
- Avec l'extension du nombre de places « CADA » en 2018, le recrutement début 2019, de deux psychologues à 0.25 ETP chacune, sur Mâcon et Montceau les Mines.
- Au SIAO, la création d'un poste à mi-temps de secrétariat afin de gérer la plateforme logement mise en place dans le cadre du PDLAHPD.

- Le renforcement des services d'accompagnement par le logement avec la création d'un poste à mi-temps pour l'intermédiation locative sur le territoire chalonnais et la création d'un poste à mi-temps au Creusot pour l'AVDL.

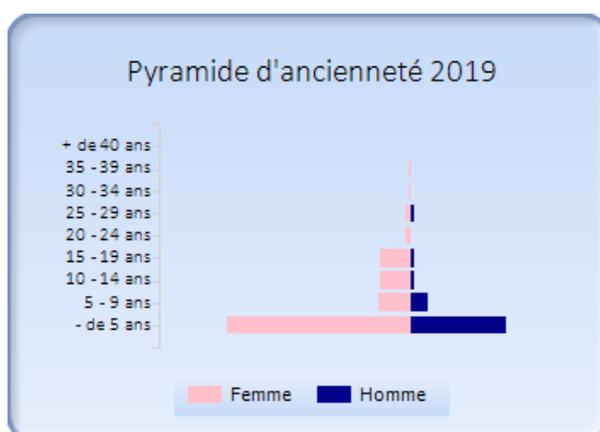
Présentation d'éléments quantitatifs :

- Au 31 décembre 2019, l'association comptait 245 salariés en CDI, CDD et CDDI dont 172 femmes (70,20 %) et 73 hommes (29,80 %).
- La pyramide des âges se décline ainsi :



- 60 % des professionnels ont entre 30 et 50 ans,
- 16 % ont moins de 30 ans,
- 24 % ont plus de 50 ans, dont 2,50 % ont plus de 60 ans.

- La pyramide d'ancienneté se décline ainsi :



- 67 % des professionnels ont moins de 5 ans d'ancienneté. Ce chiffre s'explique par le nombre important de CDDI,
- 28 % ont entre 5 et 20 ans.

La Gestion Patrimoniale :

- En début d'année 2019, le Conseil d'Administration, après concertation avec les services de l'État a fait le choix de créer une Société Civile Immobilière (SCI) afin de gérer le patrimoine immobilier, dont l'association Le Pont détient 99,99 % des parts.

- En janvier, la SCI a acheté des bureaux rue de la Verrerie à Chalon-sur-Saône afin de regrouper dans un même lieu les services du Pont (à l'étroit dans les locaux qu'ils occupaient) et des services de La Croisée pour libérer de la place dans les locaux rue Thomas Dumorey.

L'an dernier, je vous faisais part dans le rapport d'activité, des difficultés à trouver de nouveaux locaux ; nos bureaux occupés actuellement étant devenus trop étroits avec l'extension de nombreux services :

- À Louhans, nous devons déménager en septembre dans de nouveaux locaux regroupant l'ensemble des services et l'accueil de jour et permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes et les professionnelles, très à l'étroit dans les bureaux qu'elles occupent encore actuellement.
Des problèmes administratifs n'ont pas permis ce déménagement malgré l'intervention directe de Mme la Sous-Préfète de Louhans que je remercie très vivement pour son engagement dans ce dossier.
- À Paray-le-Monial, depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à l'absence de bureaux à louer ou à acheter. Pourtant, nous sommes depuis un an dans une négociation avec la SNCF pour l'achat d'un ancien foyer de cheminots qui pourrait nous permettre d'installer l'ensemble des services et aménager des appartements.
- Au Creusot, dans le cadre d'un crédit non reconductible accordé par les services de l'État en 2018, nous avons fait une proposition d'achat au service immobilier de l'Evêché afin d'acquérir un ancien presbytère à transformer en appartements.
- À Autun, nous avons l'obligation de déménager de l'appartement que nous occupons en bureaux, l'immeuble devant être démolie en 2020. La CAF a le projet de vendre ses bureaux qui pourraient correspondre à nos besoins.
- Au Creusot, une partie des services situés rue de La Marne ont déménagé dans un pavillon jouxtant la Pension de familles rue des Acacias.
- À Tournus, l'équipe composée de deux salariées a emménagé dans un appartement en location plus grand permettant d'avoir une pièce spécifique pour mener des entretiens avec les personnes accueillies.

L'engagement des bénévoles :

- Le nombre de bénévoles a augmenté de manière significative. Au 31 décembre, l'association compte plus de 120 bénévoles. Le temps consacré par les bénévoles à l'association représente entre 8 et 9 équivalents temps plein. Si l'accompagnement en Français Langue Étrangère (FLE) représente le plus grand nombre de bénévoles, les dispositifs de veille sociale (accueils de jour, SAMU Social), Eco'Sol et Eco'Cook bénéficient aussi de manière conséquente d'un engagement de leur part.

Cette année 2019, vous l'avez compris a été une année particulièrement bien remplie. Cela n'a pas été simple pour chaque professionnel de prendre ses marques dans une nouvelle organisation et un développement d'activités sur de nombreux services.

Pourtant cette année, plus de 8 000 personnes ont de nouveau bénéficié des services de l'association. L'accompagnement au quotidien au plus près des besoins des personnes en grande vulnérabilité est la pierre angulaire de l'ensemble des professionnels et des bénévoles du Pont.

Je remercie chacune et chacun pour le travail accompli.

Je remercie tous nos partenaires professionnels et institutionnels ; sans vous rien ne serait possible.

Merci au Président et aux administrateurs pour la confiance qu'ils m'accordent.

Gilles VULIN



ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle (AASP)

Appui Social Individualisé Jeunes (ASI Jeunes)

110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
2, rue des Acacias 71200 Le Creusot
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Dispositif Jeunes Majeurs (DJM)

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône
19, rue Mathieu 71000 Mâcon

Revitalisation

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône
19, rue Mathieu 71000 Mâcon

Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale (SARS)

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot
11, allée des Acacias 71500 Louhans
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial
6, rue de la Cruche Cassée 71700 Tournus

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM)

110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot
11, allée des Acacias 71500 Louhans
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial



ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MISSION :

L'AASP est une mesure à vocation socio-professionnelle, destinée aux personnes qui présentent des freins à l'insertion professionnelle immédiate, sans difficulté majeure pouvant compromettre leur autonomie sociale.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ : 62 mois mesures

	Nombre de mesures mensuelles	Nombre de mesures annuelles
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	11	126
Cluny / Mâcon / Tournus	16	111
Charolles / Paray-le-Monial	21	254
Chalon-sur-Saône / Louhans	19	279

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	TOTAL			Hommes			Femmes		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Autun/Creusot/Montceau	21	29	15	19	4	5	2	25	10
Cluny/Mâcon/Tournus	34	36	32	16	16	15	18	20	17
Charolles/Paray	48	48	31	32	28	11	16	20	20
Chalon/Louhans	46	54	39	24	23	14	22	31	25

Nous avons accompagné 149 personnes en 2019 alors que 167 personnes avaient été accompagnées en 2018. Cela reflète une baisse sur tous les secteurs hormis Paray-le-Monial. Sur le territoire Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, il y a une forte baisse au niveau des femmes accompagnées.

Nature des ressources	RSA	ASS	ARE	AAH
Autun/Creusot/Montceau	21	0	0	0
Cluny/Mâcon/Tournus	22	6	5	1
Charolles/Paray	29	13	4	2
Chalon/Louhans	25	19	2	0

64 % des accompagnements sont pour des personnes bénéficiaires du RSA. 25 % des personnes accompagnées sont bénéficiaires des ASS (fin de droit Pôle Emploi).

D'ailleurs, il est à noter une forte proportion, sur Chalon-sur-Saône et le charollais, des personnes percevant l'ASS et orientées par Pôle Emploi. Il s'agit souvent de personnes isolées aux problématiques multiples (santé, logement, emploi) avec des situations dégradées. Elles adhèrent bien à l'accompagnement AASP et apprécient la proximité avec le travailleur social qui fait le lien avec l'extérieur.

Tranches d'âge des bénéficiaires	26/35 ans	36/45 ans	46/55 ans	+ 55 ans
Autun/Creusot/Montceau	7	5	6	3
Cluny/Mâcon/Tournus	5	8	14	7
Charolles/Paray	10	10	15	13
Chalon/Louhans	14	12	11	9

Concernant le territoire de Mâcon / Cluny / Tournus : sur les 7 personnes de plus de 55 ans, la moitié sont âgées de plus de 59 ans.

Le public est plus âgé qu'auparavant avec des problématiques plus profondes et enkystées.

21,47 % du public accompagné en AASP sur le département a plus de 55 ans. 30,43 % de l'effectif suivi a entre 26 et 35 ans. Ces pourcentages sont équivalents à ceux de 2018.

Niveaux scolaires	Niveau 2 (Sans qualification)	Niveau 3 (CAP/BEP)	Niveau 4 (BAC)	Niveau 5 (Post bac)
Autun/Creusot/Montceau	7	5	6	3
Cluny/Mâcon/Tournus	11	14	8	1
Charolles/Paray	31	15	2	0
Chalon/Louhans	12	24	7	3

Globalement, le niveau scolaire est faible (niveau CAP/BEP ou CAP/BEP) comme en 2017 et 2018. 39 % des personnes accompagnées sont orientées sans qualification. 20 % d'entre elles sont domiciliées sur le secteur de Charolles / Paray-le-Monial.

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD71			Pôle Emploi			Autres		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Autun/Creusot/Montceau	17	22	17	2	1	6	2	6	6
Cluny/Mâcon/Tournus	15	20	29	19	16	17	0	0	1
Charolles/Paray	16	24	22	32	24	35	0	0	3
Chalon/Louhans	12	22	38	31	28	28	3	4	4

39 % des personnes accompagnées sont orientés par les MDS et 57 % par Pôle Emploi.

Il est à noter que, sur certains territoires, les orientations de la part de Pôle Emploi ont bien augmenté. Par exemple, pour Mâcon / Cluny / Tournus, toutes les orientations hors RSA sont faites par Pôle Emploi.

Il y a une baisse importante des orientations faites par les services du Département sur les territoires de Mâcon / Cluny / Tournus, Chalon-sur-Saône et Paray-Le-Monial.

Concernant la catégorie « autres », il s'agit des CCAS principalement.

Actions d'accompagnement 2019	Ouvertures de droits	Gestion administrative	Gestion budgétaire	Familiale	Mobilité	Aide à la personne	Logement / hébergement	Insertion professionnelle	Autres	Santé
Autun/Creusot/Montceau	1	2	3	5	5	5	2	10	4	4
Cluny/Mâcon/Tournus	0	2	1	1	0	20	1	11	0	19
Charolles/Paray	10	16	4	4	2	20	0	23	14	8
Chalon/Louhans	5	4	0	6	5	27	3	21	11	16

Pour le secteur de Paray-le-Monial, 1 personne a été accompagnée pour faire du bénévolat à Emmaüs et 1 autre personne orientée vers 1 atelier de socialisation.

Nous constatons qu'il est nécessaire, avant de travailler l'insertion professionnelle, de mettre en place d'autres formes d'accompagnement.

Nombre de PMSMP	
Autun/Creusot/Montceau	3
Cluny/Mâcon/Tournus	3
Charolles/Paray	8
Chalon/Louhans	4

Sur Paray-le-Monial, les employeurs potentiels sont contactés directement pour négocier des périodes d'immersion (commerce, asso aide à la personne, EHPAD, garage et entreprise d'insertion pour vérifier l'employabilité de la personne). C'est un secteur plus propice à l'insertion professionnelle.

Mobilité	Permis	Véhicule dont sans permis	Deux roues	Transports en commun	Déplacement à pieds	Difficultés de mobilité
Autun/Creusot/Montceau	8	8	0	0	13	5
Cluny/Mâcon/Tournus	12	14	2	4	11	5
Charolles/Paray	18	13	1	8	29	28
Chalon/Louhans	14	13	4	12	19	10

La mobilité reste un vrai axe à travailler avec les personnes (dossiers de demande de financement de permis, infos sur les bus...) autant sur l'aspect pratique (modes de déplacement, connaissance des possibilités locales...) que sur l'aspect psychologique.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2019	2018	2017
Montceau/Creusot/Autun	6,40	4,50	5
Mâcon/Cluny/Tournus	6,30	4,60	4,50
Paray/Charolles	6	6	4
Chalon/Louhans	6	8,70	3,25

La durée moyenne des accompagnements AASP en 2019, tous territoires confondus, a été globalement la même qu'en 2018 soit 6 mois.

12 mesures se sont arrêtées au bout de 3 mois (phase de diagnostic) et 19 mesures se sont arrêtées au-delà de 12 mois.

Nature des sorties	Parcours de soins	Formation	Emploi	Resocialisation	Problématique autres logements
Montceau/Creusot/Autun	3	8	5	8	0
Mâcon/Cluny/Tournus	8	1	7	5	5
Paray/Charolles	7	4	3	5	0
Chalon/Louhans	13	6	5	11	0

Il y a 57 sorties au niveau des accompagnements AASP en 2019.

Le soin reste une problématique importante en 2019 et à traiter antérieurement au projet professionnel pour potentiellement l'adapter ou « accepter » que le retour à l'emploi n'est pas envisageable.

Néanmoins, 35 % des personnes en fin d'accompagnement ont pu sortir sur un emploi et/ou une formation.

Charolles / Paray-le-Monial : 3 personnes ont été orientées vers le SARS et 1 personne a été orientée en autonomie sociale.

Cluny / Mâcon / Tournus : Il y a eu 4 interruptions pour non adhésion. Il s'agit d'interruptions à l'issue de la période de diagnostic avec réorientations (SARS, Agents de Santé...), souvent pour des personnes assez éloignées d'un retour à l'emploi.

Chalon-sur-Saône / Louhans : Il y a eu 13 interruptions dont 2 pour des grossesses, 3 pour des départs en retraite, 3 pour emploi / formation, 3 pour des raisons de santé et 2 pour déménagement.

Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines : Il y en a eu 3 pour non adhésion.

Données Qualitatives

Faits marquants/activités spécifiques :

Un réel travail de construction s'est mis en place avec les services du Département pour échanger sur les outils et la typologie des publics orientés sur la mesure AASP. Pour cela, des temps techniques sont organisés régulièrement à notre demande ou à la demande de la DILS.

Pour rappel, cette mesure a été refondée courant 2018.

Sur le territoire de Paray-le-Monial : Il est important de continuer à travailler avec le réseau et de le développer.

Un projet est en cours autour de la pièce de théâtre « bercer l'enfant manquant ».

Sur le territoire d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines : Sur 2019, il y a eu beaucoup d'accompagnements AASP pour des femmes seules avec enfants (problème de mode de garde). De

plus, le territoire d'intervention est très étendu ce qui oblige à une plus grande mobilité pour la salariée et pour les personnes suivies.

Un projet d'action collective autour d'un jeu sur l'insertion professionnelle est en cours d'élaboration.

Sur le territoire de Cluny / Mâcon / Tournus : Les rencontres partenaires sont nombreuses et permettent d'échanger et de se coordonner (PTI, CTA...). Néanmoins cela requiert d'y consacrer du temps.

Sur le territoire Chalon-sur-Saône / Louhans : Plusieurs orientations ont été faites par les prescripteurs pour des personnes d'une soixantaine d'années n'ayant pas encore droit à la retraite. Il y a une grosse problématique de listes d'attentes sur ce secteur, soit 6 à 9 mois avant le démarrage de la mesure.

Difficultés repérées :

Avec cette nouvelle mesure AASP depuis mai 2018, un nouveau public a émergé au niveau des personnes accompagnées : il s'agit des personnes bénéficiaires de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique / fin de droit) versée par Pôle Emploi. Ce sont des personnes très éloignées de l'emploi, souvent dans des situations personnelles complexes. Il s'avère compliqué de les mobiliser au niveau d'un accompagnement de proximité et rapproché (rendez-vous, démarches...).

D'autre part, il faut poursuivre les temps de présentation de cette mesure, notamment auprès des travailleurs sociaux du Département (il y a une baisse significative des orientations en 2019) mais aussi auprès des travailleurs sociaux de l'Association Le Pont (notamment les CHR).

Témoignages

Mme. M. habitant d'Autun (temps d'accompagnement 9 mois) : « La mesure AASP m'a permis de reprendre confiance en moi. De prendre le temps. De pouvoir laisser ma fille à la nounou pour suivre une formation : cela lui a fait du bien et à moi aussi.

J'ai le projet de reprendre une formation en tant que Monitrice-Éducatrice ».

Mme L. de Chaintré : « L'accompagnement dont j'ai pu bénéficier m'a tout d'abord redonné confiance en moi grâce à l'écoute, la bienveillance et les encouragements d'Aurélië. Cela m'a permis de me repositionner sur le marché du travail et j'occupe maintenant un poste à La Ressourcerie Eco'Sol pour un « contrat aidé » de 6 mois. À partir de là, j'espère avoir l'opportunité de retrouver un emploi stable ».

Perspectives 2020

De façon plus générale, le réseau partenarial est une vraie force et reste à développer en permanence pour trouver des solutions adaptées aux situations : financement permis de conduire (plateforme mobilité, Pôle Emploi), mode de garde (GERE des PEP71), emploi d'insertion (SIAE), formations pré qualifiantes ou qualifiantes (IRFA Bourgogne, IFPA, Pôle Emploi), contrat de professionnalisation (ARIQ BTP, GEIQ), soutien psychologique (CMP, EMPP), santé (agent de santé, CSAPA, PEP 71, ADAPT, MDPH), groupe de socialisation (SSD, maisons de quartier, maisons des associations, épiceries sociales, ACTIVE)...

Cette connaissance du partenariat place les professionnelles de l'AASP dans une réelle fonction d'orientation des personnes vers les dispositifs les plus adaptés aux situations. Ces rencontres partenariales sont à prendre en considération dans le temps de travail des salariés.

En parallèle, l'Association doit mener un travail de refonte de la base de données pour l'adapter et en faciliter l'extraction des indicateurs représentatifs de l'accompagnement.

Comme l'année dernière, une des préoccupations reste la régulation des listes d'attente qui sont très importantes sur tous les secteurs.



APPUI SOCIAL INDIVIDUALISÉ JEUNES

MISSION :

Accompagnement global et individualisé des jeunes de 18 ans à 25 ans en difficultés importantes d'insertion sociale et professionnelle.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ : 411 mois mesures

	Nombre de mesures annuelles	Nombre de mesures mensuelles
Autun	30	3
Chalon-sur-Saône	110	10
Le Creusot	12	1
Louhans	30	3
Mâcon	120	11
Montceau-les-Mines	30	3
Paray-le-Monial	79	7

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	TOTAL			Hommes			Femmes		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Autun	8	5	3	4	3	2	4	2	1
Chalon-sur-Saône	17	24	28	7	7	10	10	17	18
Le Creusot	2	2	5	1	1	2	1	1	3
Louhans	7	11	14	5	5	6	2	6	8
Mâcon	25	29	28	15	13	14	10	16	14
Montceau-les-Mines	7	9	8	2	6	4	5	3	4
Paray-le-Monial	14	21	24	10	14	16	4	7	8

De façon globale, les demandes de mesures ASI Jeune sont en hausse constante.

Sur le secteur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, il y a beaucoup de jeunes accompagnés qui sont sans ressource, avec un problème de mobilité, ou encore à soutenir au niveau parentalité.

Sur le secteur de Mâcon, il y a toujours autant de jeunes ex Mineurs Non Accompagnés (17 % des jeunes suivis).

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD71			Mission Locale			Autres		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Autun	0	0	0	6	5	3	2	0	0
Chalon-sur-Saône	4	2	6	10	19	20	3	3	2
Le Creusot	0	0	1	2	1	3	0	1	1
Louhans	2	2	5	4	8	8	1	1	1
Mâcon	4	12	11	9	5	9	12	12	8
Montceau-les-Mines	1	2	1	3	7	7	3	0	0
Paray-le-Monial	1	2	5	13	16	16	0	3	3

Le prescripteur principal reste la Mission Locale Jeunes. Nous notons une baisse des orientations sur le secteur de Chalon-sur-Saône, de Louhans et de Paray-le-Monial.

Pour Mâcon : dans l'onglet « autres », il faut entendre 5 émanant du CLLAJ, 2 de l'UEMO, 5 du Pont (SARS, SAO, DJM).

Mobilité	Permis	Véhicule	Deux roues	Transports en commun	Déplacement à pieds	Difficultés de mobilité
Autun	2	2	0	0	5	1
Chalon-sur-Saône	7	5	1	9	9	1
Le Creusot	0	0	0	0	2	0
Louhans	2	2	2	1	2	3
Mâcon	2	2	4	6	11	17
Montceau-les-Mines	3	3	2	1	1	1
Paray-le-Monial	2	1	1	5	7	11

Les difficultés de mobilité recouvrent des réalités différentes pour chaque personne. Il y a souvent des difficultés financières qui rendent impossible l'accès à la mobilité.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2019	2018	2017
Autun	7,60	7	2,50
Chalon-sur-Saône	8,50	4,60	3
Le Creusot	7,50	4,50	5,50
Louhans	6	6	5,50
Mâcon	6,50	5,72	1,50
Montceau-les-Mines	6	6	4
Paray-le-Monial	5,80	6	5,50

À Mâcon : En général si adhésion, la durée d'accompagnement est de 12 mois. De façon plus globale, les durées d'accompagnement s'allongent car les jeunes orientés sur le dispositif ASI demandent un accompagnement très important, de proximité et dans de nombreux domaines.

Nature des sorties	Logement autonome	Formation	Emploi	Resocialisation	Non adhésion	Santé
Autun	8	2	1	0	1	0
Chalon-sur-Saône	9	5	4	0	0	0
Le Creusot	0	1	0	0	1	0
Louhans	2	0	0	0	0	0
Mâcon	6	4	8	1	4	4
Montceau-les-Mines	7	2	2	1	0	0
Paray-le-Monial	0	3	3	1	1	0

Durant l'accompagnement ASI, tous les aspects (ouverture de droits, gestion administrative et budgétaire, vie familiale, mobilité, soutien, logement, insertion professionnelle, santé) sont étudiés. La mesure permet de traiter les démarches urgentes et de stabiliser les situations. Après 12 mois de prise en charge, certains jeunes sont devenus autonomes dans leurs démarches. En revanche, d'autres ont encore besoin d'un étayage de proximité sur des thématiques spécifiques. Des relais sont donc recherchés : par exemple, sur une problématique logement / gestion du budget, une orientation sur IML ou ASLL est envisagée. De même, pour une problématique de santé, une orientation vers l'agent de santé ou l'EMPP est travaillée.

À Paray-le-Monial : 14 jeunes ont été accompagnés durant l'année 2019 et 6 accompagnements perdurent en 2020.

À Louhans : un constat s'impose : les jeunes orientés sont souvent victimes d'une addiction et ne sont pas prêts à accéder aux soins. L'accompagnement ASI demande de l'investissement et ils sont plutôt dans une stratégie d'évitement.

Taux d'activité : En 2019, et à ce jour, 402 mesures ont été effectuées sur 411 financées. Les demandes sont en augmentation constante.

Données Qualitatives

Pendant ou en fin d'accompagnement, les travailleurs sociaux ASI JEUNES veillent à ce que le jeune trouve d'autres lieux ressources sur lesquels il pourra s'appuyer par la suite. Le travail avec les partenaires est, de ce fait, très vaste et représente une partie importante de notre temps de travail.

Un temps est également dédié à la découverte de nouveaux partenaires et/ou dispositifs (Passerelle Dynamique d'Insertion, IEJ) ou au maintien du lien avec les partenaires privilégiés (MILO, SSD, PE, prévention, psy). L'objectif étant de créer du lien entre partenaires afin de répondre aux besoins des jeunes accompagnés. Par exemple, Mathilde GIRAUDET, salariée sur le secteur de Chalon-sur-Saône, a mis en place un café partenaires une fois par trimestre pour permettre justement une inter connaissance entre les partenaires locaux.

Nous avons aussi participé, dans le cadre du PTI, à différents groupes de travail sur l'insertion des jeunes dont celui sur la refonte du FADJ. Ce travail est gelé pour 2020, mais des changements sont à venir.

Témoignages

« Je m'appelle DAGNOGNO Kossiwiri, j'ai été suivie par Aurélie PEREIRA. Elle a été une très bonne éducatrice pour moi, tout le temps qu'elle m'a suivi. Une éducatrice qui a été toujours à l'écoute et m'a beaucoup soutenue sur le côté administratif et financier. Sans cela, j'aurais arrêté mon apprentissage et je n'aurais pas eu de diplôme. Aujourd'hui, grâce à elle, j'ai réussi à tenir tous mes papiers. Je remercie toute l'équipe, merci beaucoup à vous ».

Perspectives 2020

Pour l'année 2020, nous souhaitons poursuivre le développement du partenariat notamment en réalisant des présentations du dispositif à Pôle Emploi, à la Mission Locale... Des rencontres sont aussi prévues avec la Sauvegarde 71 et les salariés de leur nouveau dispositif, Passerelle Dynamique d'Insertion, aussi à destination des jeunes (ni en emploi, ni en formation, décrocheurs scolaires...). Il est aussi prévu de poursuivre la participation aux actions collectives proposées sur certains territoires comme Mâcon et d'engager une réflexion pour en créer en interne du dispositif ASI.

Enfin, un travail de réflexion doit être mené sur la base de données interne à l'Association afin de créer et/ou de modifier les indicateurs pour qu'ils donnent une image « fidèle » de l'accompagnement proposé.



DISPOSITIF JEUNES MAJEURS

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie des jeunes majeurs, arrivés mineurs non accompagnés en France et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité, pour permettre une fin de la scolarité ou de la formation, l'entrée dans la vie active et l'accès au logement autonome dans des conditions stables.

IMPLANTATION :

Le service dispose de 9 logements dont 8 à Mâcon et 1 à Saint-Laurent-sur-Saône.

CAPACITÉ

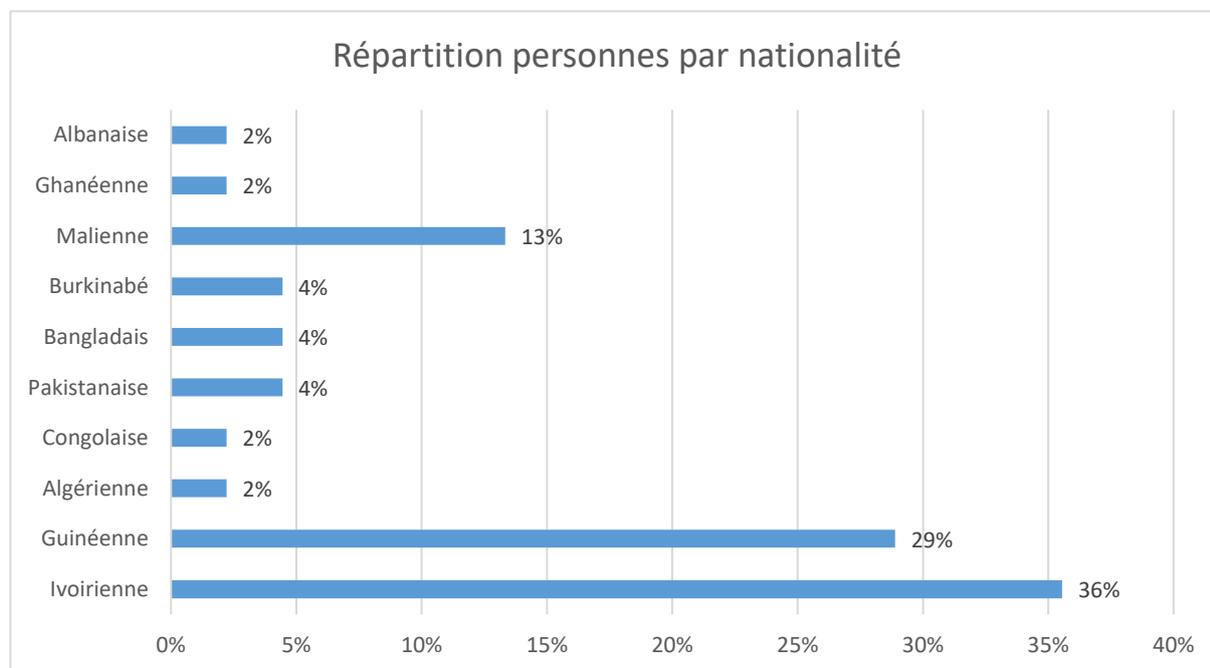
27 places

FINANCEMENT :

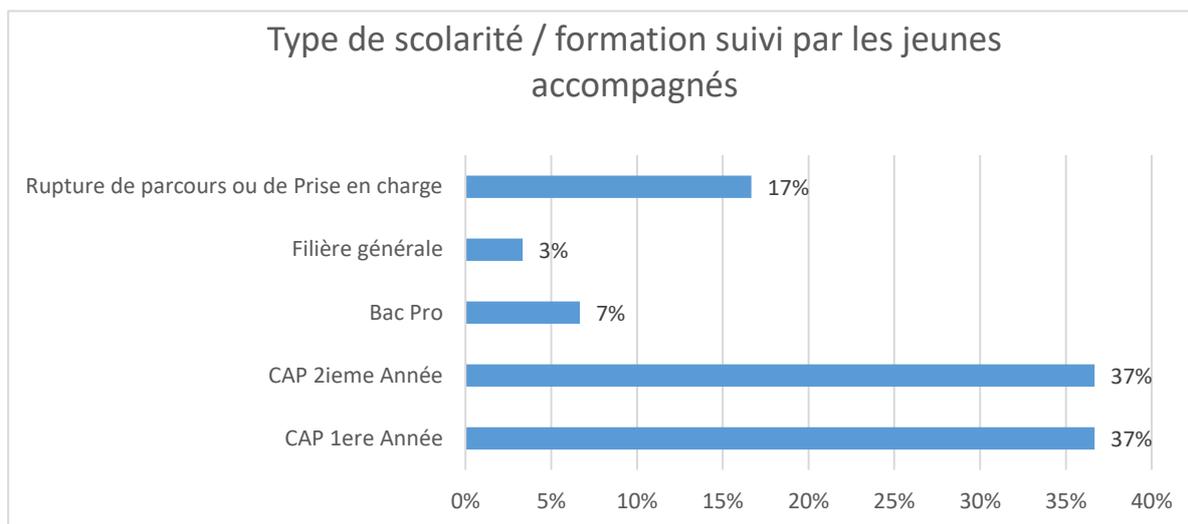
DDCS au titre de l'hébergement d'urgence des jeunes de moins de 25 ans.

Données qualitatives et quantitatives

42 personnes ont été accompagnées en 2019 (contre 40 en 2018).



90 % du public accueilli est originaire d'Afrique, avec une majorité des personnes en provenance de Côte d'Ivoire, Guinée et Mali.



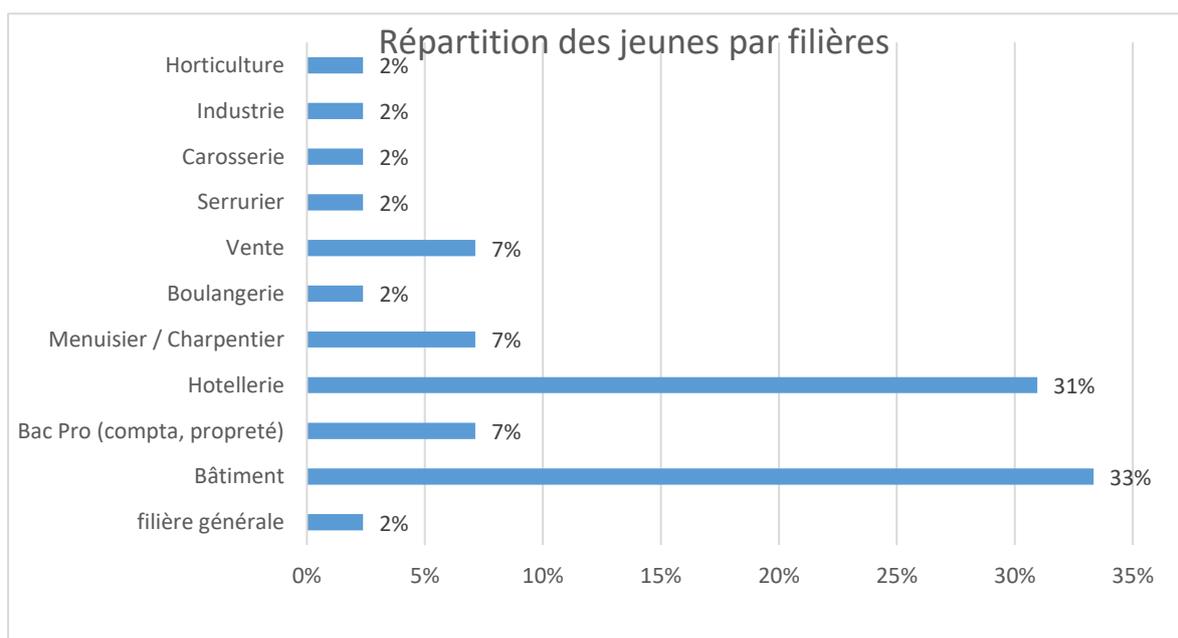
La majorité des jeunes entre sur le dispositif avec un statut d'apprenti ou d'étudiant.

Cette seconde catégorie représente 9 % des personnes accompagnées en 2019, soit 4 personnes ; ces derniers ne disposant d'aucune ressource, leur prise en charge est par conséquent plus longue, puisqu'outre l'obtention d'un titre, de ressources stables sont nécessaires pour pouvoir accéder à un logement autonome.

37 % des jeunes accompagnés sont inscrits en première année de CAP et 37 % en seconde année (11 jeunes), parmi lesquels 9 ont obtenu leur diplôme. 4 sont actuellement en CDI, 2 en CDD et 3 étudient en vue de l'obtention du Baccalauréat Professionnel. 2 ont vu leur parcours s'interrompre suite à la non délivrance d'un titre de séjour.

La seule personne en filière générale (3 %), après l'obtention d'un baccalauréat filière S, poursuit des études supérieures en informatique à Lyon.

Sur les 5 personnes en rupture de parcours, 2 ont reçu une OQTF et 3 ont quitté le dispositif sans donner de nouvelles.



Les jeunes du dispositif sont majoritairement apprentis dans les secteurs de l'hôtellerie / restauration (31 %) et du bâtiment (33 %).

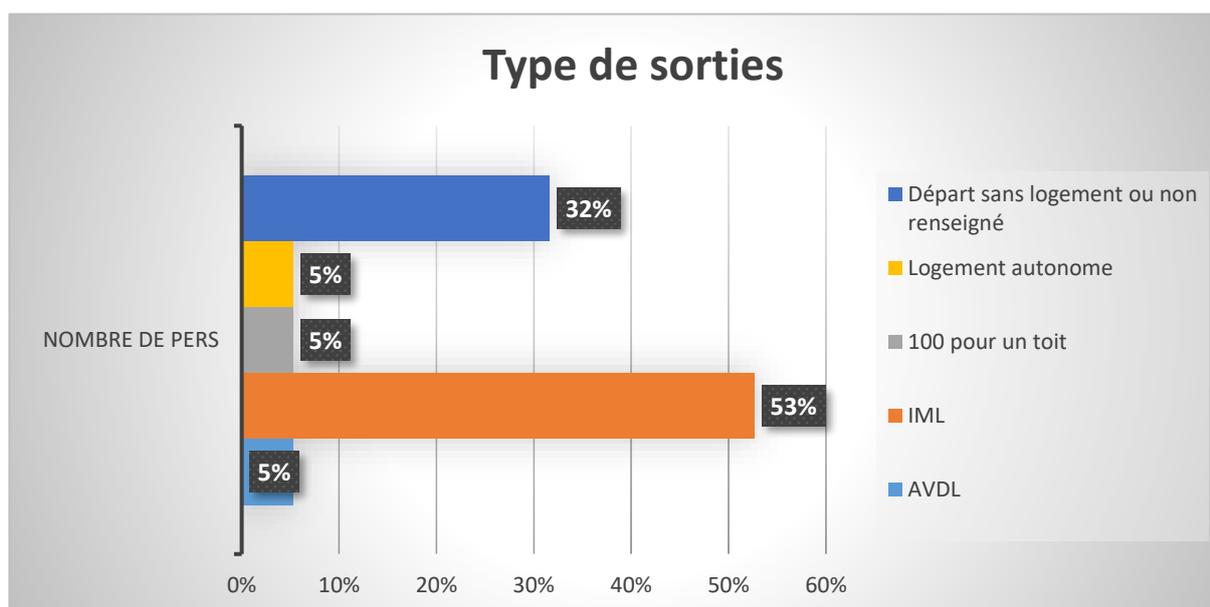
Dans certains cas, l'orientation initiale peut être problématique :

- Elle ne correspond pas au souhait du jeune,
- Le secteur n'est pas porteur d'emploi (horticulture par exemple),
- Les missions proposées par l'entreprise d'accueil ne correspondent pas au diplôme, notamment dans le secteur de la vente automobile où les jeunes font essentiellement de la préparation de véhicule au détriment du volet commercial.

Cela rend difficile le renouvellement du titre de séjour si le jeune échoue au diplôme, change de filière ou ne trouve pas un emploi stable (CDI ou CDD de plus de 6 mois), à temps plein (hors intérim), dans un court délai.

On constate, parallèlement, une baisse du niveau en français par rapport aux années précédentes, qui s'explique en partie par l'âge d'arrivée plus tardive en France (vers 16 ou 17 ans), ce qui laisse moins de temps pour les apprentissages et la maîtrise de la langue.

Des cours de FLE sont proposés au sein de l'association par le biais des bénévoles, toutefois l'adhésion peut être rendue compliquée par le contrat d'apprentissage et les horaires décalés.



La durée moyenne de présence sur le dispositif au 31 décembre 2019 est de 11 mois.

À la sortie, 52 % des jeunes ont été orientés sur une mesure IML, pour sécuriser le parcours locatif face à des ressources relativement faibles et à stabiliser.

Les principaux freins relevés à l'accès au logement social sont :

- L'absence de titre de séjour,
- La nature du contrat de travail (contrat d'apprentissage),
- Les revenus insuffisants ou pas assez stables (notamment en tant qu'apprenti),
- Le manque de logement social de petite typologie sur Mâcon (parfois plusieurs mois d'attente avant une attribution),
- Une méconnaissance du fonctionnement des institutions qui vient fragiliser les capacités d'autonomisation.

Parallèlement, la difficulté majeure reste la transition entre l'échéance du titre temporaire obtenu dans le cadre de l'apprentissage et la délivrance d'un titre au motif d'un emploi pérenne dans un secteur en tension.

Faits marquants sur l'année écoulée :

Les prises en charge sur Blanzly ont été arrêtées au profit de places réorientées sur le secteur Mâconnais, qui correspondent davantage aux besoins.

Des nouveaux contrats de séjour ont été élaborés avec la mise en place d'une participation financière à l'hébergement pour travailler sur la régularité et la capacité à payer des charges locatives. En parallèle, des fonds d'urgences ont été instaurés pour les situations les plus fragiles.

À noter, une augmentation sensible du nombre de jeunes sans titre de séjour avec une Obligation de Quitter le Territoire français (OQTF), 22 % des effectifs en 2019.

Une liste d'attente à l'entrée dans le dispositif a été instaurée en fin d'année, notamment due :

- À l'accroissement du nombre de jeunes sortants de l'ASE (augmentation significative du nombre de MNA accueillis sur le département en 2018),
- Au nombre de situations administratives complexes sur le dispositif,
- Aux difficultés d'accès au logement autonome.

Perspectives 2020

Sur 2020, une réflexion sur la fluidité du dispositif est à mener, notamment concernant :

- La sortie des jeunes sans titre ou avec une OQTF,
- L'étayage à la sortie du dispositif en termes d'emploi et de logement.

Cette réflexion devrait inclure les acteurs qui interviennent en amont du dispositif pour favoriser une dynamique plus globale d'insertion à long terme.

La maîtrise de la langue française reste une problématique à part entière qu'il faut penser dans toute prise en charge.



REVITALISATION

Programme d'accompagnement vers l'emploi des grands exclus

MISSIONS :

Accompagner un public invisible, éloigné et exclu, dans la déconstruction du schéma de mise en échec permanent par un accompagnement individuel et de proximité, pour les mettre en marche dans une dynamique vertueuse de réussite et de mieux être.

OBJECTIFS :

- Intégrer un groupe et se sociabiliser,
- Retrouver confiance et estime en soi,
- Découvrir le territoire et s'ancrer dans la ville pour rompre avec l'isolement de son quartier,
- Mettre à jour les atouts, les potentialités et les transformer en compétences,
- Travailler les postures professionnelles et les acquis de base indispensables,
- Envisager et construire un avenir professionnel adapté.

IMPLANTATION :

Chalon-sur-Saône, Mâcon

CAPACITÉ :

2 groupes de 12 personnes (1 groupe sur chaque site)

PUBLIC :

Les grands exclus, le public extrêmement isolé, les dépendants, les états limites et/ou dépressifs

FINANCEMENT :

Deux entreprises locales du secteur privé de plus de 1 000 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 1 000 salariés, via des conventions de revitalisation signées avec l'État, suite à un plan de licenciement économique affectant le bassin d'emploi sur lequel elles sont implantées.

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	Hommes	Femmes	TOTAL
Chalon-sur-Saône	5	5	10
Mâcon	8	7	15
TOTAL	13	12	25

Si la parité est affichée comme un objectif à atteindre, elle s'est naturellement installée, sans nécessité de la réguler.

Nature des ressources	RSA	ASS	ARE	AAH
Chalon-sur-Saône	7			3
Mâcon	8	1	2	3
TOTAL	15	1	2	6

Les bénéficiaires du RSA représentent 60 % de l'effectif total et ceux qui perçoivent l'AAH, 24 %.
1 seule personne sur Mâcon, sans ressources car moins de 25 ans.

Tranches d'âge des bénéficiaires	Moins de 26 ans	26 / 35 ans	36 / 45 ans	46 / 55 ans	+ 55 ans
Chalon-sur-Saône	2	2	1	2	3
Mâcon	2	5	5	3	
TOTAL	4	7	6	5	3

84 % de l'effectif total a plus de 26 ans.
Entre 26 et 55 ans, les tranches d'âges sont plutôt équilibrées.

Prescripteurs	Pôle Emploi	Département	Dispositif AASP	CAP EMPLOI	Autres*
Chalon-sur-Saône		2	1		7
Mâcon	1		3		11
TOTAL	1	2	4		18

Les « Autres* » sont : les Pensions de Familles des Trappistines et de Saint-Marcel, l'Équipe Mobile Précarité et Psychiatrie, l'Insertion par l'Activité Économique, le CHRS, le service des tutelles, l'hébergement d'urgence, les services Accompagnement Spécifique Lié au Logement, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et l'Accueil de Jour du Grand Chalon.

Nature des difficultés à l'entrée	Estime de soi	Désocialisation et peur des autres	Manque d'expérience	Difficultés cognitives
Chalon-sur-Saône	5	6	8	3
Mâcon	15	15	2	2
TOTAL	20	21	10	5

Plus de 80 % de l'effectif total a exprimé un manque d'estime de soi et/ou un phénomène de désocialisation fort, les 2 difficultés semblent étroitement liées.
Plusieurs personnes ont exprimé un état dépressif chronique.
Et 20 % du public présente des difficultés cognitives qui laissent à envisager des orientations adaptées, voir des démarches auprès de la MDPH pour des reconnaissances et des préconisations.
Enfin, 40 % du public accueilli n'a qu'une faible expérience du monde du travail.

Actions d'accompagnement à mi-parcours	Ouvertures de droits	Gestion administrative	Gestion budgétaire	Médiation familiale	Mobilité	Garde d'enfants	Logement/hébergement	Insertion professionnelle	Autres
Chalon-sur-Saône	5					2		10	
Mâcon	3	8	2	3	12		3	14	15
TOTAL	8	8	2	3	12	2	3	24	15

La très grande majorité des personnes accueillies sur le dispositif bénéficie de ressources et d'un logement ; les besoins primaires sont comblés, les actions d'accompagnement à mener se situent davantage dans le lien social et la reconquête de l'estime de soi. L'assiduité et la participation au dispositif sont la preuve du besoin à combler.

Néanmoins, les personnes accueillies sont demandeuses d'un accompagnement global de proximité, ainsi nombreux accompagnements divers ont pu s'enclencher, notamment possibles du fait de la confiance établie avec les travailleurs sociaux.

	Nombre de PMSMP	Nombre de mission interim	Nombre de CDDI	Nombre de CDD	Nombre de CDI
Mâcon	1	4	1	1	1
Chalon-sur-Saône	3				
TOTAL	4	4	1	1	1

L'ensemble de ces « contrats » sont à considérer comme des premiers pas vers un retour à l'emploi et sont autant de supports pour poursuivre le cheminement et lever au fil du temps des freins persistants.

Mobilité	Permis	Véhicule	Deux roues	Transports en commun	Déplacements à pieds	Difficultés de mobilité
Chalon-sur-Saône	5	2		8	1	
Mâcon	2	2	1	10	10	1
TOTAL	7	4	1	18	11	1

Sur Chalon-sur-Saône, au démarrage de l'action, pas de difficulté exprimée liée à la mobilité pour venir sur le site ; les bénéficiaires ayant, soit des cartes de transport en commun, soit un véhicule personnel et le covoiturage s'étant mis en place progressivement au sein du groupe.

Par contre, pour certains, la mobilité ne sera pas « suffisante » pour aller vers les emplois envisagés. La mobilité au sens large reste donc une problématique majeure.

Sur Mâcon, le réseau des transports en commun est peu adapté et pas vraiment incitatif.

Actuellement 3 personnes sont inscrites au permis ; mais des échecs répétés peuvent mener à terme à l'abandon de la démarche.

Un travail a été engagé avec l'association Mâcon Vélo en Ville pour envisager un autre mode de déplacement dans la cité.

Nombres d'heures d'accompagnement (avant le confinement)	En collectif		En individuel	
	Prestataires	En intra	Prestataires	En intra
Chalon-sur-Saône	58 h 30	51 h	60 h	25 h
Mâcon	58 h 30	51 h	60 h	145 h
TOTAL	117 h	102 h	120 h	170 h

Si le nombre d'heures d'accompagnements collectifs par les prestataires et en intra est le même pour tous les participants, à l'exception de ceux arrivés en cours de dispositif, il est en revanche différent concernant les accompagnements individuels, puisqu'adaptés à chaque prise en charge et aux besoins exprimés au fil du temps.

De même, si 6 h individuelles de coaching / sophrologie étaient ouvertes par personne, la répartition s'est faite en fonction des attentes et des possibilités de chacun à s'approprier ces outils spécifiques. À noter que certains n'ont jamais participé aux temps collectifs au profit d'un accompagnement individuel plus intense et soutenu.

L'alternance entre temps collectifs et suivis individuels a pu contribuer à prendre conscience de ces freins et à pouvoir les verbaliser plus aisément.

Évolution à mi-parcours	Parcours de soins	Formation	Emploi	Resocialisation
Chalon-sur-Saône			3	10
Mâcon	1	2	2	12
TOTAL	1	2	5	22

À mi-parcours, si les « sorties » envisagées sont complexes à estimer, le constat est fait unanimement, d'une évolution notoire dans les postures et les savoirs être, en terme de socialisation.

Les comportements ont évolué vers une plus grande confiance en soi, une meilleure gestion du regard de l'autre et une plus grande capacité à prendre la parole en groupe.

Les personnes semblent satisfaites et rassurées d'évoluer au sein d'un groupe, de pouvoir y échanger et constater qu'elles ne sont pas seules à rencontrer des difficultés.

Si dans l'ensemble les situations demeurent fragiles, les liens tissés et la confiance partagée sont sources de reconstruction.

Ces 4 mois de dispositif mettent en évidence l'importance de penser l'accompagnement de la personne dans sa globalité, pour pouvoir aborder l'emploi sur le long terme.

D'ores et déjà 6 PMSMP sont programmées, 1 parcours de soin est pensé, 1 formation envisagée, des démarches de reconnaissance MDPH dessinées et de nombreuses candidatures envoyées suite à des offres repérées.

Témoignages

Du public accueilli :

Kathy : « *Le dispositif Revitalisation me permet d'avancer professionnellement ainsi que dans ma vie de tous les jours. Avant d'être dans le groupe, ma vie me paraissait lourde et sans réussite et depuis le 5 novembre 2019 ma vie a changé, j'avance avec plus de légèreté.... J'ai gagné en sociabilité, en estime de moi, en savoir-faire comme par exemple appliquer les choses et les tenir, être plus ponctuelle et organisée. Toute cette patience m'a permis de pouvoir croire en moi et mes capacités, oubliées ou inconnues. Les ateliers musique, poterie, dessin, photographie, coaching, sophrologie m'ont permis de me retrouver Ma vie ne sera plus jamais la même : je crois en moi* ».

(Témoignage que Kathy a souhaité lire devant le groupe).

Amandine : « Pour moi ce projet m'a permis de retrouver un lien social, j'en ai pris que du bon.... J'ai appris plein de choses sur moi, sur les autres pour retrouver confiance en moi. Ça m'a permis de réfléchir sur comment et dans quelles conditions je peux reprendre un travail.... Je suis fière et ça m'a vraiment fait du bien ».

Cherine (fille de Christelle) : « Ça lui apporte beaucoup de choses, elle est plus heureuse et elle se sent mieux qu'avant. On fait plus de choses ».

Véronica : « Je ne vous cache pas que j'étais sceptique...car nous étions en groupe et cela m'effrayait ne l'ayant jamais vécu, mais n'ayant jamais travaillé et bien réfléchi, j'ai pris sur moi, j'ai finalement accepté d'y participer. C'est très diversifié dans les activités proposées. Nous sommes en groupe mais aussi en individuel. C'est grâce à ce projet Revitalisation, que je me suis un peu affirmée...sans le groupe l'aventure ne serait pas la même. Pour ma part, je suis grandie et pleine d'espoir pour l'avenir et riche de confiance en moi ».

Philippe : « Le projet Revitalisation m'a réappris à communiquer avec les gens et à frapper aux portes, lorsque cela est nécessaire. À avoir beaucoup plus confiance en moi. À être à l'écoute des autres et constater qu'ils me font confiance. À avoir envie de reprendre un travail, alors que j'avais décroché. Grâce à ce projet, j'ai trouvé des capacités dans plusieurs domaines artistiques. Je me suis inscrit à Pôle Emploi et j'ai trouvé un stage dans le domaine que je souhaite exercer (Bibliothèque). J'ai retrouvé une vie sociale et un esprit de groupe ».

Kévin : « Ce que ça m'apporte ? Confiance en moi, savoir ce que je veux faire dans la vie, bien-être, responsabilité, détente, remise en question et pour finir, beaucoup de fous rires ».

Des prestataires :

STEER : « À ce stade de l'action, les séances ont été largement investies par les bénéficiaires qui témoignent qu'ils ont trouvé un espace d'expression et d'écoute privilégié, différent de ce qu'ils connaissent par ailleurs dans le cadre de suivis sociaux ou d'accompagnement psychologique ; avec les coachs, ils explorent leur actualité (événements du quotidien, préoccupations...) pour identifier des objectifs, des défis ou de « premiers petits pas » à franchir pour faire évoluer leur situation ou rechercher un mieux-être. Le dispositif a touché à ce jour en coaching, 21 bénéficiaires différents. Alors que le processus est toujours en cours, il apparaît néanmoins que les premiers retours sont très positifs ; les bénéficiaires ont conscience des changements. Chacun a pu détecter ses points de force pour booster ses objectifs et gagner en confiance, identifier ses valeurs pour nourrir leur objectif, lever certaines croyances, nommer toutes les ressources nécessaires à la réussite de leurs objectifs. Comme l'exprime cette personne : « Je me sens plus fort, plus motivé, j'ai redécouvert des capacités notamment dans la facilité que j'ai à m'exprimer, et j'ai même effectué certaines tâches que je ne pensais pas pouvoir faire (créativité grâce à des domaines plus artistiques) ». Certains ont pu relativiser leurs sentiments de culpabilité qui les empêchaient de faire des choix et d'avancer : « Après une séance, je me sens légère, j'ai décompressé, j'ai même pris du plaisir ».

En sophrologie, chacun est venu chercher un sas de décompression permettant d'acquérir des exercices simples et rapides à mettre en place dans leur quotidien. Ainsi, les bénéficiaires ont découvert et se sont appropriés des outils, mieux maîtriser leur respiration, pour ressentir leurs tensions corporelles et imaginer les moments agréables d'une journée. Cette découverte permet ensuite de refaire, en toute autonomie, les exercices chez soi.

Il apparaît aujourd'hui que plus le processus avance, plus l'accompagnement doit être individualisé : tous n'avancent pas à la même vitesse, d'où la nécessité d'adapter le nombre de séances en fonction des besoins de chacun ».

Association REVER TOUT HAUT : « Nous travaillons en équipe de plusieurs intervenants, médiateurs artistiques. Nous proposons des médiations variées : arts plastique, argile, composition, écoute de chansons, consignes d'écriture, photographie.... Ce que nous avons pu constater, est l'investissement

réel des personnes ; aussi bien en termes de présence, de régularité que de création et de concentration. Ce temps créatif proposé, même s'il peut être vécu comme un moment convivial et social, est surtout pris comme un temps d'expression personnelle, où se joue un travail sur ses propres capacités, un travail qui se fait à l'intérieur de soi, tout en étant regardé et soutenu par les autres. Il est aussi vécu comme une façon d'expérimenter des choses dont les participants ne se savaient pas capables (écrire un texte imaginaire, ou un texte personnel, dessiner, composer, ou simplement s'exprimer sans avoir peur des autres et de soi-même). Ce que l'on a constaté d'emblée, est le regard assez dégradé que les personnes ont sur elles-mêmes et le regard extrêmement bienveillant qu'elles peuvent avoir sur les autres. Au cours des ateliers, le regard sur soi a changé, aussi par le regard des autres, qui encouragent et écoutent. Cela est même étonnant jusqu'à quel point des individus aussi dissemblables peuvent faire groupe solidaire, actif et vivant. Nous avons remarqué également des changements physiques chez la plupart des participants : posture moins voutée, expressions du visage plus ouvertes, soin de soi et de son image, perte de poids, sourires plus fréquents, regards plus affirmés, vêtements plus accommodés et stylés, prises de paroles plus aisées, voix moins enterrées... Des éléments qui montrent que l'image intérieure des personnes est en transformation. Au fur et à mesure des ateliers, nous avons senti que les participants avaient envie de s'appliquer, de retravailler, d'affirmer des choix. La question d'être satisfait de son travail, de l'aboutir et de le revendiquer comme étant le sien est donc devenu un enjeu à relever. Les imaginaires nous semblent maintenant plus prompts à se dévoiler, tout comme la recherche d'idées personnelles semble plus naturelle. Une certaine joie de vivre nous semble avoir été retrouvée pour plusieurs participants. De manière générale, nous ressentons une décontraction à être en groupe, une motivation pour les consignes proposées, une forme d'excitation à trouver des idées personnelles. Tout ça devant concourir à une meilleure estime de soi, de sa place sociale, de son utilité et de ses capacités. »

Des partenaires :

Mâcon Vélo en Ville (M2V) : « *Le mardi 10 décembre, 3 bénévoles de M2V (Valérie, Bernard et Gilles) ont reçu un groupe accompagné par Damien, éducateur au Pont.... Le partenariat déjà existant a donné l'idée de passer une matinée ensemble pour parler mobilités et surtout vélo, car pour un demandeur d'emploi, le problème de mobilité est souvent un frein à l'emploi. Après les présentations et la visite des locaux, nous avons abordé les différentes missions de M2V, et rapidement, le sujet du vélo utilitaire comme moyen de transport a facilité les échanges. Chacun a pu livrer sa vision du vélo et sa sensibilité vis-à-vis de ce moyen de transport doux. Le vélo n'est pas forcément perçu comme un moyen de déplacement au quotidien, avec les freins habituels que l'on connaît, entre effort physique, capacité à circuler en ville, local vélo pas toujours disponible dans les immeubles HLM, distance lieu d'habitation / travail. Abdel, Cathy, Virginie et Moitsoumou ont accepté de participer à un atelier vélo dans le parc des Allumettes. La formatrice à la vélo école, a pris en main l'atelier qui consistait pour certains à renouer avec la pratique du vélo : quelques tours de pistes, un peu de slalom et les réflexes sont vite revenus. Pour Moitsoumou, c'était une grande première sur un vélo, avec beaucoup d'appréhension et la peur du regard des autres. La formatrice a guidé Moitsoumou pour ses premiers tours de roue (on enlève les pédales pour utiliser le vélo sous forme de draisienne). Rapidement Moitsoumou a su trouver son équilibre pour assurer son déplacement. Difficile de la faire descendre du vélo, nous étions tous heureux de voir qu'elle avait surmonté ses craintes et pris du plaisir ».*

Des coordonnateurs :

Damien : « *Ce dispositif expérimental a mis en évidence la nécessité de concevoir un accompagnement spécifique pour ces personnes que l'on pense et qui se pensent loin de l'emploi. En effet, l'absence de travail, de formation, de projet professionnel sont les symptômes d'une désocialisation qui les mène vers une perte de confiance en soi, de repères et de liens avec les personnes et les institutions de droit commun. En instaurant un rythme que l'on peut considérer comme soutenu avec des interlocuteurs clairement identifiés et en capacité d'accompagner la personne dans de multiples démarches comme la santé, le logement, la mobilité et la famille, elles investissent l'accompagnement et une relation de confiance est plus facilement établie. Il s'agit de s'adapter à la problématique de la personne et de*

prendre le temps de l'avancement « sans la pression de faire vite et bien », avec au préalable une prise de conscience de sa propre situation.

Les ateliers collectifs de médiation artistique, le coaching et la sophrologie ont été des révélateurs tant dans la découverte des capacités à créer et faire, que dans la découverte et le désir de chacun à se questionner et envisager différemment son fonctionnement personnel.

De façon générale, j'ai rapidement été bousculé dans mes représentations et surpris par le besoin et l'envie de chacun à réapprendre, vivre, faire autrement d'un fonctionnement qui semblait pourtant ancrer depuis des années. Ces 4 premiers mois de dispositif ont permis une « reconstruction » chez beaucoup, l'objectif est désormais de valider ces progressions par des remises au travail, parfois adaptée et une prise de conscience des possibles ».

Marie : *« Même si les progrès effectués par les participants sont difficilement quantifiables, à ce jour, je peux déjà constater que la peur du regard de l'autre (en tous cas au sein du groupe) n'existe plus. Une réelle solidarité s'est construite, avec des niveaux de complicité différents mais toujours dans le respect et la bienveillance. La diversité des parcours et des profils des participants est un vrai atout pour eux, car ils ont l'opportunité de rencontrer d'autres personnes isolées mais différentes ; toutefois souvent avec les mêmes préoccupations qu'eux-mêmes. Mais c'est également pour moi, en tant que Travailleur Social, l'opportunité de mener un accompagnement avec un public « sans typologie » où tout est à découvrir et à adapter au fur et à mesure du temps. Le rétablissement de la personne est pour moi la base d'un retour à une vie active et mérite qu'on y investisse du temps et des supports bienveillants, car à terme les personnes mieux préparées et parties prenantes de leur projet pourront s'insérer plus sereinement et durablement dans une vie professionnelle. Au fil des semaines, la progression de chacun vers l'autonomie est plus ou moins rapide. Et il est intéressant d'observer à quel point le devenir de l'autre malgré ses difficultés est mis en questionnement par le groupe, dans un souci que « tout le monde s'en sorte ». Enfin, il faut travailler activement, dès le début, au passage de relais vers d'autres structures ou services du Territoire Chalonnais, le travail partenarial me paraît primordial pour l'orientation, le suivi et le maintien du lien social ».*

Perspectives 2020

Les plus-values constatées :

- L'organisation du dispositif et l'investissement demandé nécessitent que la personne se réinscrive progressivement dans la gestion de son temps quotidien (être présent, anticiper et organiser ses déplacements, être assidu et régulier, s'investir et se concentrer sur plusieurs heures, respecter les consignes et œuvrer en équipe...), ce qui la rapproche d'une situation d'emploi.
- L'accompagnement global de proximité permet d'intervenir dans des démarches et des fonctionnements parfois enkystés qui épuisent tant la personne que les partenaires et qui ralentissent foncièrement la dynamique générale.
- Le fonctionnement de co-construction entre intervenants extérieurs, coordonnateur et accompagnant socio-professionnel permet à la personne d'évoluer dans un cadre sécurisant où l'information bienveillante circule au profit du projet de chacun.
- L'absence de « typologie » bien identifiée au sein du groupe participe à déconstruire ses propres croyances et à envisager d'autres horizons. La diversité du groupe offre des échanges riches et l'élaboration de solutions nouvelles aux travaux proposés.
- Proposer un relais à des collègues ou partenaires face à l'enlisement d'une situation ou d'un accompagnement complexe.
- Proposer un étayage complémentaire et plus en profondeur ; le travail de coopération autour de la personne semble efficace et induit une cohérence du parcours, qui emmène la personne plus loin dans sa projection.

- Le projet est basé sur la libre adhésion, ce qui encourage les participants à assumer leur engagement et leur responsabilité au sein du groupe.
- Possibilité d'apporter un double regard sur les situations avec un binôme Travailleur Social / Accompagnant Socio-Professionnel. Les visions sont différentes mais complémentaires, cela permet à tour de rôle d'instituer du tiers.

Les adaptations à prévoir dans le cadre d'une reconduction :

- Anticiper la démarche d'information et de vulgarisation du dispositif auprès des partenaires, pour l'ouvrir au plus grand nombre, éviter début septembre et le retour des congés d'été pour diffuser l'information et envisager une information collective.
- Développer le réseau avec les entreprises locales inscrites et ouvertes à une approche inclusive.
- Renforcer le partenariat avec le secteur adapté et protégé.
- Envisager un accès libre au numérique, tout en offrant une proximité d'accompagnement pour faciliter les démarches et l'appropriation de l'outil.
- Proposer un dispositif de 9 mois :
 - 1,50 mois de lancement (octobre 2020),
 - 5,50 mois de parcours alternant collectif et individuel (mi-novembre 2020 à avril 2021),
 - 2 mois de service de suite individualisé (mai à juin 2021).



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

MISSION :

Accompagnement de proximité de toute personne en grande difficulté. L'objectif est de reconstruire un projet social avec la personne pour essayer de la maintenir dans son environnement et éviter ainsi le déracinement et la rupture des liens sociaux.

IMPLANTATION :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines
Territoire Charolais – Louhannais - Mâconnais / Clunyois - Tournugeois

CAPACITÉ :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines	103 places
Territoire Charolais-Louhannais-Mâconnais / Clunyois-Tournugeois	

FINANCEMENT :

DACS

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	TOTAL
Autunois / CCM	56	13	69
En 2018	65	24	89
Charolais	43	8	51
En 2018	51	17	68
Louhannais	36	12	48
En 2018	54	22	76
Mâconnais-Clunyois	26	4	30
En 2018	34	11	45
Tournugeois	39	23	62
En 2018	40	19	59
TOTAL	200	60	260
TOTAL en 2018	244	93	337

Nous constatons une nette baisse du nombre de personnes suivies, c'est-à-dire 337 personnes en 2018 pour 260 en 2019, soit une baisse de 22,80 %. Tous les secteurs sont concernés, sauf le Tournugeois, qui fait apparaître une forte augmentation du nombre d'enfants, soit 17,30 %. Dans le Charolais-Brionnais, le travailleur social a aussi eu une baisse d'activité inhabituelle pendant plusieurs mois, sans y apporter une explication. Le secteur de Cluny rencontre des difficultés à être sollicité pour réaliser des accompagnements, bien que des réunions d'information aient eu lieu sur le territoire.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	Adultes avec ascendant ou descendant majeur dépendant	TOTAL
Autunois / CCM	33	0	2	0	2	37
En 2018	43	2	5	5	0	55
Charolais	31	1	8	0	0	40
En 2018	30	2	10	2	0	44
Louhannais	21	1	12	1	0	35
En 2018	27	5	7	5	0	44
Clunyois - Mâconnais	6	0	1	2	0	9
En 2018	18	1	7	2	0	28
Tournugeois	27	1	12	3	0	43
En 2018	19	3	9	2	0	33
TOTAL	118	3	35	6	2	164
TOTAL en 2018	137	13	38	16	0	204

Nous observons également une baisse de 19,60 % du nombre de ménages suivies en 2019 par rapport à 2018. Il est à noter une baisse pour les couples (77 %), pour les familles (62,50 %) et un maintien pour les familles monoparentales.

Cette baisse s'explique par le mode de calcul : nous comptabilisons en nombre de ménages et non plus en nombre de personnes.

Par âge	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de plus de 55 ans
En 2019	16	46
En 2018	16	59

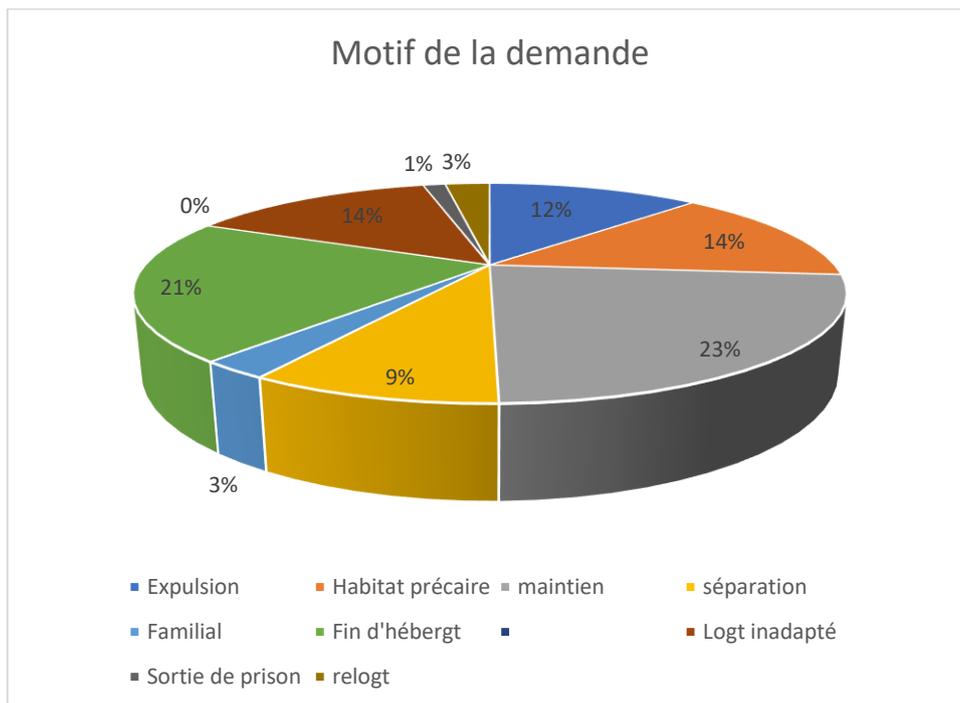
Orienteurs principaux	MDS	SAO 115	La personne elle-même	Établissements de santé	SIAO	CCAS CIAS	Autres services de l'association
En 2019	35 %	15 %	12 %	5 %	4 %	7 %	7 %
En 2018	30 %	27 %	14 %	2 %	6 %	4 %	0 %

Les orienteurs principaux restent les MDS et les SAO avec cependant une augmentation des établissements santé.

Concernant les CCAS / CIAS, dans le détail nous faisons le constat que les seules orientations proviennent du Tournugeois et de l'Autunois. Nous notons également que 7 % des personnes sont orientées par d'autres services de l'association, tels que l'ASLL, l'AASP, les Agents de santé, principalement sur le secteur du Charolais / Brionnais ; et 3,50 % par un service mandataire...

Effectivement, elles sont confrontées à des situations complexes de personnes isolées en milieu rural présentant souvent une problématique de logement indécent, particulièrement avec des propriétaires occupants. Le SARS pourrait apporter son expertise dans ce domaine.

Motifs des demandes :

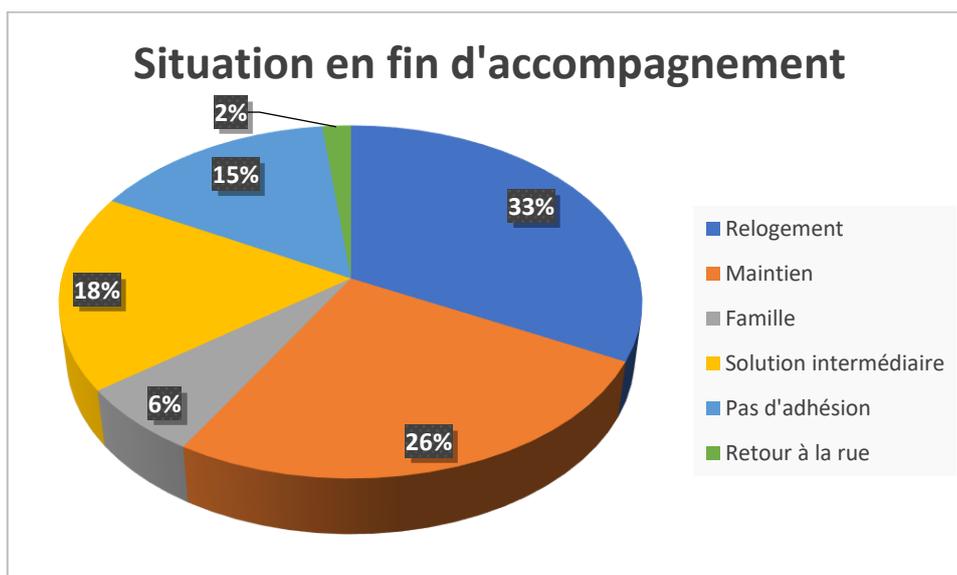


Nous observons que la problématique du logement, sous différentes formes, est très importante :

- Habitat précaire 14 %,
- Hébergement chez un tiers 21 %,
- Expulsion 12 %,
- Logement indécent ou typologie inadaptée 14 %.

Parallèlement, le service accompagne les personnes afin de les maintenir dans leur logement (23 %).

Situations en fin de mesure :



Le travail réalisé au cours de l'accompagnement SARS aboutit essentiellement au maintien dans le logement à hauteur de 26 % ou à un relogement pour 33 % des suivis. Des solutions intermédiaires, comme une orientation en pension de famille ou Résidence pour Personnes Agées, sont aussi possibles (18 %).

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2019	10,80 mois
En 2018	13,30 mois
En 2017	36,80 mois

La durée moyenne des accompagnements est divisée par 3,50 depuis 3 ans ; en effet depuis mai 2018 la DDCS a formalisé les accompagnements par l'élaboration de contrat d'objectif qu'elle valide. Cela a pour conséquence des accompagnements plus courts, parfois non renouvelés malgré un besoin qu'il est difficile de quantifier : il devient difficile de maintenir le lien social pour les personnes isolées.

Taux d'activité : 103 %

Dans l'attente du cahier des charges national du SARS ou CHRS hors les murs nous maintenons notre taux d'activité par personne et non plus par ménage comme indiqué en 2018.

L'accompagnement SARS est un accompagnement global ce qui engendre une prise en compte de chaque membre du ménage, nous ne pouvons réduire une famille ou un couple à un seul individu.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

La mise en place depuis 1 an et demi des contrats d'objectifs, de leur renouvellement au 5^{ème} mois de la mesure et une fin de contrat engendrent une très nette diminution de la durée des mesures.

La réduction de la durée des accompagnements engendre une souplesse moindre qu'auparavant.

Le travail sur la durée pour une approche relationnelle « en douceur », une mise en confiance ne sont plus facilitées par manque de temps et le renouvellement au 5^{ème} mois n'est pas aisé à formaliser.

La fragilité du public suivi en SARS : problèmes économiques, de santé et certaines pathologies rendent parfois ce dispositif inadapté dans un cadre temporel trop contraignant.

Cette nouvelle contractualisation modifie la posture éducative des professionnels qui doivent repenser leur pratique afin de répondre à cette nouvelle contrainte.

Les secteurs d'Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines ont été marqués par un écart d'âge très important des personnes prises en charge. En effet, sur ce secteur, la personne la plus jeune avait 24 ans et la plus âgée 94 ans.

L'accompagnement de cette personne âgée, en procédure d'expulsion a nécessité un travail en partenariat avec le réseau gérontologique du territoire (PTA). Par la suite, deux autres orientations par le réseau ont pu être réalisées.

Les personnes accompagnées par le service sont généralement très loin de l'emploi et d'autres objectifs sont à travailler en amont. Cependant, plusieurs situations sont venues contredire cette tendance sur le territoire Autun / CCM. En effet, 1 personne a pu quitter le dispositif en ayant obtenu un CDI en tant qu'agent de sécurité. De plus, 2 personnes accompagnées par le service étaient en emploi depuis plusieurs années mais faisaient face à des problématiques d'endettement et de santé.

Une plateforme expérimentale logement a été créée sur le territoire de la CCGAM en fin d'année 2019. Cette expérimentation vise à décroquer l'hébergement et le logement. Cette plateforme peut aussi avoir un rôle d'observatoire des situations complexes y compris pour les cas où les solutions adaptées n'existent pas localement. Elle présente un double intérêt : permettre la prise en charge des situations les plus difficiles mais également permettre aux partenaires de mieux connaître les limites de chacun.

La concertation à plusieurs partenaires est une réelle richesse. Le SARS a pu depuis sa création participer à plusieurs commissions.

Concernant les fins de prises en charge, plusieurs solutions intermédiaires ont dû être travaillées avec les personnes dont la situation, trop fragile ne permettait pas une orientation vers du logement direct. Ainsi, 4 personnes ont pu être orientées sur un CHRS, 2 en maison relais et 1 en IML.

Dans le Clunyois - Mâconnais, nous avons rencontré majoritairement des hommes seuls, avec une problématique d'addiction ancienne qui a fortement dégradé leur situation sociale. Une mesure de protection s'avère souvent nécessaire pour les aider à se reconstruire et à se maintenir dans leur logement.

Nous nous interrogeons sur les raisons de la faible demande d'orientation sur ce dispositif. Des permanences au sein de la commune de Cluny vont se développer courant 2020.

Sur le Charolais - Brionnais, l'année 2019 a été marquée par l'accompagnement de personnes ayant obtenu une inaptitude au travail sur 2018 ou 2019. En effet, sur 20 ménages, 7 avaient eu récemment une activité professionnelle. Des problèmes de santé physique et/ou psychique ont entraîné un licenciement. Cela montre que la perte du travail (source d'acquisition de repères et de rythmes) vient gravement perturber l'organisation de la vie quotidienne. En effet, plusieurs personnes ont vu leur situation se dégrader très rapidement tant sur le plan financier, affectif (divorce, séparation) que sur le logement. Ces personnes ont besoin de soutien dans leur démarche, car elles ont « lâché » et ne s'occupent plus de rien. Elles mettent en péril leur logement et leur santé. L'accompagnement les aide à reprendre confiance en elles et à remettre à jour leur situation.

Habituellement, le SARS accompagne très rarement des personnes près de l'emploi. Le service est souvent repéré pour un public isolé, peu autonome, désocialisé. Cependant 2 hommes ont obtenu un contrat de travail, 1 en CDI à temps plein et 1 en CDD. Ils sont tous les 2 diplômés : menuisier et accompagnant auprès de personnes âgées et/ou handicapées.

Actions collectives et partenariales :

Nous pouvons noter deux types d'actions collectives et partenariales : l'une centrée sur un travail de collaboration entre partenaires et l'autre axée sur les usagers.

Le SARS Clunyois - Mâconnais poursuit son implication auprès des réseaux VIF de la MBA et de Cluny. Les chartes ont été signées en 2019. 1 situation à Cluny a été traitée par notre service et 10 au sein de la MBA. Le service collabore au sein du CLSM Mâconnais Sud Bourgogne, à la création d'un guide numérique et papier sur la santé mentale. Destiné aux professionnels et élus de notre territoire, il veut promouvoir l'interconnaissance des professionnels qui rencontrent un public fragile et en difficulté. Ce guide devrait naître courant 2020. Le service poursuit sa participation aux concertations entre professionnels et bénévoles sur le Clunyois. Il participe aussi au projet du bus citoyen « chez Marguerite » qui souhaite aller à la rencontre des habitants du Clunyois. Actuellement en réparation, on espère qu'il pourra prendre la route durant l'année 2020. Des permanences dites « sociales » informeront des dispositifs et aides existantes sur leur territoire.

Sur l'Autun, une réunion a eu lieu en liaison avec le centre social afin de présenter un atelier visant à aider les personnes à devenir plus autonomes dans les transports en commun et créer du lien social. De plus, nous avons pu participer à plusieurs réunions dans le cadre du programme Santé précarité. Ce programme a pour objectif de favoriser la réduction des inégalités de santé en faveur des personnes en situation de précarité. Il est financé par l'ARS et piloté par l'IREPS BFC. Plusieurs temps de rencontres ont eu lieu durant l'année 2019. Des axes de travail ont été définis : identification des acteurs du territoire et communication, mise en place et animation d'un espace d'échange et de pratique, formation des acteurs du territoire, accompagnement méthodologique et technique, lancement de la dynamique par le biais des ateliers Santé. Plusieurs projets ont été avancés pour l'année 2020. Nous sommes toujours au stade de la réflexion.

Sur le Louhannais, les points forts 2019 restent les partenariats importants avec l'OPAC, le SPIP, le KAIRN ainsi que l'EMPP.

Le SARS est membre de la CLH de Louhans. Il est présent aussi en CCAPEX, autre prescripteur.

En 2019, deux services mandataires ont orienté des personnes pour un accompagnement global de proximité.

Le SARS de Tournus a poursuivi en 2019 son action autour des jardins pédagogiques en partenariat avec la MDS de Tournus et l'accueil de jour d'ESPACE - « le Clos Mouron ».

La baisse de la fréquentation du jardin nous a amené à une réflexion sur son utilité. Même si le jardin reste un outil permettant le lien social, une mobilisation sur le long terme est difficile à maintenir. La souffrance psychique des usagers et les situations de précarité laissent peu de place aux plaisirs. Le travail autour du jardin nécessiterait une organisation plus souple avec un intervenant permanent pour l'organisation, ce que ne peuvent proposer pour le moment les services qui participent à cette action. Des actions plus ponctuelles en partenariat avec l'association « les jardins des 1 000 saveurs » seraient peut-être plus appropriées.

En juin 2019, en lien avec le SAO de Tournus mise en place d'un « Café Parole » avec l'ensemble des bénéficiaires de nos services. L'idée d'organiser un lieu d'échange, d'écoute et de partage des expériences, se concrétise une fois par mois avec l'appui de l'infirmière de l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité, à partir de septembre 2019.

L'antenne de Paray-le-Monial, comme chaque année, organise avec le Conseil Local de Santé Mentale du Charolais-Brionnais, la Semaine d'Information sur la Santé Mentale. En 2019, son thème était « Santé mentale à l'ère du numérique ». Une fiction radiophonique « Ici c'est loin : vies précaires en milieu rural » a permis de mettre en lumière l'accompagnement réalisé par le service SARS.

La nouvelle EMPP a aussi permis au SARS de travailler en tandem sur des situations très dégradées de personnes isolées socialement et géographiquement. La problématique alcool, très prégnante sur le territoire, se double d'une difficulté à accéder aux soins.

Difficultés repérées :

Les problématiques d'endettement restent toujours très importantes sur le territoire Autun / CCM, nécessitant le dépôt de plusieurs dossiers de surendettement. 9 accompagnements pour le dépôt de dossiers de surendettement ont pu être réalisés durant l'année. Une situation d'endettement importante a obligé la mise en vente de la maison de la personne accompagnée avec nécessité d'un relogement.

L'accompagnement en vue d'une mesure de protection est un point qui est régulièrement abordé au cours de l'accompagnement.

Une nouvelle enveloppe budgétaire pour aider à financer l'expertise médicale de la mesure de protection, nous est d'une grande utilité et facilite la démarche.

Perspectives 2020

En 2020, il semble toujours nécessaire de devoir mettre en lumière le travail réalisé en SARS auprès de nos différents partenaires qui ont accès à ce public et plus particulièrement dans les mairies en zone rurale. Les problématiques des personnes accompagnées nécessitent des réponses diversifiées et complémentaires. Il est important de s'appuyer sur un étayage partenarial. Ce travail en partenariat sera à entretenir et à développer.

Le SARS doit continuer de s'approprier les nouveaux outils de la DDCS, repenser les projets individualisés et les objectifs définis. La fusion avec la Croisée des chemins début 2020 est aussi l'occasion de requestionner nos missions, redéfinir nos cadres d'intervention et soutenir les éducateurs de la Croisée dans ce dispositif nouveau pour eux.

Les antennes SARS font preuve d'initiatives par des actions soutenant auprès des personnes accompagnées. Tournus en est un exemple, par la création d'actions autour de la culture et la construction d'un groupe « Initiation Théâtre ».

Sur le Charolais - Brionnais, un travail de partenariat a débuté avec des acteurs du territoire axé sur la parentalité : PMI, services municipaux de la petite enfance, groupes de socialisation du CD, UDAF, Institut Saint Benoit, CMP, lycée agricole, éducation nationale.... Ce travail aboutira en 2020 à la production d'une pièce de théâtre musicale « Berceur l'enfant manquant » de Valérie GAUDISSERT, qui aborde les questions de la relation mère / enfant et des ateliers avec adolescents et jeunes mamans. Les personnes accompagnées par le SARS et les autres services de l'antenne de Paray-le-Monial y participent.

Sur le territoire du Creusot, un déménagement est prévu dans de nouveaux locaux en lien avec la territorialisation des chefs de service.



SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

MISSION :

Assurer les mesures de protection (Sauvegardes de justice, curatelles renforcées ou simples et tutelles) prononcées par les juges des tutelles des juridictions de Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Mâcon sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire.

IMPLANTATION DES ANTENNES DU SERVICE :

Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial

CAPACITÉ TOTALE : 450 Mesures

Chalon-sur-Saône	100 Mesures	Mâcon	100 Mesures
Le Creusot / Montceau Autun	100 Mesures	Paray-le-Monial	50 Mesures
Louhans / Chalon rural	100 Mesures		

FINANCEMENT :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Majeurs protégés

Données Quantitatives

Répartition des personnes protégées par antenne :

Au 31 décembre 2019 le service avait 408 mesures de protection en cours.

Nombre de personnes protégées par antenne	En logement autonome	En établissement	Sans résidence stable	TOTAL
Chalon-sur-Saône	77 (85,50 %)	13 (14,50 %)		90
En 2018	87	15		102
Le Creusot	86 (86 %)	14 (14 %)		100
En 2018	91	13		104
Louhans	50 (80,70 %)	10 (16,10 %)	2 (3,20 %)	62
En 2018	42	12		54
Mâcon	96 (91,50 %)	9 (8,50 %)		105
En 2018	92	12		104
Paray-le-Monial	43 (84,30 %)	8 (15,70 %)		51
En 2018	40	6		46
TOTAL	352 (86,30 %)	54 (13,20 %)	2 (0,50 %)	408
TOTAL en 2018	352 (85,90 %)	58 (14,10 %)	0	410

En 2019, l'agrément a été financé à hauteur de 450 mesures. La direction du service a fait le choix de recruter une mandataire sur l'antenne de Louhans rompant ainsi l'isolement de celle déjà présente sur cette antenne et permettant l'augmentation des prises en charge de nouvelles mesures rattachées à la juridiction de Chalon-sur-Saône.

Le service a donc maintenant un potentiel de prise en charge de 200 mesures sur le territoire du Chalonnais et du Louhannais réparti entre quatre mandataires judiciaires. L'installation d'une nouvelle mandataire sur Louhans ayant eu lieu le dernier trimestre 2019, le territoire Chalonnais - Louhannais doit monter progressivement en charge courant 2020 avec l'attribution de nouvelles mesures de protection pour atteindre le nombre de 200 mesures.

Une assistante mandataire à mi-temps a aussi été recrutée pour travailler en binôme avec la nouvelle mandataire sur l'antenne de Louhans.

La part du nombre de personne en logement autonome augmente légèrement par rapport à l'année 2018. Elle représente 86,30 % des mesures en 2019.

Deux nouvelles mesures intégrées au cours du dernier trimestre 2019 et concernant des personnes sans résidence stable amènent le mandataire à effectuer un travail individualisé pour trouver une réponse adaptée en terme de logement ou d'hébergement.

Répartition par âge :

Tranches d'âge des personnes	2019	2018
18 à 25 ans	23	24
26 à 39 ans	51	55
40 à 59 ans	172	169
60 à 74 ans	112	108
Plus de 75 ans	50	54

La majorité des majeurs protégés se situe dans les classes d'âge de 40 à 74 ans.

Répartition par sexe :

Répartition par sexe	Hommes	Femmes	Total
Chalon-sur-Saône	60 (66,70 %)	30 (33,30 %)	90
Le Creusot	60 (60 %)	40 (40 %)	100
Louhans	44 (71 %)	18 (29 %)	62
Mâcon	79 (74,50 %)	26 (25,50 %)	105
Paray-le-Monial	38 (74,50 %)	13 (25,50 %)	51
TOTAL	281 (68,70 %)	127 (31,30 %)	408

Comme en 2018, le service est mandaté pour 1/3 de femmes et 2/3 d'hommes. On remarque un pourcentage de femmes plus important sur l'antenne du Creusot.

Mouvement des mesures :

Nombre d'entrées par juridictions	1 ^{er} jugement
Chalon-sur-Saône	17
Le Creusot	6
Mâcon	20
TOTAL	43

Ce sont 43 nouvelles mesures qui ont été confiées au service en 2019 et 44 sorties réalisées au cours de cette même année.

Une information sur la nouvelle capacité du service a été faite aux juges des tutelles de la juridiction de Chalon-sur-Saône afin d'obtenir de nouvelles mesures de protection sur les territoires de Chalon-sur-Saône et Louhans.

Nombre de sorties	Mainlevée	Transfert	Décès	TOTAL
En 2019	11	10	24	45
En 2018	7	12	20	39

Le service a augmenté sa capacité de prise en charge en fin d'année 2019 après accord de la DDCS, en installant un nouveau mandataire rattaché à la juridiction de Chalon-sur-Saône. Cette nouvelle installation en fin d'année n'a pas permis une augmentation significative en 2019 du nombre total de mesures qui reste stable par rapport à l'année 2018.

54,54 % des sorties en 2019 sont liées aux décès de 24 personnes dont la moyenne d'âge était de 70 ans.

Nombre de changements de type de mesure	Aggravation de type de mesure	Allègement de type de mesure	TOTAL
En 2019	22	4	26
En 2018	24	2	26

13 personnes ont bénéficié d'un renouvellement de leur mesure de protection en 2019.

Type de mesure des personnes accompagnées :

Types de mesures	Curatelle Renforcée	Curatelle simple	Curatelle Ad'hoc	Tutelle	Sauvegarde de justice	TOTAL
Chalon-sur-Saône	67	6		17		90
En 2018	76	5		18	3	102
Le Creusot - Montceau-les-Mines - Autun	73	3		24		100
En 2018	73	2		23	6	104
Louhans	49			5	8	62
En 2018	41	1		8	4	54
Mâcon	85	10	2	8		105
En 2018	85	8	2	7	2	104
Paray-le-Monial	38	2		9	2	51
En 2018	34	4		7	1	46
TOTAL	312	21	2	63	10	408
TOTAL en 2018	309	20	2	63	16	410

76,30 % des mesures judiciaires sont des curatelles renforcées et 5,10 des curatelles simples.

15,40 % des personnes sous protection du service bénéficient d'une mesure de tutelle.

Les curatelles Ad'hoc (0,70 %) sont des mesures temporaires ordonnées par les juges et confiées au service afin d'accomplir un ou plusieurs actes déterminés que le curateur ou le tuteur d'un autre service ou privé n'a pas le pouvoir de faire ou pour lesquels il est en conflit d'intérêts avec le majeur.

Revenus annuels des majeurs protégés accompagnés :

Revenus annuels	CCM	CHALON	LOUHANS	MÂCON	PARAY	TOTAL 2019	TOTAL 2018
Revenus inférieurs à l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées (868,20 €) ou à l'Allocation Adulte Handicapé (900,00 €)	58	52	28	58	36	232	217

Revenus strictement supérieurs à l'AAH et inférieurs ou égaux au SMIC brut (1521,25 €)	36	33	24	44	14	151	186
Revenus strictement supérieurs au SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,20 SMIC brut	3	3	6	2	1	15	2
Revenus compris entre 1,20 et 1,40 SMIC brut	2	1	1	1		5	3
Revenus strictement supérieurs à 1,40 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,60 SMIC brut			1			1	1
Revenus strictement supérieurs à 1,60 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,80 SMIC brut	1					1	1
Revenus strictement supérieurs à 1,80 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 2 SMIC brut							
Revenus strictement supérieurs à 2 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 2,50 SMIC brut			1			1	
Revenus strictement supérieurs à 2,50 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 4 SMIC brut		1	1			2	
TOTAL	100	90	62	105	51	408	410

54,30 % des personnes accompagnées par le service mandataire ont des revenus inférieurs à l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées ou à l'Allocation Adulte Handicapée (900,00 €) et 42,50 % ont des revenus strictement supérieurs au Minimum Vieillesse et inférieurs ou égaux au SMIC brut (1 498,47 €).

Il est bon de rappeler que la grande majorité des personnes protégées par le service (96,80 %) percevait en 2019 des ressources au niveau du seuil de pauvreté fixé par l'Observatoire des Inégalités soit 855 € pour une personne seule ou en dessous si l'on se réfère au seuil de pauvreté de l'Insee (1 026 €).

Données Qualitatives

En 2019, le service est composé d'un chef de service (1 ETP) et de 4 chefs de services de proximité (0,50 % ETP), de 9 mandataires judiciaires à la protection des majeurs (9 ETP), d'une assistante de gestion (1 ETP), de 6 agents administratifs, 1 basé à Mâcon (1 ETP), 1 au Creusot (1 ETP), 1 à Chalon-sur-Saône (1 ETP), 1 à Paray-le-Monial (0,50 ETP) et 2 à Louhans (2 x 0,50 ETP).

En février 2019, un poste d'assistante de gestion a été créé afin de répondre aux exigences de plus en plus prégnantes, suite à la réforme de 2018 et du nombre de mesures, pour l'élaboration des comptes

annuels de gestion et du calcul des émoluments facturés aux majeurs protégés. Cette salariée est basée au Creusot pour être à proximité du chef de service MJPM et de la Directrice de territoire.

Un travail de réorganisation de l'équipe d'encadrement et de réflexion sur les fiches de postes des chefs de service a été réalisé pour proposer plus de proximité et de soutien aux salariés des 5 antennes du service.

En septembre 2019, un travail collectif de tous les salariés du SMJPM a débuté. Celui-ci est toujours en cours en ce début d'année 2020. À la suite d'une réflexion collective sur le travail réalisé, les procédures du service sont élaborées puis redirigées. L'équipe est accompagnée dans ce travail par un consultant extérieur.

Deux présentations de logiciel métier spécifique tutelles ont été réalisées avec les salariés. Ce travail a permis de faire valider par la Direction le choix d'acquisition d'un logiciel métier auquel doit être accolée une Gestion Électronique des Données. Cet outil de travail attendu par les salariés devrait pouvoir être fonctionnel courant 2020.

Durant l'année 2019, 2 salariées volontaires du service ont participé aux 3 séances plénières du Comité d'Éthique initié en 2018 par les 3 services tutélaires du département de Saône-et-Loire. Le bilan de fonctionnement de l'Espace Éthique départemental des associations tutélaires (Le Pont, La Sauvegarde 71 et l'UDAF 71) a été présenté aux 3 directeurs généraux des associations respectives. Avec l'accord des 3 directeurs généraux et à l'unanimité des membres du comité d'éthique, ce travail est reconduit en 2020. L'encadrement du service a pour sa part, participé en 2019 aux trois séances de travail du comité organisateur de l'Espace Éthique.

Afin de donner la parole à un usager de notre service, les mandataires ont proposé à plusieurs personnes protégées de bien vouloir mettre par écrit leur ressenti vis-à-vis du travail réalisé avec eux dans le cadre de la mesure de protection.

L'une de ces personnes (un homme seul de 37 ans) a bien voulu se livrer à cet exercice. Nous l'en remercions vivement et vous donnons à lire son témoignage ci-dessous :

Madame, Monsieur, Bonjour

J'en ai parcouru du chemin, mais aujourd'hui c'est comme si je pouvais dire, ça va mieux et c'est en partie grâce à vous (Association Le Pont).

Je ne peux pas tout vous expliquer mais suite à une maladie invalidante (psychique), j'ai eu des difficultés à honorer mes dettes et mes factures. À l'aide de l'association qui m'a soutenu depuis le jugement ordonnant une curatelle renforcée il y a déjà 3ans.

Grâce à des calculs de budget, j'ai pu épurer progressivement mes dettes et grâce à une limite de budget alimentaire et personnel, j'ai pu disposer chaque semaine d'une somme déterminée pour recourir à mes besoins.

Alors concrètement, tu as tant par semaine. Si le solde de ton compte le permet et que le curateur n'y voit pas de danger pour toi, de temps en temps tu peux avoir plus.

Suite à de nombreux changements, j'ai pu mettre fin à mes conduites addictives et dépensières.

Au bout de 3 années de mesure, j'ai demandé à ma curatrice les informations nécessaires pour un allègement. J'ai alors demandé au médecin psychiatre une expertise que j'ai fournie au juge des tutelles. Il a statué en ma faveur pour un allègement de la curatelle renforcée vers une curatelle simple.

« Je remercie le Créateur »

Je remercie aussi la secrétaire avec qui il a fallu négocier à maintes reprises.

Je remercie ma curatrice Noémie pour la sagesse qu'elle a su me suggérer.

Conclusion : Comme quoi tout est possible, suite à divers soins, à la mesure et à un cheminement personnel qui m'a amené à ouvrir les yeux sur ma situation, j'ai pu retrouver des capacités dans la gestion de mon quotidien.

«Merci »

Perspectives 2020

Comme indiqué précédemment, plusieurs axes forts pour le service doivent se concrétiser courant 2020 :

- La montée en charge de nouvelles mesures afin d'arriver au nombre de 450 mesures,
- La formalisation des procédures de travail pour le service avec le cabinet consultant,
- L'installation puis l'adaptation et la formation de tous les salariés du service à l'utilisation d'un nouveau logiciel métier spécifique couplé avec une Gestion Electronique des Données,
- La prolongation de la professionnalisation des salariés par la formation au CNC pour les non titulaires, l'organisation de la séance de prestation de serment des mandataires et la poursuite du plan de formation,
- La remise à plat du calcul des émoluments et de leur facturation aux personnes protégées suite à la décision en date du 12 février 2020 du Conseil d'État d'annuler partiellement le décret n°2018-767 du 31 août 2018 réformant la participation financière des personnes protégées,
- L'animation et l'organisation pour l'année 2020 de l'Espace Éthique Départemental des Associations Tutélaires de Saône-et-Loire dans notre antenne de Chalon-sur-Saône.



ASILE

Accompagnement de Familles Yezidies

Accompagnement Global des Réfugiés (AGR)

19, rue Mathieu 71000 Mâcon

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône

36, rue Saint Henri 71200 Le Creusot

11, allée des Acacias 71500 Louhans

19, rue Mathieu 71000 Mâcon

30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines

Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO)

36, rue Saint Henri 71200 Le Creusot

Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

11, allée des Acacias 71500 Louhans

19, rue Mathieu 71000 Mâcon

30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines

Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Dispositif Post Asile

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône

30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines

Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA)

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône

36, rue Saint-Henri 71200 Le Creusot

19, rue Mathieu 71000 Mâcon



ACCOMPAGNEMENT DE FAMILLES YÉZIDIENNES

MISSION :

Courant 2019, la France a accueilli une centaine de femmes victimes de Daesh suite à la promesse faite par le Président de la République le 26 octobre 2018 à la Prix Nobel de la Paix Nadia Murad, (elle-même Yézidienne et victime de l'État Islamique), d'accueillir 100 femmes de cette minorité et leurs enfants.

Les familles sont arrivées en France en plusieurs cohortes et l'accompagnement est assuré par différents opérateurs sur le territoire national.

FINANCEMENT :

Ministère de l'Intérieur – Direction Générale des Étrangers en France

Données relatives à l'accompagnement

Composition familiale :

L'association Le Pont a accueilli mi-mai 2019 et pour une durée initiale de 12 mois, 2 familles Yézidiennes hébergées au sein de la communauté de Taizé dans 2 maisons mitoyennes.

Le suivi proposé (0,50 ETP de travailleur social) vient en complément de bénévoles de la communauté religieuse de Taizé et des villages alentour.

Ce sont des familles monoparentales, mères seules, dont une famille de 4 enfants et l'autre de 3 enfants, soit 9 personnes.

Famille 1		Famille 2	
Âge	Genre	Âge	Genre
17 ans	Garçon	16 ans	Garçon
15 ans	Fille	14 ans	Garçon
12 ans	Garçon	11 ans	Fille
10 ans	Fille		

Accès aux droits :

Chaque ménage a bénéficié du statut de réfugié dès son arrivée en France, sans passer par une demande d'asile « classique », cela faisait partie des engagements du Président français dans l'accueil humanitaire de ces familles.

Les ouvertures de droits ont donc pu être relativement rapides pour que chacune bénéficie des prestations familiales et de l'accès aux soins.

Parentalité et scolarisation :

La question de la scolarité des enfants a fait l'objet des premières démarches et a constitué l'expérience initiale de rapport avec le système social français.

Les plus jeunes enfants ont pu être scolarisés en primaire dès le mois de juin 2019 et les collégiens à la rentrée de septembre 2019.

Chaque parent a été pleinement intégré aux questions et aux suivis de la scolarité avec des rendez-vous individuels et le support de l'interprétariat.

L'investissement des enfants dans leur scolarité a été important et essentiel dans leur intégration.

Les enfants progressent très vite et les collégiens bénéficient d'une classe UP2A à Cluny un après-midi par semaine.

Le soutien à la parentalité est un élément essentiel dans l'accompagnement de ces familles qui souffrent de l'absence des pères et de leur communauté.

Mise en place du CIR et apprentissage du français :

La mise en place du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) pour les adultes a débuté à l'automne 2019, les 3 premières journées civiques et citoyennes ont été réalisées, il reste une quatrième journée à accomplir.

Parallèlement, chaque mère est tenue de suivre 600 heures de cours de français.

En complément, des cours de FLE ont été délivrés par des bénévoles de la communauté de Taizé depuis l'arrivée des 2 familles.

Pour l'heure, la maîtrise de la langue est encore insuffisante, ce qui rend leur autonomisation plus complexe.

Santé physique et mentale :

Les familles ont été accompagnées vers le soin (médecin généraliste, dentiste, spécialistes si besoin).

Les aînés des enfants ont pu découvrir La Maison des Adolescents à Mâcon.

Une rencontre, réunissant les 2 familles, a eu lieu dans l'été 2019, avec la psychologue du service Asile de l'association et l'éducatrice référente, sur la thématique du vivre ensemble en France.

Un appui régulier via la psychologue de l'association a été proposé aux 2 adultes.

Un projet d'art thérapie élaboré par l'association Rêver tout Haut devrait débuter en 2020.

Perspectives 2020

Après presque une année d'accompagnement, il apparaît nécessaire de continuer l'étayage proposé à ces 2 familles qui ne sont pas encore en capacité d'intégrer la société française en toute autonomie.

La faible maîtrise de la langue et la compréhension encore mal intégrée de l'environnement global en sont les principaux freins.

La gestion administrative reste compliquée et la maîtrise de l'outil informatique demande un apprentissage particulier.

L'orientation scolaire des aînés n'est pas encore complètement définie.



ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES RÉFUGIÉS

MISSION :

Ce dispositif a été créé début juin 2019 afin de favoriser l'autonomisation des publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire). Il s'agit d'un accompagnement global en termes d'accès aux droits, à la santé, à l'emploi, au logement, à la langue française et à la culture.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

21 mesures sur l'axe Est du département (Chalon-sur-Saône / Louhans / Mâcon / Tournus)

FINANCEMENT :

DDCS

Données quantitatives et qualitatives

Depuis le démarrage, 8 mesures ont été mises en place, soit 22 personnes entrées sur le dispositif.

Villes	Nombre de personnes	Mesures	Genre		Tranches d'âge			
			Femmes	Hommes	0 à 2 ans	3 à 15 ans	16 à 24 ans	25 à 60 ans
Chalon-sur-Saône	5	3	3	2	1			4
Louhans	4	1	3	1		2		2
Mâcon	5	3	2	3		1		4
Tournus	8	1	3	5		5	1	2
TOTAL	22	8	11	11	1	8	1	12

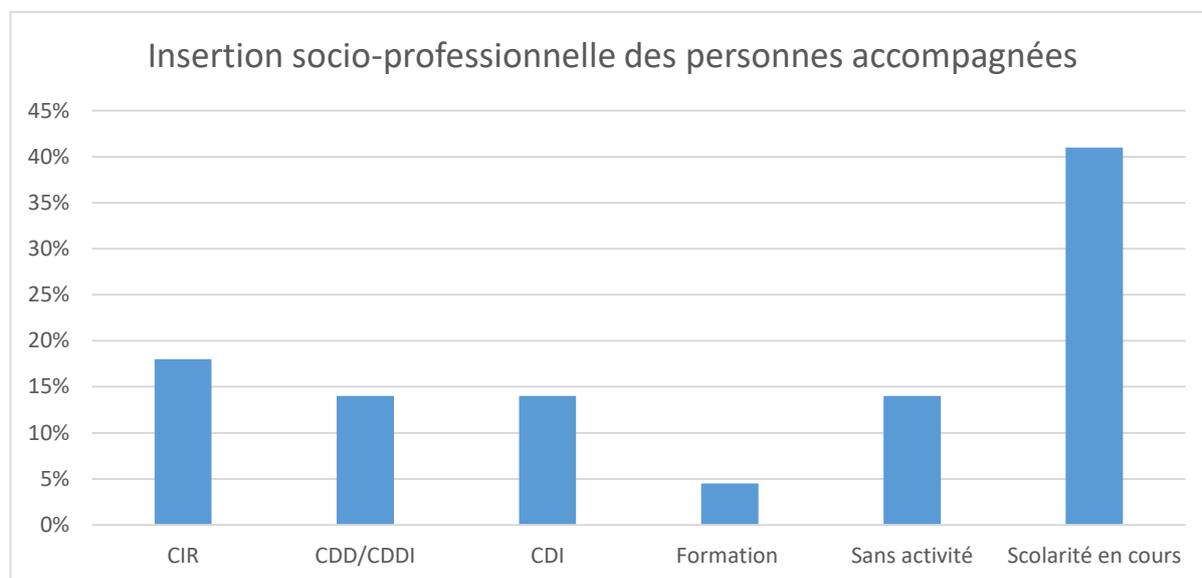
Parmi les personnes accompagnées, 50 % d'hommes et 50 % de femmes.

36 % des personnes accompagnées ont moins de 15 ans, ce qui a nécessité des démarches adaptées (inscription à l'école, soutien scolaire, appui à la parentalité, garde des enfants) et 54 % sont âgés de plus de 25 ans.

Parmi les 8 mesures mises en place, on comptabilise 5 familles (19 personnes), soit 86 % de l'ensemble, les 14 % restants sont des personnes isolées.

Plus de la moitié des personnes accompagnées (54,50 %) sont originaires d'Afghanistan, 18 % du Soudan et 14 % de la République Démocratique du Congo.

En 2019, 18 % des personnes accompagnées sont dans le parcours du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), 14 % ont signé un CDD / CDDI, 4,50 % suivent une formation (DFL) et 41 % sont des scolaires.



Des partenariats spécifiques ont été développés afin d'accompagner au mieux les personnes dans leur insertion professionnelle :

- AEFTI / GRETA (formation DFL, formation FLE, DAQ),
- Structures d'insertions : Régie de Quartier du Châlonnais, A2 mains, Relais Bourgogne, ARIQ BTP,
- Agences d'Intérim d'Insertion (Eureka sur Mâcon et Chalon-sur-Saône).

Bilan et perspectives 2020

Après 6 mois de mise en place, on note la pertinence d'un tel dispositif pour répondre au mieux aux problématiques spécifiques du public réfugié ; notamment dans son approche globale qui permet une réponse la plus vaste possible aux besoins repérés (santé, logement, formation, insertion professionnelle, parentalité).

La mesure AGR vient élargir le panel des dispositifs à destination du public réfugié, elle s'inscrit d'ailleurs en complémentarité du dispositif CPH qui s'adresse à un public plus fragile et moins autonome.

Sur l'année à venir, il s'agit de monter en charge avec l'embauche d'un second salarié sur Chalon-sur-Saône, le premier poste ouvert en 2019 est donc recentré sur le Mâconnais / Tournugeois.

Un renforcement des partenariats initiés sur l'année 2019 devra permettre de répondre plus efficacement aux problématiques rencontrées et d'envisager des solutions adaptées.



CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Le CADA accueille les personnes orientées par l'OFII, le temps de la procédure de demande d'asile, instruite par l'OFPRA, voire la CNDA en seconde instance.

La demande d'asile se fait à titre individuel pour chaque membre majeur de la famille.

Seules les personnes placées en procédures normales et accélérées sont éligibles en CADA.

Le CADA accompagne les personnes dans l'instruction du formulaire OFPRA et plus globalement dans l'ensemble des démarches administratives et sociales, pendant toute la durée de la demande d'asile.

IMPLANTATION :

Territoire Nord : Blanzay, Ciry-le-Noble, Digoin, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Montchanin et Saint-Vallier

Territoire Sud : Ameugny, Cluny, La-Chapelle-de-Guinchay, Louhans, Mâcon et Tournus

CAPACITÉ : 235 places

Territoire NORD / OUEST : 133 places				
Localités	CCM		Digoin	
Nombre de places	126		7	
Territoire SUD / EST : 102 places				
Localités	Clunisois	Tournus	Mâconnais	Louhans
Nombre de places	24	32	32	14
TOTAL	235			

FINANCEMENT :

DDCS – BOP 303 (demande d'asile)

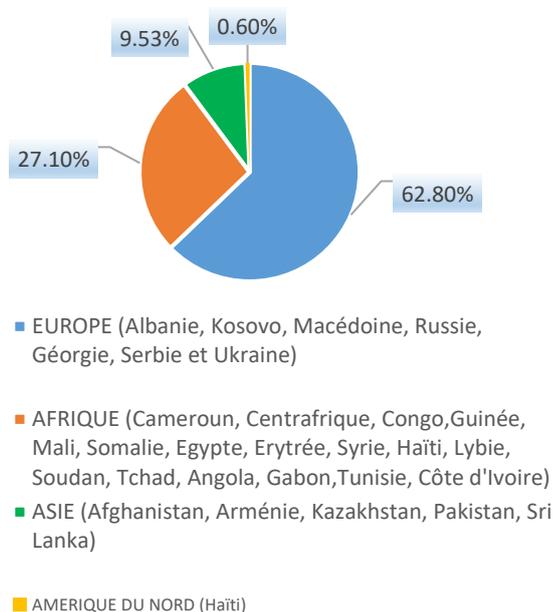
Données Quantitatives

En 2019, 76 523 journées effectives soit 89,21 % de taux d'occupation.

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL	Dont nombre de ménages	Dont nombre de mineurs	Dont isolés
2019	336	122	154	52
2018	305	111	143	45
2017	260	101	118	41

La part des isolés représente 15,47 % des personnes accompagnées et les mineurs 45,83 % de l'effectif total, soit des proportions quasi équivalentes sur les 3 dernières années.

Origines géographiques de l'ensemble des personnes accompagnées



Concernant les origines géographiques, 62,80 % des personnes accueillies sont en provenance des Balkans et de l'ex bloc soviétique (61,60 % en 2018).

La part des personnes d'origine africaine est en baisse, passant de 34,40 % en 2018 à 27,10 % en 2019. À noter une augmentation des accueils de personnes en provenance d'Asie, de 4 % en 2018 à 9,53 % ; et l'apparition d'un faible pourcentage de demandeurs originaires d'Amérique Latine (0,60 %).

Âge des personnes à l'entrée	0-3	4-6	7-9	10-12	13-15	16-18	19-25	26-35	36-45	46-55	+55
2019	42	39	28	21	18	6	44	80	38	17	3
2018	35	36	22	25	12	13	35	61	44	20	2
2017	39	24	18	17	8	12	31	56	44	8	3

Les personnes de plus de 55 ans sont très minoritaires avec une représentativité de 1,48 %.

Les majeurs de moins de 25 ans représentent 13,09 % de l'effectif total.

La tranche d'âge majoritaire est celle des 26 / 35 ans qui représente 23,80 % des personnes accueillies.

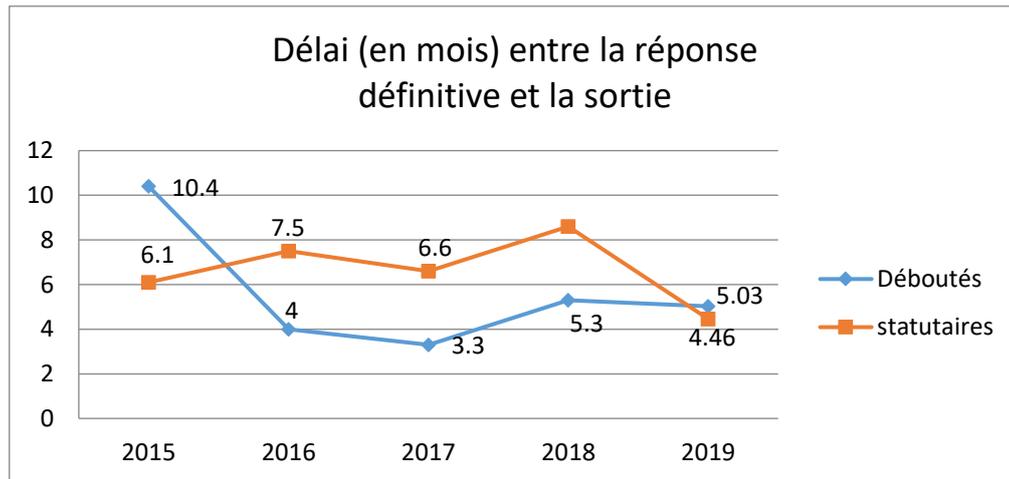
Répartition par genres	TOTAL personnes accueillies	Dont nombre du sexe masculin	Dont nombre du sexe féminin
2019	336	189	147
2018	305	176	129
2017	260	145	115

56,25 % des personnes accueillies au CADA sont des hommes, contre 43,75 % de femmes (y compris les mineurs).

Durée moyenne du séjour en CADA (en mois)	Déboutés	Statutaires
2019	14,07	22,33
2018	19,70	19,10
2017	14,65	11,64

En 2019, sur les 76 523 journées effectuées, 17 479 journées « déboutés », soit 22,84 % du taux d'occupation et 305 journées « statutaires », soit 0,40 % du taux d'occupation sur l'année.

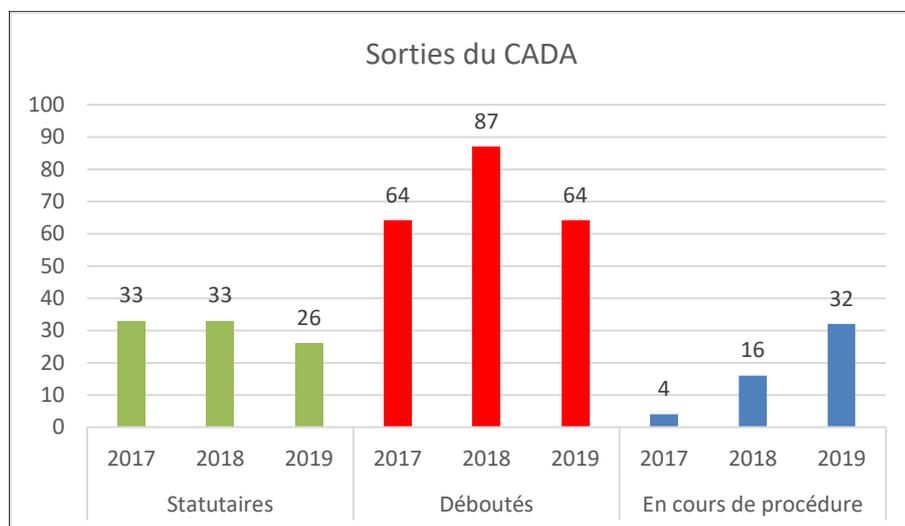
Au 31 décembre 2019, 215 personnes présentes soit 77 ménages dont 14 ménages déboutés, soit 18,18 % de taux d'indus ; et aucun indu statuaire.



Le délai entre la réponse définitive des autorités concernant la demande d'asile et la sortie du CADA, reste relativement stable pour les déboutés en oscillant autour de 5 mois ; en revanche le délai entre l'obtention du statut de réfugié et la sortie dans le droit commun a diminué de presque moitié, et est désormais en dessous de 6 mois (4,46 mois pour 2019, contre plus de 8 mois en 2018).

La priorité donnée par l'État à l'inclusion du public réfugié peut expliquer cette baisse du délai de sortie (programme HOPE, création de places CPH, commission d'attribution logement...).

Années	Nombre de sorties
2019	122
2018	136
2017	101

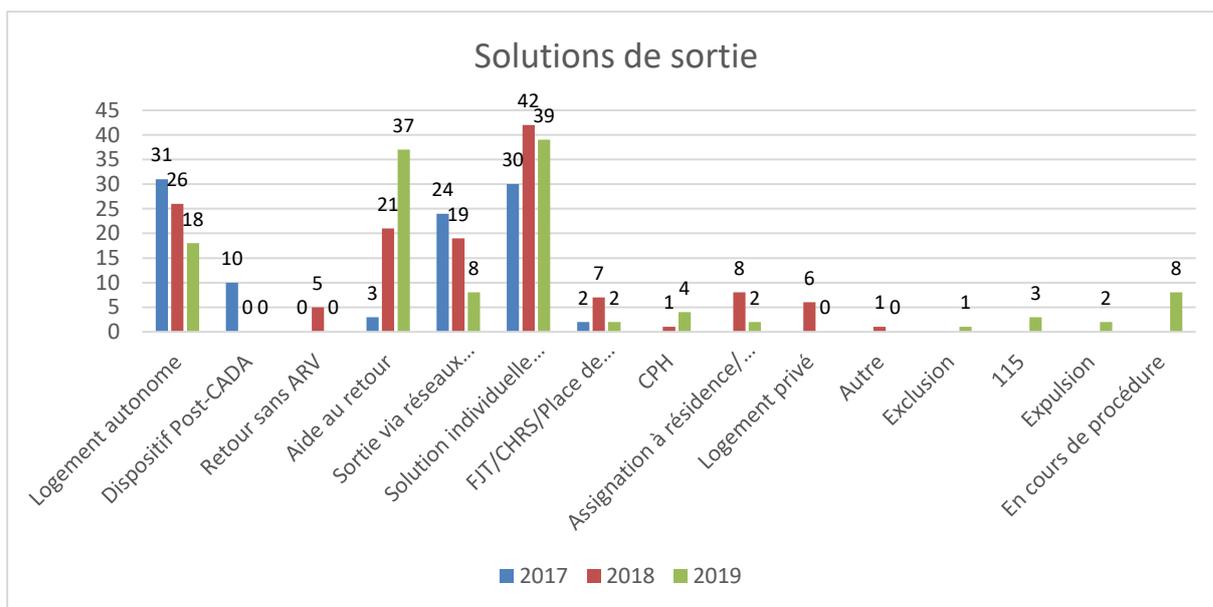


122 personnes ont quitté le CADA en 2019, dont :

- 26,22 % en cours de procédure,
- 21,52 % de statutaires,
- 52,98 % de déboutés.

Parmi les 26 statutaires sortis en 2019, 17 ont obtenu le statut de réfugié (dont 2 en 2018) et 9 celui de protection subsidiaire (dont 2 en 2018).

Remarque : En 2019, sur les 336 personnes hébergées, 56 personnes ont obtenu une réponse positive, dont 33 statutaires et 23 protections subsidiaires.



Les motifs de sortie majoritaires sont par ordre décroissant : solution individuelle (39 personnes), aide au retour dans son pays d'origine (37 personnes), attribution d'un logement autonome (18 personnes), réseau bénévoles (8 personnes), logement adapté et hébergement (6 personnes).

Le retour volontaire représente 30,33 % des sorties et le logement autonome 6,55 %.

Données Qualitatives

Faits marquants :

La réforme de la carte de l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) a consisté à transformer le moyen de retrait d'argent liquide en une carte de paiement, ce qui a conduit les opérateurs à se doter de terminaux de paiements pour permettre aux familles de participer à certains frais (cantine par exemple).

Actions collectives et partenariales :

L'accès à la culture et les actions d'information et de sensibilisation à destination des collèves et des lycées se sont poursuivis tout au long de l'année, dans un objectif de mixité et de mieux vivre ensemble, avec la mise en place d'un café social hebdomadaire en lien avec l'association HUMANITY, au sein des locaux du CADA à Montceau-les-Mines (échanges, créations et expositions).

L'apprentissage du français, essentiel dans le cadre de l'accompagnement au quotidien en CADA, repose essentiellement sur l'action des bénévoles ; autant de gain de temps et de capital linguistique acquis pour favoriser l'autonomie, notamment lorsque les personnes obtiennent le statut.

Une coordinatrice FLE a pour mission d'encadrer cette intervention bénévole dont elle assure le suivi et l'accompagnement (soutien, conseil, formation, mise à disposition de ressources pédagogiques, création d'outils, évaluation des publics, constitution des groupes et animation de projets collectifs). Pour 2019, une cinquantaine de bénévoles (Cluny, Le Creusot, Mâcon, Montceau-les-Mines et Tournus) a contribué au lien social et à l'apprentissage du français, dispositif qui se consolide et s'étoffe avec le temps.

Le public CADA est relativement stable et assidu et s'inscrit de façon régulière dans le parcours pédagogique ; 68 personnes ont pu bénéficier de cours de FLE.

Difficultés repérées :

La création de centres de santé, selon les secteurs d'intervention, permet aux ménages accueillis de pouvoir réaliser leurs visites médicales obligatoires quelques semaines après leur entrée ; toutefois, subsistent de réelles difficultés dans l'accompagnement des personnes vulnérables avec des problématiques psychiatriques (délais de rendez-vous, manque de spécialistes sur certains territoires, barrière de la langue dans l'accompagnement psychologique).

Perspectives 2020

L'enjeu 2020 est l'intégration des 105 places CADA de la Croisée des Chemins au dispositif actuel soit un total de 340 places CADA sur l'ensemble du département, avec pour objectif l'harmonisation des pratiques et l'efficacité dans la gestion administrative.

Le recrutement de nouveaux bénévoles FLE sur le secteur Chalonnais afin de faciliter l'accès à des cours de français.

Parallèlement, seront maintenues et développées les actions culturelles engagées dans le cadre du Café Social sur Montceau-les-Mines avec l'association HUMANITY, ainsi que les informations collectives de sensibilisation à destination des collégiens, lycéens, collectivités locales et autres institutions.



CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le CAO a pour objectif d'offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri, qui doit leur permettre de bénéficier d'un temps de répit, pour reconsidérer leur projet migratoire et bénéficier le plus rapidement possible, de toutes les informations et de l'accompagnement administratif nécessaires au dépôt d'une demande d'asile, s'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Le dispositif accueille et accompagne des primo-arrivants et des personnes sous procédure (normale, accélérée ou Dublin), parfois jusqu'au terme de celle-ci (obtention de la protection internationale ou débouté).

IMPLANTATION :

Le Creusot (10 appartements T4 répartis en diffus sur la ville)

CAPACITÉ :

30 personnes

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

En 2019, le CAO a accompagné 57 personnes (50 en 2017 et 55 en 2018), dont :

- 50 hommes isolés,
- 1 femme,
- 6 enfants.

En cours d'année, 30 nouvelles arrivées, dont 23 hommes isolés, 1 femme et ses 6 enfants venus rejoindre époux et père, arrivé en juillet 2018 sur le CAO. La famille avait été séparée sur la route en Turquie, 9 mois auparavant.

États des procédures à l'arrivée	Dublin	Procédure normale	Procédure accélérée	Réfugié	Protection subsidiaire	Sans procédure
En 2019	6	13	4	0	0	7
En 2018	8	17	0	0	0	0
En 2017	4	7	2	1	0	10

Parmi les arrivées, une majorité en procédure normale (43,33 %) et 23,33 % sans procédure encore engagée.

Âge des personnes	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de plus de 55 ans
En 2019	20	0
En 2018	24	0
En 2017	28	0

Depuis l'ouverture, le nombre de personnes de moins de 25 ans diminue, la tranche d'âge moyenne se situant désormais entre 25 et 30 ans.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2019	10
En 2018	12
En 2017	8

La durée moyenne d'accompagnement s'est allongée depuis l'ouverture et oscille autour d'une année, la moyenne des 3 dernières années étant de 10 mois.

À noter, les réorientations très rapides (généralement moins de 2 mois), sur le Pôle Régional Dublin à Besançon.

Nombre de dossiers constitués	OFPRA	Aide juridictionnelle	CNDA
En 2019	13	9	9
En 2018	9	15	15
En 2017	23	5	4

Des personnes déjà présentes en 2018 ont été requalifiées en procédure normale en 2019, ce qui explique le nombre de dossiers OFPRA plus important.

Néanmoins, la majorité des personnes qui arrivent sont déjà en cours de procédure et en attente d'une convocation OFPRA.

Types de sorties	CADA	HUDA	CHRS	Retour pays	Abandon procédure	CPH	Autres
En 2019	10	1	0	0	3	3	19
En 2018	7	8	2	0	0	4	5
En 2017	8	2	1	0	0	0	8

En 2019, 36 sorties (contre 19 en 2017 et 26 en 2018).

Concernant la catégorie « Autres » :

- 3 abandons de procédure, les personnes sont parties du jour au lendemain,
- 6 personnes déboutées ont quitté le CAO sans solutions connues,
- 1 personne déboutée est partie demander l'asile en Espagne,
- 4 personnes ont été réorientées sur le Pôle Régional Dublin dans le Doubs,
- 4 statutaires ont bénéficié d'un Accompagnement Global Réfugié pour travailler sur l'insertion au sens large, notamment en termes de projets professionnels, tous bénéficiant d'un hébergement associé dont 2 au FJT du Creusot,
- 1 personne sous protection subsidiaire a trouvé une solution personnelle en allant vivre chez un ami.

Problématiques majoritaires à l'entrée	Non maîtrise du français	Sans ressource	Santé	Autres
En 2019	85 %	90 %	40 %	0 %
En 2018	72 %	92 %	40 %	0 %
En 2017	92 %	98 %	95 %	0 %

Si les problématiques restent relativement inchangées, celle de la santé a considérablement diminué depuis 2018, probablement liée au fait que les personnes séjournent, parfois, dans des lieux intermédiaires (dans des gymnases par exemple) avant d'intégrer le CAO ; les arrivées directes depuis les camps qui sont démantelés sont moins fréquentes.

D'un point de vue linguistique, des cours de français sont rapidement mis en place par des bénévoles, mais le nombre d'heures dispensées reste insuffisant et les cours ne sont pas toujours suivis assidument.

La mise en place de l'ADA se fait généralement sous 15 jours à 1 mois après l'arrivée des personnes au CAO ; dans l'attente, une aide alimentaire est organisée ainsi qu'une inscription aux restaurants du cœur.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Une augmentation du nombre de personnes déboutées est à noter, passant de 2 en 2018 à 7 sur l'année 2019.

Actions collectives et partenariales :

Les actions partenariales amorcées depuis l'ouverture du CAO, se sont poursuivies tout au long de l'année 2019 avec l'Épicerie Solidaire, les Restos du Cœur, et l'association Solid'RCoop, dont les bénévoles dispensent des cours de français.

Comme en 2018, certains demandeurs d'asile se sont investis en tant que bénévoles aux Restos du Cœur, tant sur la plateforme logistique de Montchanin qu'au centre de distribution du Creusot.

La collaboration avec le club de foot creusotin, la JOC, perdure pour les jeunes qui souhaitent s'accomplir dans un sport collectif.

L'ensemble de ces démarches personnels permet une meilleure intégration dans la cité et une amélioration plus rapide du niveau de français des participants.

Une intervention en lien avec la Scène Nationale L'Arc a eu lieu au sein du collège de La Croix Menée auprès d'une classe de 5^{ème}, lors d'un cours d'histoire-géographie ; une des personnes hébergées sur le CAO est venue raconter son parcours (le pourquoi du départ, le voyage...), l'occasion également pour l'équipe de présenter le service et ses missions.

Toujours avec l'Arc et le collectif Cité d'Elles, un groupe de 4 jeunes Afghans a pu bénéficier d'ateliers théâtraux et musicaux qui ont donné lieu à une restitution en public.

Au cours de l'année, les personnes bénéficiant de la protection internationale ont pu visiter le centre de formation professionnelle d'Étang-sur-Arroux, qui propose des formations qualifiantes dans la filière bois.

Le partenariat avec le Centre de Santé Départemental se poursuit avec tous les 2 mois des sessions de vaccinations, radiographies des poumons et prescriptions possibles de bilans sanguins complets (VIH, Hépatites...).

Depuis début septembre 2019, nous collaborons étroitement avec l'association VILTAIS qui est chargée de la mesure AGR sur le secteur Nord / Ouest du département.

Difficultés repérées :

La difficulté majeure reste la barrière de la langue qui perdure malgré les cours de français dispensés à hauteur de 2 heures hebdomadaires, en moyenne.

Les délais d'attente souvent très longs avant d'obtenir une réponse des instances OFPRA et/ou CNDA, engendrent une dégradation de l'état psychologique des personnes, avec souvent des effets psychosomatiques. La présence d'un temps de psychologue dédié au pôle asile au sein de l'association Le Pont est un soutien majeur, notamment dans le lien avec le secteur médical, pour une prise en charge adaptée dans le suivi et le soin.

Perspectives 2020

Les 30 places CAO doivent être transformées en places HUDA au 1^{er} juillet 2020.

20 places HUDA sont déjà existantes sur le territoire Nord, ce qui mènera le dispositif HUDA à 50 places sur Le Creusot.



CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie les publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou bénéficiaires de protections subsidiaires), sortants des dispositifs dédiés de l'asile (CADA, HUDA, PRAHDA, CAO...) et plus particulièrement en matière de santé, logement et insertion professionnelle, grâce à un travail sur la levée des freins (linguistiques, mobilité, formation...).

Ce dispositif d'une capacité de 50 places a été ouvert progressivement du 1^{er} juin au 31 décembre 2018 :

- CCM : 18 places
- Charollais : 10 places
- Louhans : 5 places
- Mâcon : 17 places

IMPLANTATION :

Blanzay / Dompierre-les-Ormes / Le Creusot / Louhans / Mâcon / Matour / Montceau-les-Mines
Paray-le-Monial / Sanvignes-les-Mines

FINANCEMENT :

DDCS

Données qualitatives et quantitatives

Sur l'année 2019, 67 personnes ont été accompagnées, 43 nouveaux accueils ont été réalisés et 18 personnes sont sorties du dispositif.

Le taux d'occupation est de 100,30 %, soit 18 305 journées réalisées.

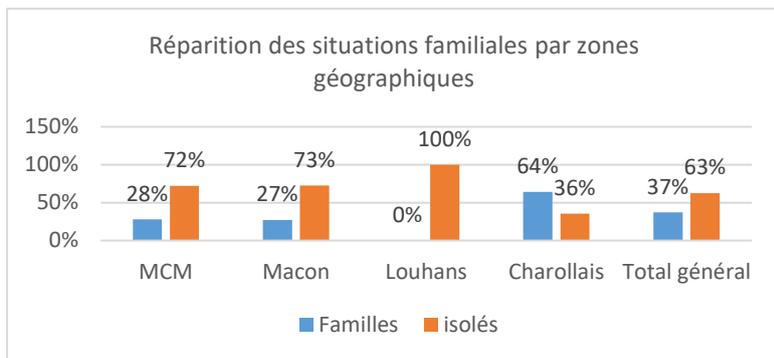
La durée moyenne de présence sur le dispositif est de 11 mois.

Typologies des publics accueillis :

Zone géographique	Nombre de personnes accompagnées	Genres		Tranches d'âge			
		Femmes	Hommes	0 à 2 ans	3 à 15 ans	16 à 24 ans	de 25 à 60 ans
Charollais	14	5	9	2	4	3	5
Louhans	6		6			3	3
Mâcon	22	4	18	2	1	6	13
Montceau-les-Mines	25	4	21		3	8	14
TOTAL	67	13	54	4	8	20	35

80,59 % des personnes accompagnées sont des hommes.

Concernant l'âge, hors mineurs, 35,82 % des accueillis ont moins de 25 ans et seulement 7 personnes ont entre 40 et 45 ans, personne au-delà, soit 10,44 % de l'effectif total.



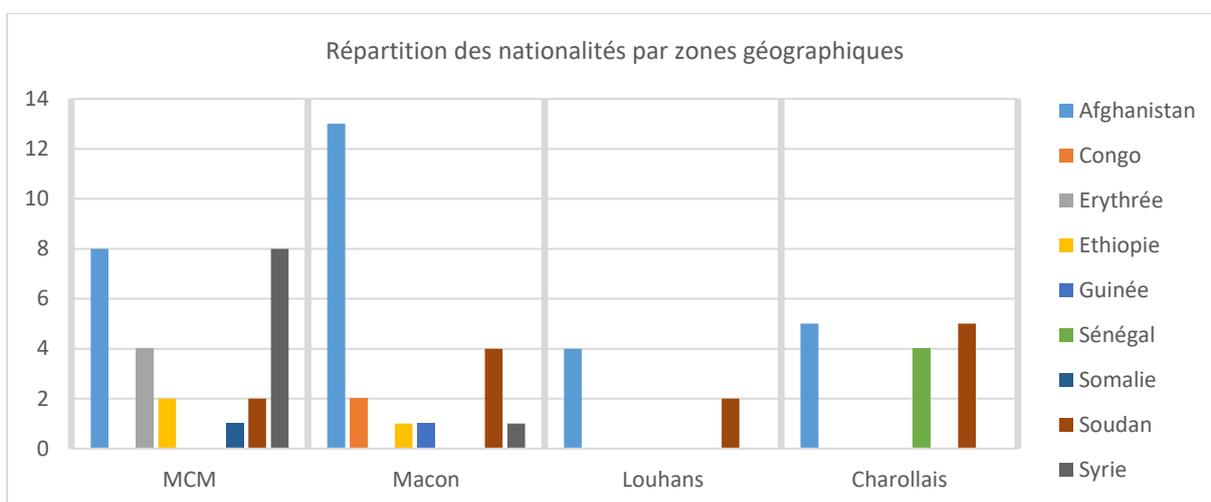
4 familles (21 personnes dont 10 enfants) ont été accueillies sur l'année écoulée.

68 % des personnes accompagnées sont des isolés, à l'exception du Charollais, où 63 % des personnes accueillies sont des familles.

Parmi les isolés, 93 % sont des hommes dont 46 % ont moins de 25 ans, donc sans accès au RSA.

Pour les enfants (20 % des personnes accompagnées ont moins de 18 ans), un accompagnement spécifique est à réaliser (garde des enfants, scolarisation, appui à la parentalité...).

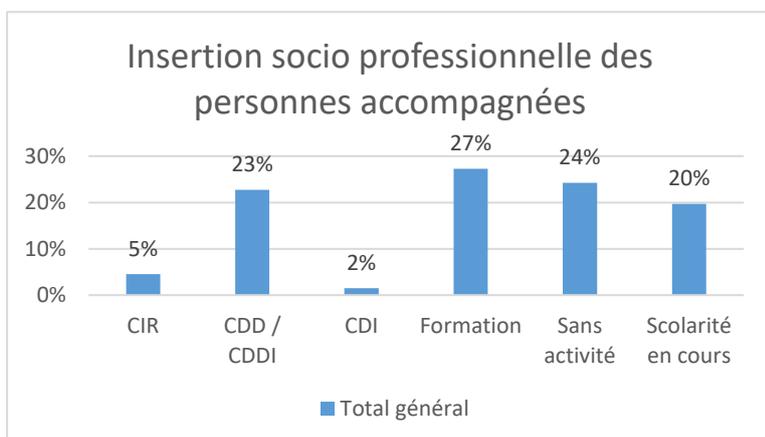
45 % des personnes accompagnées viennent d'Afghanistan, 19 % du Soudan et 13 % de Syrie, réparties comme suit :



80 % des personnes accompagnées d'origine afghane sont des jeunes hommes isolés (moyenne d'âge de 25 ans).

Comparativement à l'année 2018, on note une augmentation de la moyenne d'âge des personnes accompagnées (27 ans en 2019 contre 21 ans en 2018), une féminisation plus importante (19 % en 2019 contre 13 % en 2018) et une augmentation du nombre de personnes en provenance du Soudan.

Insertion professionnelle et formation :



27 % des personnes accompagnées poursuivent un parcours de formation et 25 % sont en emploi.

Parmi les personnes en formation, 28 % participent au DAQ, 11 % sont dans un cursus DFL, les autres sont inscrits sur les divers dispositifs proposés par les missions locales, ARIQ BTP, le programme HOPE et NP4R.

La proportion des personnes qui n'est pas encore en activité (24 %) s'explique ainsi :

- Pour 25 % (3 familles) par une problématique d'ordre familial (présence d'un enfant autiste non pris en charge par une structure adaptée, parent isolé ou présence de plusieurs enfants rendant plus complexe la dynamique d'insertion professionnelle).
- Pour les 75 % restants (12 personnes, soit 18 % de l'effectif global), l'accompagnement est plus difficile à mettre en place pour les raisons suivantes :
 - Problèmes de santé physique et/ou mentale (avec suivi médical en cours ou hospitalisation pendant la prise en charge). Dans ces cas, l'accès au soin devient la priorité dans l'accompagnement proposé, pour autant que les personnes l'acceptent,
 - Niveau de compréhension de la langue, de l'environnement et des codes sociaux culturels insuffisants, avec parfois refus de suivre des cours,
 - Analphabétisme / illettrisme,
 - Acculturation difficile à accepter.

Action collectives et partenariats :

Courant de l'année 2019, de nombreux partenariats ont été développés sur les volets formation et emploi :

- Missions locales (formation et insertion des moins de 25 ans),
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (formation DAQ),
- ARIQ BTP (mise en relation des personnes accompagnées avec des entreprises et inscription dans un parcours de formation adaptée),
- Agence intérim EUREKA sur Chalon-sur-Saône / Mâcon,
- AEFTI / GRETA (formations linguistiques et formation FLE « code de la route »),
- Sur le Louhannais, des partenariats ont été noués avec une entreprise agroalimentaire (3 personnes sur 5 y travaillent ou y ont travaillé), ainsi qu'avec une Entreprise Temporaire de Travail d'Insertion.

Difficultés rencontrées :

La maîtrise insuffisante du français reste un frein important pour s'inscrire dans des parcours d'insertion, qu'il s'agisse de formation ou d'emploi. Ainsi, certaines personnes n'ont pas pu intégrer la formation DAQ ni entrer sur le dispositif NP4R pour maîtrise insuffisante de la langue.

Quelques autres n'ont pas pu accéder à l'emploi pour les mêmes raisons.

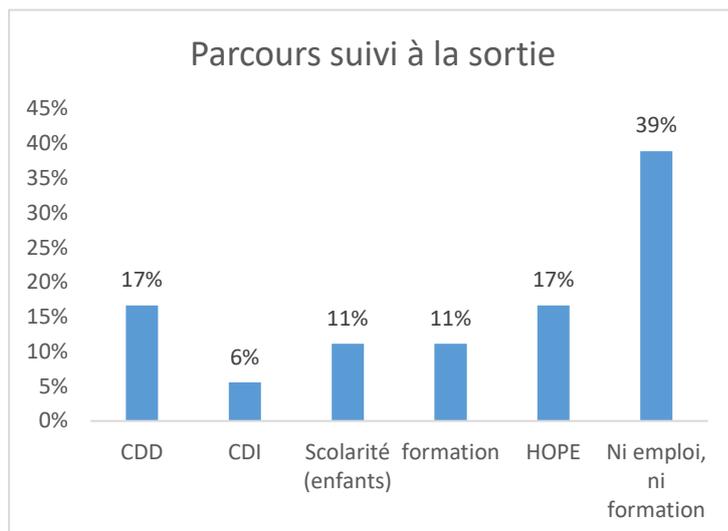
Toutes les personnes accompagnées ont suivi les cours de français dans le cadre du CIR. La durée des cours, initialement de 200 heures a été doublée et il est même envisageable que les personnes se voient proposer jusqu'à 600 heures de FLE. En fonction des territoires, les cours se déroulent sur 2 à 4 jours par semaine.

Un professeur de FLE a été recruté par l'association pour les territoires du Charollais / Le Creusot / Montceau-les-Mines, à raison d'une journée par semaine. Il travaille essentiellement l'oralité avec les personnes accueillies et les résultats sont plutôt encourageants.

À Louhans, depuis avril 2019, ont également été mises en place des prestations de FLE, avec l'appui de bénévoles.

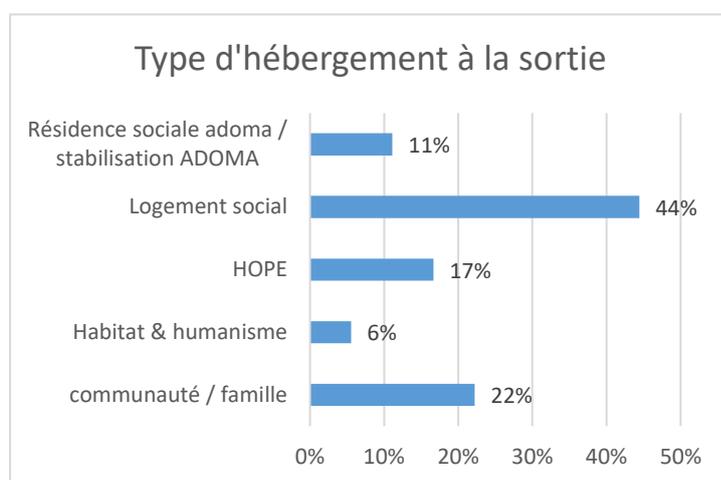
À Mâcon, une expérimentation similaire n'a pas perduré face au manque d'adhésion, au profit d'une collaboration renforcée avec les dispositifs déjà existants (DFL, AEFTI, DAQ...), parallèlement à des cours de français proposés via le réseau de bénévoles.

Sorties du dispositif :



Courant de l'année 2019, 18 personnes sont sorties du dispositif. Si 23 % d'entre elles étaient en emploi (CDD ou CDI), on note que 39 % sont sorties sans avoir intégré un parcours spécifique. Il s'agit pour la plupart de personnes qui ont globalement difficilement adhéré à l'accompagnement.

Pour 2 personnes accompagnées, on relève un problème de santé mentale ; l'une a accepté l'inscription dans un parcours de soin, l'autre y était complètement réfractaire.



44 % des personnes qui sont sorties du dispositif ont accédé à un logement social. 17 % des effectifs sont sortis via HOPE (dispositif de formation financé par l'OFII) qui propose une formation avec hébergement (persiste un questionnement sur l'hébergement à l'issue de la formation).

L'implantation de Habitat et Humanisme sur Mâcon depuis le printemps 2019, a permis d'envisager 25 sorties pour un public autonome et ouvert à l'accompagnement bénévole.

Perspectives 2020

Une psychologue a été recrutée sur le dispositif début d'année 2020, elle intervient en étayage aux professionnels sur la gestion de certaines situations ; et en direct auprès des personnes accompagnées lorsqu'elles adhèrent. Elle fait également le lien si besoin avec d'autres professionnels de santé (CMP, médecin traitant, EMPP...), afin de favoriser une prise en charge adaptée et un suivi.

Sur l'année à venir, nous allons continuer à développer nos partenariats avec d'autres acteurs qui interviennent sur le volet de la formation et de l'emploi, afin de favoriser l'autonomisation des personnes, dans la construction d'un projet professionnel.

Enfin, pour favoriser l'adhésion et le sentiment d'appartenance au dispositif, il est envisagé de mettre en place un espace de rencontre entre professionnels, bénévoles et personnes accompagnées. À la fois lieu de convivialité favorisant la participation des personnes accompagnées et centre de ressources permettant d'étoffer l'offre des services proposés (postes informatiques, formations informatiques, documentations diverses). Ce temps consacré sera l'occasion d'organiser des activités communes (sorties, visite de la médiathèque, pique-nique...) et de s'inscrire dans les manifestations déjà proposées localement (Été Frappé à Mâcon...), qui seront autant d'occasions pour parfaire la pratique de la langue, créer du lien social et participer à une meilleure compréhension de l'environnement social.



DISPOSITIF POST ASILE

MISSION :

Veille sociale et accompagnement, en lien avec les bénévoles des familles déboutées du droit d'asile et en cours de démarches de régularisation.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

Dispositif en cours de fermeture

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Années	Nombre de personnes accompagnées	Dont nombre de familles	Dont nombre d'enfants	Dont isolés
En 2019	78	17	42	2*
En 2018	111	26	60	0

**Une grand-mère et un oncle en famille*

Au 31 décembre 2019, 10 familles soit 45 personnes sont hébergées sur le dispositif.

Depuis l'annonce de la fermeture en fin d'année 2017, aucune entrée sur le dispositif et le nombre des personnes accompagnées a diminué de plus de 315 %.

Pour l'année 2019, il s'agit majoritairement de familles composées d'un couple avec 1 à 6 enfants ; toutefois, le dispositif accueille 4 familles monoparentales avec au moins 2 enfants.

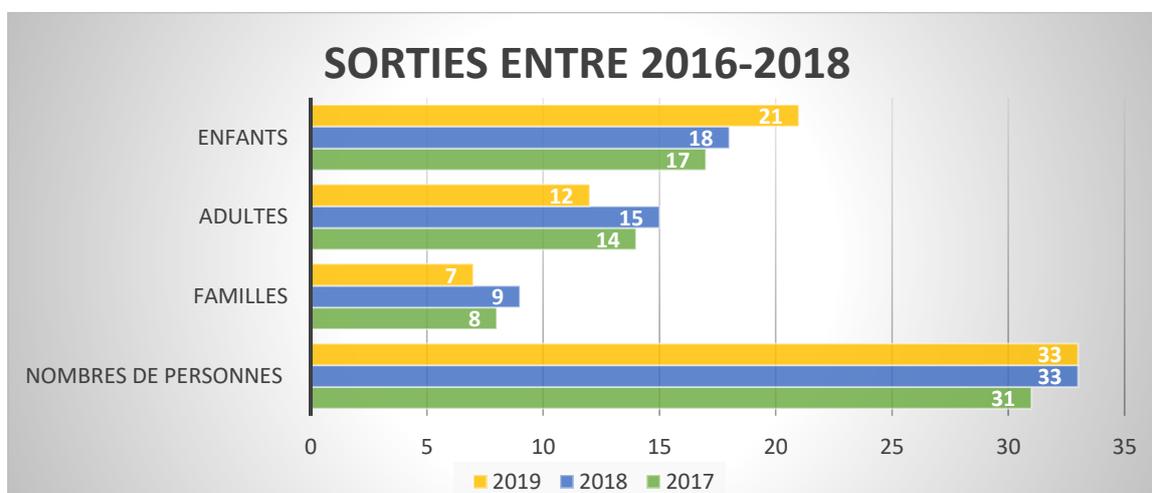
Et une famille se distingue par sa typologie composée de 3 adultes dont 1 personne à mobilité réduite (un couple et un frère).

La part représentée par les enfants sur l'année est de 53,84 %.

La proportion des moins de 25 ans est essentiellement composée d'enfants majeurs (au nombre de 7) et 4 personnes ont plus de 55 ans.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2019 est de plus de 47 mois, une famille était présente depuis avril 2013.

Sorties du dispositif	Nombre de familles	Dont adultes	Dont enfants	TOTAL en personnes
En 2019	7	12	21	33
En 2018	9	15	18	33
En 2017	8	14	17	31



Le nombre de sorties annuelles est plutôt stable depuis 2017, soit une trentaine de personnes.

Concernant les sorties 2019 :

- 1 sortie par le biais d'une intermédiation locative,
- 1 départ dans le parc privé dans un autre département,
- 1 « fuite » sans laisser d'adresse,
- 2 sorties dans le parc public (OPAC),
- 1 reprise de bail auprès d'un privé,
- 1 prise de bail dans le privé.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques : Dispositif en cours de fermeture

D'une manière générale les familles ont adhéré au suivi post-asile et sont relativement autonomes dans leur quotidien, c'est majoritairement la complexité administrative qui fait frein. Plusieurs familles ont été régularisées, notamment au titre de l'emploi.

Actions collectives et partenariales :

Le partenariat avec les bénévoles est à souligner, ces derniers contribuent efficacement à la recherche de solutions de toute nature, notamment en termes d'emploi et de logement.

Difficultés repérées :

À noter, des délais de réponse relativement longs concernant les régularisations et les retours aux demandes d'autorisations de travail.

Perspectives 2020

Concernant les perspectives de sorties, 2 sont programmées pour janvier et le printemps 2020 :

- 1 reprise du bail avec le bailleur public Mâcon Habitat,
- 1 attribution de logement par l'OPAC.

Au terme de ces 2 prochains départs, les situations restantes sont sans pistes sérieuses de régularisation à ce jour.

HÉBERGEMENT URGENCE DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour vocation d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile ne pouvant pas accéder à une place en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile), faute de places disponibles et/ou adéquates.

En octobre 2019, l'HUDA a de nouveau accueilli des demandeurs d'asile placés sous règlement Dublin (ce qui n'était plus le cas depuis octobre 2018), dans l'attente d'une réponse du premier pays d'accueil et avant une probable réorientation sur le Pôle Régional Dublin (PRD) de Besançon.

Les missions de l'HUDA sont :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile,
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques,
- L'accompagnement sanitaire et social,
- Le développement des partenariats avec les institutions locales et le tissu associatif,
- L'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

72 places sur le département dont :

- 20 places sur Le Creusot (ouvertes progressivement sur 2019, soit 5 appartements),
- 52 places sur Mâcon (9 appartements et 2 chambres).

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Années	MÂCON				LE CREUSOT			
	Nombre de ménages	Dont familles	Dont couples	Dont isolés	Nombre de ménages	Dont familles	Dont couples	Dont isolés
En 2019	32	22	3	7	9	3	0	6
En 2018	25	19	2	4	0	0	0	0
En 2017	27	23	3	1	0	0	0	0

Le nombre des ménages accompagnés entre 2018 et 2019 sur l'HUDA a augmenté de + 28 % sur Mâcon. Cet accroissement est attribué à l'accélération du traitement des procédures qui a conduit à une rotation plus importante sur les accueils.

Années	MÂCON				LE CREUSOT			
	Nombre de personnes	Dont familles	Dont couples	Dont isolés	Nombre de personnes	Dont familles	Dont couples	Dont isolés
En 2019	99	86	6	7	18	12	0	6
En 2018	77	69	4	4	0	NR	NR	NR

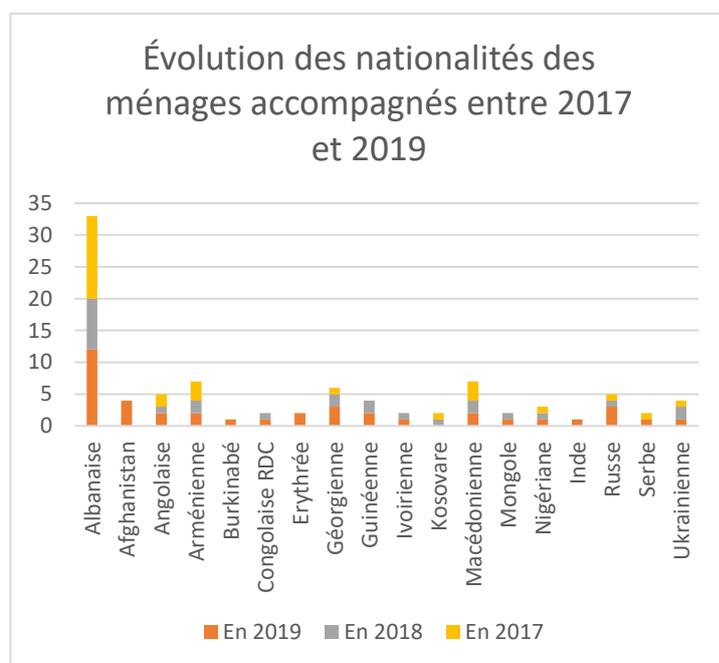
Ce sont principalement des familles qui ont été accueillies sur le dispositif HUDA du fait d'une part, de la typologie des places ouvertes et d'autre part, des orientations réalisées par l'OFII, sur la base d'une étude de vulnérabilité plus prégnante avec la présence d'enfants mineurs.

Tranches d'âge des personnes accueillies	MÂCON		LE CREUSOT	
	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de plus de 55 ans	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de plus de 55 ans
En 2019	47	3	7	0
En 2018	44	2	0	0
En 2017	48	2	0	0

La répartition démographique des personnes accueillies est relativement stable sur les 3 dernières années.

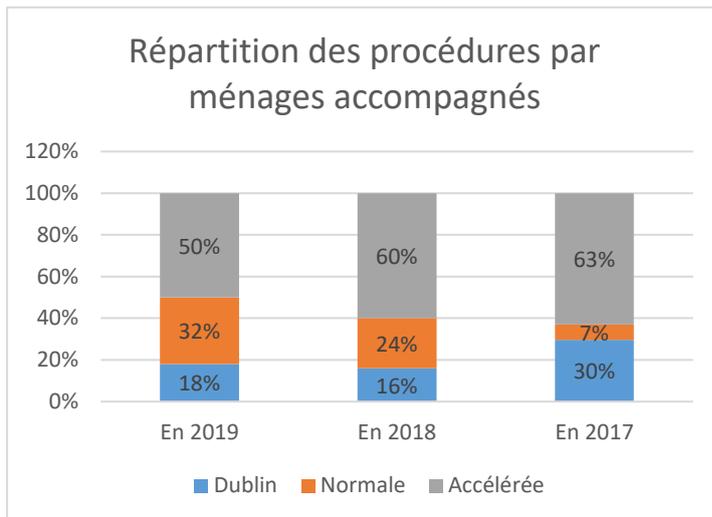
Pour 2019, 34 enfants accueillis de 4 à 16 ans et donc en âge d'être scolarisés.

Ainsi, 46,15 % des personnes accueillies ont moins de 25 ans (dont 17,09 % d'isolés majeurs et potentiellement sans ressources) ; et seulement 2,56 % ont plus de 55 ans.



On note entre 2018 et 2019 une augmentation de l'accueil du nombre de familles en provenance des Balkans et des pays de l'ex bloc soviétique, à un niveau similaire à 2017.

52 % des ménages accompagnés sur le dispositif viennent de pays dits d'origine sûre, en découle donc une proportion quasi similaire des personnes accompagnées qui sont inscrites dans une procédure de demande d'asile dite « accélérée » (50 %).



On constate toutefois une augmentation significative depuis 2017 du nombre des personnes en procédure normale, passant de 7 % à 32 % en 3 ans.

Si le nombre de ménages en procédure Dublin reste relativement stable entre 2018 et 2019, il est relativement important sur le site du Creusot (44 %).

Statuts à l'issue de la procédure de la demande d'asile	Déboutés		Réfugiés		Protections subsidiaires	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
En 2019	7	26	2	3	0	0
En 2018	2	8	0	0	1	3
En 2017	7	NR	0	NR	1	NR

Au vu du nombre des réponses rendues, on note une forte accélération dans le traitement des procédures en 2019, d'où l'augmentation exponentielle du nombre de déboutés passant de 8 à 26 personnes entre 2018 et 2019.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2019	13 mois
En 2018	10,40 mois
En 2017	7,50 mois

Sur Mâcon, on constate un allongement de la durée moyenne des accompagnements qui s'explique par certaines situations à la marge : personnes dublinées requalifiées en procédure normale, longueur de quelques procédures et 3 ménages qui sont restés relativement longtemps malgré le statut d'indus.

Sur Le Creusot au 31 décembre 2019, la présence moyenne sur le dispositif est de 2 mois, délai peu significatif étant donné l'extension récente. Toutefois, 45 % des personnes ont quitté le dispositif avant la fin de l'année 2019 (Dublinés).

Types de sorties en nombre de personne	Logement autonome		Retour au pays		Retour dispositifs OFII		Entrée CADA		Solution individuelle		Transfert PRD		Autres		TOTAL	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
En 2019	1	2	0	0	3	9	1	4	1	3	6	6	11	32	23	56
En 2018	1	3	1	1	2	8	2	8	0	0	/	/	2	6	8	2
En 2017	0	NR	0	NR	2	NR	2	NR	1	NR	/	/	5	NR	10	NR

Au cours de l'année écoulée, plusieurs ménages sont sortis du dispositif sans solution connue de notre part, la plupart étaient déboutés et ont fait le choix de ne pas rentrer dans leur pays d'origine. Du fait de la nouvelle loi asile et immigration et de sa déclinaison en décrets d'application, sont à noter sur l'année 2019, 2 sorties au stade du rejet OFPRA avec OQTF, confirmée par le juge administratif.

Données Qualitatives

Actions collectives et partenariats :

Le dispositif HUDA a poursuivi le travail de collaboration avec les partenaires caritatifs et institutionnels (Centre Hospitalier, Maison Des Solidarités, Restaurants du Cœur, Secours Catholique et Secours Populaire).

L'équipe a mis en place des informations collectives à destination des personnes accueillies (impôts, tri des déchets...).

Difficultés rencontrées :

L'accélération des procédures et les transferts Dublin vers le Pôle Régional de Besançon dans le mois d'accueil, vient questionner la scolarisation des enfants, d'une durée parfois très courte, également complexe pour l'école accueillante.

Perspectives 2020

Nous axerons notre travail sur les points suivants :

- Consolider le fonctionnement du dispositif HUDA, avec harmonisation des pratiques entre les 3 sites Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Mâcon, depuis la fusion avec La Croisée des Chemins,
- Poursuivre les partenariats en cours et d'en développer de nouveaux,
- Mettre en place des actions d'informations collectives pour sensibiliser les personnes accueillies sur des sujets d'actualité et transversaux.



HÉBERGEMENT - LOGEMENT

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
2, rue des Acacias 71200 Le Creusot
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
2, rue des Acacias 71200 Le Creusot
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon

Aide au Logement Temporaire (ALT)

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône
30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS départemental)

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot
11, allée des Acacias 71500 Louhans
80, rue de Lyon 71000 Mâcon
30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial
6, rue de la Cruche Cassée 71700 Tournus

Intermédiation Locative (IML)

110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot

Pension de Famille / Résidence Accueil

4, rue Saint Pancrace 71400 Autun
2, rue des Acacias 71200 Le Creusot
14, rue Louis Pasteur 71380 Saint Marcel



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

MISSION :

Accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, destiné aux familles n'ayant pas une autonomie suffisante pour accéder à un logement décent et autonome ou pour s'y maintenir de par leurs problématiques économiques, sociales, familiales, d'hébergement et de logement.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot, Mâcon, Montceau-les-Mines (lot n° 3), Paray-le-Monial (lot n° 2)
L'Association n'est pas conventionnée pour le lot n°1 : Chalon-sur-Saône, Louhans.

CAPACITÉ :

Lot N° 3	Estimation annuelle de 1000 mois / mesures	Lot N° 2	Estimation annuelle de 1100 mois / mesures
----------	---	----------	---

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Nombre de ménages accompagnés	En 2019	Dont toujours en cours au 31/12/19	Dont nombre d'admissions	En 2018
Autun	36	12	18	31
Le Creusot	66	28	41	75
Montceau-les-Mines	95	36	61	76
SOUS TOTAL Lot n°3	197	76	120	182
Mâcon	110	36	62	117
Paray-le-Monial	79	35	50	97
SOUS TOTAL Lot n°2	189	71	112	214
TOTAL	386	147	232	396

Le service a accompagné 386 ménages (396 en 2018) soit 15 ménages de plus sur le lot n°3 par rapport à 2018 et 25 ménages de moins sur le lot n°2.

Sur la globalité 147 ménages sont toujours accompagnés au 31 décembre 2019.

Les admissions ont légèrement augmenté, elles représentent 232 ménages (223 en 2018) soit 27 de plus sur le lot n°3 et 18 de moins sur le lot n°2. Cette année encore, la CUD de Montceau-les-Mines a été en surmesure sur plusieurs mois donc utilisé les mesures accordées à Autun et au Creusot.

Composition familiale des ménages admis en %	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles
Autun	37	19	25	18
Le Creusot	66	9	9	16
Montceau-les-Mines	80	0	17	3
MOYENNE Lot n°3	61	9	17	13
Mâcon	64	13	13	10
Paray-le-Monial	58	13	18	11
MOYENNE Lot n°2	61	13	16	10

Nous observons des tendances assez équivalentes dans la composition des ménages entre les 2 lots. Par rapport à 2018, il y a eu moins de familles au bénéfice de la part des isolés et des couples. À Montceau-les-Mines, on observe une augmentation des personnes isolées de l'ordre de 80 %.

Âge des ménages admis en %	Âge moyen	- de 25 ans	25 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	+ de 65 ans
Autun	49	0	22	22	22	12	22
Le Creusot	45	15	20	12	26	15	12
Montceau-les-Mines	50	5	13	18	32	20	12
MOYENNE Lot n°3	48	7	18	17	27	16	15
Mâcon	47	8	15	21	38	7	11
Paray-le-Monial	49	2	27	10	29	16	16
MOYENNE Lot n°2	48	5	21	15	34	12	13

L'âge moyen global a progressé cette année, il est de 48 ans (45 en 2018 et 44 ans en 2017) soit 2 ans de plus sur le lot n°3 et 4 ans de plus sur le lot n°2. Nous observons également une forte progression des retraités sur Montceau (32 / 95 contre 7 / 76 en 2018).

Orienteurs principaux en % (parmi les motifs renseignés)	MDS	CPAM	Autres	CCAS CIAS	CESF bailleurs	AVDL	CADA	SAO Accueil de jour
Autun	76		6	6	12			
Le Creusot	41		18	3	29	3	3	3
Montceau-les-Mines	39	4	11	8	34			4
MOYENNE Lot n°3	52	1	12	6	25	1	1	3
Mâcon	48		30	3	13			6
Paray-le-Monial	68	2	19		2			9
MOYENNE Lot n°2	58	1	24	1	7	0	0	7
TOTAL	55	1	18	3	16	1	1	5

Les orienteurs sont quasiment identiques par rapport à 2018 avec toutefois une diversification des services à l'interne. Nous notons une baisse des orientations des MDS sur le lot n°2 et une inversion de tendance entre les 2 lots pour les orientations via les bailleurs : en recul sur le lot n°3 et en progression sur le lot n°2.

Plus précisément, sur le secteur du Creusot, nous notons une forte baisse des orientations par les conseillères OPAC. La fusillade survenue cet été, sur le lieu de travail a entraîné une fermeture immédiate des locaux. Un déménagement provisoire dans un bâtiment avec du personnel fortement choqué et une équipe complète en arrêt de travail ont stoppé les demandes d'accompagnements.

Sur le Charollais-Brionnais, comme les années précédentes, les orientations de la part de l'OPAC et des CCAS / CIAS sont très rares.

Problématiques majoritaires à l'entrée en % (pour les admissions)	Accès au Logement	En 2018	Maintien dans le Logement	En 2018
Autun	22	31	78	69
Le Creusot	27	14	73	86
Montceau-les-Mines	33	58	67	42
MOYENNE Lot n°3	27	32	73	68
Mâcon	27	29	73	71
Paray-le-Monial	22	16	78	84
MOYENNE Lot n°2	25	25	75	75
TOTAL	26	28	74	72

Parmi les nouvelles mesures, la part des accompagnements visant l'accès au logement est de 26 %, le maintien en logement représente ainsi 74 % des mesures, ce qui varie peu par rapport à 2018. Pourtant nous constatons des variations importantes sur chaque territoire et une inversion des proportions entre accès et maintien à Montceau-les-Mines.

Il est à noter une augmentation des accès sur le secteur de Paray-le-Monial notamment expliquée par les orientations effectuées par le SAO.

Statut lié au logement en %	En 2019	En 2018
Locataire du parc public	65	63
Locataire du parc privé	25	34
Propriétaire ou Accédant	5	3
Autre	5	0

Les ménages accompagnés restent majoritairement locataires. Il est constaté une baisse de la part des locataires du parc privé. Pour la première fois, des résidents du foyer de jeunes travailleurs ont bénéficié d'accompagnement sur le secteur Le Creusot.

Pour le secteur Charolais-Brionnais, la part public / privé s'équilibre. Cela s'explique par l'absence de logements sociaux dans certaines communes et/ou des logements sociaux qui ne conviennent pas au mode de vie des familles rencontrées.

Nombre de fins d'accompagnement au cours de l'année	En 2019	Dont % d'interruptions	Dont % ayant fait l'objet d'une prolongation	En 2018	Dont % d'interruptions	Dont % ayant fait l'objet d'une prolongation
Autun	24	32	76	14	14	64
Le Creusot	38	29	55	49	22	53
Montceau-les-Mines	59	27	40	47	26	51
SOUS TOTAL Lot n°3	121			110		
Mâcon	74	36	40	67	31	49
Paray-le-Monial	44	23	52	68	19	56
SOUS TOTAL Lot n°2	118			135		
TOTAL	239			245		

239 sorties ont été enregistrées (245 en 2018) dont 72 interruptions soit 30 % des sorties. Ces dernières sont en hausse par rapport à 2018 (59 interruptions représentant 25 % des sorties).

117 prolongations ont été effectuées, ce qui signifie que 48 % des ménages sortis en ont bénéficié (53 % en 2018).

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2019	En 2018
Autun	7,10	7,75
Le Creusot	6,90	5,90
Montceau-les-Mines	6,90	6,90
MOYENNE Lot n°3	6,96	6,85
Mâcon	6,70	7,90
Paray-le-Monial	7,80	7,20
MOYENNE Lot n°2	7,25	7,50

La durée moyenne globale d'accompagnement reste identique puisqu'elle est de 7,10 mois (7,20 mois en 2018).

Nous notons des accompagnements plus longs sur Paray-le-Monial. L'atout des rencontres à domicile peut correspondre davantage à un public peu mobile en milieu rural.

Problématiques travaillées ou résolues	En 2019	En 2018		En 2019	En 2018
Absence de démarche	36	35	Logement indigne	2	6
Absence de droit	16	15	Manque d'autonomie	56	37
Absence de logement adapté	36	20	Manque d'hygiène dans le logement	5	0
Coupure des fluides	3	5	Procédure d'expulsion en cours	33	19
Défaut d'assurance logement	9	10	Problème de voisinage	3	6
Dettes locatives anciennes ou actuelles	110	104	Rupture familiale ou conjugale	33	24
Gestion du budget défaillante	150	136	Situation de surendettement	57	47
Impayés de fournitures ou fluides	65	64			

Les personnes en procédure d'expulsion sont plus nombreuses cette année. Après une période de latence, nous avons de nouveau des contacts réguliers avec les différentes CCAPEX ; d'ailleurs, un cadre et/ou un travailleur social est toujours présent sur ces instances afin d'apporter une expertise sur les situations.

La rubrique « Absence de logement adapté » fait référence à des locataires de grands logements qui ne peuvent plus faire face aux charges suite aux départs des enfants mais aussi à des personnes présentant des pathologies lourdes qui ne peuvent plus rester seules dans un logement.

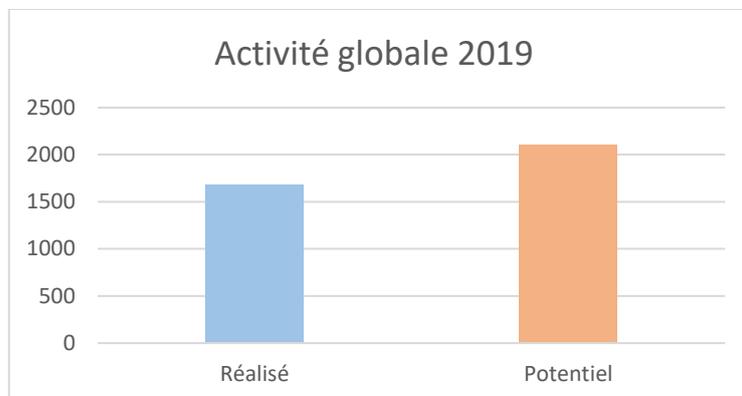
Sur le secteur de Paray-le-Monial, nous constatons une hausse des procédures d'expulsion.

Mois mesures consommés	En 2019	Soit en % de l'enveloppe	En 2018	Soit en % de l'enveloppe
Autun	135	57,45	129	54,89
Le Creusot	260	74,07	367	104,56
Montceau-les-Mines	407	106,26	370	96,60
Lot n°3 (969 mois mesures)	802	82,76	866	89,37
Mâcon	463	75,16	527	85,55
Paray-le-Monial	419	80,42	409	78,50
Lot n°2 (1 137 mois mesures)	882	77,57	936	82,32
TOTAL (2 106 mois mesures)	1 684		1 802	

La baisse d'activité se poursuit en 2019 avec 1 684 mois mesures consommés au niveau global (1 802 mois mesures consommés en 2018). Les 2 lots sont concernés.

Au sein du lot n°3, nous constatons une baisse des demandes sur Le Creusot et une hausse sur Montceau-les-Mines. Autun reste un territoire où le taux de prescription nous interroge et nous surprend.

Pour le lot n°2, la baisse d'activité est plus significative à Mâcon.



Données Qualitatives

Faits marquants :

Avec la numérisation ou l'informatisation des données personnelles, nous voyons apparaître de nouvelles difficultés pour les ménages mais aussi dans l'accompagnement. Nous sommes confrontés à des multiples problèmes pour effectuer certaines démarches si les usagers ne disposent pas de boîte mail et/ou d'accès personnels aux administrations. Ce qui pouvait être fait très rapidement par l'intermédiaire d'un appel téléphonique auparavant passe parfois par un véritable parcours du combattant un déploiement d'énergie considérable pour les équipes.

La coupure de ligne suite à des défauts de paiement entraîne une absence de lisibilité sur l'ensemble de la gestion du budget pour la personne.

Dans notre public, la proportion des usagers disposant d'ordinateur est faible. Il est impossible pour eux d'éditer les documents nécessaires dans de nombreuses démarches (ouvertures de droits, aides financières...). Ils deviennent donc dépendants des espaces publics numériques (des jours ou horaires d'ouverture).

À cela s'ajoutent les terminaux en dysfonctionnement, la saturation des connexions, la maintenance informatique, les réceptions de messages en indésirables... ainsi que des zones toujours sans couverture réseau.

Parallèlement, les plates formes téléphoniques ne laissent plus forcément la possibilité d'avoir accès à un correspondant en particulier pour les opérateurs téléphoniques. Sans numéro de ligne ou de référence client, la démarche est totalement impossible pour les offres low cost.

La dématérialisation qui a pourtant pour objectif de faciliter et rendre plus rapide la transmission des informations entre les organismes et les usagers complique, en fait, les démarches au quotidien.

Actions collectives et partenariales :

Cette année, le service a aussi bien orienté des usagers sur des actions existantes, que réalisé des actions en multi partenariat ou en actions propres au service.

Nous avons pu participer à l'action multi partenariat « Astuces budget : 100 % gagnant » en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS de Blanzay, du département de Saône-et-Loire, puis avec le partenariat de l'OPAC et du Centre Social.

En 2019, nous avons travaillé sur le thème du logement :

- De l'entretien du logement et de ses menues réparations,
- Du jardinage de balcon pour susciter l'envie d'investir pleinement l'espace (élément régulièrement demandé lors de l'attribution de logement mais rarement investi pleinement).

Nous avons également créé une action « Mieux gérer son budget », dont l'objectif général est de trouver un outil ludique et opérationnel sous forme d'application en utilisant les tablettes ou téléphones personnels des usagers du service. Ils repartent chez eux avec l'application exploitable immédiatement.

Si dans le discours la plupart des usagers sont plutôt favorables aux activités ou services proposés, il leur est très difficile de se rendre sur place seuls. L'accompagnement physique des personnes est souvent à prévoir et il faut parfois plusieurs tentatives pour y parvenir.

Perspectives 2020

Nous souhaitons pour l'année 2020 :

- Poursuivre le partenariat pour être au fait des actions collectives futures sur notre secteur d'intervention dans l'objectif de réorienter notre public,
- Développer des actions collectives et poursuivre celles en place à notre initiative ou en lien avec d'autres partenaires,
- Développer le jeu CoursO papiers suite à une formation reçue par l'équipe fin 2019,
- Communiquer régulièrement sur la mesure ASLL afin de redynamiser ce dispositif.



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MISSION :

Les objectifs de l'AVDL sont de favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement et de logement temporaire et de proposer un accompagnement adapté à des personnes passant directement de la rue au logement. Ils peuvent aussi prévenir les risques d'expulsion des ménages en difficulté.

Les personnes ciblées par le service sont :

- Les publics du PDALHPD en difficulté d'accès et de maintien dans le logement,
- Les ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du DALO,
- Les ménages menacés d'expulsion ou expulsés inconnus du Conseil Départemental dans le cadre des CCAPEX,
- Les ménages sortant d'hébergement généraliste,
- Les ménages labellisés par la commission de relogement qui examine les situations bénéficiant d'une protection internationale et celle des personnes sortantes de structures.

IMPLANTATION :

Territoire Nord : Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial (dans le cadre de l'AVDL évaluation préconisée par la CCAPEX).

Territoire Sud : Cluny, Mâcon, Tournus.

FINANCEMENT :

DACS et FNAVDL

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL	Dont adultes	Dont enfants
Territoire Nord	118	91	27
En 2018	75	58	17
Territoire Sud	139	94	45
En 2018	101	65	36
TOTAL	257	185	72
TOTAL en 2018	176	123	53

Le service a accompagné 257 personnes (176 en 2018) soit 33 adultes de plus sur le territoire nord et 29 de plus sur le territoire sud par rapport à l'année précédente.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
Territoire Nord	48	11	7	6	72
En 2018	31	6	10	2	49
Territoire Sud	52	2	18	9	81
En 2018	24	3	12	8	47
TOTAL	100	13	25	15	153
TOTAL en 2018	55	9	22	10	96

153 ménages ont été accompagnés (96 en 2018). Les compositions familiales sont similaires dans l'ensemble avec une hausse des isolés (65 % contre 58 % en 2018) et une baisse des familles monoparentales (16 % contre 23 % en 2018).

Âge moyen des personnes	Nombre de personnes de moins de 25 ans	En 2018	Nombre de personnes de plus de 55 ans	En 2018
Territoires Nord et Sud	14	15	25	14

La part des moins de 25 ans reste identique à l'année précédente, mais le nombre de plus de 55 ans a augmenté.

Orienteurs principaux en %	Territoire Nord	Territoire Sud	TOTAL	En 2018
ASI / AASP	0	4	4	0
Bailleurs	1	0	2	5
CCAPEX	26	47	39	21
CCAS / CIAS	17	0	4	10
COMED	0	2	1	3
La personne elle même	3	5	4	6
MDS	17	25	20	24
Services mandataires / AGBF	3	1	2	0
SPIP	0	2	2	0
Structures d'hébergement	33	14	22	29

Les orientations provenant des CCAPEX sont en hausse pour l'ensemble du service.

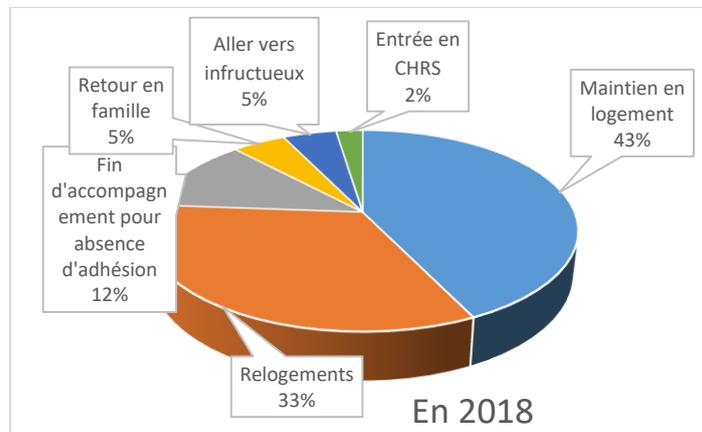
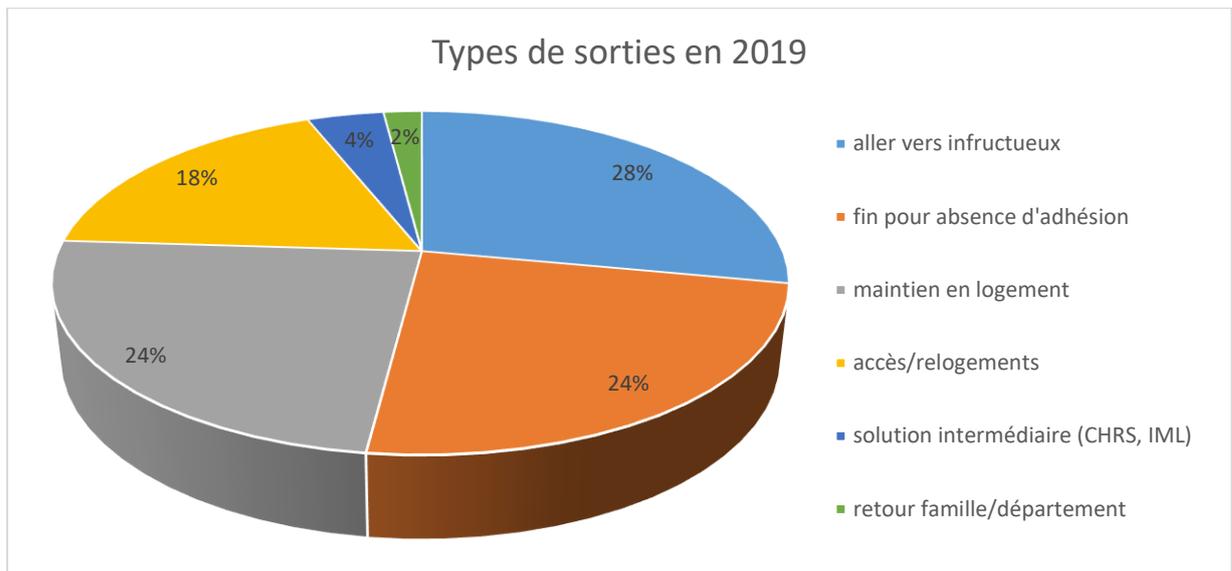
Objectifs à l'entrée	Accès au logement	Relogement	Maintien dans les lieux	Diagnostic (aller vers) / évaluation	TOTAL
Territoire Nord	17	12	0	14	43
Territoire Sud	17	10	4	29	60
TOTAL	34	22	4	43	103
TOTAL en 2018	20	23	16	6	65

103 admissions ont eu lieu cette année soit 38 de plus par rapport à 2018. On note une baisse significative des admissions dans l'objectif d'un relogement (21 % contre 35 % en 2018) ou d'un maintien dans le logement (4 % contre 25 % en 2018) au bénéfice des diagnostics et évaluations (passage de 29 à 42 %).

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2019	6,80
En 2018	10,30
En 2017	11,50

La durée moyenne des accompagnements a baissé cette année. Pour le territoire nord elle est de 8,20 mois et de 5,40 mois pour le territoire sud.

Le service comptabilise 104 sorties (42 en 2018 et 49 en 2017). Parmi les sorties, on recense 29 aller vers infructueux, 25 fins pour absence d'adhésion, 25 maintiens en logement, 19 accès au logement / relogements (14 en 2018) dont 2 dans le parc privé, 2 orientations vers l'IML, 1 décès et 1 évaluation DALO effectuée.



Taux d'activité :

505 mois mesures ont été effectués cette année (430 en 2018, 452 en 2017). La durée moyenne d'une mesure (nombre de mois mesures / nombre de ménages accompagnés dans l'année) continue de baisser et est de 3,30 mois (4,50 mois en 2018).

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

- Fin 2019, refonte du cahier des charges élaboré au cours de l'année 2018 et modification des outils existants,
- Mise en place de réunion inter-service IML / AVDL,
- Sur le territoire Nord, un tiers des orientations est réalisé par le CHRS. En revanche, aucune orientation CADA n'est faite. Le service a rencontré une forte hausse des demandes d'accompagnements au premier trimestre 2019. Cette augmentation a permis la création d'un mi-temps dédié au secteur de Montceau-les-Mines et Paray-le-Monial,
- Concernant le territoire Sud, les orientations faites par les structures d'hébergement provenant du CPH ou du CADA ont augmenté (28,50 %) de même pour les sortants DJM (21,50 %). À noter également des interventions sur le secteur de Tournus du fait des orientations CCAPEX.

Actions collectives et partenariales :

Sur le territoire Nord, l'action du mois sans tabac organisé par le CSAPA d'Autun / Le Creusot auquel le service s'était associé n'a pas été renouvelée en novembre 2019.

Une rencontre avec le CCAS de Saint-Vallier a eu lieu au cours de cette année pour présenter le service et mieux faire connaître son champ de compétence.

Par ailleurs, une réunion s'est déroulée en présence de la Directrice d'un des centres sociaux d'Autun afin de présenter en particulier un atelier visant à aider les personnes à devenir plus autonomes dans les transports en commun.

Sur le territoire Sud, au cours de l'année 2019, des rencontres partenariales avec l'équipe du Service Social Départemental du Mâconnais, du Clunyois, du Tournugeois ont eu lieu pour actualiser la connaissance des compétences de chacun.

Difficultés repérées :

Pour le territoire Nord, on observe des délais souvent importants en ce qui concerne les orientations vers des services spécifiques (CSAPA, Agent de Santé, SAVS, SAMSAH), ce qui engendre une augmentation de la durée de l'accompagnement AVDL.

Pour le territoire Sud, le suivi réalisé avec les personnes sortant du CPH, CADA engendre un accompagnement lourd du fait de la non compréhension des papiers et des multiples sollicitations. Par ailleurs, un travail important doit être fait pour amener les usagers à prendre pleinement conscience de leur droits et devoirs en logement autonome.

Concernant les sollicitations CCAPEX qui aboutissent, le service rencontre des freins à travailler avec les personnes non demandeuse. Bien souvent, elles acceptent l'accompagnement du fait du stade avancé de la procédure d'expulsion. Mais dès lors que certaines démarches ont pu être réalisées, il devient parfois difficile de maintenir l'accompagnement.

Pour bon nombre d'usagers, les déménagements dans leurs nouveaux logements sont compliqués. En effet, beaucoup d'entre eux sont isolés avec peu de réseau social et n'ont pas forcément la possibilité de louer de camion du fait de l'absence de chéquier. Le service les aide et les soutient activement lors de leurs déménagements, ce qui prend également beaucoup de temps.

Perspectives 2020

Pour l'année 2020, les perspectives sont les suivantes :

- Harmonisation des pratiques suite à la fusion avec la Croisée des Chemins,
- Nouvelles directives de la DDCS impactant les orientations, les pratiques du service et le réseau partenarial en place. Il est nécessaire qu'une communication soit effective auprès de l'ensemble des instances en lien avec le service jusqu'alors,
- Sur le territoire Nord, un déménagement est prévu dans de nouveaux locaux en lien avec la territorialisation des chefs de service,
- Poursuite des actions collectives et partenariales.



AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE

MISSION :

Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire des personnes sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent accéder immédiatement à un logement autonome du fait d'une situation non encore stabilisée.

IMPLANTATION :

Autun / Chalon-sur-Saône / Digoïn / Louhans / Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial / Saint-Vallier

CAPACITÉ :

77 places pour l'année 2019 dont 5 places sur l'urgence (4 chambres au FJT à Montceau-les-Mines) ; soit un total de 31 appartements.

FINANCEMENT :

DACS

Données Quantitatives

Dispositifs	En nb de personnes	En ménages	Dont isolés	Dont familles	Dont couples
ALT historique (hors places urgence)	59	34	18	13	3
ALT Insertion post asile	32	7	0	7	0
TOTAL	91	41	19	20	3

Parmi les 20 familles, 8 étaient monoparentales, avec un total de 40 enfants (soit 44 % du public accueilli).

Le public isolé représentait, quant à lui, 20 % de l'effectif global.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
Autun	8,55
CCM	7,30
Chalonnais (ALT post asile)	Pas de sortie au 31 décembre 2019
Charollais	7,50
Louhans	8

La moyenne de la durée d'accueil sur l'ALT historique est de 7,84 mois.

Nombre de sorties	Types de sorties						
	Bailleur public/privé	CHRS	Pension de famille	Non connu	Famille Retour domicile	Non adhésion	Départ autre département
	11	0	0	1	1	1	3

17 ménages sont sortis courant 2019.

23 ménages présents au 31 décembre 2019, soit 63 personnes.

Données Qualitatives

Autun :

16 ménages accueillis soit 27 personnes, 18 adultes et 9 enfants.

La composition familiale des ménages est variable d'une année sur l'autre. En 2019, 8 personnes isolées, 2 couples sans enfant et 3 couples avec enfants et une famille monoparentale ont été hébergés.

Nous constatons que les orientations sur ce secteur se font par défaut de place en CHRS. Les personnes orientées souhaitent rester sur le territoire mais leur situation ne se prête pas aux exigences de l'accompagnement ALT qui est normalement de courte durée.

13 sorties ont eu lieu au cours de cette année, 6 ménages sont toujours hébergés au 31 décembre 2019. La durée moyenne de séjour est de 8,55 mois pour cette année contre 14 mois en 2018 et 7,25 mois en 2017.

Cependant, il a été constaté une durée d'hébergement nettement supérieure à la moyenne pour 2 familles en particulier : une pour qui le relogement n'a pu être envisageable dans le parc privé et une autre toujours accompagnée qui a été transférée sur ce dispositif par réquisition préfectorale et où il est à ce jour impossible de trouver une solution de relogement.

Chalon-sur-Saône : (dispositif ALT insertion post asile)

Au cours de l'année 2019, le dispositif a accueilli 7 familles (12 adultes et 20 enfants) dont 2 familles monoparentales. Nous constatons que les durées de prise en charge sont supérieures à celles demandées dans le cadre de l'ALT.

Aucune sortie du dispositif n'a pu s'effectuer en 2019.

La raison principale est l'absence de ressources suffisantes des ménages pour pouvoir accéder à un logement autonome que ce soit dans le parc public ou privé.

Cette insuffisance de ressources s'explique par 3 raisons :

- Le ménage orienté est en attente de régularisation et les démarches pour obtenir un titre de séjour sont longues et périlleuses,
- Le ménage a une autorisation de séjour et de travail mais ses difficultés à trouver un emploi nécessiteraient un accompagnement spécifique par Pôle Emploi. Or, cet accompagnement n'est pas compatible avec le document délivré par la préfecture,
- Le ménage dispose d'un salaire mais les enfants nés hors de la France ne rentrent pas dans le calcul des prestations familiales. Les aides au logement sont donc faibles ou inexistantes.

À cela s'ajoutent les délais des bailleurs sociaux pour proposer un logement adapté et la réticence des bailleurs privés à louer à des personnes avec des titres de séjour.

Louhans :

Le dispositif ALT répond à un réel besoin et fonctionne très bien sur le secteur Louhannais avec un taux d'occupation de 100 %. Il se compose de trois studios et d'un logement de type 3. Pour l'année 2019, 6 ménages ont été concernés par ce dispositif, soit 9 personnes dont une famille monoparentale avec 3 enfants.

La difficulté rencontrée sur ce dispositif est le temps octroyé pour l'hébergement.

Certes, celui-ci s'adresse à un public d'une relative autonomie.

Toutefois, il ne faut pas oublier que certaines de ces personnes ont bien souvent connu la rue, l'hébergement chez des tiers, l'incarcération ou autres situations compliquées avant d'intégrer l'hébergement.

De ce fait, le projet relogement ne peut être abordé à l'entrée dans les lieux. La personne a alors besoin de repos, de retrouver des repères et de pouvoir identifier ses envies et ses besoins. À cela s'ajoutent toutes les démarches administratives nécessaires pour envisager un relogement.

Aussi, pour certaines situations, les six mois d'hébergement, renouvelables six mois, ne sont parfois pas suffisants pour l'accès au logement.

Montceau-les-Mines :

Au cours de l'année 2019, nous avons accueilli 6 ménages sur les 4 ALT du secteur.

Sur les 4 ménages présents en début d'année 2019, 2 avaient été orientés sur réquisition préfectorale pour accueillir des familles issues du service « POST-CADA ». Leur situation administrative devait, selon le diagnostic de l'État être facilement régularisable et permettre de travailler avec ces personnes des solutions de relogement. À ce jour, ces familles sont toujours présentes sur les dispositifs et leur situation est loin d'être stabilisée.

Concernant les deux autres ménages, il s'agit de personnes isolées, d'hommes seuls. Sur les deux, l'un est sorti grâce à un relogement dans le parc social ; l'autre est parti dans une autre région afin de faciliter un accès à l'emploi ; il a fait le choix de solliciter des hébergements sur cet autre territoire.

Les deux autres ménages accueillis en cours d'année sont également des hommes seuls, ils sont toutefois plus jeunes puisqu'ils ont tous les deux moins de trente ans. Ils sont tous les deux issus du secteur de Montceau-les-Mines. Un accompagnement administratif est en cours et devrait permettre un relogement dans les délais impartis par l'État.

Paray-le-Monial / Digoin :

6 ménages ont été accueillis sur le dispositif ALT en 2019 soit 7 adultes et 2 enfants dont 2 familles monoparentales, 1 couple et 4 personnes isolées.

Il arrive que les orientations sur ce dispositif se fassent par défaut de place en CHRS Insertion. En effet, le profil des personnes attendu sur le dispositif ALT ne correspond pas toujours à celui des personnes qui y sont réellement orientées. Cela peut venir expliquer la durée particulièrement longue de certains accompagnements comme c'est le cas pour un homme dont la situation était complexe et pour qui nous avons mis un terme à l'accompagnement sans avoir pu travailler la problématique logement de manière adaptée.

Parallèlement, une famille nous a été adressée sur réquisition préfectorale en fin d'année 2019 et pour laquelle le besoin d'accompagnement compte tenu des multiples problématiques (administratif, santé, éducatif...) est supérieur à l'accompagnement proposé dans le cadre de l'ALT.

Perspectives 2020

Sur l'ALT Post asile, nous disposons de 8 appartements début 2019, puis 7 fin 2019, basés essentiellement sur Chalon-sur-Saône. La complexité administrative des sorties du Post Asile vers l'ALT, avec des délais de régularisation incertains rendent difficile une sortie vers le logement autonome sous 6 mois. Nous nous interrogeons quant à la pertinence de ce dispositif pour des situations Post Asile.

Plus globalement, l'association se questionne sur le dispositif ALT pour lequel les charges locatives, d'autant plus dans le privé, ne sont pas couvertes par le montant du conventionnement ALT.

Nous sommes dans une démarche de transformation des places ALT en places CHRSU en lien avec la DDCS afin de couvrir l'ensemble du département de places CHRS, ce qui n'est pas le cas à ce jour, alors que cela répondrait véritablement aux besoins identifiés sur chaque secteur.



CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (Insertion et Urgence)

MISSION :

La finalité du CHRS départemental « Le Pont » est de restaurer, chez les personnes accompagnées, leur autonomie sociale.

Le CHRS propose un accompagnement individualisé et adapté à toute personne en grande difficulté sociale (logement, familial, santé, insertion...).

Les actions mises en place par les équipes éducatives du CHRS s'entendent dans un contexte local. Elles sont liées aux besoins des populations et aux actions mises en place par les autres établissements et dispositifs du territoire. Le CHRS départemental axe ses priorités sur :

- L'hébergement, dans une logique de réinsertion sociale,
- La redynamisation des personnes afin de les amener à poursuivre leur parcours d'insertion,
- La restauration des compétences et capacités sociales, pierre angulaire de l'autonomie sociale,
- L'accès aux ressources financières, notamment via les aides sociales de droit commun,
- L'insertion professionnelle, pour une insertion sociale durable.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus

CAPACITÉ : (nombre d'agrément)

CHRSI	155 places dont 54 en collectif	CHRSU	16 places dont 6 en collectif
-------	--	-------	--------------------------------------

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Depuis janvier 2018, la création d'un CHRS départemental a été validée par le Conseil d'Administration. En accord avec l'État, les places dites de « stabilisation » deviennent des places d'insertion.

- Le territoire de Mâcon regroupe l'ensemble des données de Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial, Tournus.
- Le territoire du Creusot regroupe les données d'Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines.

Entrées 2019 :

Insertion :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	28	29	8
Collectif Mâcon	20	23	8
TOTAL COLLECTIF	48	52	16
Diffus Le Creusot – CUCM	32	39	30
Diffus Mâcon	22	26	11
TOTAL DIFFUS	54	65	41
TOTAL INSERTION	102	117	57

En 2019, 174 personnes différentes ont été admises sur les places d'hébergement d'insertion (117 adultes, 57 enfants) pour 102 ménages.

En 2018, 127 personnes différentes avaient été admises sur les places d'hébergement d'insertion (91 adultes, 36 enfants) pour 82 ménages.

20 ménages supplémentaires ont été accompagnés cette année, soit une augmentation de 25 %. Ceux-ci sont composés d'un nombre de personnes plus important en moyenne.

Urgence :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	11	13	7
Collectif Mâcon	2	2	0
TOTAL COLLECTIF	13	15	7
Diffus Le Creusot – CUCM	3	4	2
Diffus Mâcon	2	2	0
TOTAL DIFFUS	5	6	2
TOTAL URGENCE	18	21	9

En 2019, 30 personnes différentes ont été admises sur les places d'hébergement d'urgence (21 adultes, 9 enfants) pour 18 ménages.

Nous constatons une nette évolution du nombre des personnes accompagnées sur les places d'urgences. Au regard des nouvelles modalités de prise en charge, nous n'accueillons plus de personnes ne disposant pas de titre de séjour, en particulier les primo-arrivants.

Personnes accompagnées en 2019 :

Insertion :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	41	46	9
Collectif Mâcon	49	49	14
TOTAL COLLECTIF	90	95	23
Diffus Le Creusot – CUCM	40	69	53
Diffus Mâcon	74	61	47
TOTAL DIFFUS	114	130	100
TOTAL INSERTION	204	225	123

- Taux d'occupation CHRSI Collectif pour 155 places (taux à 100 % : 56 575 journées)
- Nombre de journées réalisées pour les 155 places en 2019 : 53 472
- Soit un taux d'occupation de 94,52 % en 2019 contre 90 % en 2018.
- En 2018, 177 ménages étaient accompagnés contre 204 cette année, soit une augmentation de 15 %.

Le taux d'occupation inférieur à 100 % s'explique par :

- Les périodes de vacances de certains logements ne sont pas toujours compensées. Quand un ménage quitte une place d'hébergement, il se passe plusieurs jours avant une nouvelle admission : remise à niveau technique du logement après état des lieux, nettoyage, contacts des personnes sur liste d'attente, organisation de l'accueil physique, parfois, désistement des personnes, et reprise de la liste d'attente... Ces rotations font mécaniquement chuter les taux d'occupation et leur fréquence est un phénomène aggravant.

- La sous-occupation fréquente des grands logements implique que nous devons régulièrement accueillir une femme seule avec un enfant dans un T3 (le taux d'occupation passe alors mécaniquement à 66,66 % même avec une occupation permanente du logement).
- Les interventions techniques nécessaires (peinture, reprise technique des installations, des murs, des sols, des équipements...) peuvent bloquer des logements sur des périodes plus ou moins longues ; les accueils sont différés, sans solution compensant cette perte de capacité. Une partie de notre parc doit régulièrement être revue sur le plan technique.

Urgence :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	33	36	13
Collectif Mâcon	2	2	0
TOTAL COLLECTIF	35	38	13
Diffus Le Creusot – CUCM	6	9	5
Diffus Mâcon	5	5	1
TOTAL DIFFUS	11	14	6
TOTAL URGENCE	46	52	19

- Taux d'occupation CHRUS pour 16 places (taux à 100 % : 5 840 journées)
- Nombre de journées réalisées pour les 16 places en 2019 : 8 057

Soit un taux d'occupation de 138 % contre 133 % en 2018.

Sorties en 2019 :

Insertion :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	27	28	5
Collectif Mâcon	23	26	8
TOTAL COLLECTIF	50	54	13
Diffus Le Creusot – CUCM	35	38	36
Diffus Mâcon	25	29	12
TOTAL DIFFUS	60	67	48
TOTAL INSERTION	110	121	61

La durée moyenne des accompagnements d'insertion est de 300 jours soit 10 mois.

Pour les 182 personnes ayant quitté le CHRS en 2019, le cumul des journées de prise en charge est de 54 612, soit une moyenne par personne de 300 journées de prise en charge (10 mois). Il est à noter que l'année passée la durée moyenne d'accompagnement était de 18 mois. Nous avons presque divisé par deux la durée de prise en charge moyenne des personnes en CHRS.

Par rapport à 2018, nous avons permis la sortie de 28 % de ménages supplémentaires. Certains ménages accueillis depuis de nombreux mois ont pu trouver des solutions de logements adaptés. L'ouverture de la Pension de Famille / Résidence Accueil du Creusot a permis la réorientation de personnes isolées cumulant des difficultés importantes interdisant l'accès à un logement autonome.

De plus, la mise en place des commissions d'hébergement et de relogement par les services de l'État a accentué le contrôle et les échanges entre partenaires sur les durées de séjour ainsi que sur les solutions de sorties à mobiliser pour chaque situation.

Urgence :

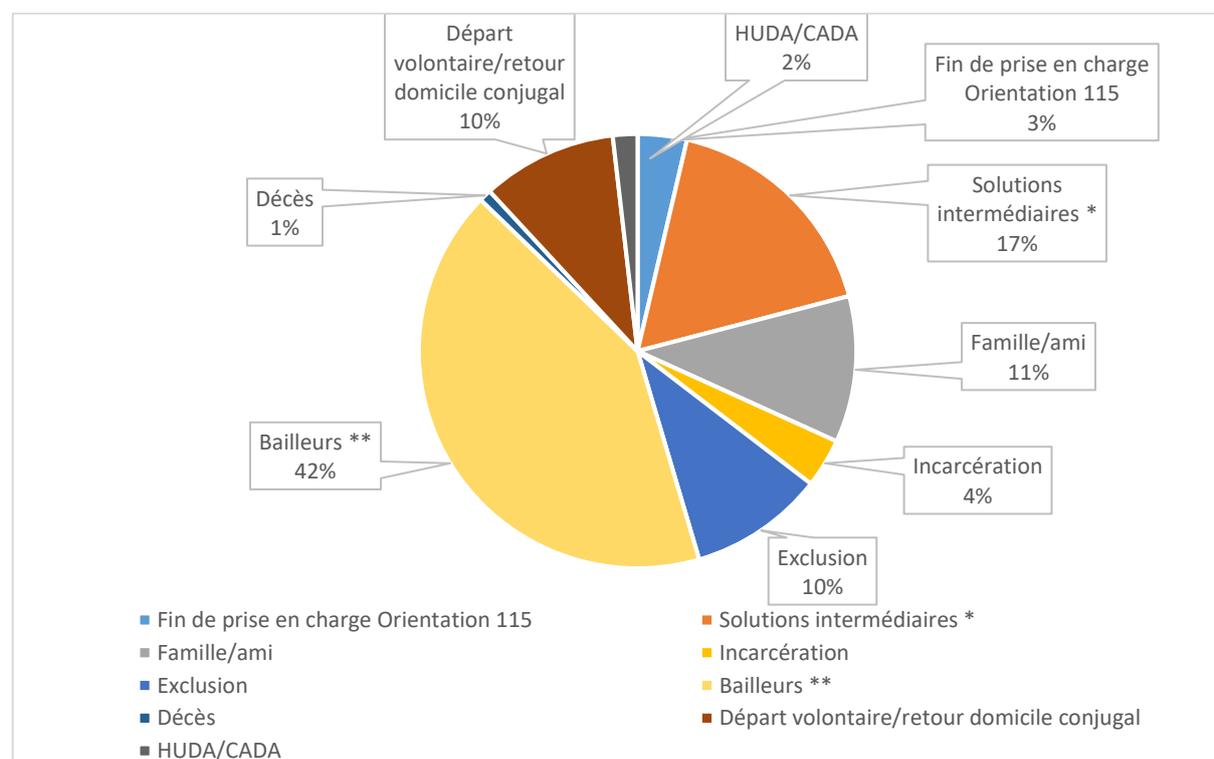
	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	29	31	14
Collectif Mâcon	1	1	0
TOTAL COLLECTIF	30	32	14
Diffus Le Creusot – CUCM	3	3	0
Diffus Mâcon	0	0	0
TOTAL DIFFUS	3	3	0
TOTAL URGENCE	33	35	14

La durée moyenne des accompagnements de l'urgence est de 63 jours contre 53 jours en 2018, soit une augmentation moyenne de séjour de l'ordre de 20 %. Une volonté de stabilisation des ménages sur les places d'urgences est l'un des critères d'explication de cette hausse.

Solutions de départ :

En nombre de ménages	CHRSI	CHRSU
Décès	1	-
Départ volontaire, retour domicile conjugal	11	14
Exclusion	11	1
Famille / amis	12	1
Fin de prise en charge – Orientation 115	4	8
HUDA / CADA	2	-
Incarcération	4	-
Installation en logement ordinaire (privé et public)	46	1
Solution intermédiaire (EHPAD, IML, PF...)	19	8
TOTAL	110	33

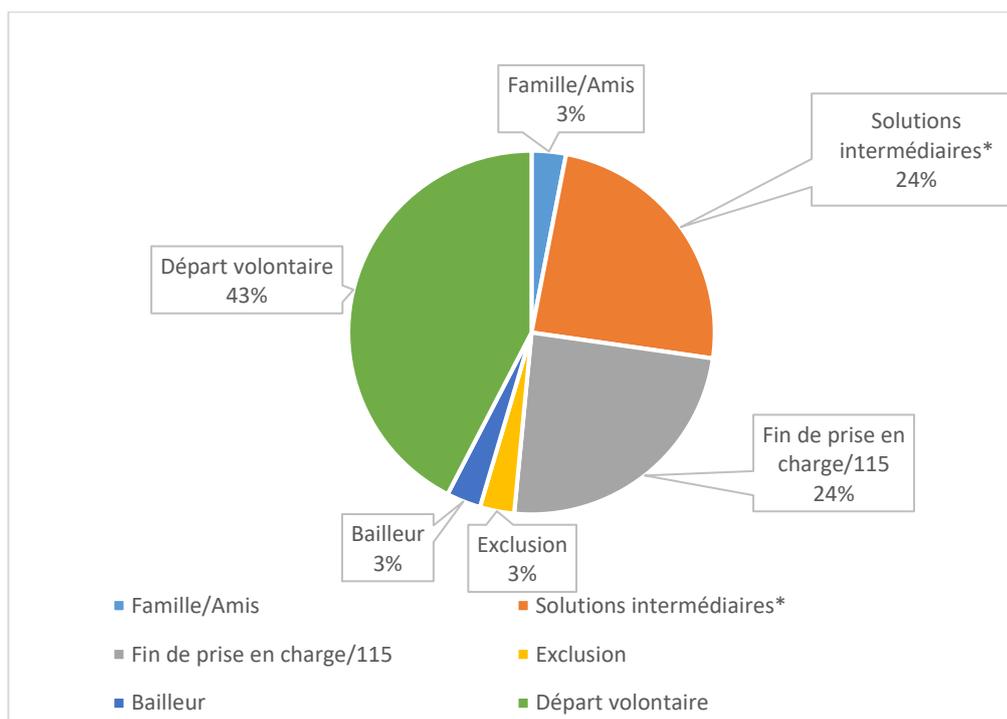
Type de sorties à l'issue de l'accompagnement en CHRSI (en pourcentage) :



* Solutions intermédiaires : IML, Pension de famille, EHPAD...

**Bailleurs : 75,50 % de baux publics – 24,50 % de baux privés

Type de sorties à l'issue de l'accompagnement en CHRSU (en pourcentage) :



* Solutions intermédiaires : IML, Pension de famille, EHPAD...

En CHRSU, seulement 24 % des personnes sont réorientées par le 115 vers d'autres dispositifs contre 76 % en 2018, du fait d'une volonté de stabilisation des personnes dès le début de la prise en charge et d'une meilleure adaptation des places disponibles à l'orientation. Nous notons également une forte proportion d'orientation vers la pension de famille du Creusot dès son ouverture.

En CHRSI, près d'une personne accueillie sur cinq quitte l'établissement pour une solution individuelle, souvent non préparée avec l'établissement, qui relève de raisons personnelles qui peuvent provenir de réalités extrêmement variées : une personne victime de violence ou en rupture familiale retourne au domicile, une rencontre favorise de nouveaux liens qui provoquent le départ inopiné de la personne hébergée, un événement particulier ou des démarches viennent perturber une personne qui préfère s'en aller plutôt que d'affronter certaines réalités avec les professionnels etc.

En 2019, 59 % des personnes sortent vers un logement ou une solution intermédiaire contre 62 % en 2018. Nous notons un doublement des orientations sur les Pensions de Famille / Résidence Accueil par rapport à l'année antérieure lié à l'ouverture de places supplémentaires sur le département.

10 % des personnes accompagnées ont été exclues de nos dispositifs pour des faits de violence à l'encontre d'autres résidents ou des professionnels en poste mais également du fait de l'absence d'adhésion à l'accompagnement social proposé.

Les équipes de travailleurs sociaux portent toujours fortement le principe de non abandon, malgré souvent des cumuls de difficultés qui peuvent être difficiles à gérer dans le temps. Elles ont intégré un séquençage plus régulier des phases de prise en charge des personnes et de l'élaboration de leurs projets d'insertion, sous le contrôle de la DDSC. Ainsi, les objectifs fixés font l'objet de concertation et doivent également intégrer des principes de réalité et de responsabilité de la part de l'ensemble des acteurs.

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le Creusot – CUCM :

- Recrutement d'un salarié en service civique sur Le Creusot qui a permis la mise en place de multiples activités (soirée Halloween, atelier Bien-Être, décoration de Noël, bowling...), l'aménagement des locaux (jardin, salon collectif et coin enfant...) pour les résidents et l'équipe éducative et sur la gestion des dons de mobiliers par les particuliers,
- Articulation de nos actions grâce aux dons d'Alstom (spectacle, cinéma, Restaurant « Shao », parc des combes),
- Création d'un poste d'un contrat d'apprentissage éducatrice spécialisée qui sera présente pendant 3 ans,
- Réunion d'échange avec les voisins du CHRS afin de présenter nos missions et d'échanger sur les profils des publics accompagnés.

Mâcon :

- Des repas à thème ou ateliers cuisine sont régulièrement proposés par et pour les résidents. L'organisation des menus, des achats et de la réalisation des plats se fait en lien avec la maîtresse de maison,
- De nombreuses activités manuelles sont mises en place dans le collectif (réalisation de cadres et exposition de photos...), y compris pour les enfants, pendant les weekends,
- Activités extérieures avec les personnes accueillies : randonnée, spectacle, cinéma...,
- Entretien d'un jardin collectif par les personnes accueillies (repiquage de semis, achats et récupération par une personne accueillie de plants auprès des jardins de Cocagne, passage du motoculteur, arrosage régulier...) et aménagement d'un salon de jardin pour créer un espace de vie plus agréable et convivial à l'extérieur,
- Un camp en Ardèche de quatre jours a été organisé par deux membres de l'équipe éducative et un groupe de personnes accompagnées.

Actions collectives et partenariales :

Le Creusot – CUCM :

L'année 2019 a été riche en actions collectives :

- Action avec Alcool Assistance, diffusion d'un film et un repas / débat avec d'anciens consommateurs,
- Intervention de l'UDAF pour un atelier « budgetissimo » : il s'agit d'un atelier de 2 heures animé par une conseillère en Économie Sociale et Familiale pour permettre aux résidents de découvrir le budget de manière théorique et éducatif par l'intermédiaire d'un jeu de plateau,
- Travail avec la Ligue des Droits de l'Homme pour faire valoir, auprès de la Préfecture, les droits de régularisation pour les personnes accueillies en CHRS,
- Partenariat avec la CUCM pour la mise en place d'un composteur afin de réduire les déchets, action coordonnée avec la régie de quartier qui vient récupérer le contenu tous les 15 jours,
- Partenariat avec le planning familial qui nous permet de mener une action préventive en mettant à disposition du matériel et de la documentation nécessaire pour éviter la transmission de MST,
- Action avec des étudiantes infirmières pour sensibiliser sur les gestes de premier secours et sur l'hygiène,
- Présentation des dispositifs des formations possible pour notre public par une professionnelle de l'IRFA, présentation du SPIP, présentation du Pôle Prévention et Insertion-Passerelle

Dynamique d'insertion, présentation de l'action AVDL, présentation de Ranstad Agence d'intérim...

Mâcon :

- L'association d'anciens résidents a organisé régulièrement des rencontres ainsi qu'une journée pétanque-mölkky et barbecue au sein du CHRS. Cette journée a permis de réunir les professionnels de Mâcon et les personnes accueillies ou ayant été accueillies,
- Re conduite d'une action collective et partenariale existant depuis plusieurs années avec le Zonta Club, destinée aux femmes. Celle-ci s'est déroulée en décembre 2019 dans le cadre d'un atelier esthétique et coiffure dans une école professionnelle à proximité du CHRS,
- Rencontres avec l'ensemble des professionnels de la Médiathèque de Mâcon pour des échanges de pratiques et un partenariat renforcé,
- Deux défilés de mode ont été organisés sur Cluny et Mâcon par Eco'Sol. Plusieurs femmes hébergées au CHRS ont participé à ces défilés et ont ainsi pu être mises en valeur,
- Participation aux séminaires AC.Sé en juin et novembre 2019 à Paris dans le cadre du partenariat avec le dispositif. Nous sommes membre depuis de nombreuses années d'un réseau qui permet l'accueil sécurisé de personnes victimes de la traite humaine (prostitution, esclavage moderne...),
- Présentation de nouveaux dispositifs et services susceptibles d'accompagner ou d'accueillir le public du CHRS (DAQ, Passerelle Dynamique d'insertion, MEDEF...)

Difficultés repérées :

Nous notons cette année diverses problématiques pouvant retarder le travail d'accès à un logement dans des conditions favorables.

Les principaux freins au relogement repérés sont :

- Difficultés pour trouver des places adaptées pour des personnes vieillissantes avec des problématiques de santé,
- Difficultés pour obtenir les avis d'imposition nécessaire à l'étude des dossiers par les bailleurs sociaux,
- Difficultés à mettre en place des mesures de protections adaptées et nécessaires dans des délais contraints,
- Les dettes locatives : certains usagers sont hébergés suite à une expulsion locative ; des impayés locatifs auprès de bailleurs sociaux peuvent retarder le relogement,
- Le manque de logement de petite typologie sur certains territoires,
- Les injonctions judiciaires : une personne sortant d'incarcération peut avoir un suivi judiciaire qui peut entraver le relogement,
- Les problématiques santé (addiction / troubles psychiques) : il s'agit en amont de traiter ces difficultés afin d'envisager l'accès au logement, ce qui n'est pas toujours aisé au vu de la désertification médicale ; la gestion des consommations, y compris dans les établissements est un enjeu majeur et se trouve au centre de nombreuses réflexions impactant nos projets,
- L'absence de logements adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite,
- L'absence totale de ressources pour près de 15 % des personnes accompagnées.

Perspectives 2020

Au 1^{er} janvier 2020, l'Association fusionne avec l'Association La Croisée des Chemins. Le CHRS départemental passera alors à 208 places de CHRS d'insertion et 30 places de CHRS Urgence.

Le projet d'établissement du CHRS départemental sera rédigé dans le courant de l'année 2020. Cette démarche d'élaboration engagera également l'établissement dans la mise en place d'une nouvelle démarche d'évaluation interne et externe.

Des réunions de travail rassemblant les professionnels intervenant sur l'ensemble des territoires du département sont programmées pour coordonner les actions mises en place et harmoniser les pratiques et les outils de travail.

En 2020, l'accent sera mis sur un projet d'accompagnement proposé aux professionnels CHRS de l'ensemble des territoires afin de les aider à s'approprier les principes, les objectifs et la méthodologie de la Réduction des Risques Alcool.

Pour ce faire, ce projet se décline en 4 temps :

- Une journée de sensibilisation à la Démarche RDR Alcool,
- Un travail de diagnostic partagé de la situation actuelle, des besoins et manques constatés, tant au niveau des pratiques professionnelles et institutionnelles que des pratiques et attentes des usagers,
- Un temps de formation,
- Un temps d'accompagnement au changement pour aider les professionnels à expérimenter une pratique appropriée de Réduction des Risques Alcool.

Sur Le Creusot - CUCM :

L'équipe éducative souhaite mettre l'accent sur l'accompagnement dans des activités, animations pour mieux rythmer les journées. Aussi différents projets sont en cours :

- L'arrivée d'une stagiaire en formation « médiation artistique » propose aux résidents des ateliers avec de l'argile. Ces interventions pourront être pérennisées au cours de l'année en fonction des avis et des besoins des résidents,
- Nouveau projet « Égalité à tout prix » avec la ligue des droits de l'homme et le Lycée Léon Blum.

Sur Mâcon :

L'établissement va augmenter sa capacité d'hébergement en collectif en aménageant 7 places supplémentaires de CHRSU dans des espaces qui sont actuellement des bureaux ou salle de réunion situés au 80, rue de Lyon.

L'équipe éducative sera renforcée d'un poste afin d'accompagner au mieux les personnes accueillies sur les places d'insertion et d'urgence du territoire.



INTERMÉDIATION LOCATIVE

MISSION :

L'Intermédiation Locative s'inscrit dans le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans abris. C'est un dispositif d'aide à l'accès au logement pour des ménages rencontrant des difficultés économiques, sociales ou des personnes sans abri.

Pour l'association elle prend la forme de la sous location dans le parc privé et public.

IMPLANTATION :

Départementale (sauf le secteur de Chalon-sur-Saône)

CAPACITÉ :

Départementale	56 places dont 16 pour isolés
----------------	--------------------------------------

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Typologie des logements	Studio	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
Autun		1	1	1			3
Chauffailles / Digoin			1	2			3
Le Creusot			1	1		1	3
Louhans / Romenay / Sornay		1	2				3
Mâcon / Charnay-les-Mâcon	3	1	4	1	4	1	14
Montceau-les-Mines				1			1
Tournus					2		2
TOTAL	3	3	9	6	6	2	29

29 logements ont composé le parc en 2019 (contre 13 en 2018) dont 20 nouvelles captations durant l'année. Ces logements sont majoritairement implantés sur le territoire Mâconnais / Tournus.

En cours d'année, 3 glissements de bail ont eu lieu.

4 logements ont été rendus pour les raisons suivantes :

- Décès de l'occupant,
- Départ non préparé de l'occupante,
- Relogement dans le parc public,
- Réorientation de la famille vers le CHRS avant même de rentrer dans le logement capté.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nbr de places occupées	12	10	18	15	17	20	31	35	35	40	46	51
Dont des pers. isolées	5	5	10	10	12	13	14	14	14	14	14	14

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
En 2019	17	2	9	3	31
En 2018	8	1	2	1	12
En 2017	7	1	1	1	10

Les personnes seules sont toujours fortement représentées au sein du dispositif avec presque 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes. Nous notons une hausse des entrées de familles et de familles monoparentales, dans le dispositif, au cours du dernier trimestre.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2019	En 2018	En 2017
	11	21	14

La durée de prise en charge moyenne est de 11 mois cette année, elle a été réduite de moitié en comparaison avec l'année dernière. Les orientations sont beaucoup plus adaptées au dispositif cette année.

Orienteurs	COMED	CHRS post asile	SAO SARS	DJM	PRADO	MDS	ASLL AVDL	CCAPEX	TOTAL
En 2019	1	3	7	4	1	4	3	0	23
En 2018	1	1	2	1				1	6

Parmi les 23 entrées recensées en 2019, les orienteurs principaux sont les SAO / SARS, puis le DJM de Mâcon et les MDS.

Types de sorties	Glissements de bail	Relogements	Dont parc privé	Dont parc public
En 2019	3	3	0	3
En 2018	1	4	2	2
En 2017	2	2	1	1

Nous comptabilisons pour cette année, 8 sorties dont un décès, et une sortie qui n'a pu se préparer avec le ménage. Les 6 autres sorties se sont faites vers le logement autonome : 3 glissements de bail et 3 relogements dans le parc public.

Situations à l'entrée	Procédure d'expulsion	Sortie de dispositif d'hébergement	Séparation conjugale	Hébergement chez des tiers ou précaire	TOTAL
En 2019	39 %	39 %	9 %	13 %	100 %
En 2018	50 %	33 %	/	17 %	100 %
En 2017	40 %	40 %	10 %	10 %	100 %

Les tendances sont sensiblement les mêmes au fil des années avec un recours au service en cas d'expulsion locative mais aussi pour sécuriser les sorties d'hébergement.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Cette année a été marquée par une :

- Montée en charge du dispositif tout au long de l'année avec une augmentation du nombre de mesure sur chaque secteur,
- Organisation du service et mise en œuvre de procédure en lien avec le cahier des charges.

Difficultés repérées :

Nous avons constaté courant 2019 :

- Des difficultés à trouver puis à capter des petits logements et notamment dans le parc public,
- Des difficultés pendant l'accompagnement lorsque l'orientation est faite par défaut ou trop tôt dans le cheminement des personnes à loger,
- Une méconnaissance encore forte du dispositif IML sur certains secteurs malgré de nombreuses réunions d'information,
- Une prise en charge difficile voire inadaptée lorsqu'une problématique « santé » est très lourde,
- Une articulation parfois difficile et une plus-value qui interrogent lors d'un cumul d'une mesure IML et d'une mesure de protection déjà en place (AGBF par exemple).

Perspectives 2020

Nous souhaitons pour l'année 2020 :

- Un maintien du développement du dispositif, notamment sur les territoires où il n'y a pas encore de mesure,
- Un renforcement du travail de présentation de ces mesures au niveau du parc privé pour ouvrir à d'autres agences et permettre d'élargir les offres de logement,
- L'élaboration de procédures afin de faciliter le travail des professionnels au quotidien.



PENSION DE FAMILLE – RÉSIDENCE ACCUEIL

MISSION :

La Pension de Famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habilitation. Il s'agit "d'établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ».

Le projet de la Pension de Famille est axé sur l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que sur la constitution de lien social privilégiant les actions susceptibles de développer les échanges, l'écoute et la convivialité.

La Résidence Accueil permet aux personnes suffisamment autonomes et vivant avec des troubles psychiques d'occuper un logement indépendant tout en bénéficiant des espaces collectifs et d'un accompagnement social.

L'établissement du Creusot regroupe les deux dispositifs dans le même immeuble. Nous ne ferons pas de distinction entre eux dans la partie qualitative du rapport.

Les équipes des deux établissements sont constituées de :

- 1 chef de service à mi-temps,
- 2 agents techniques (à mi-temps pour Autun et à temps complet pour Le Creusot),
- 1 travailleur social à temps complet, qui répartit son temps de travail de manière suivante : 20 % sur le site d'Autun et 80 % sur le site du Creusot,
- 2 postes de maîtresse de maison à 80 %, une pour chaque site,
- 1 agent d'entretien à 20 heures par semaine sur le site du Creusot.

Ils assurent la régulation des lieux au quotidien et veillent au bon fonctionnement et au bien-être des personnes accueillies. Ils réalisent ces accompagnements en individuel et en collectif. Ils sont au cœur d'un réseau de partenariat.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot

CAPACITÉ :

Autun 4, rue Saint Pancrace	10 places Pension de Famille	Le Creusot 2, rue des Acacias	25 places Pension de Famille 15 places Résidence Accueil
--------------------------------	---	----------------------------------	---

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Autun		Le Creusot		Total sur deux structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	
En 2019	8 (80 %)	2 (20 %)	27 (71 %)	11 (29 %)	48
En 2018	8	2	-	-	10

Les effectifs des deux Pensions de Famille bénéficient d'une certaine mixité entre les hommes et les femmes, qui reste plus marquée au Creusot. C'est un constat positif, permettant d'instaurer un climat de respect, de partage et de solidarité. Toutefois, les actions collectives s'appuient sur la diversité des publics présents au sein de la Pension de Famille.

En terme de mouvement, aucune sortie du dispositif à Autun n'a été enregistrée courant année 2019. À la Pension de Famille du Creusot, l'année 2019 a été marquée par 3 sorties : 2 décès et 1 départ en communauté thérapeutique.

Le taux d'occupation annuel de l'année 2019 s'élève à 100 % à la Pension de Famille d'Autun. En revanche, la structure du Creusot a effectué les premiers accueils uniquement à partir du 21 janvier 2019 car les travaux de remise en état du bâtiment ont pris du retard. Un logement sur 40 prévus reste inexploitable à cause de l'insalubrité due aux infiltrations d'eau depuis le toit. Aussi, l'augmentation des effectifs de l'établissement s'est opérée au fur et à mesure des orientations du SIAO pour la première année de fonctionnement. Par conséquent, le taux d'occupation annuel s'est réparti de manière suivante :

- 23 % pour la Résidence Accueil,
- 47 % pour la Pension de Famille.

Malgré l'orientation du SIAO en 2019 vers la Pension de Famille, quatre personnes ont refusé finalement de venir s'installer au Creusot.

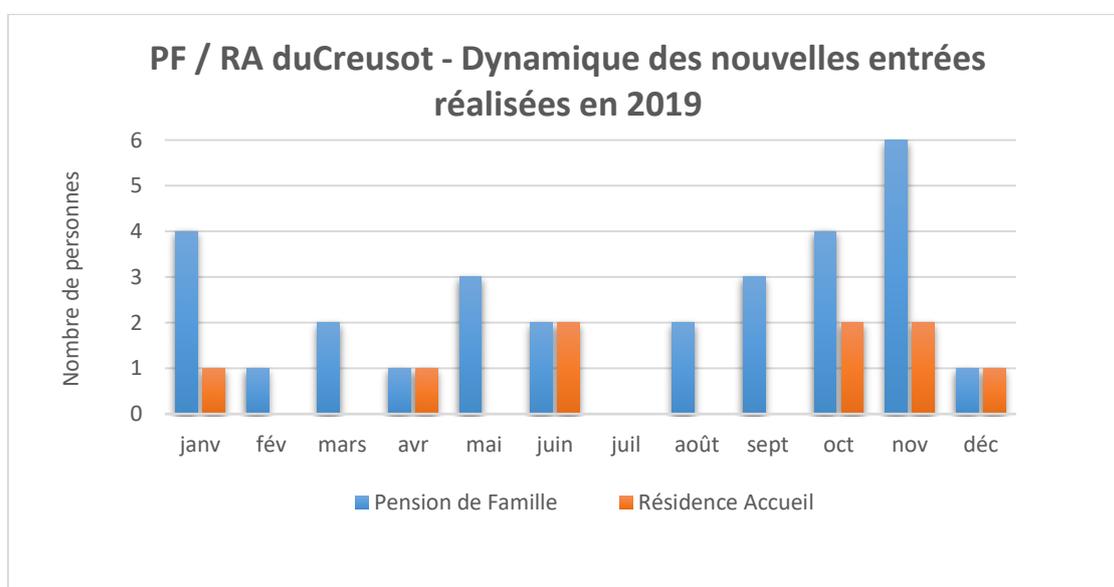


Figure 1: Pension de Famille du Creusot - Résidence Accueil - Nouvelles entrées en 2019

Les admissions à la Pension de Famille du Creusot ont atteint une dynamique importante en octobre – novembre 2019 grâce aux retombées dues aux démarches de communication auprès des partenaires.

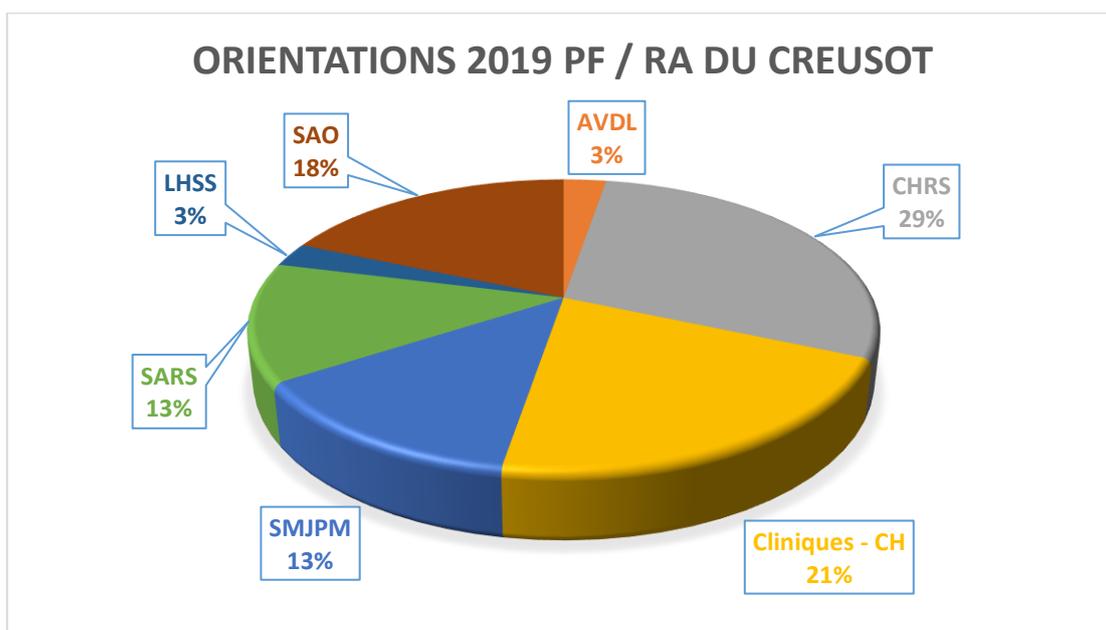


Figure 2: Sources d'orientation - Pension de Famille du Creusot

Orienteurs	AVDL	CHRS	CH - Cliniques	SMJPM	LHSS	SAO	SARS
Nombre de personnes	1	11	8	5	1	7	5

Les professionnels issus des services d'hébergement, d'insertion, d'accueil et d'orientation disposent d'un outil supplémentaire afin de proposer aux usagers ayant des ressources avérées mais modestes et étant autonomes, une solution de logement temporaire, un tremplin ou un lieu de vie où les personnes vulnérables peuvent faire une halte ou se projeter pour le temps nécessaire à la reconstruction d'un parcours.

Une grande partie des orientations est effectuée par les services sociaux des établissements relevant du milieu hospitalier. Elles se concentrent essentiellement autour des 15 places réservées à la Résidence Accueil au Creusot, mais pas uniquement. Dans l'hypothèse où le patient relève seulement des soins liés aux addictions, il sera orienté vers l'accueil en Pension de Famille où la poursuite de l'accompagnement social dans les démarches liées à la santé sera à envisager.

Nombre de résidents	Autun					Le Creusot				
	≤ de 30 ans	De 31 à 45 ans	De 46 à 55 ans	De 56 à 65 ans	≥ de 66 ans	≤ de 30 ans	De 31 à 45 ans	De 46 à 55 ans	De 56 à 65 ans	≥ de 66 ans
En 2019	0	2 (20 %)	3 (30 %)	1 (10 %)	4 (40 %)	6 (16 %)	8 (21 %)	11 (29 %)	10 (26 %)	3 (8 %)
En 2018	0	3	2	1	4					

Dans la grille des âges des personnes accueillies, la Pension de Famille du Creusot se démarque comme plus « jeune » et, en même temps, ses effectifs sont représentés par plusieurs générations réparties de manière homogène sur la totalité de personnes.

À la Pension de Famille d'Autun, plus ancienne, nous constatons le vieillissement de plusieurs résidents pour lesquels un travail d'accompagnement est mené afin d'envisager des orientations vers un EHPAD ou un foyer logement. Il est important à préciser qu'à Autun, 9 résidents sur 10 bénéficient de mesures

de protection, alors qu'au Creusot cette proportion est moindre : il s'agit de 13 personnes accueillies sur 38 au total.

Des contacts étroits et une collaboration quasi quotidienne avec les mandataires judiciaires sur les questions liées à l'accompagnement social des résidents concernés représentent un volume de travail important et constituent un gage pour la réussite du suivi mis en place.

Sans être spécialisées, les Pensions de Famille accueillent des résidents dont une grande partie témoigne d'un passé marqué par le parcours addictif (alcoolisme, toxicomanie, jeux...). Certains ne cachent pas la reprise des consommations. En revanche, le degré de conscience de chacun vis-à-vis de la gravité de la situation est très variable, ce qui remet souvent en question l'accès aux soins et leur efficacité.

Ainsi, en 2019, la Pension de Famille du Creusot a accueilli 22 résidents sur 38 (58 %) présentant des problématiques addictives. Ce chiffre s'élève à 6 personnes (60 %) à la Pension de Famille d'Autun. Au vu des délais d'attente importants pour la mise en place du suivi au CSAPA sur le territoire, certains résidents reçoivent le traitement régulier en bénéficiant du suivi auprès de la médecine de ville. Dans la palette des soins, les orientations s'effectuent vers les équipes médicales d'addictologie se situant au sein des hôpitaux ou cliniques.

L'équipe éducative de la Pension de Famille joue le rôle de facilitateur pour l'accès aux soins en proposant la mise en place :

- Du planning des rendez-vous pris avec les rappels individuels auprès des bénéficiaires,
- Du transport, si nécessaire, vers l'endroit du rendez-vous médical, surtout s'il s'agit de la première fois, afin de rassurer le résident et d'établir le contact avec les services de soins.

En général, les problématiques liées à la santé, sont très prégnantes au sein de la population des Pensions de famille. Des maladies chroniques non prises en charge et aggravées par la consommation abusive de l'alcool et/ou des produits stupéfiants conduisent à des situations d'inaptitude au travail et à la non-reconnaissance du handicap. Ainsi, à la Pension de Famille du Creusot, 9 résidents sur 38 (23 %) ont bénéficié en 2019 de l'Allocation Adulte Handicapé. Ce chiffre s'élève à 7 personnes sur 10 (70 %) à la Pension de Famille d'Autun.

Il est important de souligner qu'un certain nombre de situations de handicap relève plutôt des maladies mentales permettant, malgré tout, un niveau d'autonomie de l'individu compatible avec la vie dans les structures d'accueil accompagnées. Les pathologies légères liées aux troubles psychiatriques sont souvent prises en charge au sein des Centres Médico Psychologiques locaux. L'accompagnement social au sein des Pensions de Famille permet d'assurer la régularité du respect des rendez-vous au CMP ce qui est une condition absolue du bon déroulement de la vie quotidienne de la structure.

Dans le cadre des 15 places de la Résidence Accueil sur Le Creusot, le partenariat a été établi avec l'association Les Papillons Blancs, porteur du dispositif SAMSAH, permettant à la structure de faire appel à l'accompagnement spécialisé au profit des résidents relevant du dispositif. Un protocole de coopération précisant la procédure à mettre en place sera élaboré en 2020 entre ces deux partenaires.

Un soutien, dont la réactivité très appréciable, est régulièrement apporté aux résidents volontaires à travers les visites au domicile des infirmiers psychiatriques de l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité. En 2019, 11 entretiens ont été réalisés pour 5 résidents à la Pension de Famille du Creusot.

Faits marquants / Activités spécifiques :

Les activités collectives sont au cœur de la vie des Pensions de Famille. Ces activités permettent de rythmer les journées, de trouver de nouveaux repères et de créer du lien entre les résidents pour éviter la solitude et les conflits.

Dans un souci de diversification, l'équipe éducative se saisit, à la fois, des occasions telles que les réunions des résidents, mais aussi d'autres moments d'échange pour les consulter. À partir de ce recensement, une programmation trimestrielle des activités est proposée avec, par la suite, une validation budgétaire. Cette programmation est construite de manière à définir certaines activités / sorties en commun entre les deux Pensions de Famille.

En 2019, les activités suivantes ont été organisées :

- Repas, petits déjeuners, brunchs et goûters qui ont toujours beaucoup de succès auprès des publics accueillis, permettant de travailler les différents aspects du lien social et d'aborder les particularités de vie dans les immeubles collectifs.
Un repas de fin d'année a été organisé dans chaque Pension de Famille fin décembre. C'est un moment qui se vit différemment pour chacun et souvent il évoque des regrets, des remises en question des actes du passé, etc. Il est important de manifester du soutien moral auprès des personnes accompagnées dans cette situation plutôt compliquée.
- Sorties, découvertes de lieux pédagogiques (pêche au lac, visite du château de Couches, d'une chèvrerie, d'un temple bouddhiste).
- Temps partagés de loisirs (sortie au bowling, concours de fléchettes / jeux de cartes, atelier de fabrication des produits ménagers, de décoration pour Noël, bar à smoothies...).

Chaque activité est vue par l'équipe éducative comme un support privilégié pour entamer ou réactiver un accompagnement individuel. Ces temps d'échange ont permis de construire la relation de confiance avec les nouveaux arrivants et de reprendre les points de difficulté avec les résidents plus anciennement installés.

L'accompagnement social réalisé dans le cadre du dispositif a surtout porté sur les sujets suivants :

- La remobilisation vers l'emploi ou la formation,
- Le soutien dans les démarches administratives,
- L'accompagnement budgétaire.

Le recrutement d'un travailleur social pour les deux sites (0,20 ETP à Autun et 0,80 ETP au Creusot) a facilité ce travail et a permis un ancrage plus important des deux structures dans le réseau local d'aide sociale (MDS, CCAS, associations caritatives, d'aide à la personne, structures d'insertion sociale).

Une attention particulière est accordée aux accompagnements liés aux démarches de santé. La demande d'accès aux soins à la Pension de Famille d'Autun est en augmentation ce qui résulte généralement de l'avancée en âge d'une grande partie des résidents, mais aussi de leur état de santé précaire et abîmé par les addictions.

Au fur et à mesure du remplissage des places vacantes à la Pension de Famille du Creusot courant 2019, l'équipe éducative s'est confrontée à la réalité de la désertification médicale sur le territoire, même si la présence d'un hôpital est un avantage certain. Le défaut de l'insuffisance locale en terme de médecine de ville se corrige progressivement grâce la création d'un Centre de Santé Départemental de Saône-et-Loire. Un protocole partenarial sera élaboré entre nos structures pour rendre efficaces les suivis médicaux des publics accueillis par l'association.

Travaux et maintenance

En 2019, les équipes techniques de l'association ont été mobilisées sur les différents chantiers liés à la maintenance des bâtiments occupés par les Pensions de Famille.

À Autun :

La reprise complète de la toiture du bâtiment a été effectuée par une entreprise spécialisée. À certains endroits, la qualité des travaux réalisés a été remise en question et des ajustements demandés. Un vaste terrain attenant au bâtiment est entretenu régulièrement, des aménagements extérieurs (installation d'une tonnelle et acquisition d'un salon de jardin) sont effectués pour organiser des temps d'échange conviviaux à l'air libre.

Au Creusot :

Une toute nouvelle aventure a débuté avec la reprise de l'immeuble appartenant à l'OPAC de Saône-et-Loire. Le planning d'occupation initialement prévu n'a pas pu être respecté, et les premières installations des résidents ont été repoussées vers mi-janvier 2019 pour différentes raisons :

- Questions administratives liées au changement de statut de la résidence (compétence DDT) afin que les occupants puissent obtenir le statut de locataire et bénéficiaire de l'allocation logement,
- Nécessité de réaliser les travaux importants de remise en état par le propriétaire dont le démarrage a été conditionné à la fois par l'accord de la DRJSCS pour la création des places, et par la disponibilité des entreprises du bâtiment,
- Reprise des installations électriques, de chauffage et de la plomberie dans le bâtiment et dans la plupart des logements, ainsi que la nécessité de réaliser les travaux d'embellissement (murs, sols, plafonds).

En parallèle avec les premiers accueils, les travaux ont pu se poursuivre progressivement et ils représentent désormais une ligne de dépense importante dans le budget de l'établissement.

Difficultés repérées :

Les Pensions de Familles sur les deux sites sont dimensionnées différemment et c'est pour cela que les difficultés de chaque structure varient.

À Autun :

La composition liée à l'âge avancé des publics influence la manière dont on peut mener les actions collectives et elle rend plus compliquée l'ouverture vers l'extérieur. Les personnes ont davantage tendance à se replier sur elles-mêmes et elles manifestent moins de volonté et de dynamisme. Le sentiment général est tel que les personnes accueillies apprécient leur environnement protégé et ne souhaitent pas être dérangées par les intrus.

Dans ces conditions, l'équipe éducative est amenée à adapter les animations. Toutefois, les changements sont introduits petit à petit.

Une veille particulière est organisée pour responsabiliser chaque résident tout d'abord sur l'entretien de son logement, mais aussi des espaces collectifs et le respect de leur propreté.

Le vieillissement des résidents réduit leurs capacités liées à l'autonomie dans la vie quotidienne et exige de plus en plus les interventions extérieures de maintien à domicile. Pour certains résidents, l'intégration au sein des résidences adaptées est envisagée. Le faible niveau de ressources ou l'opposition personnelle formelle constituent parfois un frein à cette orientation.

Parmi les solutions de maintien à domicile, et en collaboration avec une association locale, un appartement a bénéficié d'un aménagement spécifique avec l'installation de chemins lumineux pour la prévention des chutes.

Au Creusot :

La composition est très hétérogène en terme d'âge, de genre, d'origine et de problématique. Cette diversité ouvre beaucoup de perspectives pour le travail éducatif avec la possibilité du déploiement des idées innovantes.

En 2019, dans les conditions d'arrivée progressive des nouveaux résidents, les difficultés se sont concentrées autour du niveau parfois insuffisant de stabilisation des nouvelles situations. Il s'agit de certaines personnes dont le profil ne correspondait vraiment pas aux exigences d'une Pension de Famille avec des orientations faites par défaut. Pour atténuer ce manque de préparation à la vie en relative autonomie, l'équipe éducative est souvent amenée à concentrer tous les efforts sur une ou deux situations ce qui provoque un déséquilibre au niveau des interventions programmées. Certaines situations s'avèrent irrécupérables et conduisent à l'échec.

Actions partenariales :

Le partenariat sur les deux territoires, à Autun et au Creusot, est constitué :

- De collectivités locales porteuses des Centres Sociaux et des Épiceries Sociales,
- D'une palette des associations locales caritatives, d'action sociale (Restos du Cœur, Ailes, Secours Populaire),
- Services des tutelles : UDAF71, Sauvegarde 71, SMJPM Le Pont, mandataires indépendants,
- Travailleurs sociaux du département et des municipalités : MDS, CCAS, CIAS,
- Services d'accompagnements : SAO, SARS, AVDL,
- Services de soins : CMP, CSAPA, ANPAA 71, médecins généralistes et spécialistes, centres hospitaliers, cabinets de soins infirmiers, pompiers, services des urgences, équipe mobile de psychiatrie précarité,
- Service Pénitentiaire d'Insertion Sociale : les deux Pensions de Famille sont identifiées comme structures d'accueil pour les personnes en TIG. Les agents techniques effectuent l'encadrement,
- Autres partenaires : associations de services à la personne, portage de repas à domicile, gendarmerie, police nationale et municipale, CHRS...

Un axe de travail partenarial nécessite d'être amélioré dans le domaine de l'insertion professionnelle sur le territoire du Creusot. Des contacts ont été établis avec l'association AGIRE afin de développer le projet de chantier d'insertion au sein de la Pension de Famille dans le domaine du bâtiment.

Une convention avec l'association Les Papillons Blancs, porteuse locale du dispositif SAMSAH, a été signée en fin d'année 2019 au profit des bénéficiaires relevant de la Résidence Accueil. Son application est prévue en 2020.

Perspectives 2020

Quatre axes majeurs seront travaillés :

- Mettre en place des partenariats efficaces pour permettre aux résidents vieillissant en perte d'autonomie d'accéder aux solutions d'hébergement adaptées.
- Multiplier les actions collectives créatrices du lien social au sein et en dehors de l'établissement :
 - Projet Mobilité avec le Centre Social de la ville d'Autun,
 - Cinéma Solidaire pour la projection des films sur un grand écran au sein des deux établissements en mélangeant les différents publics accompagnés,
 - Rencontres régulières inter-structures avec le foyer Les Papillons Blancs à Autun,

- Soutien et participation à l'action de l'association Pause-Café au Creusot.
- Développer la participation des résidents aux différentes instances consultatives sur les questions liées au logement, à la précarité, à l'accès aux soins, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Poursuivre les investissements spécifiques permettant d'avoir le support matériel pour mener les actions éducatives :
 - Aménagement d'un coin cuisine à la Pension de Famille du Creusot,
 - Équipement des salles de détente à Autun et au Creusot (poste de musique, consultation internet, bibliothèque).

Une attention particulière sera portée à l'inscription des deux structures dans le réseau local des acteurs du territoire relevant du secteur social avec une reconnaissance de l'action de l'association. Pour cela, il est envisagé d'organiser les journées « portes ouvertes ».



INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook (Conserverie)

26, rue Bigonnet 71000 Mâcon

Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol (Ressourcerie – Repasserie)

28 bis, route de Jalogny 71250 Cluny

10, rue Jean Mermoz 71000 Mâcon

19, rue Mathieu 71000 Mâcon



ATELIER CHANTIER D'INSERTION ECO'COOK (CONSERVERIE)

MISSION :

L'activité Eco'Cook, créée en septembre 2017 a pour mission d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

Eco'Cook est une conserverie solidaire qui lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant une activité innovante dans un secteur porteur. Son support d'activité est la confection de plats cuisinés, soupes de légumes et de fruits, sous forme de bocaux frais ou appertisés, à partir de surplus alimentaires collectés auprès de différents acteurs locaux (producteurs, Grandes et Moyennes Surface...).

OBJECTIF :

- Offrir un support d'insertion professionnalisant dans un secteur d'activité créateur d'emploi : cuisinier en restauration traditionnelle ou collective (cantine, restaurant d'entreprise...), aide cuisine, service en restauration, plonge, industrie agroalimentaire, service à la personne...,
- Proposer un véritable parcours d'insertion avec des apprentissages spécifiques (préparation alimentaire, normes d'hygiène...) et d'autres compétences plus transversales et transférables (collecte / réception, gestion des stocks, vente, entretien et nettoyage, travail en équipe, respect de consignes strictes...),
- Accompagner la construction du parcours professionnel notamment dans le secteur de l'alimentaire,
- Valoriser les matières collectées par la confection de repas solidaires, de plats cuisinés frais ou soupes de légumes et fruits appertisés,
- Participer à la sensibilisation de la population locale à l'anti gaspillage alimentaire.

IMPLANTATION :

26 rue Bigonnet à Mâcon

CAPACITÉ :

5 ETPI soit 8 salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) de 24 h hebdomadaires.

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DIRECCTE, FSE, Région Bourgogne-Franche-Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	2019	2018	2017
	25	13	6

Nombre de recrutements	2019	2018	2017
	15	11	6

Nombre de PMSMP	2019	2018	2017
	1	5	1

En 2019, nous avons réalisé 20 sessions de recrutement pour le pôle IAE (Eco’Cook et Eco’Sol), soit 101 personnes rencontrées en entretien.

40 % des orientations sont faites par un conseiller de Pôle Emploi, 28 % par un travailleur social de l’association Le Pont et 20 % sont des candidatures spontanées.

1 PMSMP a été réalisée en 2019 à la Cuisine Centrale, cette chute des immersions sur l’année écoulée est à retravailler en lien avec le secteur de la restauration locale.

Âge moyen des personnes	Moins de 26 ans	26 à 45 ans	46 à 55 ans	Plus de 55 ans
En 2019	3	14	6	2
	12,00 %	56,00 %	24,00 %	8,00 %
En 2018	4,55 %	59,09 %	20,45 %	15,91 %
En 2017	1,52 %	65,15 %	19,70 %	13,63 %

La tranche d’âge majoritaire est celle des 26 / 45 ans avec 56 % des effectifs.

L’effort sur le recrutement des moins de 26 ans se concrétise (1,52 % en 2017, 4,55 % en 2018, 12 % en 2019).

Répartition par sexe en %	2019	2018	2017
Femmes	60 %	43,18 %	53,03 %
Hommes	40 %	56,82 %	46,97 %

En 2019 nous avons accueilli 15 femmes et 10 hommes.

Minimas sociaux en %	RSA	ASS	AAH	Sans aide / Sous-justice	ARE
En 2019	36,00 %	12,00 %	0	24,00 %	28,00 %
En 2018	25,00 %	18,18 %	6,82 %	40,91 %	9,09 %
En 2017	50,00 %	22,72 %	4,56 %	22,72 %	0

En 2019, les salariés en insertion sont majoritairement des bénéficiaires RSA, soit 36 % des effectifs. On constate une augmentation des personnes avec une ARE (Allocation de Retour à l’Emploi) entre 2017 et 2019, passant de 0 à 28 %.

En revanche, sur 2019, aucun salarié ne perçoit l’AAH.

36 % des salariés n’ont aucune formation (niveau collègue), 24 % ont un CAP, 20 % un niveau CAP et 8 % n’ont pas été scolarisés dans leur pays.

36 % des effectifs étaient depuis plus de 2 ans au chômage, 24 % entre 1 à 2 ans sans activité et 24 % inscrits à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois.

68 % des salariés n’ont pas le permis, la mobilité reste le principal frein à l’emploi.

Quartiers prioritaires de la ville	Blanchettes	Chanaye	Marbé	Saugeraies
En 2019	4	0	5	5
	28,60 %	0	35,70 %	35,70 %
En 2018	0	0	50 %	50 %
En 2017	0	40 %	40 %	20 %

14 personnes sont issues des QPV soit 56 % des effectifs (57 % en 2018).

Nombre de sorties dynamiques	Total Sorties	Dont CDD - 6mois	Dont CDD + 6mois	Dont CDI	Dont Formations
En 2019	14	1	1	1	0
En 2018	2	0	0	1	1
En 2017	3	0	0	2	0

Sur les 14 sorties en 2019, 5 personnes ont mis fin à leur période d'essai, soit un taux de sorties dynamiques de 33,33 %, parmi lesquelles :

- 1 CDD de remplacement de 5 mois de cuisinier chez Sodexo (Mâcon),
- 1 CDD de 6 mois chez SAS Savoie Primeurs (Chambéry),
- 1 CDI au Restaurant La Kantine (Mâcon).

Sur l'année, parmi les actions d'accompagnements menées :

- 105 entretiens individuels,
- 1 information collective proposée,
- 5 sessions de formation dispensées (Gestes et postures, linguistique, conduite et prévention routière, HACCP).

Témoignage

« Je m'appelle Nadège, je suis arrivée à Eco'Cook le 17 décembre 2017 précisément. J'étais sans emploi à l'époque et je venais juste d'arriver sur Mâcon lorsque j'ai vu à Pôle Emploi une annonce concernant Eco'Cook. Je me suis présentée et j'ai donc commencé dans une structure toute nouvelle qui avait encore besoin à l'époque de se développer. Mon projet professionnel n'était encore pas très clair, j'hésitais entre la cuisine et l'hôtellerie. Au début nous n'étions que 3 employés en insertion et certaine fois je me suis même retrouvée seule à cause de la neige qui empêchait mes collègues d'arriver. C'est à cette époque que nous sommes passés dans la cuisine actuelle qui est beaucoup plus vaste que l'ancienne. J'ai beaucoup appris avec la venue du Chef (M. KESKIC) et l'arrivée de Mme ZWISLER a permis un meilleur encadrement. J'ai appris notamment à dresser les bocaux pour les formules repas et à tenir la caisse. Ce que j'avais fait par le passé ailleurs. Bien qu'étant en contrat de 6 mois à chaque fois, je reconnais que je ne voulais plus partir tellement il me semblait que j'avais trouvé ma place. Juste avant la fin de mon dernier contrat, un soir je suis tombée sur une annonce d'un restaurant mâconnais qui recherchait quelqu'un. Il était demandé d'écrire un mail de motivation mais moi j'ai cherché le numéro de téléphone de ce restaurant pour rencontrer le patron le soir même. Sur mes congés, je suis allée faire un petit stage d'essai de 3 jours à la suite de quoi le chef m'a demandé si cela me plaisait. J'ai répondu que oui et j'ai signé dans la foulée un CDI au restaurant la Kantine à Mâcon. Aujourd'hui ça se passe très bien quand bien même je dois me faire opérer du canal carpien, le chef m'a assuré que je conserverai ma place et que je serai la bienvenue après mon arrêt de travail d'un mois. Je remercie le Chef Hervé et Céline qui ont cru en moi ».

Données économiques

Au cours de l'année 2019, plus de 34 tonnes d'aliments ont été collectées et transformées en repas par Eco'Cook.

En tonnes	Boucherie André	BA Ain	BA Bourgogne	Promocash	Grand Frais	Occasionnels	TOTAUX
Janvier	785,75	1514,76	886,35	217,30	219,29		3 623,45
Février	367,41	900,29	1 374,94	267,82	220,40		3 130,87
Mars	471,68	1049,62	1 036,86	37,65	407,79		3 003,60
Avril	462,81	826,95	1 053,49	26,84	397,47		2 767,56
Mai	454,13	925,84	815,90	14,61	450,98		2 661,46

Juin	415,01	738,56	618,18	98,18	352,75		2 222,68
Juillet	320,74	1 589,75	1 235,53	165,72	350,90	40,43	3 703,07
Août	318,61	202,53	339,28	18,90	298,95	659,54	1837,82
Septembre	339,14	1 021,99	995,32	10,00	330,09	214,00	2 910,54
Octobre	277,88	973,87	838,37	0,00	476,46	385,74	2 952,33
Novembre	214,31	751,32	1 160,02	0,00	219,10	0,00	2 344,75
Décembre	260,60	1 100,37	1 657,90	25,00	270,76	168,00	3 482,63
TOTAL reçu	4 688,07	11 595,87	12 012,14	882,03	3 994,94	1 467,71	34 640,74

24 374 repas confectionnés, soit en moyenne mensuellement 2 031 repas (88 repas / jour), pour un chiffre d'affaires de 94 104,92 €.

Prestations Extérieures	Repas Accueil de Jour	Soupes Samu Social	Repas CHRS	Ventes Magasin	TOTAL
2 903	9 537	3 150	5 991	2 793	24 374

Pour rappel 2018, 11 885 repas pour un chiffre d'affaire de 52 554 €, soit + 179 %.

Les 2 903 repas ont été l'occasion de 107 prestations extérieures :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	5	7	7	14	13	5	3	14	9	17	12

Dont 56 prestations en liaison chaude et 51 en liaison froide.

La majorité des demandes provient d'institutions ou d'entreprises (Conseil départemental, Massilly France, Régie de Quartier, Bibliothèque de Charnay, Médiathèque de Mâcon, MDPH, OPAC, ADREA Mutuelle, CAF, Cité de l'Entreprise, AEFTI, Aile Sud Bourgogne, DGAT, Grand Site Solutré, UDAF, Pôle Emploi, DIRECCTE, Fédération des Acteurs de la Solidarité, RESOVAL, IREPS BFC...).

L'ouverture du magasin a eu lieu au premier trimestre 2019 par des ventes de soupes fraîches les mercredis de 16h00 à 20h00, puis du lundi au vendredi de 11h30 à 14h00, notamment pour accéder à des formules déjeuners lors de la pause méridienne (détail des ventes ci-dessous) :

Produits proposés	Nombre de ventes magasin
Formules déjeuners	437
Plats 450 g	799
Plats 800 g	3
Plats 1 062 g	4
Entrées	237
Soupes 1 L	85
Soupes ½ L	218
Desserts	371
Caviar d'aubergines	34
Coulis de tomates	79
Confitures 260 ml	222
Confitures 460 ml	77
Confitures de Noël	59
Bocaux de légumes 460 g	50
Bocaux de légumes 850 g	24
Flans de courgettes	94
TOTAL	2 793

Deux prestations avec service ont été menées pour le Conseil Départemental, l'une à l'occasion du salon de l'ESS à Montceau-les-Mines le 8 novembre (plus de 700 participants), l'autre à Chalon-sur-Saône, le 13 décembre.

Nous avons également répondu à deux demandes de maraîchers pour du travail à façon (transformation et autoclavage).

Mensuellement, Eco'Cook participe au marché des producteurs organisé à l'Espace Duhesme par le Département et tient un stand dans les locaux de l'OPAC Saône-et-Loire chaque 1^{er} jeudi du mois.

Enfin, deux autres événements ont eu lieu dans l'année, l'un à l'occasion de la journée du patrimoine du 22 septembre à la Cave à Musique et l'autre lors du défilé de mode des Portes Ouvertes de la ressourcerie Eco'Sol, le 11 octobre.

Partenariats

Nos partenaires sur l'année sont :

- Les Banques Alimentaires de Bourgogne et de l'Ain,
- Les Grandes et Moyennes Surfaces : PromoCash, Grand Frais, Boucherie André, Leader Price,
- Le transporteur BREVET,
- Le Groupe Massilly France (CONSERVOR),
- Agro'Activ pour l'accompagnement et la formation en sécurité alimentaire,
- Phénix, association nationale née en 2014, qui propose des liens entre les GMS et des associations comme Eco'Cook pour éviter le gaspillage alimentaire.

Occasionnellement, des ramasses sont effectuées à :

- Auchan,
- Les restaurants du cœur,
- Carrefour (Crèches-sur-Saône),
- Oasis d'amour (Saint-Laurent-sur-Saône),
- Cantonaide (Pont-de-Veyle),
- Quelques maraîchers (encore trop peu) quand ils ont une surproduction.

Communication

- **23 février** : Reportage pour le magazine What's Up,
- **04 mars** : Interview pour Radio Scoop,
- **Avril** : Interview pour Radio Bresse,
- **11 juin** : Interview pour l'émission "Ensemble c'est mieux" France 3,
- **Juillet** : Reportage pour le magazine Mag Ville,
- **Du 29 octobre au 02 novembre** : Stand à l'Espace Carnot à Mâcon pour la semaine Seconde Vie,
- **8 novembre** : Stand au salon de l'ESS à Montceau-les-Mines,
- **23 et 24 novembre** : Stand à la salle de la Malgouverne à Cluny pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets,
- **09 décembre** : Tournage du reportage de la DREAL, Trophée de la Consom'Action.

En effet, Eco'Cook a remporté fin d'année 2019 le prix de la Consommation (Trophées de l'Économie Circulaire 2019 : Consom'action) décerné par la DREAL (La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) dans la Catégorie 3 : Projet permettant l'allongement de la durée d'usage, pour son projet de développement de conserves issues des ramasses d'invendus dans les supermarchés autour de Mâcon. Lauréat de ce Trophée, un reportage sur Eco'Cook a été réalisé par Pauline COUSINAT et Christophe FARION de la DREAL. Le film peut être consulté à l'adresse suivante <https://vimeo.com/386025662>.

Perspectives 2020

En 2020, il nous faudra consolider l'existant et accompagner durablement la croissance en nous appuyant sur la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire.

Un démarchage plus étendu des fournisseurs, et notamment les producteurs locaux, sera nécessaire pour augmenter les quantités récoltées et lutter plus efficacement contre le gaspillage alimentaire.

Une démarche de conventionnement est en cours avec Logidis Comptoirs Modernes, situé à Sennece-lès-Mâcon, plateforme d'alimentation générale en gros desservant Carrefour.

Nous avons sollicité les financeurs institutionnels pour obtenir en 2020 un conventionnement de 3 ETPI supplémentaires afin de passer de 5 actuellement à 8, soit une douzaine de salariés en insertion.

Depuis le début d'année 2020, l'amplitude d'ouverture du magasin au 26 rue Bigonnet est étendue de 8h00 à 14h00 du lundi au vendredi, avec l'installation d'un terminal de paiement.

Nous envisageons de participer aux Marchés Nocturnes de Cluny durant l'été, ainsi qu'à une expérimentation avec la Médiathèque de Mâcon.

Nous travaillons également à ce que les produits Eco'Cook soient prochainement proposés en vente dans les trois magasins de la Ressourcerie Eco'Sol (19, rue Mathieu, 10, rue Jean Mermoz à Mâcon et 28 bis, route de Jalogny à Cluny).

Nous continuerons à tenir des stands à l'Espace Duhesme pour le Marché des Producteurs, ainsi que sur le site de l'OPAC, tous les jeudis de chaque mois.

Une collaboration avec le Crescent est prévue à l'occasion du festival de jazz du 13 au 19 juillet.



ATELIER CHANTIER D'INSERTION ECO'SOL (RESSOURCERIE – REPASSERIE)

MISSION :

Eco'Sol est un Atelier Chantier d'Insertion basé sur le réemploi et la seconde vie des objets, dont la mission est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

Eco'Sol se compose de deux supports d'activité :

- La Ressourcerie qui agit en faveur du réemploi d'objets collectés (vêtements, meubles, électroménager, livres, jouets, vaisselle...) voués aux déchets,
- La Repasserie qui offre un service de repassage à destination des particuliers.

IMPLANTATION :

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)
Communauté de Communes du Clunysois (CCC)

CAPACITÉ :

21 ETP d'Insertion, soit 30 personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) à 25 h ou 28 h hebdomadaires (passage de 14,80 ETPI à 21 suite à la fermeture de l'Entreprise d'Insertion Le Pont et à l'obtention de 1,80 ETPI supplémentaires lors de la bourse aux postes de septembre 2019).

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DIRECCTE, FSE, Région Bourgogne Franche-Comté.

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	2019	2018	2017
	81	46	66

Nombre de recrutements	2019	2018	2017
	48	21	38

Nombre de PMSMP	2019	2018	2017
	4	9	16

L'augmentation des effectifs entre 2018 et 2019 s'explique par la fermeture de l'Entreprise d'Insertion et du transfert de 5 ETPI vers l'ACI. Pour une meilleure comparaison, en 2018 les effectifs cumulés de l'Entreprise et de l'ACI représentaient 76 personnes.

En 2019, nous avons réalisé 20 sessions de recrutement, soit 101 personnes convoquées en entretien et 48 recrutements réalisés.

4 périodes d'immersion (PMSMP) ont été réalisées en 2019 (Espaces verts à la Mairie de Verosvres, gardien de nuit au CHRS Le Pont, couturière au magasin Magie Blanche, AESH à l'école primaire de Sancé), si ce chiffre peut paraître faible, parallèlement, 13 missions d'Intérim ont été réalisées durant les périodes de contrats des salariés.

Âge moyen des personnes	De moins de 26 ans	De 26 à 45 ans	De 46 à 55 ans	De plus de 55 ans
En 2019	8,64 %	50,61 %	23,75 %	17,28 %
En 2018	4,55 %	59,09 %	20,45 %	15,91 %
En 2017	1,52 %	65,15 %	19,70 %	13,63 %
En nombre de personnes	7	41	19	14

La tranche d'âge majoritaire est celle des 26 / 45 ans avec 50,61 % des effectifs.

La représentativité des plus de 55 ans augmente chaque année : 17,28 % des effectifs en 2019 contre 15,91 % en 2018 (13,63 % en 2017).

L'effort sur le recrutement des moins de 26 ans se concrétise, 1,52 % en 2017, 4,55 % en 2018 et 8,64 % à ce jour.

Répartition par sexe en %	2019	2018	2017
Femmes	43,75 %	43,18 %	53,03 %
Hommes	56,25 %	56,82 %	46,97 %

Une parité difficilement atteinte du fait des postes de valoristes en déchetterie et de collecteurs majoritairement occupés par des hommes en 2019.

Minimas sociaux en %	RSA	ASS	AAH	Sans aide / Sous-justice	ARE
En 2019	47,50 %	5 %	3,70 %	20 %	22,50 %
En 2018	25 %	18,18 %	6,82 %	40,91 %	9,09 %
En 2017	50 %	22,72 %	4,56 %	22,72 %	0 %

Les salariés d'Eco'Sol sont majoritairement des bénéficiaires du RSA, soit 47,50 % des effectifs.

Toutefois, on constate une augmentation des personnes avec une ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) entre 2017 et 2019.

1,30 % des salariés ne disposent d'aucune ressource à l'arrivée.

Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	Les Saugeraies	Marbé	La Chanaye	Les Blanchettes
En 2019	33,30 %	31 %	8,70 %	19 %
En 2018	39,20 %	21,50 %	17,80 %	21,50 %
En 2017	39,40 %	18,20 %	15,20 %	27,20 %
En nombre de personnes	14	13	7	8

42 personnes sont issues des QPV de Mâcon, soit 51,85 % de l'effectif 2019 (60,60 % en 2018 et 50 % en 2017).

Quelques autres caractéristiques :

L'orientation dans un parcours d'insertion professionnelle est majoritairement portée par un conseiller de Pôle Emploi à 43,70 % ; toutefois, 25 % des salariés ont déposé une candidature spontanée et 13,70 % sont présentés par un travailleur social de l'association Le Pont.

40 % des salariés n'ont aucune formation (niveau collègue), 8,70 % sont détenteurs d'un CAP et 27,50 % disposent d'un niveau CAP.

36,20 % des effectifs ont une ancienneté dans le chômage de plus de 2 ans (voir plus de 5 ans), 28,70 % sont inscrits à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois et 35 % entre 6 mois à 2 ans.

74 salariés ont déclaré rencontrer une ou plusieurs difficultés sociales (dans un ordre décroissant : santé, gestion financière, logement, garde d'enfant, langage).

Professionnellement, le frein majoritaire reste la mobilité avec 38,70 % des personnes qui ne possèdent pas le permis.

Nombre de sorties dynamiques	Dont emplois durables (CDI, CDD de + 6 mois, création d'entreprise)	Dont emplois de transition (CDD de - 6 mois, contrats aidés hors IAE)	Dont sorties positives (formations qualifiantes ou CDDI autre SIAE)
En 2019	2	7	5
En 2018	0	3	3
En 2017	10	7	1

Sur les 49 sorties en 2019, 12 personnes ont mis fin à leur période d'essai ou ont présenté une lettre de démission, ces motifs sont considérés comme neutralisés dans le calcul du taux de sorties dynamiques, soit un taux de 37,83 % (14 sorties dynamiques sur un total de 37 sorties prises en compte).

Parmi les sorties dynamiques :

- Formation DAQ – GRETA,
- Formation Vente – IFPA,
- CDI - Transports Couturier,
- CDI - Carrefour Market (Cluny),
- CDD de 6 mois – Simire,
- CDDI de 6 mois - Régie de Quartier (Mâcon),
- CDD de 5 mois - Arbonis (Eureka / Verosvres),
- CDD de 1 mois - Tarvel (Eureka),
- CDD de 2 mois - Communauté de Communes de Sennecey-le-Grand,
- CDD de 2 mois - Hôtel « Domaine de la Butte Ronde » (La Boissière),
- CDD Intérim - Guillot Entreprise (Logidis),
- CDD Intérim de 6 mois - Transport Rave,
- 2 CDD de 2 mois et 4 mois en EHPAD.

Concernant l'accompagnement socio-professionnel, 582 entretiens individuels menés sur l'année et 6 informations collectives proposées.

34 salariés ont suivi une formation professionnelle (CACES, gestes et postures, FIMO / FCO, linguistique, conduite et prévention routière, agent de sécurité, habilitation électrique et bilan de compétences).

Témoignage de Florence B.

Quel était votre contexte de vie à votre arrivée à Eco'Sol?

« Je suis arrivée à Eco'Sol par Eco'Cook qui était en plein démarrage à l'époque. On ne peut pas dire que j'étais éloignée du monde du travail puisque je travaillais comme bénévole 16 heures par semaine aux Restaurants du Cœur. Je ne trouvais pas d'emploi salarié à cause de mon handicap et j'avais besoin de prouver aux autres que j'étais malgré tout capable. J'ai fait un an à Eco'Cook car j'aime faire la cuisine à titre personnel, mais avec Fabienne (Assistante Socio Professionnelle) nous avons retravaillé mon projet professionnel en tenant compte de mon handicap qui m'empêche de faire des tâches répétitives. J'ai donc été redirigée vers la Ressourcerie et plus particulièrement au tri textile où j'ai

vraiment trouvé immédiatement ma place. J'ai été d'emblée autonome du fait de ma connaissance des tissus et grâce aussi à ma formation de couturière qui n'offrait aucun débouché sur Mâcon à l'époque ».

Qu'avez-vous retenu de votre passage à La Ressourcerie ?

« Pendant un peu plus d'un an, je n'ai jamais été absente pour des raisons de maladie ou à cause de mon handicap. J'ai même continué à consacrer 5 heures par semaine au bénévolat à côté de mon CDD d'insertion. J'ai été appréciée pour mon autonomie par Lionel qui m'a vraiment fait confiance. J'ai même pu former les nouvelles recrues qui arrivaient à ce poste et qui m'ont aussi fait confiance. J'ai beaucoup aimé conseiller et former et je me suis sentie vraiment à ma place ».

Quelles sont vos perspectives d'avenir ?

« Le mois prochain, je vais commencer une formation en pressing à mi-temps dans le but de remplacer quelqu'un qui partira à la retraite en février 2021. A ce moment-là, je passerai à plein temps. J'ai été recommandée notamment par le patron qui m'avait donné ma chance lors d'un stage dans le cadre de mon CDD d'insertion à Eco'Sol. Je remercie toute l'équipe de la Ressourcerie qui m'a beaucoup soutenue et aidée ».

Données économiques

Collectes des matières (en KG)	2019	2018	2017
	363 907	477 281	484 874

La baisse de 23,75 % des collectes de matières entre 2018 et 2019 peut s'expliquer par :

- La diminution du nombre des prestations de débarrassage chez les particuliers,
- La présence de bennes de récupération des Eco organismes en déchetterie,
- Une sélection plus fine des récupérations pour limiter les retours en déchetterie, en l'absence de filières de récupération (jouets en plastique et vaisselle par exemple).
- Un enregistrement parfois aléatoire qui mérite d'être davantage protocolisé et suivi.

Détails par lieux d'apports (en KG)	2019	2018	2017
Déchetteries :			
Clunyois	52 796	52 282	56 685
MBA	81 999	55 166	138 434
Colonnes textiles	87 189	122 468	101 358
Apports particuliers	141 923	247 365	184 481

Les récupérations en déchetteries augmentent globalement de 25,45 % entre 2018 et 2019. Les variations concernant les tonnages extraits des déchetteries de la MBA entre 2017 et 2019, sont probablement liées à des erreurs d'enregistrement, avec confusion entre les différentes provenances des matières.

Les colonnes textiles connaissent une baisse de 28,80 %, liée certainement à l'implantation de Humana (Fédération présente dans le monde, dont la vocation est d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées).

Matières collectées (en KG)	Textile	Vaisselle	Mobilier	Livres	Electro	Autres	TOTAL
En 2019	156 428	10 719	83 781	56 031	29 188	27 760	363 907
En 2018	280 513	16 607	82 063	56 928	22 328	18 842	477 281
En 2017	224 581	28 862	108 093	54 296	35 352	33 690	484 874

Seule la collecte des livres reste relativement stable en comparaison des autres matières.
La collecte de vaisselle a diminué au vu de l'absence d'une filière de récupération.

Sorties filières (en KG)	Textile	Mobilier	Papier	DEEE	Autres	TOTAL
En 2019	195 560	21 206	45 120	17 440	7 740	287 066
En 2018	233 650	48 160	52 720	18 810	9 734	363 074
En 2017	184 840	50 489	49 200	25 565	22 538	332 632

La diminution des tonnages à destination des filières est proportionnelle à la baisse des quantités récupérées et à l'augmentation du chiffre d'affaire et des marchandises vendues.

	Chiffre d'Affaire	Vente marchandises dont filières recyclage	Prestations de services (repassage, débarrassage)
En 2019	177 189 €	113 408 €	63 781 €
En 2018	158 319 €	91 889 €	66 430 €
En 2017	111 764 €	68 402 €	29 832 €

Malgré la diminution des apports, le chiffre d'affaires et les ventes de marchandises ont augmenté, ce qui sous-entend une meilleure sélection de départ et une amélioration de la qualité des produits proposés à la vente.

Le chiffre d'affaire est en progression de 11,91 % et les ventes de marchandises en augmentation de 23,41 %.

Toutefois, les prestations de services ont légèrement diminué, sans doute liées pour partie au déménagement de la repasserie du quartier des Saugeraies à la rue Jean Mermoz au courant de l'année.

Partenariats

En liaison avec le SIRTOM, le collectif des McGyvers anime tous les mercredi après-midi (14h / 18h), un atelier d'auto réparation au magasin de Cluny (14h-18h).

Une fois par mois l'Association Mâcon Vélo en Ville (M2V) organise un atelier d'auto réparation vélo au sein du magasin du 10, rue Jean Mermoz, en lien avec l'atelier bénévole de réparation de vélos démarré cette année au sein même de la Ressourcerie.

La Mutualité 71 a signé une convention de partenariat avec Eco'Sol pour permettre aux jeunes dont ils ont la charge d'être immergés une demi-journée par mois dans le monde du travail, essentiellement sur des postes de tri.

Timothée BOYAT, ébéniste-designer (<https://www.timboyat.fr/fr/>) est venu s'approvisionner en meubles détériorés, dans la benne de la filière bois, pour réaliser du mobilier urbain dans une démarche artistique, artisanale et éco-responsable.

À noter, la collaboration naissante avec l'association Phénix (wearephenix.com) qui nous a mis en lien avec Leroy-Merlin pour récupérer des matériaux divers invendus.

Sensibilisation

Calendrier 2019 des manifestations destinées à sensibiliser le public :

JANVIER	Du mercredi 09 au samedi 19 janvier	Vente textile au kg (2 €/kg)
FÉVRIER	Vendredi 15 février	Inauguration de "La Boutique" (19, rue Mathieu)
	Samedi 23 février	Atelier Mâcon Vélo en Ville (10, rue Jean Mermoz) Reportage pour le magazine What's Up
MARS	Du mercredi 13 au samedi 23 mars	Vente vaisselle et bibelots au kg (0.50 €/kg)
AVRIL	Vendredi 12 avril	Atelier Mâcon Vélo en Ville (10, rue Jean Mermoz)
MAI	Jeudi 02 mai	Réouverture de la repasserie, (10, rue Jean Mermoz)
	Du samedi 11 au samedi 18 mai	Exposition à la médiathèque de Mâcon (semaine du E-BAR)
JUIN	Vendredi 14 juin	Atelier Mâcon Vélo en Ville (10, rue Jean Mermoz)
	Vendredi 21 au samedi 22 juin	Portes Ouvertes (10, rue Jean Mermoz)
JUILLET	Mercredi 17 juillet	Défilé de mode avec Cluny Commerces
	Du mercredi 10 au samedi 20 juillet	Vente textile au kg (2 €/kg)
	Reportage pour le magazine Mag Ville	
SEPTEMBRE	Du vendredi 20 au samedi 5 octobre	Vente vaisselle et bibelots au kg (0.50 €/kg)
OCTOBRE	Du lundi 7 au samedi 12 octobre	<i>Semaine des Ressourceries :</i> Portes ouvertes les 11 et 12 oct. (10, rue Jean Mermoz) avec défilé de mode le vendredi soir
	Du mardi 29 oct. au samedi 2 nov.	Opération Seconde Vie à l'Espace Carnot à Mâcon (en lien avec la MBA)
NOVEMBRE	Vendredi 08 novembre	Atelier Mâcon Vélo en Ville (10, rue Jean Mermoz) Salon de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à Montceau-les-Mines
	Du jeudi 14 au samedi 23 novembre	<i>Semaine Européenne de la Réduction des Déchets :</i> Exposition à la salle Malgouverne à Cluny (en lien avec le SIRTOM) les 23 et 24 nov.
	Mercredi 27 novembre	Reportage de France 3 au sujet des Macgyvers (atelier d'auto-réparation) à Cluny
DÉCEMBRE	Samedi 14 décembre	Noël Eco-Responsable (idées cadeaux, atelier réemploi Home Made...)
<u>Tous les mercredis après-midi</u> : atelier d'auto-réparation avec des Macgyvers (lien avec le SIRTOM), à la ressourcerie de Cluny (28 bis, route de Jalogny)		

Perspectives 2020

En 2020, une vigilance sera apportée au suivi des tonnages collectés via les enregistrements quotidiens, tant à l'arrivée qu'au départ des filières.

De même, un effort sera fait dans la communication au grand public concernant les apports et les débarrassages auprès des particuliers.

Le magasin rue Mathieu à Mâcon va s'enrichir d'une bouquinerie en lieu et place de l'espace dédié aux jouets, les produits Eco'Cook y seront présentés et mis en vente ; de même qu'au magasin de Cluny.

Un Terminal de Paiement (TPE) va être installé dans le magasin principal du 10, rue Jean Mermoz à Mâcon, afin de faciliter les transactions.

Ce lieu de vente devrait également connaître quelques réaménagements.

La Ressourcerie a un projet d'acquisition d'une aéro-gommeuse afin de rendre aux meubles anciens un aspect brut pour des clients désireux de faire du relooking.

L'idée chemine d'une ressourcerie à Cluny, en lien avec le SIRTOM, afin de raccourcir le circuit de valorisation des déchets et créer de l'emploi local ; projet conditionné à des locaux adaptés et à une augmentation du conventionnement de 8 ETPI, 1 ETP d'Encadrement Technique et 0,30 ETP d'Accompagnant Socio Professionnel.



SANTÉ

Agent de Santé

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
11, allée des Acacias 71500 Louhans
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

80, rue de Lyon 71000 Mâcon
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot



AGENT DE SANTÉ

MISSION :

- Permettre aux personnes en situation d'exclusion sociale de retrouver une santé optimale pouvant les aider à se réinsérer dans la vie socio-professionnelle,
- Les accompagner vers les soins individuellement.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

Autun	20	Mâcon	40
Chalon-sur-Saône	20	Montceau-les-Mines	20
Le Creusot	20	Paray-le-Monial	40
Louhans	32		

FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé, Département de Saône-et-Loire

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées :

Nombre de personnes accompagnées	Total 2019	Hommes 2019	Hommes 2017	Hommes 2018	Femmes 2019	Femmes 2017	Femmes 2018
Autun	27	9	10	9	18	20	14
Chalon-sur-Saône	35	14	14	13	21	27	19
Le Creusot	39	16	11	16	23	19	21
Louhans	47	26	22	35	21	20	23
Mâcon	80	39	33	46	41	30	44
Montceau-les-Mines	40	22	13	16	18	22	13
Paray-le-Monial	61	33	36	30	28	31	36
TOTAL	329	159	139	165	170	169	170

En 2019, tous secteurs confondus, nous avons accompagné 329 personnes : le nombre d'hommes (159) et de femmes (170) accompagnés est quasiment équivalent. Comme les autres années, il s'agit de personnes isolées socialement et célibataires.

Cette année encore, 77,68 % des personnes orientées sur le dispositif sont bénéficiaires du RSA, viennent ensuite les bénéficiaires de l'AAH (11,35 %).

Sur le secteur Chalon-sur-Saône rural / Louhans, l'agent de santé doit réaliser 32 mesures d'accompagnement en file active du fait d'un temps de travail à 0,80 ETP. Observons qu'il est encore été difficile d'atteindre cet objectif en 2019. Il est à noter également qu'une nouvelle professionnelle est arrivée sur ce poste en juillet 2019.

Sur le secteur Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines, l'activité de l'agent de santé est toujours soutenue ce qui occasionne une liste d'attente conséquente (environ l'équivalent de 6 mois). Cela engendre des difficultés car les personnes orientées ne sont plus forcément prêtes quand l'accompagnement peut démarrer.

Il en est de même pour **le secteur du Charollais-Brionnais** où la demande est forte ; là aussi, les listes d'attente sont importantes (environ 6 mois).

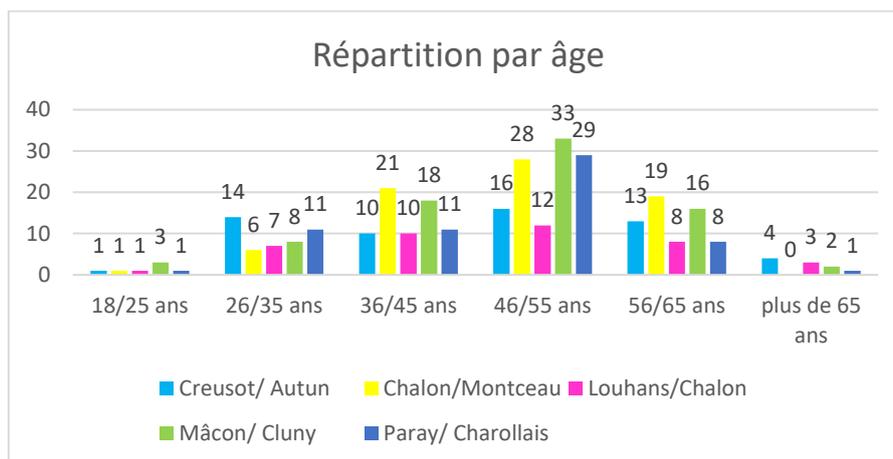
Sur le secteur Mâconnais, l'activité a été soutenue tout au long de l'année 2019 malgré un arrêt maladie de la professionnelle pendant deux mois.

Sur le secteur Autun / Le Creusot, l'activité a été régulière en 2019.

Le taux d'activité globale de l'activité est de 91,71 % pour 2019, en légère augmentation par rapport à 2018. Ceci peut s'expliquer par l'absence de l'infirmière agent de santé de Mâcon pendant deux mois (arrêt maladie). Elle n'a pu être remplacée que trois semaines ; ainsi, que par l'activité réduite sur Louhans tout au long de l'année 2019 (une moyenne de 23 mesures par mois au lieu des 32 attendus).

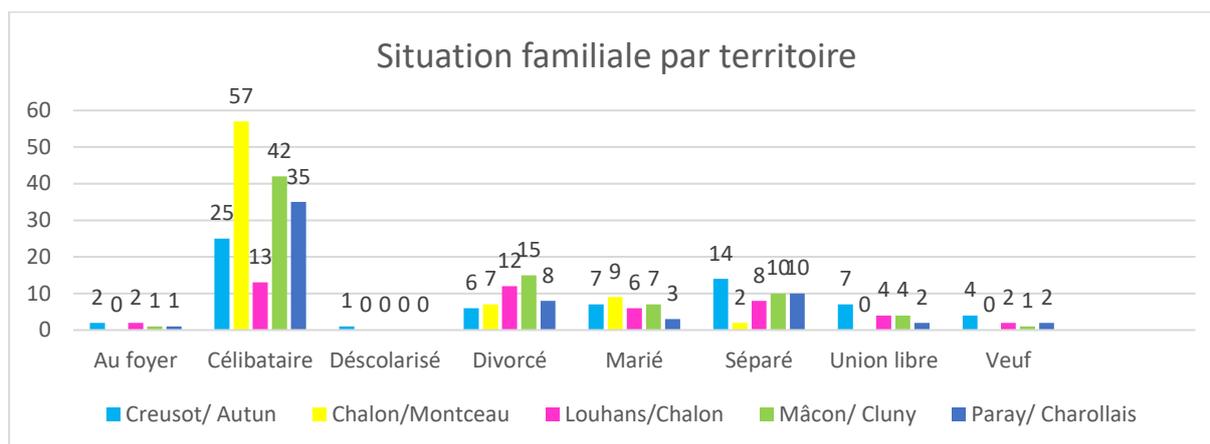
Le niveau de mesures en file active par infirmière est important (40 mesures pour 1 ETP) avec des territoires d'intervention étendus. À titre indicatif, en 2019, les agents de santé ont fait 81 059 km. Il s'agit de garantir un niveau de présence suffisant au bénéfice de chaque personne accompagnée (écoute, entretien motivationnel, accompagnements extérieurs...) ; mais aussi d'éviter le surmenage ou le sentiment d'insatisfaction au niveau des professionnelles.

Répartition par âge :



Cette année encore, la majorité des personnes accompagnées se situe dans la tranche des 46 à 55 ans, suivie de près par la tranche des 36 à 45 ans. Les suivis sont souvent plus conséquents car les personnes n'ont pas pris en charge leur santé depuis plusieurs mois voire des années ; leur âge avancé ne fait qu'aggraver leurs pathologies.

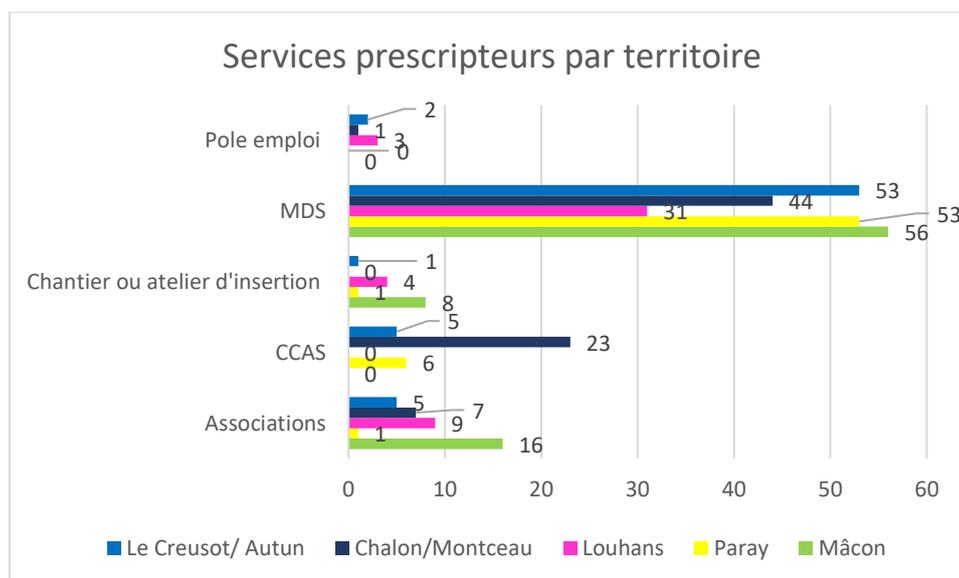
Situation familiale :



Majoritairement, le suivi est engagé auprès de personnes seules ou isolées avec des enfants. Beaucoup n'ont plus de contact avec leur famille depuis des années, et aucun réseau amical. On retrouve la plupart du temps une enfance chaotique, un climat de violences et/ou d'insécurité (inceste, violences intra familiales), un contact précoce avec un produit addictif. La rupture familiale est fréquente et apparaît souvent très tôt. La construction de sa propre famille est parfois tout aussi compliquée. Un quart des personnes suivies forment des familles monoparentales. Elles doivent assumer seules l'éducation de leurs enfants. La garde ou la visite médiatisée des enfants peut également être source de problèmes d'organisation.

Un travail est effectué en parallèle du soin pour ouvrir les personnes à leur environnement autant que possible : retisser des liens, s'autoriser des loisirs, des activités, prendre du temps pour elles-mêmes, avec d'autres, favoriser également une meilleure stabilité, l'intégration sociale et une reprise de confiance.

Services prescripteurs :



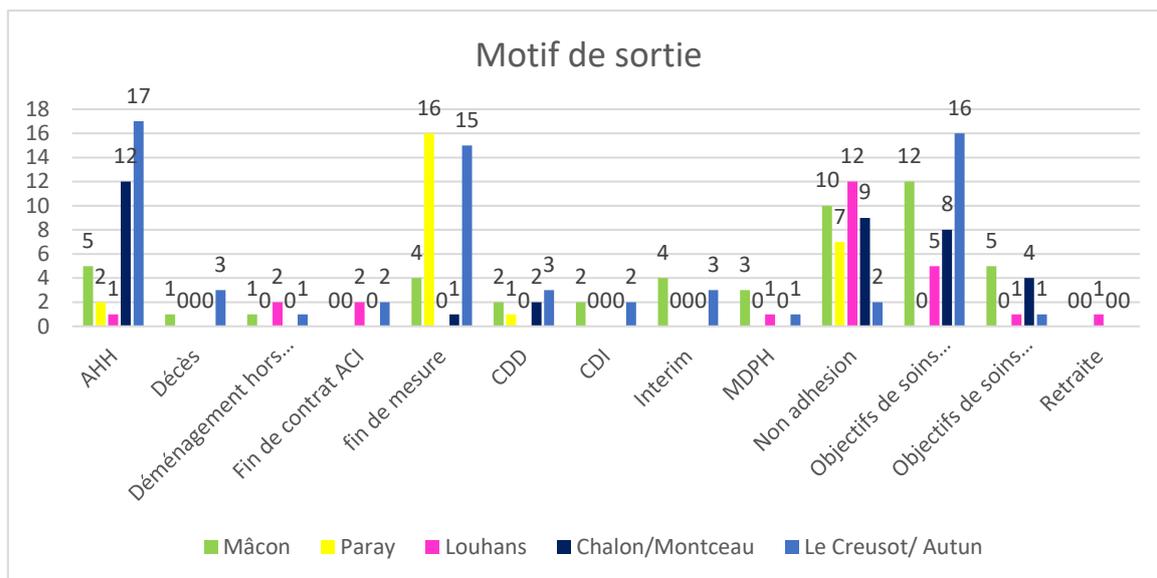
L'orientation vers le dispositif « Agent de Santé » est réalisée, de façon majoritaire, sur demande des travailleurs sociaux du Département ou de ses prestataires, des centres (inter)communaux d'action sociale (CIAS / CCAS) conventionnés, des structures associatives gestionnaires de dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion, de la Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne (CRMSAB) ou encore des structures de l'IAE (accompagnement socio-pro). Les personnes seules sans

enfants sont souvent orientées vers les CCAS ce qui explique pour certains territoires une augmentation des orientations vers les mesures AGDS par les CCAS.

Nous notons quelques particularités en fonction des secteurs :

- Pour le secteur de Chalon-sur-Saône, le CCAS a fait autant d'orientations que les MDS,
- pour le secteur de Louhans, il y a aussi eu des orientations de la part de Pôle Emploi (2) et de la MSA (1),
- Pour le secteur de Mâcon, il y a effectivement 17 % des orientations qui proviennent du CHRS collectif de l'Association Le Pont ; ce qui est une spécificité.

Motifs de fin de suivis :



En 2019, sur les 167 personnes sorties du dispositif :

- 35 % ont atteint leur objectif de soin,
- 13 % l'ont partiellement atteint,
- 22 % ont obtenu l'AAH,
- 5 % ont eu un CDD,
- 2 % ont contracté un CDI,
- 4 % travaillent en intérim.

Nous avons dû interrompre l'accompagnement pour 40 % des personnes pour « non adhésion », ce qui nous interroge sur la manière dont peut être présentée la mesure « Agent de Santé ».

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Comme les années précédentes, les pathologies prévalentes sont toujours les troubles psychologiques et psychiatriques (plus d'une personne sur deux), parfois une sur trois, l'alcoolisme (avec une nette majorité d'hommes concernés et des pathologies associées : pertes de mémoire, troubles neurologiques, pathologies cardiaques, cancers) et les autres types d'addictions (toxicomanie...). En 2019, 12 personnes ont été mises en lien avec les EMPP, 55 personnes ont été accompagnées auprès d'un CMP et 44 personnes auprès d'un CSAPA.

Pour les problématiques psychiques, une intervention de la « psychiatrie mobilité précarité » dont les équipes sont financées par l'ARS est possible. Leurs interventions sont engagées pour le secteur Nord du département par le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey. Elles ont été engagées pour le secteur

Sud du département avec le Centre Hospitalier de Mâcon mais uniquement sur le territoire de Mâcon, Cluny, Tournus. Depuis peu, ce dispositif existe aussi sur le territoire du Charollais-Brionnais.

L'action des infirmières agents de santé est bien différente de celle de la psychiatrie mobile. Elles peuvent solliciter une intervention au bénéfice d'une personne accompagnée en appui de leur propre accompagnement le cas échéant. Cela permet souvent d'affiner un diagnostic concernant les difficultés psychiques repérées chez la personne accompagnée.

Nous sommes également régulièrement confrontés à des problèmes d'incurie avec des prises en charge de personnes atteintes du syndrome de Diogène (absence de demande, de sollicitation des services sociaux, relation aux objets inhabituelle, perturbations dans la relation aux autres, relation au corps particulière...).

De nombreux dossiers MDPH (AAH et RQTH) sont encore instruits sur l'ensemble des territoires au regard des situations sanitaires rencontrées extrêmement lourdes et ancrées.

Une rencontre a d'ailleurs eu lieu en 2019 entre les services de la MDPH et les agents de santé afin de pouvoir échanger sur le nouveau formulaire de demande et les éléments nécessaires à l'instruction des renouvellements.

On remarque souvent un cumul des problèmes de santé, liés ou non les uns aux autres. L'agent de santé favorise une meilleure connaissance des pathologies pour le patient et une orientation auprès du professionnel de santé adapté. Il facilite l'accès aux soins médicaux en étant attentif à l'ensemble des déterminants sociaux de santé tels que les conditions de vie, le niveau de revenu, l'éducation ou l'environnement.

En 2019, les secteurs de Paray-le-Monial et Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines ont connu de fortes listes d'attente. En clair, un accompagnement AGDS validé à un instant T ne pouvait démarrer que 6 à 9 mois plus tard. Cela a occasionné de la frustration pour les personnes accompagnées (plus forcément prêtes quand l'accompagnement peut enfin s'enclencher), mais aussi pour les partenaires prescripteurs ainsi que les agents de santé elles même. Ces dernières vivent assez mal l'existence de cette liste d'attente.

Les pathologies les plus fréquentes sont toujours en lien avec des pratiques addictives (tabac, alcool, drogues...) et/ou des souffrances psychologiques. D'ailleurs, l'agent de santé de Mâcon note une hausse des demandes de sevrage tabagique (liées à la hausse du prix du tabac ainsi qu'à la gratuité des produits de substitutions).

Enfin, une expérimentation a été menée à Paray-le-Monial où l'agent de santé a mis en place une permanence d'accueil et d'écoute une fois par mois auprès des ACI en accord avec le Responsable Territorial d'Insertion (RTI). Ceci a permis un premier niveau de réponse auprès de salariés en insertion ayant des difficultés de santé ponctuelles.

Actions collectives et partenariales :

Il est difficile pour les agents de santé de s'inscrire dans des projets partenariaux sur du long terme, du fait d'une charge de travail importante (40 mesures en file active par infirmière) et d'un territoire d'intervention assez vaste et étendu.

Néanmoins, elles sont toutes impliquées dans les Conseils Locaux en Santé Mentale qui, pour certains territoires comme Louhans, viennent de voir le jour ; elles participent, à ce titre, à différents groupes de travail œuvrant dans le sens d'une déstigmatisation de la maladie mentale.

Les actions collectives restent un outil d'accompagnement à développer mais pour cela, il faut avoir du temps ! Gwenaëlle MICHELIN, agent de santé en Bresse Louhannaise, va mettre en place ce type de projets en 2019 au sein de l'Accueil de Jour de Louhans.

Perspectives 2020

Pour 2020, une des perspectives reste le développement et/ou la participation à des actions collectives sur certains territoires notamment sur le Charollais-Brionnais où l'agent de santé va participer à des groupes de socialisation mis en place par le Service Social Départemental.

De même, en Bresse Louhannaise, l'objectif est d'atteindre les 32 mesures par mois en file active.

Le projet est également de mettre en place des actions collectives ludiques au sein de l'Accueil de Jour de Louhans notamment sur la question de l'hygiène.

Le travail de restructuration de notre base de données doit se finaliser début 2020., en lien avec le département nous avons identifié les indicateurs à faire ressortir lors des bilans annuels.

Nous attendons également le retour de l'audit mené conjointement par l'ARS et le Département fin 2019 pour poursuivre le développement du dispositif.

Témoignages

Madame G. de Tramayes : accompagnement de 14 mois :

« Vous m'avez véhiculée à Mâcon pour faire des examens et à Lyon pour voir un chirurgien ; Vous m'avez permis d'avoir accès aux soins et de faire reconnaître mon incapacité à reprendre mon travail et surtout à tenir le coup dans l'intervalle. Pas de voiture, pas de famille, pas de soutien, pas de transport en commun... comment faire pour se soigner dans ces conditions ? Et comment honorer les rendez-vous des médecins du travail, de la CPAM... et pendant ce temps pas de salaire, pas de reconnaissance, et des factures qui s'accumulent, un emprunt qui court... j'ai failli me retrouver à la rue et ne jamais être soignée et soulagée de mes douleurs. »

Madame G. avait au départ un problème de mobilité pour accéder aux soins et la situation évoluait depuis plus d'un an sans qu'elle puisse trouver une solution. Des arrêts de travail à répétition mais pas de soins.

Sa santé s'est dégradée sans qu'elle puisse agir entraînant en plus des difficultés financières.

(5 degrés dans son logement en décembre 2018... Elle ne mettra pas le chauffage électrique pour ne pas creuser son débit à la banque, elle priorise de payer son loyer).

Véhiculer Madame à Lyon a permis de démarrer les soins et obtenir une reconnaissance de son handicap.

Elle est aujourd'hui en invalidité et a déménagé à Mâcon où elle est autonome pour poursuivre ses soins et son suivi à Lyon.

Madame M. de Châtenoy-Le-Royal : accompagnement de 11 mois :

« J'ai peur de prendre mes rendez-vous seule. C'est pour ça que Madame SEVRY m'a proposé l'accompagnement, j'ai eu du mal à accepter et j'ai rencontré Madame DURAND.

On parle de tout, ça me fait du bien, je me sens comprise ; j'ai rencontré Madame ARBINOT qui va me présenter un psychiatre.

Madame DURAND m'aide pour un dossier MDPH, ensuite on verra pour un rendez-vous à la gynécologue quand je me sentirai mieux.

Si je n'avais pas d'accompagnement ces démarches seraient impossibles, j'ai trop peur. »



LITS HALTE SOINS SANTÉ

Les LHSS « accueillent temporairement des personnes majeures, sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, dont la pathologie ou l'état général somatique ou psychique ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie dans la rue ».

MISSIONS :

- Proposer et dispenser aux personnes des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient,
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies,
- Élaborer, autant que faire se peut avec la personne, un projet de sortie individuel.

IMPLANTATION :

Le Creusot, Mâcon

CAPACITÉ :

Le Creusot	6 places	Mâcon	4 places
------------	----------	-------	----------

FINANCEMENT :

ARS

Données Quantitatives

Répartition par sexe :

Nombre d'entrées	Hommes	Femmes	TOTAL
Le Creusot	11	5	16
En 2018	14	4	18
Mâcon	10	3	13
En 2018	14	7	21

Sur Mâcon, 13 personnes sont sorties de l'établissement en 2019 contre 21 en 2018 (9 hommes et 4 femmes). Cette différence s'explique par la durée moyenne de séjour des 13 personnes sorties de l'établissement en 2019 qui était de 113 jours, contre 41 jours en 2018, 52 jours en 2017, 58 jours en 2016, 56 jours en 2015 et 47 jours en 2014.

Ce presque triplement de la durée de séjour moyenne des patients est du à l'accueil de personnes qui présentent des pathologies plus lourdes ou chroniques. De fait, le maintien des patients sur des prises en charge de plus longue durée a un impact direct sur le taux d'occupation de l'établissement qui augmente en conséquence. De même, le nombre de patients accueillis durant l'année diminue, faute de rotation importante sur les lits (40 % d'entrées en moins comparativement aux chiffres de 2018...). Les pathologies à l'entrée dans les deux établissements sont variées. Elles sont d'ordre médical, infectieux, traumatologique, obstétrique : infections, fractures et luxations, chirurgie, dermatologie, problèmes cardiaques, diabète, dialyses, cancers... Certains patients sont admis à plusieurs reprises après plusieurs épisodes d'hospitalisation.

Nombre de personnes accompagnées	Hommes	Femmes	TOTAL
Le Creusot	15	6	21
Mâcon	13	4	17

21 personnes ont été accompagnées en 2019 contre 22 l'année précédente sur Le Creusot.
 17 personnes ont été accompagnées en 2019 contre 23 en 2018 (baisse significative du nombre total d'accueils de près de 25 % due à des périodes de prise en charge plus longues globalement et un taux d'occupation élevé qui freine de nouvelles admissions).

Une prise en charge médico-sociale de la personne en situation de précarité est proposée. Ceci afin d'éviter les hospitalisations itératives effectuées en urgence ou tardivement ainsi que le développement de pathologies initialement bénignes. Il est nécessaire de poursuivre les soins initiés à l'hôpital et d'assurer des traitements dans un cadre assurant.

Un accompagnement social des personnes est réalisé (ouverture, régularisation des prestations sociales de droit commun, bilan social, accompagnement global). Le parcours de réinsertion est ainsi favorisé par l'amélioration de l'état de santé des bénéficiaires et leur stabilisation.

Dans la mesure où l'accueil en Lit Halte Soins Santé constitue une situation temporaire, seule la personne concernée est accueillie, le droit de visite étant garanti pour ses proches.

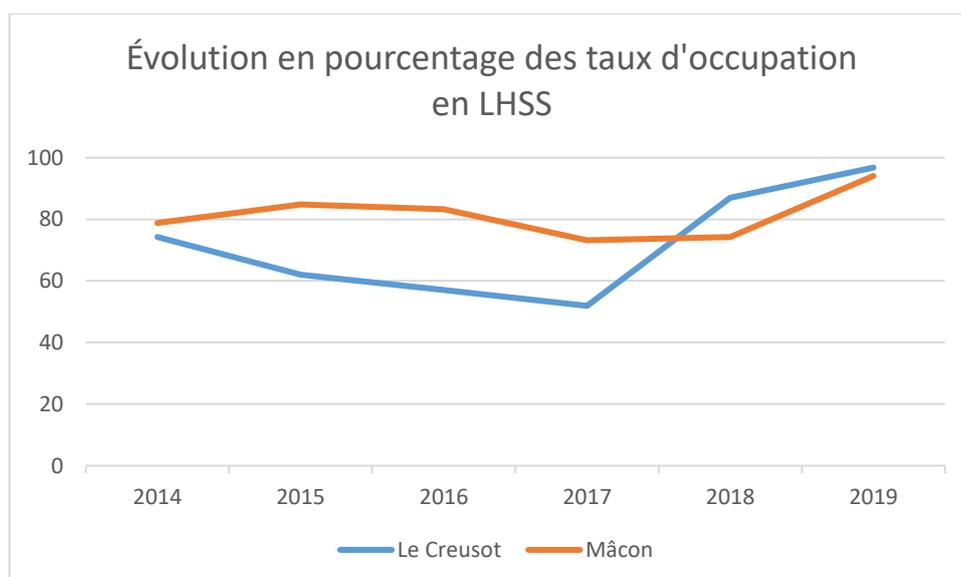
Cependant, en l'absence de solution alternative et afin d'éviter des séparations, les accompagnants (conjoint, compagnons, enfants) peuvent être également accueillis.

Les animaux de compagnie sont également admis avec leur maître dans la mesure du possible.

Taux d'activité :

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 96,80 % contre 87 % l'année précédente sur Le Creusot. Cette forte augmentation résulte d'une large communication effectuée auprès des PASS et autres partenaires. Elle s'explique également par des durées d'accompagnement plus longues, nécessaires pour construire un projet d'insertion et de logement et éviter un retour à la rue.

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 94,10 % contre 74,30 % en 2018 sur Mâcon (soit une hausse du taux d'occupation de plus de 25 % par rapport à l'année antérieure).



Répartition par âge :

Âge des personnes accompagnées	0-17 ans	18-25 ans	26-35 Ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	+ de 65 ans
Le Creusot	0	2	3	6	4	2	4
En 2018	1	1	5	3	4	4	4
En 2017	0	2	2	6	3	4	3
Mâcon	0	3	1	4	2	5	2
En 2018	0	8	0	4	1	8	2
En 2017	0	3	5	4	4	6	2

L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 47 ans, sur Le Creusot.

L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 48 ans, sur Mâcon (avec des écarts allant de 23 à 76 ans).

Sorties et accompagnements :

Nombre de sorties	Hommes	Femmes	TOTAL
Le Creusot	12	3	15
En 2018	14	3	
Mâcon	9	4	13
En 2018	13	6	

Durée moyenne de prise en charge des sortants (en jours)	En 2019	En 2018
Le Creusot	100	95
Mâcon	113	41

La durée prévisionnelle de prise en charge sur le dispositif LHSS est en principe de deux mois au maximum. Un renouvellement de prise en charge peut être envisagé en fonction de l'évolution de l'état de santé de la personne accompagnée. Nous constatons que la durée moyenne de séjour est de 95 jours, contre 57 l'année passée pour Le Creusot.

Elle est de 113 jours, contre 41 l'année passée à Mâcon (soit un presque triplement de la durée de séjour). L'allongement des durées de séjour est principalement dû à l'accueil de patients qui présentent des pathologies plus lourdes ou chroniques.

15 personnes sont sorties de l'établissement dans l'année sur Le Creusot :

- 4 personnes ont intégré un logement autonome (27 %),
- 5 personnes ont intégré un CHRS (33 %),
- 1 personne a intégré un établissement de santé psychiatrique (7 %),
- 3 personnes ont trouvé une solution d'hébergement chez un tiers, famille ou amis (20 %),
- 2 personnes ont sollicité le 115 à leur sortie (13 %).

13 personnes sont sorties de l'établissement de Mâcon :

- 2 entrées en établissements sociaux ou médico-sociaux : CHRS, ACT, LAM... (15 %),
- 3 entrées en Maison Relais (23 %),
- 3 entrées sur les dispositifs spécifiques pour les demandeurs d'asile (23 %),
- 2 départs chez un tiers - famille, amis (15 %),
- 1 entrée sur les dispositifs d'urgence 115 (8 %),
- 2 retours à la rue ou en squat (15 %).

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le Creusot :

En 2019, nous avons totalisé 30 demandes en LHSS. Parmi ces demandes 21 ont reçu un avis favorable et 16 d'entre-elles ont pu intégrer le dispositif. 5 personnes n'ont pas donné suite à leur demande, ayant déjà trouvé une solution d'hébergement et/ou de soins. Enfin, 9 demandes ont été refusées par le médecin coordinateur du fait de pathologies trop lourdes, ou de l'absence de soins nécessaires pour justifier une entrée sur le dispositif.

Nous avons maintenu le même dynamisme qu'en 2018 concernant la communication avec les différents partenaires. Le travail en partenariat est positif (CMP, CSAPA, ASS...).

Près de 30 % des personnes accompagnées ont pu intégrer un logement autonome. Dans une même mesure une orientation en CHRS a pu être possible. Nous avons privilégié des accompagnements vers des sorties positives.

Une personne en service civique a été recrutée au CHRS et a mis en place des activités (animations, sorties, jeux...) qui ont également concerné les LHSS.

Mâcon :

Un document d'évaluation externe réalisé en avril 2019 a été communiqué à l'ARS. La démarche d'évaluation a été engagée avec le cabinet d'audit et de conseil Stratélys.

Les principales recommandations concernent la mise en place d'un projet personnalisé pour l'ensemble des patients, la formation de bilans structurés qui seront conservés au sein d'un dossier unique de l'utilisateur et plus globalement d'une base de gestion documentaire structurée. Le service aura également pour objectif de conforter la dynamique qualité engagée par l'actualisation du projet de service ainsi que des outils de la loi du 2 janvier 2002.

Actions partenariales :

Au Creusot, plusieurs actions ont été menées tout au long de l'année avec différents organismes : SOS alcool, UDAF gestion budgétaire, décoration de Noël avec des étudiants en école infirmière.

À Mâcon, le partenariat avec l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) du territoire est conforté. Ce lien permet de considérer, au-delà des soins somatiques, la souffrance psychique des personnes que nous accompagnons. Un infirmier intervient directement auprès des personnes et effectue des points de situation réguliers avec les professionnels de l'établissement. Plusieurs rencontres avec le Centre Départemental de Santé ont également permis une meilleure coordination et des orientations vers la médecine de ville. Enfin, des rencontres avec l'équipe de professionnels de la Médiathèque de Mâcon vont nous permettre de favoriser l'accès à la culture pour les personnes accueillies.

Difficultés repérées :

Nous avons accueilli de plus en plus de public avec des problématiques d'addictologie importantes ce qui nécessite un accompagnement plus important et un travail en lien renforcé avec les CSAPA.

Nous rencontrons des difficultés pour la réorientation de personnes accompagnées vers un médecin généraliste du fait du départ de deux médecins sur la commune du Creusot. Un travail en lien avec le Centre Départemental de Santé va s'engager.

L'accueil de ressortissants étrangers dans la structure demande une adaptation des outils de communication. Les processus d'insertion sociale pour des patients se trouvant dans des situations complexes au regard du séjour restent souvent très limités ou, pour le moins, relèvent de services spécifiques.

Il manque toujours l'appui d'un médecin traitant qui puisse être salarié par l'établissement de Mâcon pour le suivi des patients dans la structure et la délivrance des ordonnances nécessaires.

Perspectives 2020

Nous souhaitons développer sur l'année 2020 :

- Des liens plus importants entre les établissements de Mâcon et du Creusot,
- Une réflexion sur l'harmonisation des outils LHSS Mâcon / Le Creusot,
- La réactualisation des projets d'établissement,
- La poursuite du processus d'évaluation des établissements,
- La formalisation de nouveaux partenariats par des conventionnements.

L'ouverture des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) à Montceau-les-Mines a permis l'accueil de personnes avec des pathologies lourdes. Un travail de communication avec les partenaires va faciliter des orientations adaptées en LHSS ou en LAM. Courant 2020, est envisagé le transfert du dispositif LHSS du Creusot à proximité des LAM à Montceau-Les-Mines pour une meilleure prise en charge des personnes accompagnées.

Un projet d'ouverture de 4 places d'Appartement de Coordination Thérapeutique est en voie d'élaboration en remplacement du dispositif LHSS sur la commune du Creusot. Il sera destiné à l'accueil de personnes sous-main de justice et des personnes sortant de prison.



VEILLE SOCIALE

Accueil de Jour

3, rue de Bram 71500 Louhans
24, rue Bigonnet 71000 Mâcon

Accueil sans abris

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot
80, rue de Lyon 71000 Mâcon

Samu Social

80, rue de Lyon 71000 Mâcon

Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot
11, allée des Acacias 71500 Louhans
24, rue Bigonnet 71000 Mâcon
30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial
6, rue de la Cruche Cassée 71700 Tournus

Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) / 115

80, rue de Lyon 71000 Mâcon



ACCUEIL DE JOUR

MISSION :

Dispositif d'accueil du public SRS (Sans Ressources Fixes) et SDF (Sans Domicile Fixe), qui oriente, écoute, offre des services spécifiques (douches, lingerie, repas, bagagerie) et assure un accompagnement social.

IMPLANTATION :

Louhans, Mâcon

CAPACITÉ :

Louhans : 10 / 15 personnes

Mâcon : 30 / 40 personnes

FINANCEMENT :

DDCS, Ville de Louhans

Données Quantitatives

Louhans :

Sur les 252 jours d'ouverture en 2019, 2 459 passages annuels et une moyenne journalière de 9,80 passages, soit 10 % d'augmentation de la fréquentation par rapport à 2018.

Sur l'année, 217 personnes ont été accueillies (moyenne d'âge de 33 ans) dont 11 personnes accompagnées d'animaux.

Nombre de personnes accueillies	TOTAL	Dont personnes en couple	Dont isolés	Dont enfants
En 2019	217	34	179	3
En 2018	214	27	160	3

La fréquentation est stable entre 2018 et 2019.

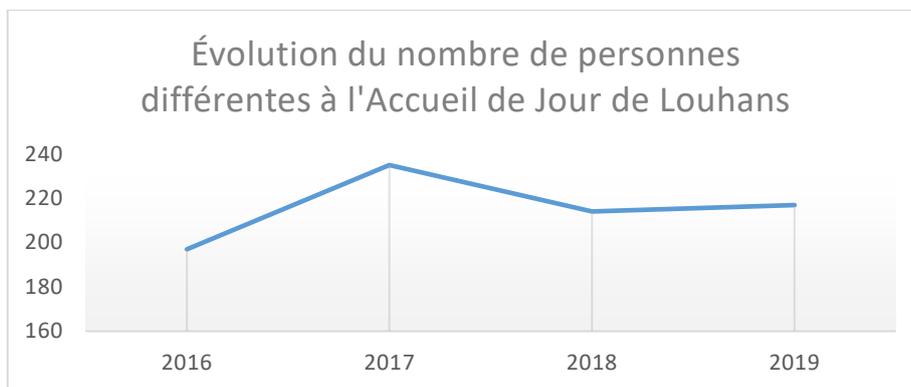
Pour les adultes, 162 hommes et 52 femmes ont été recensés.

Les hommes isolés représentent le public majoritaire à hauteur de 74,65 %.

Après une forte baisse du nombre de repas servis entre 2017 et 2018 (moins 35 %), le service s'est stabilisé avec 1 099 repas servis en 2019, contre 1 100 en 2018.

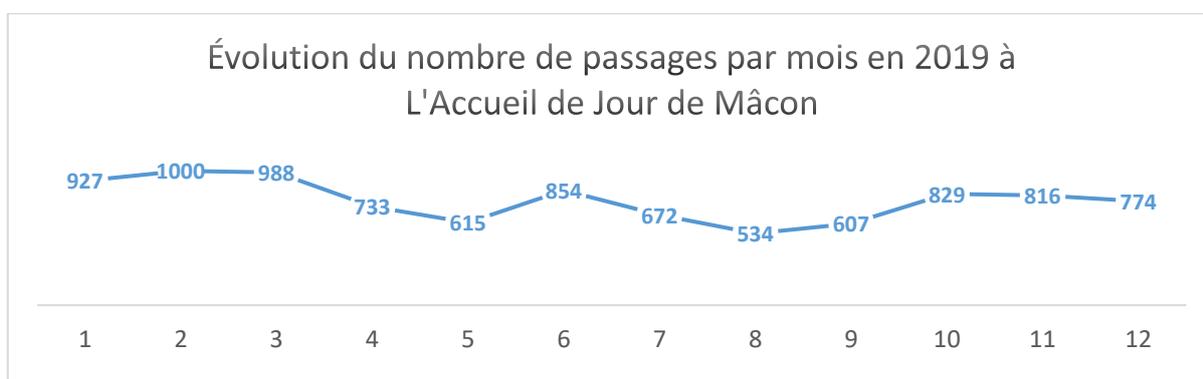
Les repas sont confectionnés sur place à l'aide des bénévoles. Les ramasses de denrées alimentaires se font 3 fois par semaine auprès de Carrefour Market à Louhans. Les petits déjeuners et goûters proposés chaque jour ne sont pas comptabilisés dans le nombre de repas servis.

Si la majorité des personnes qui fréquentent l'Accueil de Jour sont celles orientées vers l'Accueil de Nuit par le 115, il faut noter également une proportion importante de personnes en logement qui se rendent à l'Accueil de Jour pour les liens sociaux qu'elles y trouvent.

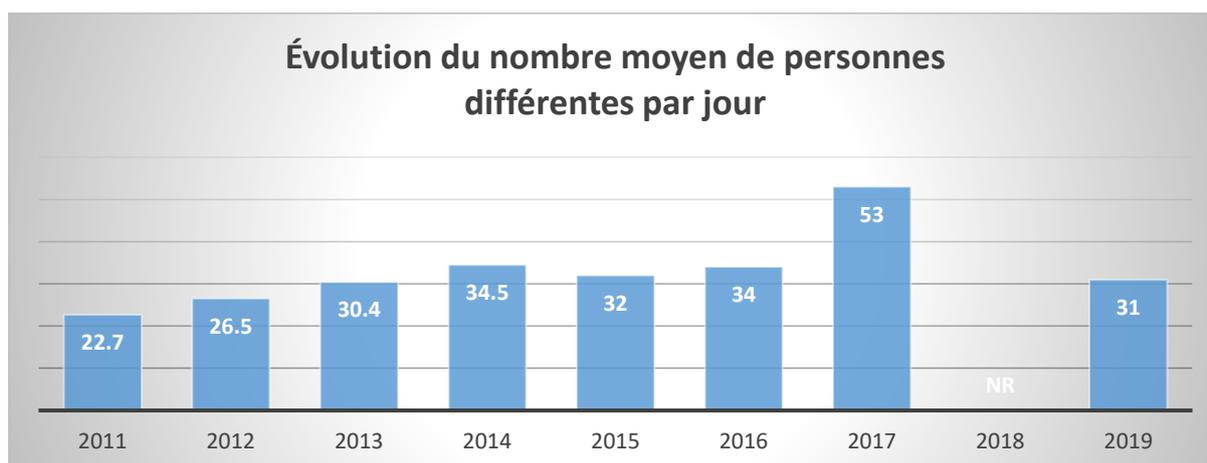


Mâcon :

Sur les 303 jours d'ouverture en 2019, 9 349 passages annuels et une moyenne journalière de 31 passages.



Les fluctuations peuvent s'expliquer en mai par le nombre de jours fériés, en juillet / août par l'effet canicule et en septembre par l'inscription d'un certain nombre de personnes dans les travaux de vendanges.



2019 retrouve une fréquentation plus ou moins équivalente aux années 2013 à 2016 ; 2017 a été marquée par l'installation d'un camp de demandeurs d'asile sur le parking Monnier qui a mené à la fermeture de l'accueil, sa reconstruction rue Bigonnet et sa réouverture au cours de l'été 2018.

Nombre de personnes accueillies	TOTAL	Dont personnes en couple	Dont isolés	Dont enfants
En 2019	579	32	524	23
En 2018 (de fin juillet à décembre)	363	36	306	21

Les données ci-dessus, présentées sur des périodes différentes et dans des contextes spécifiques de fermeture / ouverture de dispositifs, ne permettent pas d'établir des comparatifs probants ; néanmoins, pour 2019, on note une proportion plus faible de couples et d'enfants.

Sur les 579 personnes accueillies en 2019, 477 sont des hommes (82 %) et 102 des femmes (18 %).

Sur la période, 6 086 repas servis, soit 20 repas par jour en moyenne, confectionnés par l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook et proposés en liaison chaude.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Louhans :

- Pas d'accueil d'enfants à l'exception de situations ponctuelles et urgentes, soit 3 enfants accueillis avec leurs parents en 2019,
- 61 personnes (28,50 %) qui fréquentent l'Accueil de Jour, à raison de 2 jours par semaine, disposent d'un logement ou sont en hébergement d'insertion,
- En lien avec le SAO de Louhans, l'Accueil de Jour participe aux démarches d'accompagnement social engagées auprès des personnes en précarité : ouverture de droits, actualisation et lecture de documents administratifs.

Mâcon :

- L'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec les professionnels et les partenaires de la « veille sociale » et des dispositifs d'insertion, afin de favoriser la meilleure orientation possible des personnes, en demande d'accompagnement ou de prise en charge,
- Un éducateur du SAO est présent au sein de la structure pour renforcer ce lien. En son absence, ce sont les professionnels de l'Accueil de Jour qui garantissent la continuité de ses missions,
- En septembre, un accueilli régulier de l'Accueil de Jour a contracté la légionellose, qui s'est avérée après contrôles et analyses sans lien avec les installations d'eau de la structure,
- Nous constatons que le public des jeunes adultes de moins de 25 ans est très présent, la plupart en errance ou en rupture familiale et souvent pris en charge auparavant par les services de la protection de l'enfance ; en groupe pour la plupart, ils ont des difficultés à respecter les règles de vie commune.

Pour les deux dispositifs :

- Nous accueillons des personnes en grande instabilité psychologique ; la gestion du collectif et l'accompagnement en sont ainsi compliqués, accentués par le fait de ne pas pouvoir répondre aux demandes rapidement (pas de place au CMP, longue attente pour rencontrer un psychiatre ou un professionnel de santé),
- Nous sommes parfois confrontés à des personnes qui revendiquent avec violence le droit à bénéficier d'un service. Ils sont souvent dans des demandes urgentes et immédiates qu'ils ne savent pas différer,
- Un certain nombre de passages à l'acte a été signalé au cours de l'année 2019 ; plusieurs dépôts de plaintes ont été enregistrés. Une vigilance est portée à la question de l'isolement dans la fonction,

- L'importance des problématiques addictives est constatée avec pour conséquences des personnes agitées et violentes, victimes de troubles, dans un processus de dégradation sanitaire et sociale.

Actions collectives et partenariales :

Louhans :

- Continuité des services et des permanences proposées : Coiffeuse, AIDES, KAIRN, SAO,
- Parmi les manifestations et activités auxquelles l'Accueil de Jour a participé et contribué tout au long de l'année : le café « débat national », la chasse aux œufs de Pâques, le festival Bress'Soup, l'entretien d'un jardin suspendu, la confection de compost, les ateliers sur l'écrit et les mots, les après-midi jeux de société, les animations à la ludothèque, les sorties à Louvarel et en bateau avec l'EHPAD, les portes ouvertes de la structure en novembre, le tenue d'un stand au marché de Noël et le repas de fin d'année,
- 18 bénévoles participent activement et régulièrement aux missions d'accueil des personnes qui fréquentent la structure.

Mâcon :

- Les liens avec les associations caritatives se sont maintenus naturellement au regard de l'augmentation croissante des sollicitations du public sans domicile. Nous participons mensuellement à une réunion de l'ensemble des associations caritatives, réunies au sein du CCAS de Mâcon. Plusieurs groupes de travail ont été constitués, dont celui sur les services liés à l'alimentation et aux vestiaires, accessibles à Mâcon,
- Les contacts avec les partenaires sanitaires et principalement la PASS hospitalière et le service des urgences de l'Hôpital de Mâcon se sont multipliés au vu des problématiques de santé préoccupantes rencontrées. Les liens avec le CAARUD 16 KAY de la Sauvegarde71 sont renforcés. Des rencontres avec l'EMPP et le CSAPA de Mâcon sont toujours régulièrement programmées,
- La prévention spécialisée intervient auprès de l'équipe au bénéfice des jeunes adultes que nous recevons régulièrement à l'Accueil de Jour,
- Une rencontre et un projet de partenariat sont en cours avec la Médiathèque de Mâcon,
- 10 bénévoles participent régulièrement aux missions d'accueil et d'accompagnement des personnes.

Perspectives 2020

Louhans :

- Attente de nouveaux locaux plus grands et plus adaptés, projet en cours sur le site de la Chapellerie mais en attente depuis octobre 2019, suite à une problématique liée au Plan Local d'Urbanisme,
- Projection de l'embauche sous contrat Parcours Emploi Compétences d'une personne pour contribuer à la préparation des repas, en y associant les personnes accueillies,
- Montée en charge dans le process de respect des normes sanitaires alimentaires (HACCP),
- Programmation d'une formation des bénévoles à la gestion de la violence (15 personnes concernées).

Mâcon :

- Stabiliser l'équipe autour d'une présence quotidienne de deux professionnels au sein de la structure,
- Favoriser toute l'année une mission de veille sociale sur le territoire dans le cadre de maraudes,
- Conforter les missions du SAO en partenariat étroit avec l'équipe de l'Accueil de Jour,
- Pourvoir au second poste d'entretien sous contrat Parcours Emploi Compétences,
- Organiser la formation des bénévoles (10 personnes concernées),
- Limiter les effets de la chaleur sur le bâtiment (amélioration du système d'aération et végétalisation).



ACCUEIL SANS ABRIS

MISSION :

Accueil et hébergement sur orientation du 115 d'un public en demande d'hébergement d'urgence. Évaluation sociale et ouverture des droits premiers, dans l'attente d'une réorientation adaptée par le biais du SIAO ou d'un accès direct au logement autonome.

L'accompagnement est assuré par les Services d'Accueil et d'Orientation de proximité.

IMPLANTATION :

Département Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

59 places dont :

- 5 places au FJT Montceau-les-Mines (4 chambres),
- 19 places à Mâcon (8 appartements : 1 T4, 4 T3, 3 T1),
- 6 places à Tournus (3 appartements : 1 T4, 2 T1),
- 5 places à Louhans (2 appartements : 1 studio, 1 T4),
- 2 places à Chauffailles (1 appartement T2),
- 7 places à Paray-le-Monial (2 appartements : 1 T3, 1 T4),
- 10 places au Creusot (6 appartements : 4 studios, 1 T1, 1 T3),
- 5 places à Cluny (1 appartement T5).

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Pour l'année 2019, 34 860 nuitées recensées au titre de l'hébergement d'urgence financé par le BOP 177, subvention « sans abris » (33 847 nuitées en 2018), soit 75 ménages différents (61 ménages en 2018), représentant 189 personnes (179 personnes en 2018).

Parmi les 75 ménages, 46 familles (soit 88 enfants) et 29 personnes isolées.

Dont 3 044 nuitées hotellières (contre 4 923 nuitées en 2018 et 7 785 en 2017), soit une baisse de 60,11 % sur les 2 dernières années, représentant 5 familles différentes (8 familles en 2018) composées de 17 personnes (32 personnes en 2018), toutes relevant de la demande d'asile.

En fin d'année 2019, 3 familles soit 13 personnes sont présentes à l'hôtel dont 5 personnes à rattacher au BOP 177, au titre de leur statut de déboutés, les autres sont référencées sous le BOP 303, car en cours de procédure de demande d'asile.

Et 31 816 nuitées en hébergement d'urgence professionnel Le Pont (28 924 nuitées en 2018) sur orientations du 115 (hors hôtel), représentant 70 ménages (53 ménages en 2018) soit 172 personnes (147 personnes en 2018).

Soit un taux d'occupation de 147,74 % sur l'année.

Ces situations relèvent pour :

- 18,84 % de situations administratives complexes,
- 36,23 % du parcours de l'asile,
- 46,37 % du droit commun.

Enfin, parmi les 172 personnes :

- 12 personnes ont moins de 25 ans soit 6,97 %,
- 6 personnes ont plus de 55 ans soit 3,48 %.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le recours à l'hôtel continue de régresser : les 14 places conventionnées ont été transformées durant le 1^{er} semestre 2019, en hébergement pérenne en diffus sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel :

- Chauffailles : 1 T1 bis soit 2 places,
- Le Creusot : 3 studios soit 3 places,
- Louhans : 1 studio soit 1 place,
- Mâcon : 3 studios soit 3 places,
- Paray-le-Monial : 1 T3 soit 3 places,
- Tournus : 2 studios soit 2 places.

Davantage d'orientations des demandeurs d'asile sur les dispositifs dédiés, notamment les procédures Dublin sur le département du Doubs, où est implanté le pôle régional dont ils dépendent.

Un certain nombre d'abris de nuit ont élargi leur durée d'accueil à 7 jours renouvelables en fonction du projet et de l'accompagnement engagé, la stabilisation est le principe.

Difficultés repérées :

Peu de flux sur l'hébergement d'urgence professionnel, notamment concernant les situations administratives complexes dont l'accès au logement ordinaire et/ou aux dispositifs d'hébergement d'insertion est rendu impossible par la nature du statut des personnes.

Une problématique majeure d'accueil des familles sur les abris de nuit où :

- Les capacités sont souvent limitées à peu de places,
- Le règlement de l'abri de nuit n'autorise pas l'accueil des mineurs.

Perspectives 2020

La continuité de la réflexion en cours dans le cadre de la refondation de l'hébergement d'urgence sur l'adaptation des modalités d'accueil, notamment pour le public de la rue qui n'a plus recours au 115.

Sur les 2 centre-villes de Chalon-sur-Saône et Mâcon, on dénombre une trentaine de personnes en squat, tentes ou habitats très précaires, qui n'envisage ni une entrée en appartements, en hébergement, ni une délocalisation hors de la ville et qui pourtant peut exprimer auprès des maraudes, un besoin de sécurité à certains moments de l'année (grand froid, canicule, épidémie, problématique individuelle, santé...).



SAMU SOCIAL

MISSION :

Une équipe mobile a sillonné la ville du 01 novembre 2019 au 31 mars 2020 pour aller à la rencontre des personnes à la rue ou en habitat précaire, afin de créer du lien social, de distribuer des soupes chaudes, du café ou des couvertures, de les mettre en contact avec le 115 et de faciliter l'accès aux dispositifs de la veille sociale, si un besoin est exprimé ou une demande d'accompagnement sollicitée.

IMPLANTATION :

Mâcon

CAPACITÉ :

Indéterminée

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Durant la période hivernale 2019-2020, le Samu Social a effectué ses maraudes les lundis, mardis, jeudis, samedis et dimanches de 17h00 à 21h00 ; la Croix Rouge Française assurant les mercredis et vendredis.

L'équipe du Samu Social est composée pour chaque maraude de 2 travailleurs sociaux et d'1 bénévole.

107 maraudes

428 heures
de bénévolat

35 heures
de permis citoyen

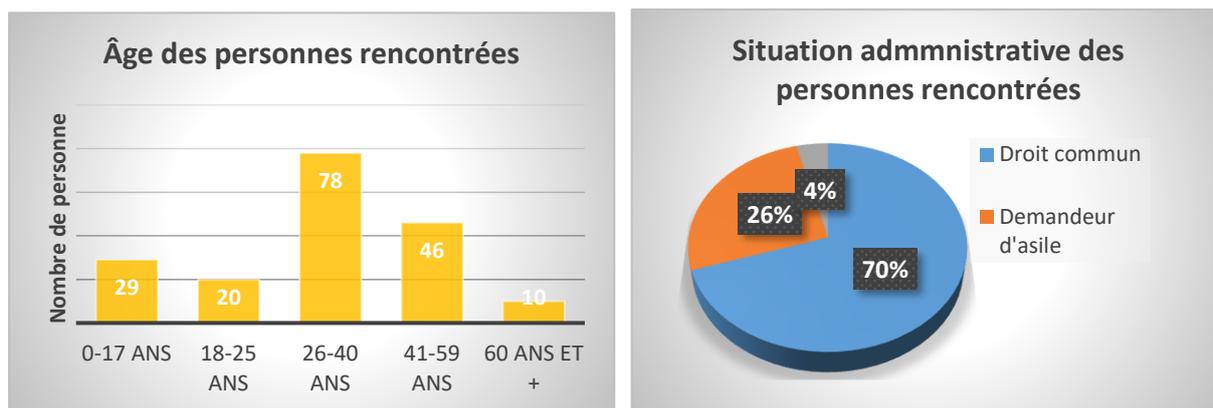
En moyenne, 11 personnes rencontrées par l'équipe du Samu Social lors de chaque maraude.

Nombre de personnes différentes rencontrées	TOTAL	Dont hommes seuls	Dont femmes seules	Dont mineurs	Dont personnes en famille
PGF 2019-2020	203	131	20	29	23
PGF 2018-2019	228	125	39	25	39
PGF 2017-2018	98	61	9	21	7

Sur la période hivernale 2019-2020, 203 personnes différentes (soit 157 ménages) ont bénéficié des maraudes, soit une diminution de 11 % par rapport à la période hivernale précédente.

Cette diminution est consécutive à la baisse des arrivées de demandeurs d'asile sur le territoire et à l'accélération de leur admission sur des dispositifs dédiés.

Profil des personnes rencontrées :



L'inconditionnalité est un principe fondamental qui guide les actions du Samu Social, peu d'informations quantitatives sont recensées ; l'équipe du Samu Social respecte l'anonymat des personnes qui se présentent sous un surnom ou qui donnent seulement leur prénom.

Comme l'année précédente, les données du Samu Social ont été croisées avec celles de l'Accueil de Jour, du SAO et du SIAO pour apporter des éléments sur l'âge des personnes rencontrées en maraude ; ainsi pour 90 %, soit 183 personnes, l'âge a pu être déterminé.

On constate un vieillissement des personnes rencontrées à la rue :

- 68 % des personnes ont entre 26 et 60 ans contre 54 % l'année précédente,
- La catégorie d'âge des plus de 60 ans a augmenté de 2 points cet hiver (5 % contre 3 % lors de la période hivernale 2018-2019),
- La proportion des jeunes de 18-25 ans a nettement diminué, elle représente 11 % contre 21 % lors des maraudes de la période hivernale 2018-2019.

70 % des personnes rencontrées lors des maraudes relèvent du droit commun, la majorité n'a pas engagé de projet d'insertion, ni même déposé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO.

91 personnes (45 %) déclarent même ne plus faire appel au 115 estimant le dispositif d'hébergement inadapté à leur besoin.

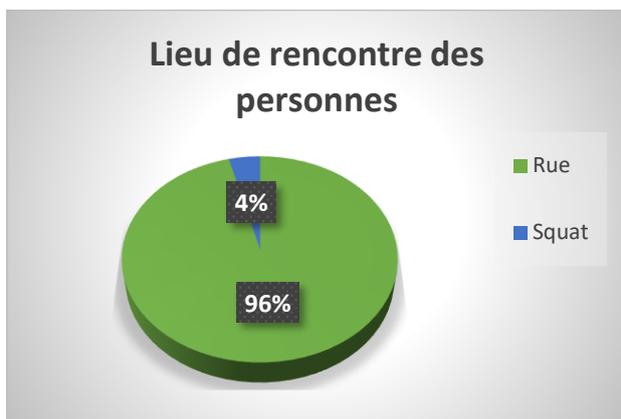


55 % des personnes rencontrées lors des maraudes ont sollicité au moins une fois le 115 durant la période hivernale. Certaines ont pu bénéficier d'une ou plusieurs orientations, selon les places disponibles au moment de l'appel.



Si le fait d'être accompagné d'un animal pouvait être considéré comme un des motifs principaux de non recours, il n'apparaît finalement pas si évident ; seulement 20 personnes rencontrées (23 % du non recours) étaient accompagnées d'animaux.

Les autres motifs de non recours ne sont pas justifiés par les personnes rencontrées.



La majorité des personnes rencontrées sont à la rue, soit :

- À des points fixes repérés dès le début de la période hivernale,
- À des points signalés par le 115 (après un appel d'une personne en détresse ou par des particuliers ayant repéré un ménage),
- Au fil des maraudes.



46 personnes (23 %) sont titulaires d'un bail de location ; pour certaines, elles n'occupent plus leur logement (choix personnel ou logement inadapté, insalubre...) et vivent dans la rue.

D'autres font appel au Samu Social pour bénéficier d'une soupe chaude (ressource insuffisante pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins primaires), ou simplement parce qu'elles sont à la recherche de lien social.

Les prestations distribuées :

Nombre de prestations	Soupes	Couvertures
PGF 2019-2020	785	181
PGF 2018-2019	866	296
PGF 2017-2018	1 545	148

Au prorata du nombre de personnes rencontrées, le nombre de couvertures distribuées cette année a diminué de 32 %.

Dans un souci écologique, la distribution a été limitée à une couverture par personne. Un renouvellement était possible mais conditionné par la remise de l'ancienne couverture.

Le nombre de soupes distribuées a également diminué, probablement lié au fait que le Samu Social a pu proposer d'autres produits alimentaires issus des ramasses.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités partenariales :

Deux nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe, portant à 5 le nombre des bénévoles permanents. Ils ont apporté leur soutien aux professionnels de l'association ; leur disponibilité et leur engagement régulier ont été fortement appréciés et ont simplifié la gestion des plannings.

En partenariat avec le CCAS de Mâcon, une personne a participé aux maraudes dans le cadre du permis citoyen.

L'association « Gamelle pleine », nouvellement implantée à Mâcon, s'est associée aux maraudes pour se présenter aux bénéficiaires et faire connaître ses permanences ; elle propose la distribution de croquettes mais aussi l'accès aux soins vétérinaires.

L'association est également venue soutenir les personnes accompagnées d'animaux hébergées par l'association Le Pont.

Le CCAS de Sancé a lancé une action solidaire en tricotant tout au long de l'année 2019 des écharpes, des bonnets et des gants pour qu'ils soient distribués l'hiver, par le Samu Social aux personnes sans-abri.

Le lien avec l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook est aussi à noter, comme l'année précédente, ce dernier a préparé les soupes et les collations pour chaque maraude.

Perspectives 2020

Pour une meilleure connaissance du public et de ses besoins, le lien entre l'intervention du Samu Social et les autres dispositifs de la veille sociale doit être renforcé.

Est aussi évoquée, comme chaque année, la notion de pérennité du dispositif Samu Social tout au long de l'année, notamment en période estivale et en lien avec la refonte de l'hébergement d'urgence, pour mieux repérer les publics en grande fragilité et créer du lien.

Dans la continuité de la période hivernale et de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID 19, le Samu Social va perdurer jusqu'au 31 mai 2020.



SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le SAO initie et coordonne des parcours individualisés. Il met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle et se rend au-devant des personnes les plus éloignées. Il vise à identifier les besoins en matière d'accès ou de rétablissement des droits et assure un suivi des parcours dans l'attente d'une orientation adaptée.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus

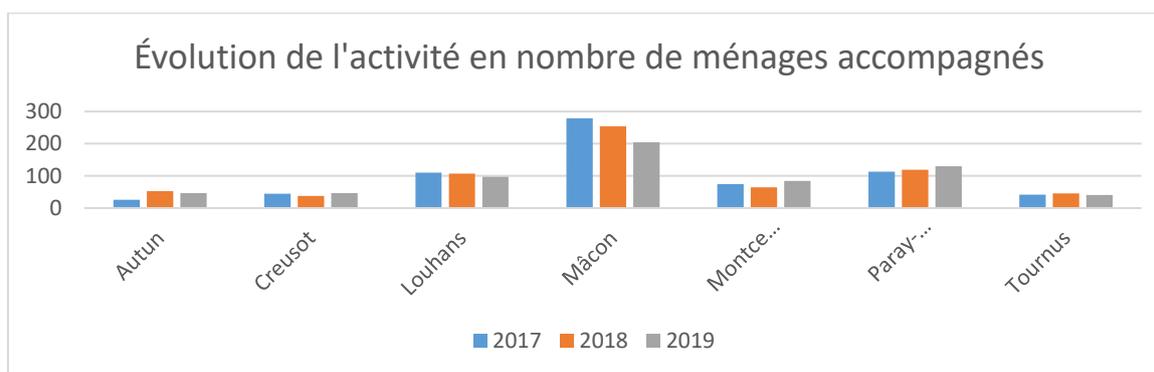
FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Nombre de ménages accompagnés	Total 2019	Variation entre 2018 et 2019	Total 2018	Variation entre 2017 et 2018	Total 2017
Autun	47	- 13 %	53	+ 104 %	26
Le Creusot	47	+ 24 %	38	- 16 %	45
Louhans	97	- 9 %	107	- 3 %	110
Mâcon	204	- 20 %	254	- 9 %	279
Montceau-les-Mines	84	+ 29 %	65	- 12 %	74
Paray-le-Monial	130	+ 9 %	119	+ 5 %	113
Tournus	41	- 11 %	46	+ 9 %	42
TOTAL	650	- 5 %	682	- 1 %	689

Nombre de personnes accompagnées	Total 2019	Dont enfants	Total 2018	Dont enfants	Total 2017	Dont enfants
Autun	90	30	98	32	36	5
Le Creusot	84	27	58	14	86	34
Louhans	146	38	143	37	182	64
Mâcon	311	63	461	70	376	56
Montceau-les-Mines	127	34	101	20	99	20
Paray-le-Monial	197	52	140	24	197	110
Tournus	54	9	69	16	69	20
TOTAL	1 009	253	1 070	213	1 045	309



On constate, au cours des 3 dernières années, une légère diminution de l'activité globale en Saône-et-Loire.

Sur les secteurs du Creusot et Paray-Le-Monial, l'augmentation de l'activité en 2019 s'explique par des places supplémentaires en Hébergement d'Urgence, suite à la pérennisation et au redéploiement de places d'hôtel.

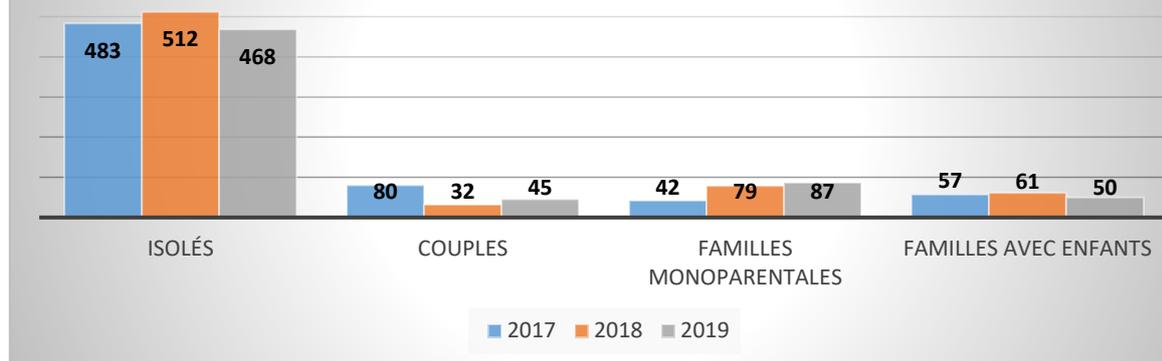
À Montceau-Les-Mines, les + 29 % sont liés à l'ouverture d'un logement VIF dont l'accompagnement social est assuré par le SAO.

La diminution du nombre d'accompagnements sur Mâcon (- 20 %) est probablement liée à :

- La domiciliation désormais entièrement assurée par le CCAS,
- La reprise d'une partie des contrats d'engagement RSA par le département,
- Des ouvertures de droits assurées par l'accueil de jour lorsqu'il n'y a pas d'autre projet d'insertion.

Composition familiale	Total en nombre de ménages	Dont Isolés		Dont Couples		Dont Familles monoparentales		Dont Familles	
		Nombre ménages	Rapport au nombre total	Nombre ménages	Rapport au nombre total	Nombre ménages	Rapport au nombre total	Nombre ménages	Rapport au nombre total
Autun	47	29	62 %	2	4 %	7	15 %	9	19 %
En 2018	63	40	63 %	5	8 %	10	16 %	8	13 %
En 2017	27	20	74 %	3	11 %	2	7,50 %	2	7,50 %
Le Creusot	47	31	66 %	3	6 %	9	19 %	4	9 %
En 2018	39	25	64 %	3	8 %	10	26 %	1	2 %
En 2017	44	27	61 %	10	23 %	3	7 %	4	9 %
Louhans	97	73	75 %	7	7 %	12	12 %	5	5 %
En 2018	94	69	73 %	7	7 %	12	13 %	6	7 %
En 2017	105	69	66 %	23	22 %	7	6 %	6	6 %
Mâcon	204	147	72 %	16	8 %	19	9 %	22	11 %
En 2018	260	196	75 %	4	1,50 %	22	8,50 %	38	15 %
En 2017	267	199	75 %	19	7 %	19	7 %	30	11 %
Montceau-les-Mines	84	61	73 %	6	7 %	13	15 %	4	5 %
En 2018	75	59	79 %	3	4 %	10	13 %	3	4 %
En 2017	69	49	71 %	11	16 %	2	3 %	7	10 %
Paray-le-Monial	130	95	73 %	8	6 %	22	17 %	5	4 %
En 2018	104	91	87 %	3	3 %	8	8 %	2	2 %
En 2017	106	87	82 %	7	6 %	6	6 %	6	6 %
Tournus	41	32	78 %	3	8 %	5	12 %	1	2 %
En 2018	49	32	66 %	7	14 %	7	14 %	3	6 %
En 2017	44	32	73 %	7	16 %	3	7 %	2	4 %
TOTAL	650	468	72 %	45	7 %	87	13 %	50	8 %
TOTAL 2018	684	512	75 %	32	5 %	79	11 %	61	9 %
TOTAL 2017	662	483	73 %	80	12 %	42	6 %	57	9 %

Évolution de la composition familiale

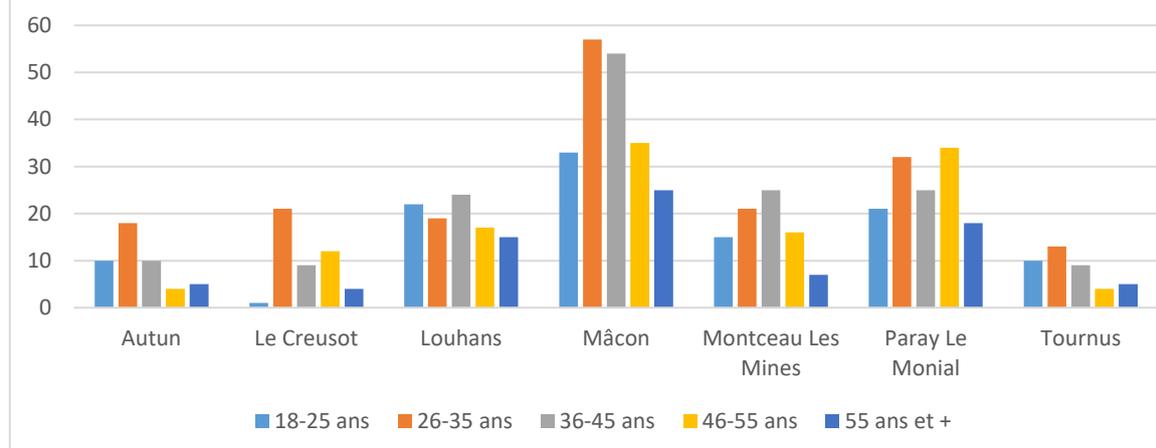


La majorité des ménages accompagnés en Saône-et-Loire sont des personnes isolées (72 %), tous secteurs confondus.

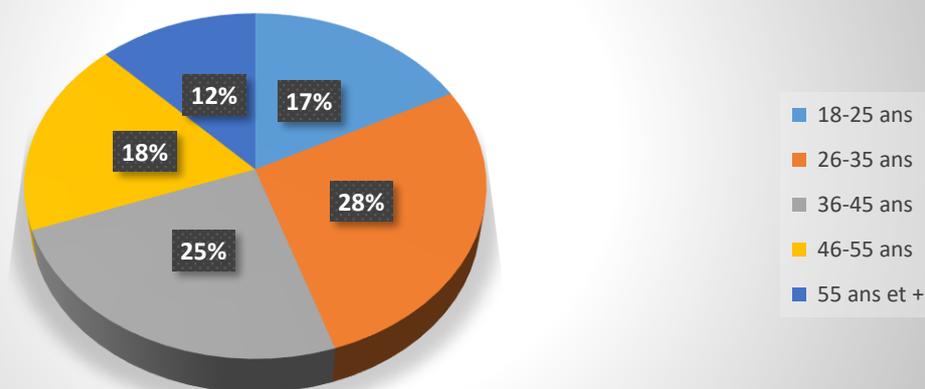
Toutefois, l'augmentation des familles monoparentales accompagnées par les SAO s'est poursuivie en 2019 (+ 10 % par rapport à 2018 et + 107 % depuis 2017) ; la priorité donnée par le SIAO à l'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, majoritairement accompagnées d'enfants et l'implication des SAO dans les différents réseaux VIF du département expliquent cette évolution.

Profil du demandeur principal par âge	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56 ans et +
Autun	10	18	10	4	5
Le Creusot	1	21	9	12	4
Louhans	22	19	24	17	15
Mâcon	33	57	54	35	25
Montceau-les-Mines	15	21	25	16	7
Paray-le-Monial	21	32	25	34	18
Tournus	10	13	9	4	5

Répartition par catégorie d'âge et par secteur



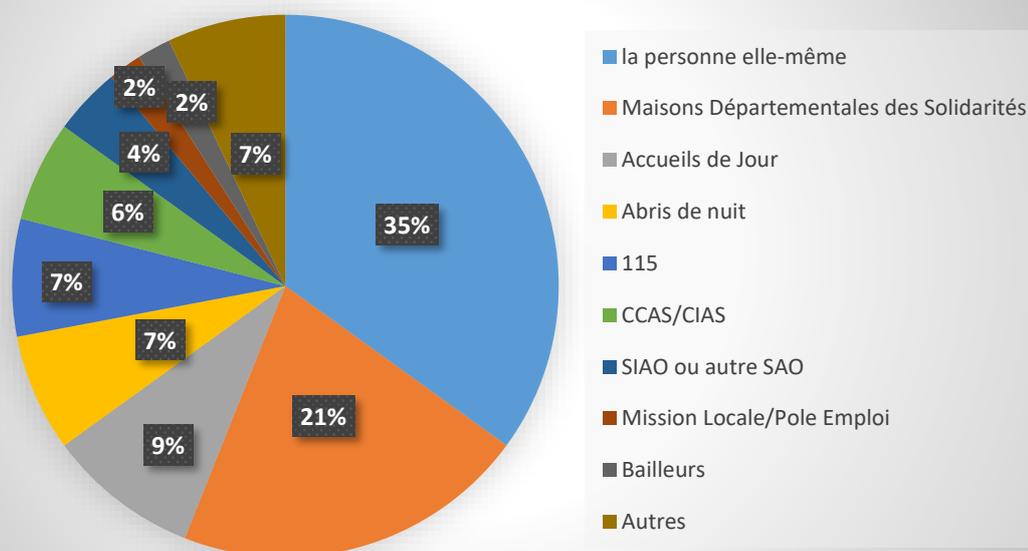
Profil par âge des personnes accompagnées au niveau départemental



Si la répartition par catégorie d'âge est plutôt très hétérogène d'un secteur à l'autre ; au niveau départemental, elle est relativement équilibrée entre les différentes catégories, avec 53 % des suivis qui appartiennent à la tranche d'âge des 26 / 45 ans.

Remarque : L'évolution de la répartition par âge n'est pas réalisable puisque non renseignée jusqu'à 2019.

Les organismes orienteurs au niveau départemental



Comme les années précédentes, pour plus d'un tiers des mesures engagées, la personne s'est présentée d'elle-même ; les SAO sur l'ensemble des secteurs sont en effet particulièrement bien repérés et considérés comme facilement accessibles et réactifs.

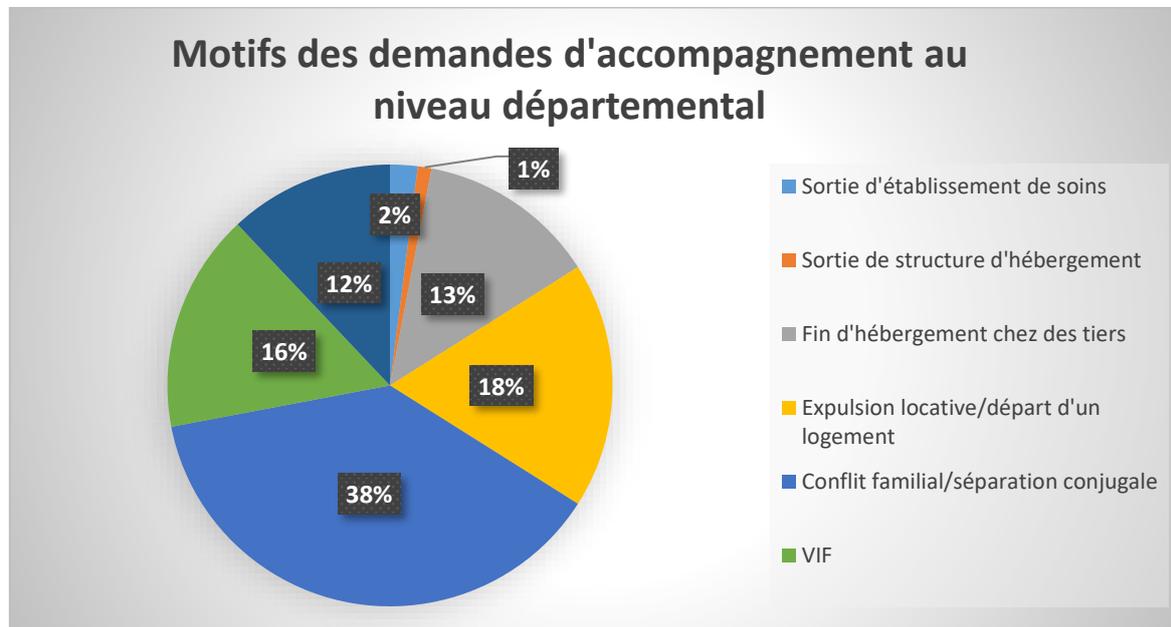
Suivent les orientations effectuées par les Maisons Départementales des Solidarités pour 21 % et concernent les ménages SDF ou considérés comme tels (hébergés chez des tiers) ou risquant de l'être (mesures d'expulsion en cours). Les situations VIF qui nécessitent un éloignement du domicile en urgence, sont également orientées vers les SAO.

Par ailleurs, on retrouve comme les années précédentes les Accueils de Jour, les Abris de Nuit, le 115 et les CCAS-CIAS, dans des proportions relativement similaires.

Il faut cependant noter que selon les spécificités locales et l'implantation ou non d'une structure, la répartition des orientations peut varier d'un secteur à l'autre :

- Quant au niveau départemental, les Abris de Nuit représentent 7 % des orientations, à Paray-Le-Monial, ils en représentent 23 %. En effet, le SAO de Paray-le-Monial travaille en collaboration étroite avec les accueils de nuit du secteur depuis de nombreuses années ; systématiquement, les responsables des abris de nuit sollicitent le SAO quand une personne sans-abri nécessite un accompagnement particulier ou semble fragilisée,
- Le SAO du Creusot a un partenariat privilégié avec le CCAS qui oriente 15 % des ménages accompagnés alors qu'au niveau départemental, ces orientations ne représentent que 6 %,
- Au niveau départemental, les orientations par des Accueils de Jour représentent 9 % des orientations alors qu'elles sont plus importantes sur les villes où elles sont implantées ; à Louhans, 15 % des ménages orientés et 23 % pour Mâcon.

Motifs des demandes par territoires (en %)	Autun	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau-Les-Mines	Paray-Le-Monial	Tournus
Sortie d'établissement de soin		7	1	5		1	2
Sortie de structure d'hébergement		5		1			1
Fin d'Hébergement chez des tiers	28	13	26	7	4	6	13
Expulsion locative / départ d'un logement	26	20	12	12	29	18	18
Conflit familial / séparation conjugale	34	25	27	56	43	29	38
VIF	7	18	21	12	15	25	16
SDF	5	12	13	7	9	21	12



La précarité fragilise davantage la cellule familiale. Ce constat est largement objectivé en Saône-et-Loire : la rupture familiale (conflit familial / séparation conjugale) est la raison principale qui amène les ménages à solliciter une mesure d'accompagnement SAO. Elle représente 38 % des mesures engagées et pour la quasi-totalité, elles concernent des ménages aux situations sociales et économiques précaires.

La violence intrafamiliale est une problématique en constante augmentation ces dernières années ; en 2019, 16 % des entrées dans le dispositif d'accompagnement SAO en résultent. Avec la sensibilisation

des pouvoirs publics, notamment lors des Grenelles, les SAO du département ont davantage été sollicités pour ce type d'accompagnement.

Pour plus de réactivité dans la réponse à apporter aux demandes de mise à l'abri en urgence, une réflexion sur le développement de places dédiées pour ce public, dans le parc HU, est engagée.

D'autres motifs conduisent les ménages à solliciter un accompagnement social SAO : les expulsions locatives, l'hébergement chez un tiers, les sorties d'établissement, l'errance...

Dès 2020, les SAO seront davantage impliqués dans la politique départementale de lutte contre les expulsions ; en effet, leurs compétences techniques et leur connaissance du public ont été reconnues par les services de l'État et du département qui ont placé ce service comme l'un des maillons essentiels dans la prise en charge du public en procédure d'expulsion ou risquant de l'être. Les SAO joueront désormais un rôle important de prévention et seront associés dans cette lutte bien plus en amont.

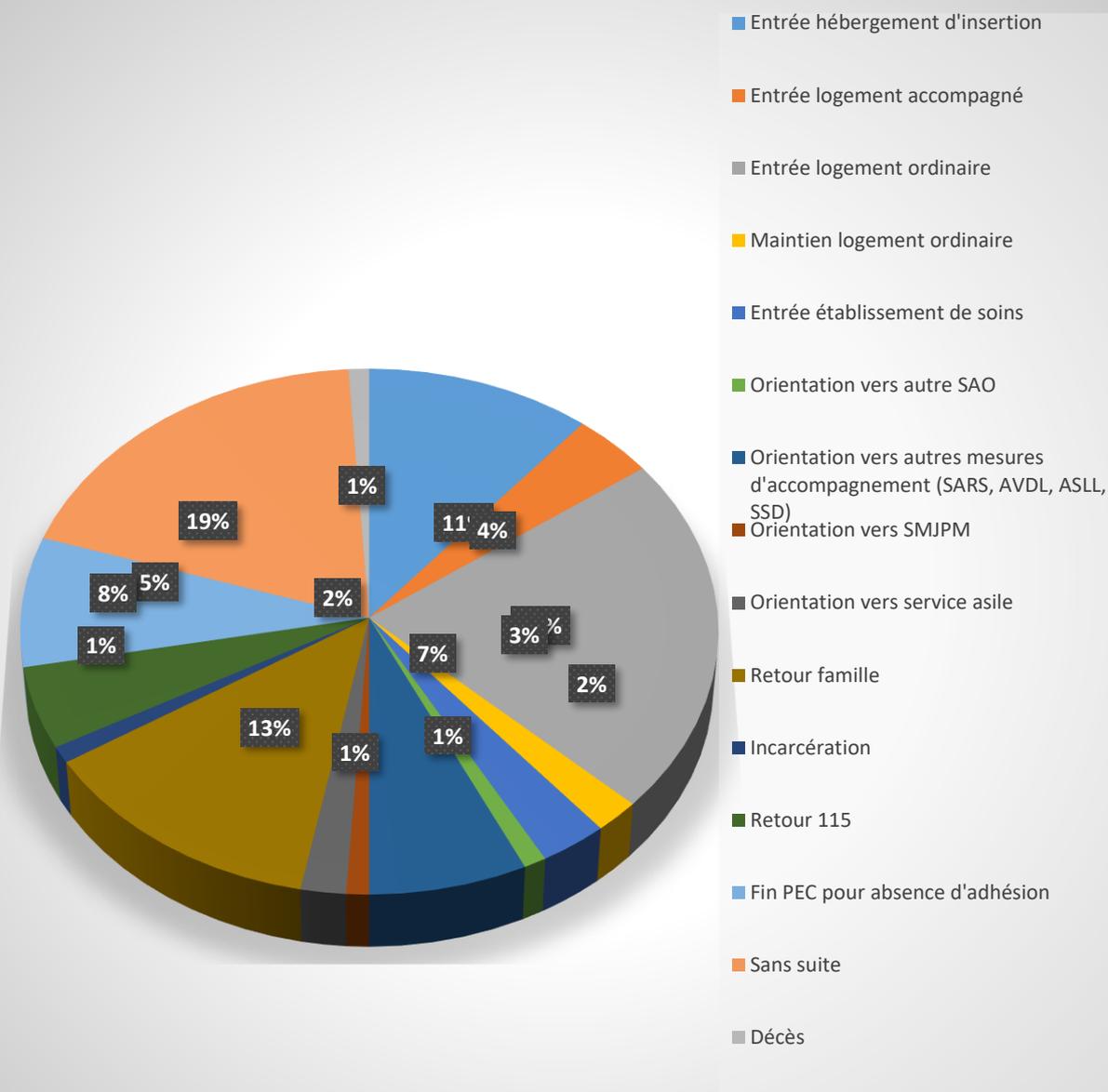
Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2019	2018	2017
Autun	3,90	4,10	3,40
Le Creusot	7,20	5,00	4,90
Louhans	4,10	3,90	3,00
Mâcon	4,10	8,30	12,00
Montceau-les-Mines	4,70	6,20	5,00
Paray-le-Monial	4,40	4,10	3,10
Tournus	6,00	5,70	4,20
DURÉE MOYENNE TOTALE	4,90	5,30	5,10

La durée moyenne départementale de prise en charge est plutôt stable et oscille aux alentours de 5 mois ; certains facteurs peuvent augmenter la durée de prise en charge :

- Les situations complexes (troubles psychiques importants et situations administratives sans droits),
- La stabilisation des séjours en abris de nuit,
- Les délais d'attente en hébergement d'insertion particulièrement longs.

En revanche, d'autres facteurs (ouverture de nouveaux dispositifs et places supplémentaires) peuvent au contraire avoir un impact inverse sur la durée moyenne des accompagnements. En 2019, de nouvelles places en Pension de Famille et la création de places en Résidences Accueil ont permis des admissions plus rapides.

Situation des ménages en fin de mesure d'accompagnement au niveau départemental



Les motifs de sortie ainsi que leurs répartitions sont similaires aux années précédentes.

Le service comptabilise 475 sorties en 2019 (contre 514 en 2018 et 552 en 2017). La diminution du nombre de sorties est proportionnelle à la diminution du nombre de mesures effectuées au cours de ces trois dernières années.

Les travailleurs sociaux des différents SAO priorisent l'accès au logement direct quand la situation en relève :

- 98 ménages ont été accompagnés au logement ordinaire,
- 8 ménages ont pu être maintenus dans leur logement grâce à l'accompagnement SAO,
- 19 ménages ont intégré un logement accompagné (Résidence Sociale, Pension de Famille ou Intermédiation Locative).

Parallèlement,

- 53 ménages aux problématiques annexes ont intégré un dispositif d'hébergement d'insertion,
- 63 ménages ont été hébergés par des proches,
- 71 ménages ont été orientés sur une autre mesure, un autre département, un établissement de soins ou incarcérés.

En revanche, pour 163 ménages soit 32 %, l'accompagnement a pris fin sans qu'une sortie adaptée ait pu être travaillée (fin de prise en charge, sans suite et/ou retour à la rue).

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Au Creusot, 4 places d'Hébergement d'Urgence (HU) en appartement diffus ont été redéployées au sein des locaux de la Pension de Famille, ce qui permet un travail d'accompagnement différent avec des possibilités d'actions partenariales collectives en lien avec l'équipe de la Pension de Famille.

L'ouverture de 2 studios d'HU à Tournus en fin d'année 2018, peu doté jusqu'à présent, a permis au SAO de travailler sur des projets d'insertion. D'autre part, l'expérimentation des maraudes par la Croix Rouge durant l'hiver 2018-2019, a été reconduite en début de période hivernale 2019.

L'implication des SAO dans les différents réseaux VIF s'est poursuivie avec la formation niveau 2 délivrée par Solidarités Femmes.

Le Syndicat Intercommunal du Vernois a ouvert un appartement VIF et a établi une convention avec l'association Le Pont pour que le SAO de Montceau-Les-Mines y assure l'accompagnement social des ménages admis.

Les réseaux VIF de Louhans, Cluny, Charolles et du Mâconnais Beaujolais Agglomération ont signé leur convention partenariale en 2019, les SAO de chacun des territoires y sont engagés.

Dans le cadre des travaux de refondation de l'HU portés par la DDCS, les SAO ont adapté leur pratique pour que le droit à la continuité de l'accueil dans les abris de nuit soit respecté ; en effet, l'ensemble des SAO proposent désormais une permanence au sein des abris de nuit de leur secteur pour que chaque accueilli puisse bénéficier d'une évaluation et d'un accompagnement social s'il le souhaite. Il y a une double approche dans la mise en œuvre de ces permanences : « aller vers » les personnes accueillies et soutenir les bénévoles gestionnaires des abris de nuit. La finalité étant de mutualiser les compétences entre professionnels et bénévoles en vue de répondre aux besoins du public et optimiser les taux d'occupation.

Pour assurer une couverture optimale du territoire de Saône-et-Loire, les SAO ont élaboré une nouvelle cartographie départementale de leurs interventions.

Une immersion de la DDCS dans les pratiques de terrain de chacun des SAO a eu lieu ; des indicateurs très précis ont été remontés et étudiés par la DDCS (enquêtes flash) pour réaliser un cahier des charges, qui sera transmis courant 2020 à l'association Le Pont pour sa mise en œuvre.

Actions collectives et partenariales :

L'ensemble des SAO fait partie intégrante des différents réseaux VIF du département et y participe activement.

Les liens avec les accueils de nuit se sont renforcés avec la systématisation des rencontres hebdomadaires pour favoriser les échanges et l'intensité des accompagnements.

L'année 2019 a été marquée par un rapprochement du secteur social et médico-social ; notamment avec l'arrivée d'une EMPP à Paray-Le-Monial, ce double regard a pour objectif d'améliorer les projets d'insertion en alliant le soin au social.

Les travailleurs sociaux du SAO de Paray-Le-Monial se sont également investis dans la mise en œuvre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) avec la programmation du spectacle « Bercer l'enfant manquant », qui allie théâtre et musique pour traiter des liens mère-enfant (annulation liée au COVID19).

À Tournus, le réseau des acteurs sociaux du Tournugeois, auquel participe activement le SAO, a mis en place, en partenariat avec l'infirmière de l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), un groupe d'échange autour d'un café convivial. Le but de cette action étant de créer du lien social pour les personnes souffrant de l'isolement.

Toujours à Tournus, le projet de coaching professionnel pour les personnes rencontrant des difficultés dans la recherche d'emploi a abouti en 2019 et se poursuivra en 2020. Cette action permet aux bénéficiaires de construire et d'être acteurs de leur projets professionnels, au travers le développement de leurs compétences psychosociales.

Le partenariat qui s'est développé avec les sœurs de l'Abbaye de Vénère est également à souligner. Elles disposent d'un studio d'urgence pour les personnes de passage qui souhaitent un repos de quelques jours ; toutefois, dans le cadre d'un accompagnement social SAO, la durée de séjour peut être prolongée.

Difficultés repérées :

Si les prises en charge au titre de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile ont baissé cette année, liées à :

- La diminution des arrivées de primo-arrivants,
- La prise en charge plus rapide sur les dispositifs dédiés,
- L'augmentation du nombre des aides au retour volontaire.

En revanche, de nombreuses situations administratives complexes restent présentes sur l'hébergement d'urgence sans perspective de sortie.

L'accès aux places d'hébergement d'insertion reste long, les personnes en attente d'une orientation sont donc maintenues parfois durablement sur les dispositifs d'urgence. Un manque de places CHRS d'insertion est constaté et plus particulièrement sur le secteur d'Autun (aucune place existante), les autres secteurs manquent de logements de petite typologie (studios ou T1).

Des places supplémentaires dédiées pour l'accueil VIF seraient nécessaires (places État hors réseaux locaux). En effet, les SAO ne peuvent pas toujours répondre aux sollicitations de mise à l'abri en urgence faute de places disponibles. Parfois certaines situations nécessitent un éloignement géographique pour des raisons de sécurité mais malgré des places disponibles sur un autre réseau VIF, l'accueil ne peut s'effectuer ; les appartements des réseaux VIF étant réservés à une réponse d'urgence locale.

Sur Tournus, est fait le constat d'un manque de mobilité important avec l'absence ressentie d'un accueil de jour de proximité, les personnes accompagnées sont à ce jour orientées sur Mâcon ou Louhans.

Perspectives 2020

Les SAO continuent à porter la politique du logement d'abord en travaillant les accès directs au logement autonome, sans passer systématiquement par un parcours d'hébergement.

Le fondement des SAO reste l'adaptation constante de la réponse apportée aux besoins du public ; avec leur capacité de réactivité et d'innovation, les travailleurs sociaux des différents SAO du département initient des partenariats pour que les droits fondamentaux des personnes sans-abri ou risquant de l'être soient davantage respectés, en cohérence avec le nouveau cahier des charges de l'État à venir courant 2020.

Tout en respectant les réalités et les spécificités locales, une harmonisation des pratiques départementales va être menée ; notamment avec la fusion de l'association APAR « La Croisée des Chemins » et Le Pont au 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de la refondation de l'hébergement d'urgence, les SAO poursuivront le développement de leur permanence dans les différents abris de nuit, pour être au plus près du public et apporter leur soutien aux bénévoles accueillants.

Les actions engagées à destination des personnes victimes de violences intrafamiliales vont se poursuivre, avec l'implication de l'ensemble des professionnels des SAO, qui pour la grande majorité seront formés au niveau III de la formation VIF, dispensée par Solidarité Femmes Dijon.

Pour plus de réactivité dans la réponse à apporter aux demandes de mise à l'abri en urgence, notamment VIF, sortants de prison et auteurs de violence, une réflexion sur le développement de places dédiées est à la réflexion.



SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (Urgence 115 et Insertion)

MISSION :

Le SIAO a pour vocation sur le département et pour l'ensemble des opérateurs de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement et de contribuer à la mise en place d'un observatoire local.

Le SIAO est une mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire

NOMBRE DE PLACES MOBILISABLES PAR LE SIAO :

194 places d'hébergement d'urgence (115)						
12 abris de nuit	HU Association Le Pont	HU La Croisée des Chemins	HU VIF PEP 71	HU VIF La Croisée des Chemins	CHRSU Le Pont	CHRSU La Croisée des Chemins
55	59	40	6	4	14	16

412 places d'hébergement d'insertion (volet insertion)			
CHRSI	STABILISATION	ALT	DJM
3 opérateurs : La Croisée des Chemins, PEP 71, Le Pont	1 opérateur : ADOMA	6 opérateurs : Aile Sud Bourgogne, AEM, CCAS Bourbon-Lancy, CCAS Tournus, La Croisée des Chemins et Le Pont	2 opérateurs : La Croisée des Chemins et Le Pont
242	8	122	40

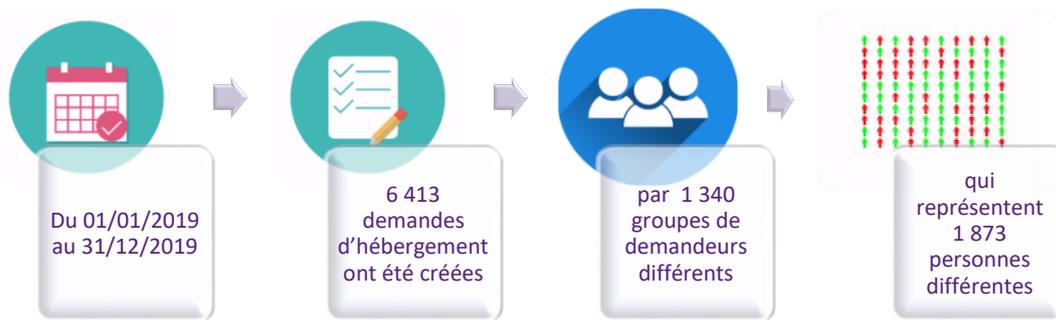
245 places de logement accompagné (volet insertion)		
PENSION DE FAMILLE	RÉSIDENCE ACCUEIL	IML
4 opérateurs : Les Trappistines, La Croisée des Chemins, Résidence Parodienne, Association Le Pont	1 opérateur : Le Pont	5 opérateurs : Aile Sud Bourgogne, PEP 71, Le Pont, SOLIHA et ISBA
94	15	136

Même si l'orientation sur les places en Résidences Sociales n'est pas directement gérée par le SIAO, ces dernières (Alfa 3A, Adoma, FJT Autun et Creusot) participent aux commissions d'orientation territorialisées et travaillent en étroite collaboration avec le SIAO 71.

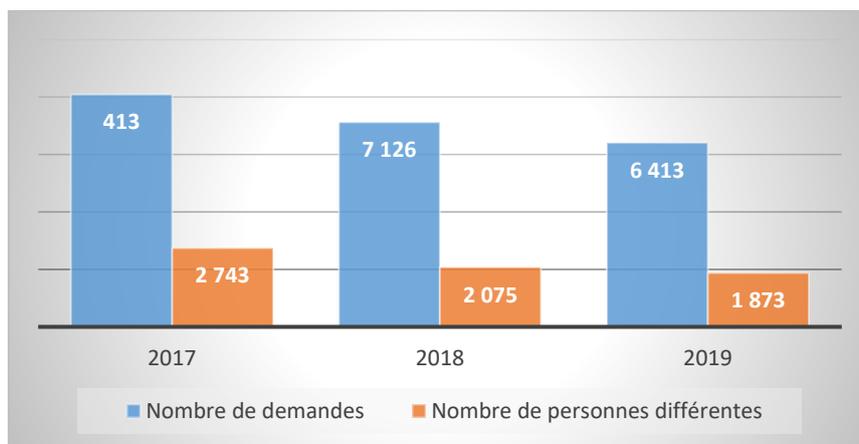
FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives Urgence



L'évolution du nombre de demandes d'hébergement d'urgence



Le nombre des demandes d'hébergement ainsi que celui des personnes différentes concernées, a diminué de 10 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la modification de l'utilisation du logiciel État.

En effet, après une année d'expérimentation et du constat de la non fiabilité des données extraites, l'équipe SIAO a décidé de réajuster sa méthode de saisie et d'effectuer un nettoyage des données enregistrées :

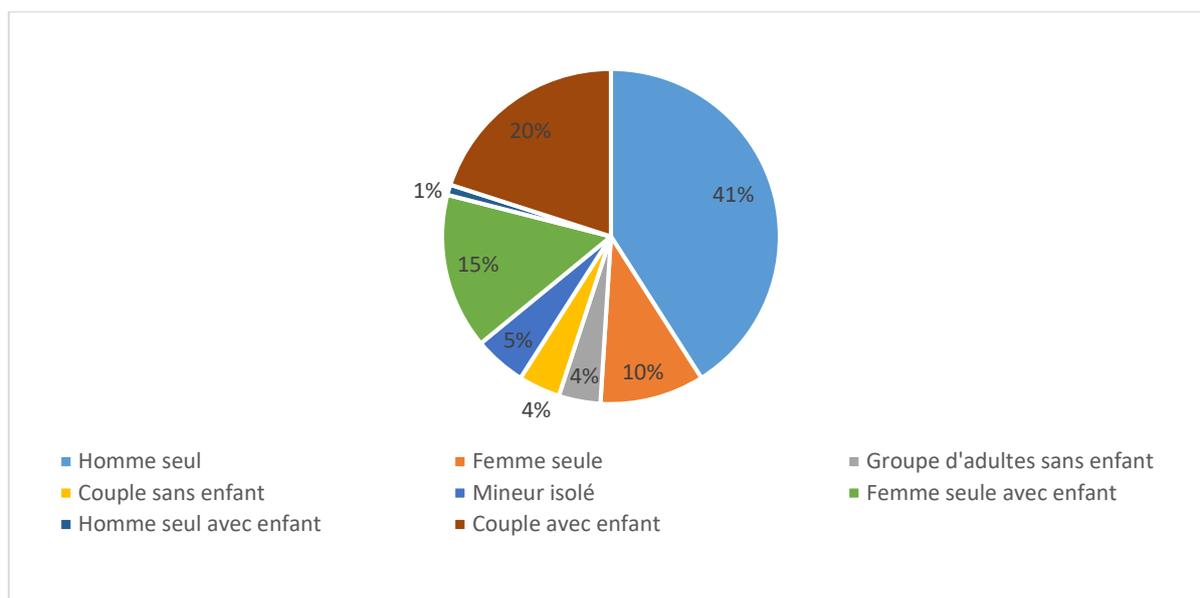
- Suppression des doublons (démultiplication de fiches personnes pour une personne identique),
- Modification de la programmation des prises en charge des personnes stabilisées sur l'HU ; en effet, un renouvellement automatique quotidien était généré pour l'ensemble des personnes stabilisées ce qui engendrait chaque jour une nouvelle demande d'hébergement alors que les personnes étaient déjà prises en charge.

La diminution des arrivées des demandeurs d'asile en Saône-et-Loire entre 2018 et 2019 et les admissions plus rapides sur les hébergements dédiés à l'asile justifient également cette baisse des sollicitations d'hébergement d'urgence auprès du 115.

Cette baisse du nombre des demandes d'hébergement d'urgence et du nombre de personnes différentes concernées s'observe depuis 3 ans et s'explique par :

- La stabilisation de plus en plus fréquente des personnes dans les abris de nuit,
- La création de 272 places supplémentaires (entre 2017 et 2019) d'hébergement d'insertion et de logement accompagnées directement à l'initiative du SIAO ; cette augmentation de l'offre d'insertion a permis de réduire les durées de recours aux hébergements d'urgence,
- La faible offre d'hébergement pour les personnes accompagnées d'animaux qui entraîne un non-recours au 115.

Profil des demandeurs par composition du ménage



On retrouve majoritairement des ménages sans enfant (59 %) et plus particulièrement des hommes seuls (41 %).

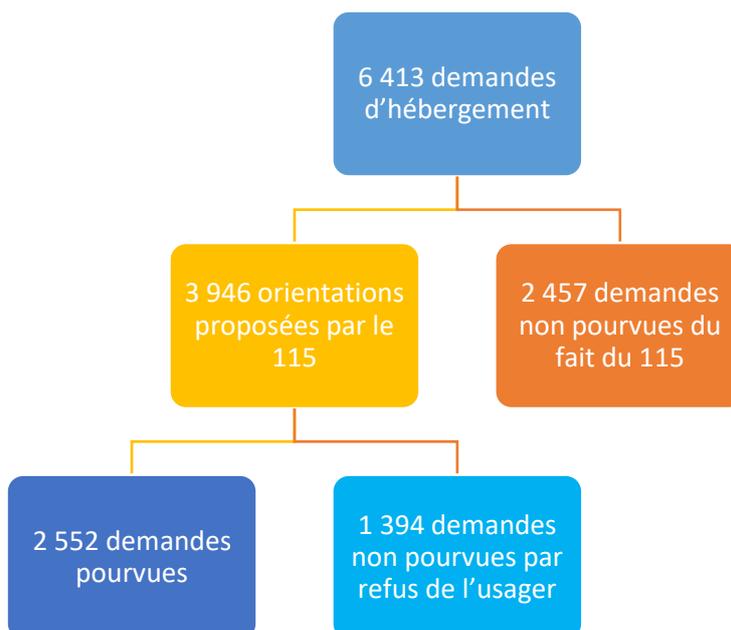
Les familles avec enfants représentent 36 % des demandes.

La répartition de la composition des ménages sollicitant un hébergement d'urgence est sensiblement la même depuis plusieurs années.

5 % des demandeurs ont été réorientés vers les services de la protection de l'enfance en tant que mineurs non accompagnés (tous migrants).

Les principaux motifs des demandes d'hébergement enregistrées par le 115 sont : la rupture familiale, le départ du pays d'origine, l'errance installée et la violence conjugale

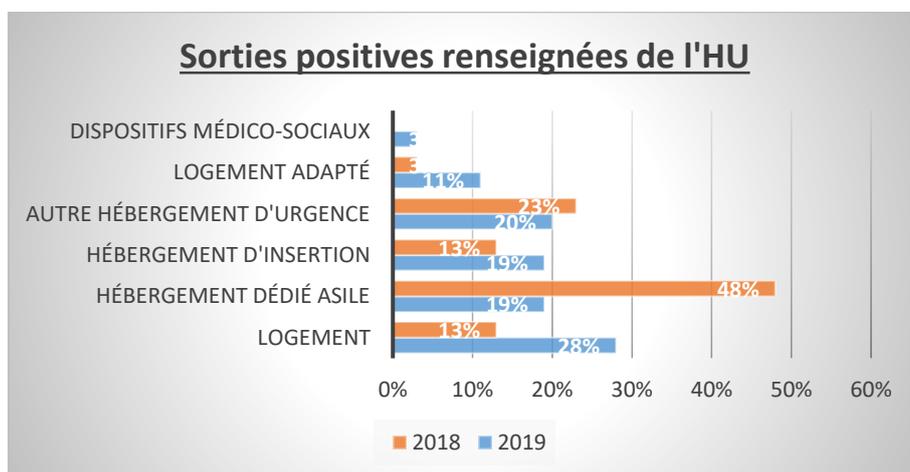
Les réponses aux demandes d'hébergement



<p>2 457 demandes d'hébergement non pourvues du fait du 115</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 76 % pour absence de places compatibles avec la composition du ménage ; quasi systématiquement les demandes des ménages avec enfants, - 14 % pour absence de places disponibles : personne qui appelle après la fermeture des abris de nuit / personne qui a fait « son quota » de nuits sur certaines structures et les autres sont complètes / toutes les places du parc HU sont occupées, - 3 % pour non rappel au 115 : personne qui a été mise « en attente de traitement » et qui n'a pas rappelé avant la clôture du soir, - 3 % des personnes ne relevaient pas du 115, - 4 % pour autres motifs tels que le refus de la structure.
--	---

<p>1 394 demandes d'hébergement non pourvues par refus de l'utilisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 64 % des refus ne sont pas justifiés par l'utilisateur, soit au moment de l'appel, soit la personne ne se présente pas, soit elle a trouvé une autre alternative, - 32 % des refus sont liés à l'éloignement géographique ou l'absence de transport en commun pour se rendre dans des abris de nuit aux heures d'accueil, - 3 % refusent de se séparer des personnes qui les accompagnent, - 1 % refusent de se séparer de leurs animaux (seuls l'HU Association Le Pont, HU La Croisée des Chemins et l'abri de nuit de Louhans acceptent les animaux).
--	---

En 2019, 61 % des demandes d'hébergement ont fait l'objet d'une proposition par le 115. Pour 39 % des demandes, le 115 n'a pas été en mesure d'orienter les personnes majoritairement pour absence de places compatibles avec la composition familiale ; les places vacantes quotidiennes du dispositif d'hébergement d'urgence sont essentiellement des places en abri de nuit dont la configuration ne permet pas l'accueil des familles avec enfants.



La sensibilisation à la politique du logement d'abord a porté ses fruits puisque les sorties de l'HU directement vers le logement ordinaire et le logement adapté ont augmenté respectivement de 15 points et 8 points par rapport à 2018.

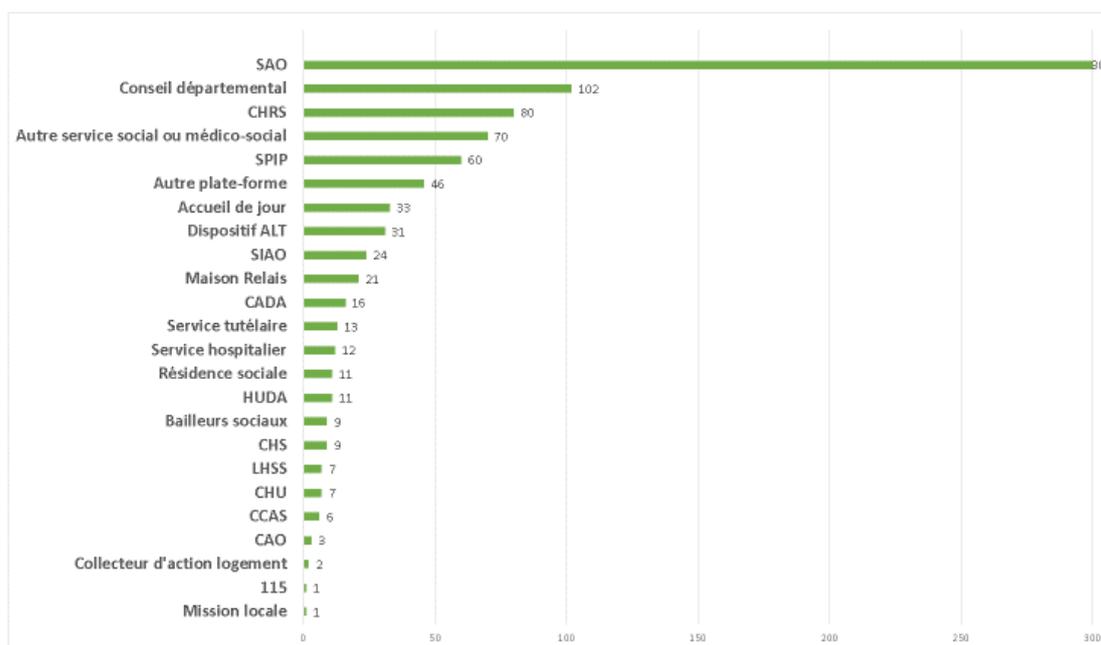
La baisse importante des sorties vers l'hébergement dédié à l'asile est la conséquence de la diminution des arrivées de demandeurs d'asile sur le territoire de Saône-et-Loire.

Données Quantitatives Insertion

Nombre de demandes réceptionnées par le SIAO par territoire



Services préconisateurs



La majorité des demandes d'hébergement / logement émane des deux plus gros pôles urbains du département : Chalon-sur-Saône / Mâcon pour 62 %.

Comme les années précédentes, les principaux évaluateurs du département sont les Services d'Accueil et d'Orientation (SAO).

Toutefois, on constate que la répartition des évaluations s'est modifiée et que la majorité des prescripteurs a augmenté le nombre de demandes d'hébergements adressées au SIAO.

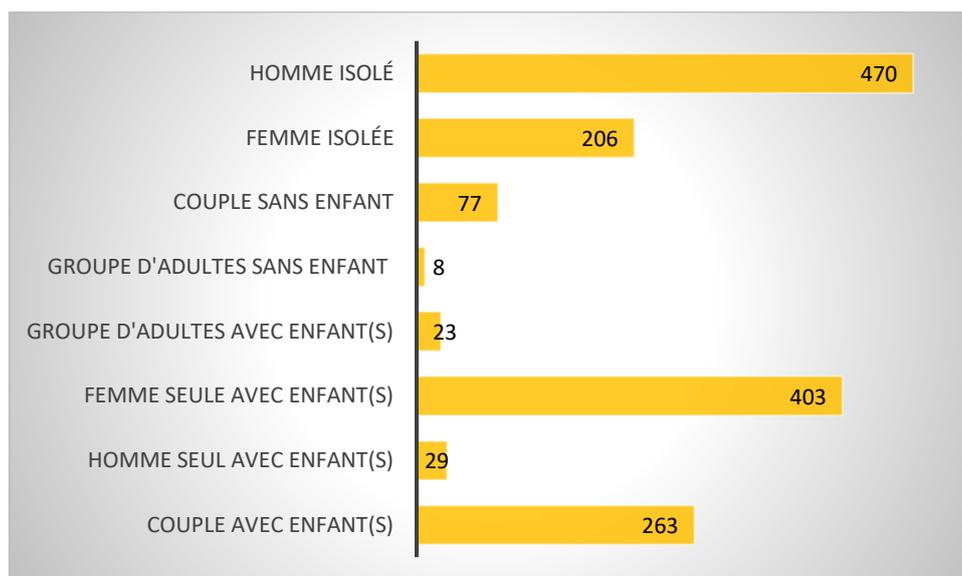
Par conséquent, la mobilisation constante d'un plus grand nombre de partenaires a entraîné une diminution de 17 points des évaluations réalisées par les SAO (51 % des évaluations étaient transmises par les SAO en 2018 contre 34 % en 2019).

La diminution du renvoi quasi systématique des différents partenaires vers les SAO pour formuler une demande d'hébergement / logement est encourageante.

Le fonctionnement du SIAO est mieux connu et chacun investit davantage son rôle de référent.

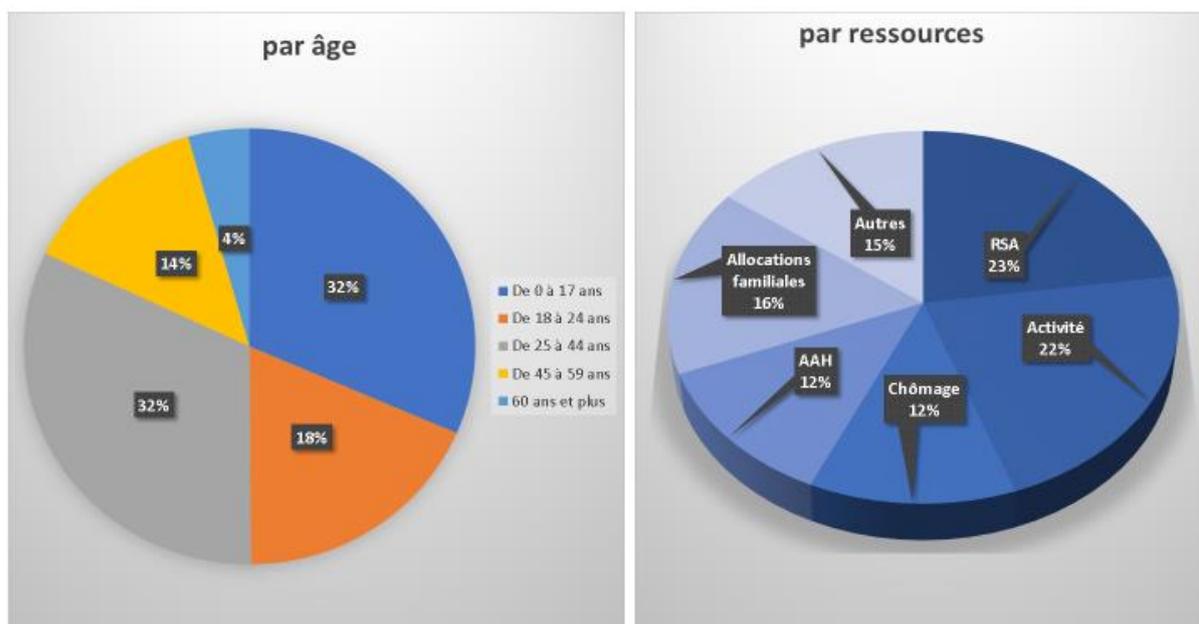
Les suivis de parcours sont d'ailleurs plus opérants lorsque le nombre des interlocuteurs autour d'un même ménage est limité et plus confortable pour les personnes accompagnées qui n'ont pas à répéter plusieurs fois leur histoire de vie.

Profil des demandeurs par typologie du ménage



48 % des personnes qui sollicitent un hébergement d'insertion relèvent de la catégorie des ménages avec enfants et 52 % appartiennent à celle des ménages sans enfant. Cette tendance est similaire à celle des années précédentes.

Profils des demandeurs

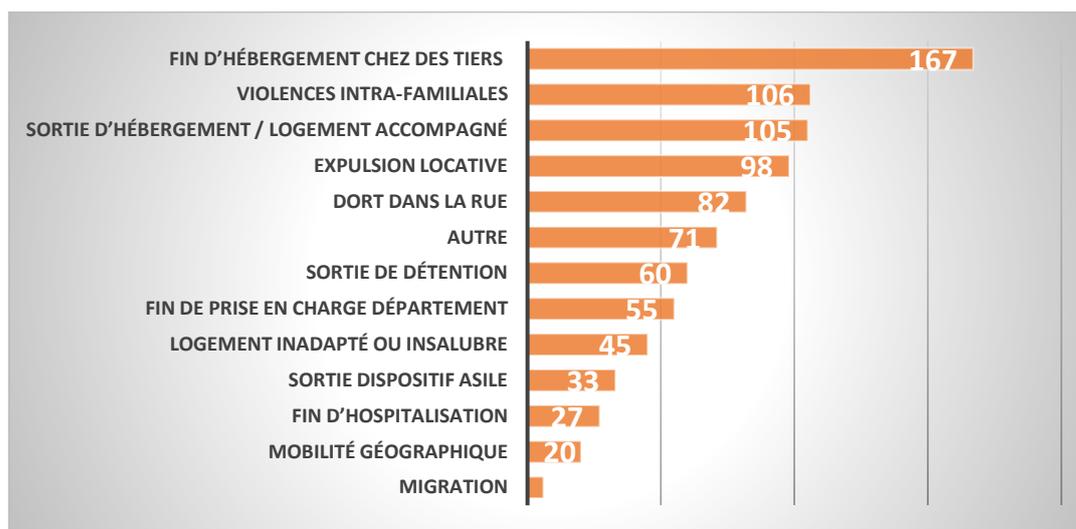


On constate une augmentation de 4 points entre 2018 et 2019 de la catégorie d'âge des 0-17 ans, ce qui signifie que les ménages accompagnés d'enfants mineurs ont été plus nombreux à solliciter un hébergement d'insertion que l'année précédente.

Une diminution de 5 points par rapport à l'année précédente est visible pour la catégorie des 18-24 ans.

La répartition des autres catégories d'âge est stable d'une année sur l'autre.

Motif principal de la demande

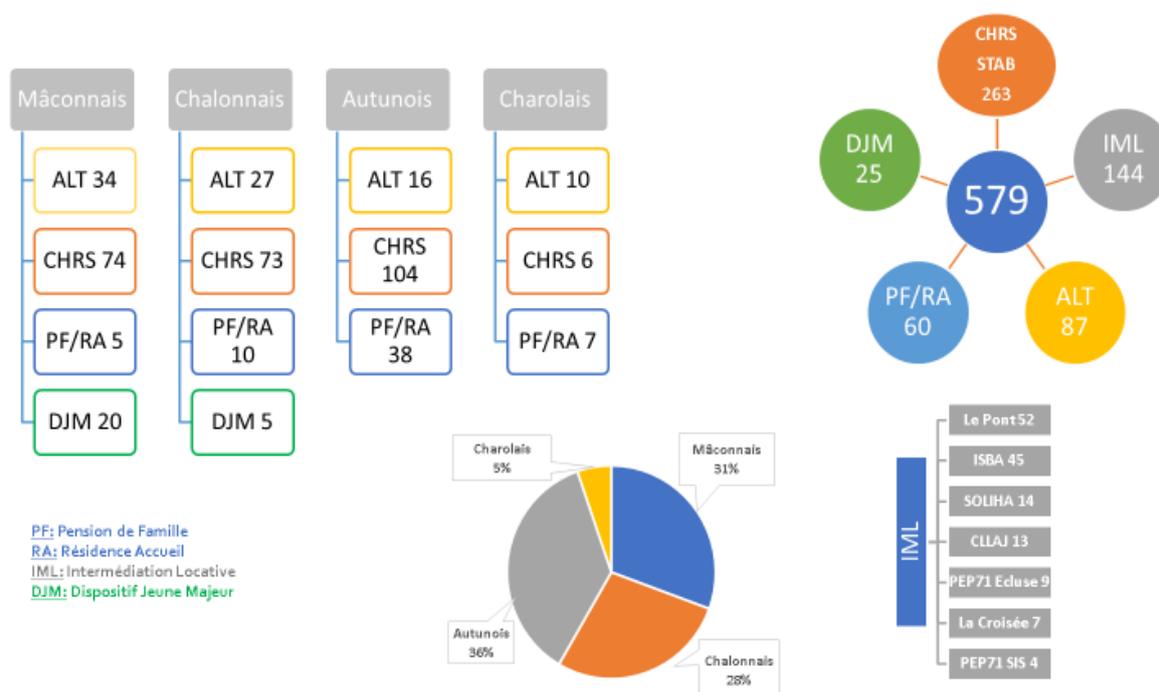


Comme les années précédentes, la rupture familiale est la raison principale qui amène les ménages à formuler une demande d'hébergement d'insertion. Elle représente 19 % des demandes.

La graduation des différents motifs s'est modifiée par rapport à 2018 ; on constate que le nombre des demandes d'hébergement d'insertion dans le cadre de violences intrafamiliales a augmenté de 2 points en 2019, passant de 10 % à 12 %. Il se retrouve d'ailleurs au 2^{ème} rang des motifs justifiant une demande d'hébergement d'insertion alors qu'il était au 5^{ème} rang en 2018.

Le nombre des demandes d'hébergement lié à une fin de prise en charge du département dans le cadre de la protection de l'enfance a nettement évolué passant de 1 % en 2018 à 6 % en 2019. Cette augmentation trouve son explication dans la reprise par le SIAO de la régulation des places (gestion des entrées et sorties) du Dispositif Jeunes Majeurs (DJM).

Les types d'admission sur le parc d'hébergement / logement



Soucieux de respecter la politique du logement d'abord et bénéficiant de l'ouverture de places supplémentaires, le SIAO a augmenté de 353 % ses orientations vers les dispositifs de logements adaptés (Pension de famille, Résidence Sociale et IML) entre 2018 et 2019 ; 45 admissions réalisées en 2018 contre 204 en 2019.

236 sorties de l'hébergement vers le logement

Logement ordinaire

97 ménages
193 personnes

Logement adapté

38 ménages
43 personnes

Le nombre total des sorties de l'hébergement vers le logement a connu une légère augmentation de 3,50 % entre 2018 et 2019. Les sorties d'hébergement vers le logement ordinaire ont diminué de 8,50 % mais celles-ci ont été largement compensées par les sorties vers le logement accompagné qui a augmenté de 153 % (17 sorties en 2018 contre 43 en 2019) ; la création de places de logement accompagné a facilité ces orientations.

Données Qualitatives

Faits marquants :

Le développement trop rapide du système d'information SI-SIAO au niveau national a nécessité des réajustements importants au cours de la première année d'utilisation qui n'a pas permis une utilisation optimale.

Comme annoncé en 2018, l'architecture du dispositif d'hébergement d'insertion de notre département n'a pas été correctement construite à partir de l'application SI-SIAO, provoquant des extractions de données erronées ; ainsi, le SIAO n'a pas pu mener à bien sa mission d'observation.

Le SIAO est toujours en attente de réponses de l'État (DGCS, DRJSCS, DDCS) quant à sa proposition d'une nouvelle architecture pour améliorer l'utilisation du logiciel et fiabiliser les données extraites.

Nous avons ainsi en 2019 continué à développer des outils annexes pour suivre au mieux l'activité et les besoins repérés sur le département.

Actions collectives et partenariales :

Le SIAO a proposé des sessions de formation à l'utilisation du logiciel SI-SIAO aux gestionnaires d'hébergement et travailleurs sociaux de premier accueil (SAO, SARS, Stabilisation Adoma, Aile Sud Bourgogne, Accueil de Jour Écluse, service post asile). Suite à l'annonce de la fusion du système d'information SI-SIAO 115 avec celui du SI-SIAO Insertion, ces sessions ont été interrompues, dans l'attente des nouvelles modalités de saisie.

L'articulation entre les services asile et le droit commun s'est mise en œuvre courant 2019 ; le SIAO participe désormais aux commissions post-asile de la DDCS et est en lien avec l'OFII. Ce lien partenarial permet de réorienter les demandeurs d'asile présents sur les dispositifs de droit commun vers les dispositifs dédiés.

En 2019, le SIAO a travaillé à la mise en œuvre d'une plateforme logement en collaboration avec le CIAS de la Communauté de Commune du Grand Autunois Morvan, le Conseil Départemental, la DDCS et l'ensemble des partenaires locaux de l'hébergement et du logement.

La première commission s'est déroulée en novembre et d'autres se dérouleront mensuellement durant une année d'expérimentation.

Cette plateforme territorialisée a été pensée pour permettre de décroisser l'hébergement et le logement en offrant une réponse à l'objectif national du logement d'abord.

Perspectives 2020

Renforcer l'articulation du SIAO et de ses partenaires :

- Engager des actions pour favoriser « l'aller-vers » et limiter le non-recours,
- Formaliser les partenariats existants par la signature d'une charte de fonctionnement du SIAO,
- Développer le rapprochement partenarial du SIAO avec les bailleurs sociaux ainsi que les institutions du médico-social, peut-être sous le modèle de l'expérimentation de la plateforme de la CCGAM (à évaluer selon son bilan).

Consolider et renforcer les outils :

- Stabiliser l'outil SI-SIAO,
- Mettre en place un système d'information partagé et adapté sur l'ensemble du département,
- Préciser le mode de fonctionnement des commissions SIAO et leur composition (charte de fonctionnement).

Développer la mission observation :

- Rendre effective la mission observation du SIAO, en définir le périmètre et réfléchir aux modalités de mise en œuvre,
- Prévoir un partage régulier des indicateurs avec l'ensemble des SIAO de la Région BFC, dans le cadre par exemple du groupe de travail régional piloté par la FAS, afin de permettre une analyse partagée et des temps de concertation,
- Mener une réflexion avec la DGCS, chargée du pilotage du SI-SIAO, sur l'articulation des indicateurs attendus au niveau départemental et les fonctionnalités du logiciel,
- Optimiser et renforcer la cohérence entre les différentes enquêtes.

Renforcer / développer la communication du SIAO à destination des partenaires :

- Communiquer et formaliser les missions et le rôle du SIAO aux différents partenaires,
- Formaliser les objectifs et l'organisation des commissions,
- Communiquer régulièrement sur l'activité du SIAO,
- Informer les partenaires au sujet des dispositifs existants dans le département.

ARTICLES DE PRESSE

LOUHANS Social

L'association Le Pont a cruellement besoin d'espace

Mardi en fin d'après-midi, la sous-préfète a visité l'accueil de jour de Louhans, géré par l'association Le Pont. La structure est devenue trop petite, un déménagement s'impose. Rapidement.

En moyenne, l'accueil de jour de Louhans accueille quotidiennement entre 4 et 18 personnes en situation de précarité. Difficile d'imaginer, dans ces petits locaux de la rue de Bram, qu'une vingtaine de personnes puisse tenir. Mardi, en fin d'après-midi, lors de la visite de Pascaline Boulay, sous-préfète de l'arrondissement de Louhans, le problème a été soulevé par Claire Renard, chef de service de l'association Le Pont, qui gère la structure. « Nous sommes vraiment à l'étroit, c'est devenu difficilement vivable certains jours. Il faut que l'on déménage. » Ce déménagement sera le grand projet de l'année 2019. Des locaux ont déjà été identifiés. « On va essayer de rester dans le secteur de Bram. L'idée est de rassembler l'accueil de jour et nos bureaux, actuellement situés allée des Acacias », poursuit-elle.

214 personnes accueillies en 2018

À Louhans, 10 salariés de l'association interviennent pour accompagner les personnes en difficulté. À l'accueil de jour, une équipe d'une quinzaine de bénévoles vient les épauler. En 2018, 214 personnes ont passé les portes de l'accueil de jour de Louhans, « c'est un tout petit peu moins que l'année précédente. Il s'agit de personnes seules ou en couple. Il y a beaucoup de jeunes de moins de



Claire Renard, chef de service à l'association Le Pont, a présenté les missions de l'accueil de jour de Louhans à Pascaline Boulay, sous-préfète. Photo Marie PROTET

30 ans en rupture familiale et de plus en plus de personnes à l'âge de la retraite. L'année dernière, la personne la plus âgée que nous avons accueillie avait 69 ans ». Sur place, les personnes trouvent un coin détente, toilettes et douche, buanderie, cuisine... « On leur propose petit-déjeuner et déjeuner. Nous avons un partenariat avec le magasin Market pour récupérer trois fois par semaine les invendus », précise Claire Renard. La structure ferme ses portes à 17 heures. Si besoin, l'accueil de nuit prend le relais.

Marie PROTET

« Nous sommes vraiment à l'étroit, c'est devenu difficilement vivable certains jours. »

Claire Renard, chef de service à l'association Le Pont

Les autres missions de l'association Le Pont

L'association Le Pont a été créée en 1976 à Mâcon. À Louhans, elle existe depuis une trentaine d'années. Outre l'accueil de jour, l'association aide à la réinsertion sociale en accompagnant des personnes vivant dans des logements insalubres. « Parfois, il y en a qui n'ont même pas l'eau courante », témoigne Claire Renard, chef de service. L'association possède également sept appartements sur Louhans. L'équipe intervient aussi sur le volet santé. « Nous avons une infirmière agent de santé pour les personnes qui ne se rendent pas compte qu'elles ont besoin d'être soignées ou qui ont des problèmes de mobilité », poursuit-elle. Le Pont intervient aussi auprès des victimes de violences intrafamiliales dans le cadre du réseau Vif. « On les aide à quitter le domicile. »

MÂCON SOCIAL

Le premier coup d'essai de la boutique solidaire Eco'cook

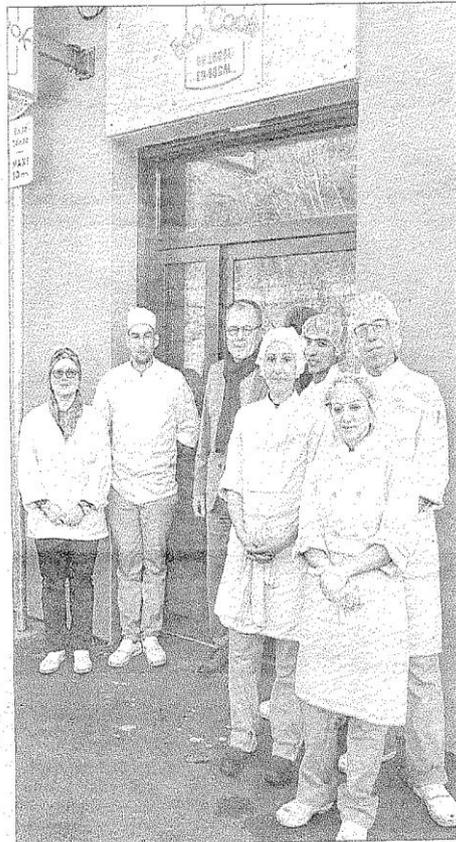
La boutique Eco'cook ouvre bientôt ses portes, rue Bigonnet. Mis sur pied par l'association Le Pont, le concept consiste à cuisiner et mettre en bocaux les surplus alimentaires. Huit salariés en contrat d'insertion y travaillent.

Mercredi 6 mars, la boutique Eco'cook de la rue Bigonnet va faire ses premiers pas. Après de longs mois d'attente, le projet, porté par l'association Le Pont, se concrétise. « Pour cette ouverture, nous allons mettre en vente des soupes d'un litre ou d'un demi-litre à consommer rapidement. Le prix est encore en discussion, mais sera bas », explique le cuisinier Hervé Kesléc. Un premier test pour cette boutique pas comme les autres.

« Les produits cuisinés proviennent de la ramasse », ajoute le cuisinier. Les invendus alimentaires des grandes et moyennes surfaces mâconnaises sont récupérés puis transformés à Eco'cook. « Cela permet de lutter contre le gaspillage et de revaloriser les produits frais. Après les soupes, nous allons vendre des conserves de plats cuisinés, en fonction des produits collectés. »

Des salariés en insertion

En plus de proposer du local, Eco'cook se veut solidaire. La boutique est, en effet, un atelier chantier d'insertion, comme la



Eco'cook est située rue Bigonnet. L'équipe, dont huit salariés en insertion, prépare quotidiennement les repas de l'accueil de jour. Photo L. BOUCLÉ

Cindy : « Ici, l'équipe est bienveillante et conciliante »

Cindy, 36 ans, a signé son contrat d'insertion avec l'association Le Pont en octobre. « J'ai eu des soucis de santé. Je suis venue au Pont pour trouver du travail. J'ai opté pour un mi-temps, ce qui me permet de jongler avec mes rendez-vous médicaux. Ici, l'équipe est bienveillante et conciliante », témoigne-t-elle. Titulaire d'un CAP cuisine, la trentenaire élabore les menus du jour pour ceux qui fréquentent l'accueil de jour. « Aujourd'hui, nous avons cuisiné une jardinière de légumes, des escalopes de dinde, de la pintade et du lapin. Ce contrat m'aide et me permet de garder un pied à l'étrier, notamment en ce qui concerne les lois et les règles à respecter en cuisine. Je suis contente. »

Ressourcerie-Eco'sol. « Huit salariés signent un CDD de six mois pour renouer avec le monde du travail. Ils sont éloignés pour de multiples raisons et les aléas de la vie. L'idée est qu'à la fin, ils retrouvent un emploi stable ailleurs », détaille Gilles Vulin, directeur général du Pont, qui œuvre dans le social. La formule a porté ses fruits puisque des salariés ont déjà signé un contrat avec un autre employeur. « Le monde de la restauration et de la cuisine est porteur et dynamique. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu que ce chantier d'insertion aboutisse », ajoute le directeur. L'association a alors profité de la construction de son nouvel accueil de jour pour construire sa boutique, flambant neuve, juste à côté. Un positionnement idéal également pour le chantier d'insertion : l'équipe prépare quotidiennement la soixan-

taine de repas des sans domicile fixe ou des migrants, sans oublier la soupe de la maraude du soir.

Mais une fois passé les premiers pas, Eco'cook pourrait vite grandir. C'est du moins l'ambition affichée par Gilles Vulin. « En mars, une commerciale va prendre son poste et démarcher des clients potentiels, comme les administrations ou les entreprises, pour la livraison de repas. » Des producteurs locaux pourraient aussi entrer dans la boucle ainsi que des restaurateurs. Et les Mâconnais, qui pousseront la porte de la boutique, apporteront leur pierre à l'édifice.

Laurie BOUCLÉ

Premiers bocaux soupe d'Eco'cook en vente les mercredis 6, 13, 20 et 27 mars de 16 à 20 heures. Adresse : 26 rue Bigonnet, à Mâcon.

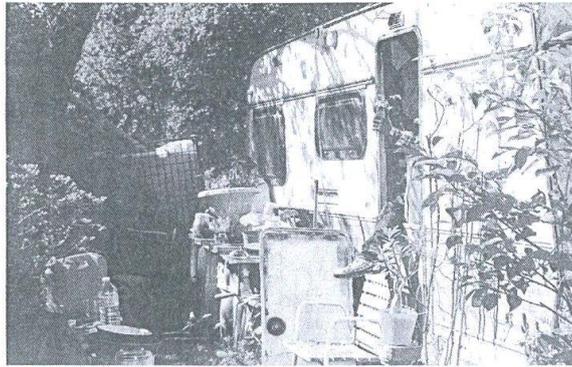
Une fiction radiophonique pour illustrer la précarité en milieu rural

MARCIGNY Dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) dont le thème est l'ère du numérique, une séance d'écoute collective d'une fiction radiophonique sera programmée au cinéma Vox.

En 2015, Rémi Pons, réalisateur de documentaires radiophoniques, entame un nouveau projet et sollicite Frédérique Lachaize, éducatrice spécialisée à l'association Le Pont. « Rémi Pons souhaitait suivre un travailleur social dans le cadre de son travail mais aussi rencontrer des personnes accompagnées pour écrire une fiction radiophonique », explique Frédérique Lachaize. Les informations et les bribes d'histoires recueillies ont permis à Rémi Pons de créer deux histoires sur la précarité en milieu rural. « Il s'est inspiré de notre réalité au quotidien mais ce sont des comédiens que l'on entend. C'est un peu comme du théâtre mais sans l'image », précise-t-elle.

RESTITUTION DU TRAVAIL

Après trois ans de travail de collecte, d'écriture puis de montage, la fiction « Ici c'est loin : vies précaires en milieu rural » est achevée. Elle se décline en deux histoires, l'une de quarante minutes et l'autre de cinquante minutes. Les deux fictions sont conseillées pour un public âgé de plus de 15 ans. « Rémi m'a contactée pour pouvoir diffuser sa fiction dans notre territoire. J'ai tout de suite pensé aux semaines d'information sur la santé mentale. À l'ère du numérique, c'était



Des photos seront projetées pour accompagner la diffusion du feuilleton radiophonique

une manière de prendre le thème à contrepied et d'opposer la parole à l'image », souligne la jeune femme. Le réalisateur viendra présenter le résultat de son travail sous la forme d'écoutes collectives à Marcigny et Bourbon-Lancy. Ce documentaire sur la précarité fait

appel à l'imaginaire de l'auditeur. « Peut-on faire abstraction de l'image? Est-elle nécessaire pour mieux comprendre l'exclusion? Voilà le genre de questions que suscite une fiction radiophonique », estime Frédérique Lachaize.

ET L'IMAGE ?

« Je me suis vraiment retrouvée dans cette fiction. Elle reflète vraiment l'accompagnement et les missions menés par l'association Le Pont », juge-t-elle. Le documentaire montre une autre approche des missions des travailleurs sociaux. Pour compléter l'écoute, l'image sera toutefois présente avec la projection de photographies réalisées par la fédération des acteurs de la solidarité et par Se-bGéo. Ces photographes ont également accompagnés les travailleurs sociaux sur le terrain pour immortaliser des lieux de vie, des professionnels...

Une écoute collective pour les personnes accompagnées par l'association sera aussi proposée en collaboration avec la bibliothèque de Paray-le-Monial.

Stéphanie Laforêt

Pratique

La fiction sera diffusée mercredi 27 mars à 20h30 au cinéma Vox à Marcigny et jeudi 28 mars à 20h30 au cinéma Rio Borvo à Bourbon-Lancy. La diffusion sera suivie d'un échange avec Rémi Pons et Frédérique Lachaize. Entrée gratuite.
Contact : 06 32 79 20 80.

Un contrat local pour réduire les inégalités de santé

Ce jeudi, le contrat local de santé de Mâconnais sud Bourgogne a été signé à la mairie de Charnay-lès-Mâcon. Il couvrira la période 2019-2024.

Par **Johan BOZON** - 19 juil. 2019 à 05:00 | mis à jour à 09:27 - Temps de lecture : 2 min



Les signataires du contrat : Isabelle Morel (CPAM), Jérôme Durain (Région), Pierre Pribile (ARD), Christine Robin (PETR), le préfet Jérôme Gutton et André Accary (Département). Photo JSL /Johan BOZON

L'Agence régionale de santé, le PETR Mâconnais sud Bourgogne, la préfecture de Saône-et-Loire, les conseils régionaux et départementaux, la caisse primaire d'assurance maladie.

Depuis ce jeudi midi, la signature de tous ces organes figure au bas du premier contrat local de santé du Mâconnais sud Bourgogne, entériné en mairie de Charnay-lès-Mâcon et qui court jusqu'en 2024.

« Ces objectifs opérationnels, fruits d'un portrait sociosanitaire établis en son temps par le Pays sud Bourgogne et l'ARS en 2016 sont clairs », résume Christine Robin, la présidente du PETR. « Il s'agit de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour faciliter les parcours de santé et de vie des personnes. »

Dans ce dessein, six axes de travail ont été dégagés.

Action et prévention

Il s'agira notamment de mettre en place un plan d'égalité d'accès aux soins en tâchant de renforcer la présence médicale dans un secteur où il semble préservé à l'échelle régionale mais voit les besoins de la population augmenter tandis que l'âge de la retraite approche pour de nombreux médecins. Il s'agira dans ce cadre de soutenir les projets d'exercice coordonnés mais aussi de faciliter la recherche de logements pour les étudiants en médecine générale.

Ce contrat de santé veut également jouer sur le terrain de la prévention que ce soit en prévenant les conduites à risque chez les jeunes, en contribuant à la promotion du dépistage organisé ou en communiquant sur les bienfaits du sport santé. La prévention et la promotion de la santé mentale seront aussi un axe.

Le contrat de santé se penchera également sur la prévention de la perte d'autonomie des personnes en développant les connaissances des structures et les dispositifs les concernant comme les "Ateliers bons jours".

Enfin, un axe visera à réduire l'impact de l'environnement sur la santé : avec des sensibilisations sur le moustique-tigre, l'ambrosie ou encore sur la qualité de l'air intérieur.

Mâconnais-Beujolais | Société

Mobilisés pour endiguer le fléau des violences intrafamiliales

Forces de l'ordre, magistrats, élus, associations, bailleurs... Ce vendredi, 27 partenaires ont signé le contrat de mobilisation et de coordination sur les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles du Mâconnais Beaujolais.

Par **Johan BOZON** - 19 juil. 2019 à 19:30 - Temps de lecture : 4 min



Les signataires du contrat étaient tous rassemblés à la salle du Pavillon ce vendredi. Photo JSL /Johan BOZON

Soixante-dix-sept femmes décédées sous les coups de leur conjoint depuis le 1er janvier au niveau national, 756 actes de violences intrafamiliales enregistrés par les forces de l'ordre en Saône-et-Loire en 2018... Ces chiffres énoncés ce vendredi par le président de Mâconnais Beaujolais agglomération, Jean-Patrick Courtois, font froid dans le dos. L'agglomération, hélas, n'échappe pas au phénomène. En témoigne la centaine de nuitées d'urgence déjà sollicitées par des victimes cette année, là où elles n'étaient encore que 53 à la fin 2018.

Favoriser le partage d'informations et repérer les victimes en amont

Rassemblés à la salle du Pavillon, pas moins de 27 signataires (forces de l'ordre, magistrats, élus, associations, bailleurs...) ont adopté le contrat de mobilisation et de coordination sur les violences intrafamiliales (VIF), sexistes et sexuelles. Objectif annoncé : les prévenir et apporter aux victimes une réponse de proximité.



« Je souligne que cette action s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés par l'ex-Communauté de communes du Mâconnais-Beaujolais sous l'impulsion du maire de La Chapelle-de-Guinchay, Jean-François Guéritaine, qui a pris à bras-le-corps, et il a bien fait, la prévention des violences intrafamiliales et qui a permis de la définir comme un axe prioritaire pour l'Agglomération », a indiqué en préambule Jean-Patrick Courtois.

Un poste dédié au commissariat et au Pont

« À travers ces contrats, il s'agit de favoriser le partage d'informations entre les forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social et les élus afin de repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violences au sein du couple et d'améliorer leur prise en charge », a précisé Nathalie Bonnot, déléguée départementale au Droit des femmes. Sur le territoire de la MBA, cette dernière a annoncé la création de deux demi-postes, l'un au commissariat, l'autre à l'accueil de jour géré par l'association Le Pont, pour y accueillir les femmes victimes de violences et les victimes de violences intrafamiliales.

Eric Jallet , procureur de la République près le tribunal de grande instance de Mâcon

« La justice intervient pour donner une traduction judiciaire à des actes qui sont des délits ou des crimes. Il faut, en réalité, lever la situation de huis clos qui est celle des violences intrafamiliales. On sait combien il est difficile pour la victime d'aller se dévoiler et expliquer ce qu'elle vit, en se mettant à nouveau à nu et en danger. Le repérage en amont, c'est cela que vous allez permettre par le partage d'informations. Les associations, l'école, le milieu médical... tous ceux qui travaillent au profit des victimes doivent pouvoir collecter ces informations et les partager avec les autres acteurs pour accompagner la victime. [...] Une fois qu'on a repéré en amont, on a, en réalité, aidé la victime à casser ce cycle de violence. »

Le réseau VIF : comment ça marche ?

Serge Gaulias, vice-président de MBA chargé des dispositifs de prévention de la délinquance, a expliqué le fonctionnement du réseau VIF. « La prise en charge des victimes peut être initiée par n'importe quel partenaire. Les forces de l'ordre prennent en charge l'auteur des violences et une procédure est initiée en lien avec le procureur. Pour la victime, le partenaire qui la prend en charge effectue une évaluation des besoins. Si, elle est blessée, elle est orientée sur l'hôpital, où une nouvelle évaluation est réalisée au moment de la sortie. À partir de ce moment, le réseau est activé. Une fiche de situation est complétée par le professionnel et envoyée aux partenaires utiles pour la victime. Une coordination opérationnelle, grâce à un travail social dédié auprès de l'association PEP71, sera prochainement mise en place. Dans certains cas plus urgents, il peut être nécessaire de faire une mise à l'abri. Dans ce cas, le 115 est immédiatement saisi. Si une place est disponible dans les lieux d'accueil la victime est accompagnée dans un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Si aucune place n'est disponible, un comité d'hébergement d'urgence du réseau est mobilisé. Deux appartements et éventuellement des nuitées d'hôtel peuvent être mobilisés »



MACONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMERATION : Pleins feux sur la 5ème édition de l'Opération Seconde Vie

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans une politique de prévention des déchets. MBA veut maintenir ce cap en réitérant sa volonté de promouvoir la logique du réemploi d'objets réparés ou reconditionnés pour consommer autrement.

Dans cette optique MBA, avec le soutien de ses différents partenaires, organise depuis cinq ans son Opération Seconde Vie. Ce rendez-vous vise à mettre en avant le réemploi d'objets à travers quatre thématiques : la réutilisation, le relooking, la réparation et la revente d'objets d'occasion.



Cette opération est animée chaque année par MBA et le Pont. Le but recherché est de diminuer les déchets en réutilisant les objets. Cette démarche nous concerne tous. L'idée de la seconde vie au Pont est fondée sur des ateliers permettant la récupération de vêtements, d'objets, de mobilier et de livres pour être recyclés et réutilisés. L'intérêt de la seconde vie est double, elle permet aussi de faire du travail social : nous accompagnons les gens cabossés par la vie pour leur donner une seconde vie.

L'association Eco'Sol – Le Pont présente un magasin éphémère. Des artisans créateurs exposent leurs plus belles œuvres métamorphosées et transformées en éléments de décoration. Des ateliers sur le thème « Consommer autrement » sont également proposés durant la semaine.

L'exposition est visible du mardi 29 octobre au samedi 2 novembre de 10 H à 18 H à l'Espace Carnot.

SOURCE : article de Mâcon Infos, du 29/10/2019 – M.A.

LOUHANS | Événement

Bress'Soupes 2e édition : qui fera la meilleure popote aujourd'hui ?

La seconde édition de Bress'Soupes, c'est cet après-midi au Palace de Louhans. À cette occasion, vous pourrez voter pour la meilleure des treize soupes que vous préférez.

Par **Andy MILLET** - 13 nov. 2019 à 05:00 - Temps de lecture : 2 min



La première édition de Bress'Soupes avait été un vrai succès chez les petits comme chez les grands l'année dernière. Photo d'archives JSL /Gaëtan BOLTOT

Bresse Louhannaise Intercomm (BLI) et ses partenaires organisent la seconde édition de Bress'Soupes ce mercredi à Louhans. Si l'an dernier les légumes étaient imposés, ce n'est pas le cas pour cette seconde édition.

Treize structures du Louhannais participeront au concours, comme l'accueil de jour le Pont, l'accueil de loisirs l'Étoile louhannaise, le musée de l'Ours, le lycée Henri-Vincenot et bien d'autres. Le principe est le suivant : « Chaque structure prépare sa propre soupe. Certaines ont déjà réalisé des pré concours au sein de leur établissement, comme l'accueil de jour Le Pont et le lycée Henri-Vincenot. C'est l'occasion de se retrouver tous ensemble et de passer un moment convivial. Tous les publics sont conviés », informe Mathilde Desthieux, responsable du REPAM et coordinatrice Enfance Jeunesse à BLI.

Le concours de soupe, qui devrait permettre à tous de se réchauffer un peu, ne sera pas la seule animation de la journée. À partir de 14 h 30 et jusqu'à 18 heures, « nous organisons aussi des animations pour tous les âges : jeux de la ludothèque, musique, coin lecture et histoires, stand sur l'alimentation, animaux des Petits Bois, surprises, etc. ». La dégustation des soupes aura lieu à 17 h 30, suivie par un vote du public et la remise des prix aux meilleurs cuisiniers.



La louche d'or a été attribuée à l'association Le Pont, pour sa soupe du Levant concoctée par une migrante syrienne. Photo JSL /Gaëtan BOLTOT

Montceau-les-Mines : des lits médicalisés réservés aux SDF

C'est une première en Bourgogne-Franche-Comté : des lits d'accueils médicalisés sont réservés aux SDF qui souffrent de pathologies graves. Jusqu'à présent, faute de domicile, ces patients abandonnaient souvent leur traitement, aggravant un peu plus leur situation.

Publié le 28/12/2019 à 16h33 • Mis à jour le 11/06/2020 à 21h56



Des personnes sans domicile fixe qui souffrent de maladies chroniques graves peuvent être accueillies dans un centre médico-social spécialisé, situé dans l'enceinte de l'hôpital Jean-Bouveri, à Montceau-les-Mines, en Saône-et-Loire.

Depuis le mois de novembre 2019, **des personnes sans domicile fixe qui souffrent de maladies chroniques graves peuvent être accueillies dans un centre médico-social spécialisé**, situé dans l'enceinte de l'hôpital Jean-Bouveri, à Montceau-les-Mines, en Saône-et-Loire. Ces bâtiments, qui étaient inoccupés, sont désormais loués à l'association Le Pont qui aide les personnes en difficulté.

Le centre peut accueillir jusqu'à une vingtaine de sans abri, dont l'état de santé ne justifie pas ou plus l'hospitalisation, mais nécessite une prise en charge sanitaire et sociale.

"On peut accueillir des personnes qui sont en **soins palliatifs**, des personnes qui sont **en fin de vie**, des personnes avec des **dialyses péritonéales**, etc. Ce sont des soins qui sont assez lourds", explique Violaine Desloges, directrice des Lits d'Accueil Médicalisés de Montceau-les-Mines. La particularité de ce centre, ajoute-t-elle, "c'est qu'il permet **une prise en charge globale du patient** : on fait attention tant au médical qu'au social. Par exemple, s'il a besoin d'un logement ou d'un placement dans une structure, on travaille avec lui. "

Au total **23 salariés (aides-soignants, infirmières, médecins) accueillent quotidiennement des SDF** de Bourgogne-Franche-Comté et leur apportent des soins médicaux, leur dispensent une éducation à la santé et les aident à construire un projet de vie.

L'ouverture de ce centre médico-social spécialisé permet aussi de **réaliser des économies**. "Sans cette structure, ces patients seraient accueillis dans des centres de soins ou de rééducation, des services qui coûtent plus cher à la collectivité que les lits médicalisés, ou sinon ils seraient dans des structures qui ne sont pas adaptées à leurs pathologies", explique Gilles Vulin, directeur général de l'association Le Pont.

Le coût de fonctionnement de ce centre s'élève à **1,4 million d'euros par an**. Un montant qui est financé par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté.



Dorénavant, les associations La Croisée des Chemins et Le Pont ont fusionné parce que l'union fait la force

Publié le 22 Janvier 2020 à 07:47, par J.P.B.



Pour faire en sorte que les populations du chalonais et du département puissent trouver un service de meilleure qualité dans la lutte contre l'exclusion, une meilleure solidarité, prévention et réactivité par des actions pratiques réelles à l'égard de ces personnes accompagnées !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la fusion entre l'Association La Croisée des Chemins et l'Association Le Pont est officielle. C'est pour cela, que se déroulait lundi une conférence de presse à 16 heures dans les locaux de la Croisée des chemins 15, rue Thomas Dumorey à Chalon-sur-Saône pour expliquer la nouvelle organisation issue de la fusion, en présence Jean- Amédée Lathoud, Président de l'Association Le Pont, Alex Markt, Président de l'Association de la Croisée des Chemins, Jean Noël Despocq, Vice-président de l'Association de la Croisée des Chemins, Agnès Radnic, Directrice du foyer la Croisée des Chemins et Gilles Vulin, Directeur Général de l'Association Le Pont.



L'Association Le Pont garde son patronyme d'origine tout en englobant la Croisée des Chemins et sera présente désormais sur neuf sites en Saône-et-Loire pour couvrir l'ensemble du département divisé en 4 grands pôles. **Territoire Sud** : Mâcon-Cluny, avec pour Directrice Valérie Daubard, **Territoire Est** : Chalon-Louhans-Tournus, Directrice Agnès Radnic, **Territoire nord** : Le Creusot-Autun, Directrice Lydie Fournier, **Territoire Ouest** : Montceau-Paray, Directrice Violaine Desloges.



Si les missions de conduire toute action d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement vers ou dans un hébergement ou logement provisoire ou encore définitif auprès des personnes en difficultés sociales ne changent pas : service hébergement d'urgence, service évaluateur du SIAO, Service d'Accueil et Orientation (SAO), centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS Urgence), Hébergement aux demandeurs d'Asile, Centre d'accueil aux demandeurs d'Asile, dispositif jeunes majeurs, accompagnement et intégration à l'emploi...

Cette fusion va permettre dorénavant d'avoir plusieurs autres services tels qu' un centre provisoire d'hébergement de 50 places, un centre d'accueil de demandeurs d'asile de 340 places (sur le département), un centre d'hébergement de réinsertion sociale de 345 places (sur le département), un service mandataire judiciaire pour les majeurs protégés (tutelle et curatelle), des lits d'accueils médicalisés de 20 places... mais elle permet aussi d'optimiser les moyens humains, matériels et mobiliers qui sont mis à disposition.



Dotés d'un budget pour l'année 2020 de 14 à 15 millions d'euros (argent public), ces deux organismes professionnels réunis, très impliqués dans les territoires pour la lutte contre l'exclusion qui regroupe 280 salariés dont 50 contrats d'Insertion, 120 bénévoles, vont continuer à donner des réponses à l'exclusion, à la précarité (hébergement, logement, la santé...) aux demandeurs d'asile (place à proposer) et l'insertion par l'activité économique (insertion professionnelle)... et continuer d'accompagner les 11 000 personnes sur le département.

(Gilles Vulin, Directeur Général de l'Association Le Pont)



CONSEIL D'ADMINISTRATION

<div style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 10px; margin-bottom: 10px;"> PRESIDENT Alex MARKT Retraité Directeur secteur Social et Médico-social </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="background-color: #2980b9; color: white; padding: 10px; margin: 5px;"> VICE-PRESIDENT Pascal CAMPEYRON Retraité de Relais </div> <div style="background-color: #2980b9; color: white; padding: 10px; margin: 5px;"> TRESORIER Jean-Noël DESPOCQ Retraité d'une entreprise d'énergie </div> <div style="background-color: #2980b9; color: white; padding: 10px; margin: 5px;"> SECRETAIRE Arlette CORNAIRE Retraîtée - Responsable Gestion locative OPAC 71 </div> </div>	Membres du Bureau
<p><u>Membres</u></p> <p>Marie-Rose DESBRIERE Retraîtée</p> <p>Marie-Thérèse CHARTON Retraîtée – Secteur social</p> <p>Madeline DUMURGIER Retraîtée – Responsable secteur social</p> <p>Annie-France BURDIN Retraîtée – Ministère de l'Education Nationale</p> <p>Patrick BOURGEOIS Retraité – Directeur de l'AMEC</p> <p><u>Membres associés</u></p> <p>Madame PLISSONNIER – Vice-Présidente du GRAND CHALON</p> <p>Madame DESCHAMPS – Adjointe aux Affaires sociales - Mairie de CHALON SUR SAONE</p>	Membres du Conseil d'Administration



RAPPORT D'ACTIVITÉ « La Croisée des Chemins »

2019 est la première année complète d'activité à travers laquelle je peux faire une analyse précise d'événements qui ont ponctué le rythme de l'association et de ses collaborateurs en lien avec les personnes accompagnées et partenaires. Il s'agit également de la clôture de la belle histoire que fut « La Croisée des Chemins » pour un nouveau départ en rejoignant « Le Pont ».

Dans le souci de limiter les changements successifs, j'ai veillé à intégrer les pratiques de l'Association « Le Pont » à la nouvelle organisation que je mettais en place pour faciliter le passage à la fusion.

C'est en faisant le lien entre les administrateurs des deux associations, les financeurs, les Délégués du Personnel, l'équipe de direction et les différents services que je peux présenter le bilan des activités de l'année écoulée en ayant le souci de la réalité de terrain.

CONCRÉTISATION ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS :

- LAM : ouverture le 14 novembre 2019 avec l'accueil de 9 personnes dans les locaux du SSR de Montceau-les-Mines suite à la réponse d'un appel à projet. Dans le cadre du mandat de gestion avec l'association « Le Pont », cette dernière a pris le relais pour la mise en place et la concrétisation de ce projet.
- Montée en charge des mesures IML à hauteur de 100% de la convention : la difficulté de captation de logement sur le chalonnais a rendu complexe la montée en charge du service. 2019 a permis de trouver une stabilité et d'effectuer l'expertise du service avec l'ensemble des mesures ouvertes.
- Renouvellement de la subvention EMMAÛS : chaque année, EMMAÛS nous accorde une subvention permettant de répondre aux besoins des personnes les plus démunies dont les situations ne peuvent entrer dans les commissions d'aide sociale existantes.
- Mise en place d'un jardin pédagogique pour favoriser les relations inter-services et permettre aux personnes accompagnées de s'investir dans un projet à long terme où elles peuvent profiter du fruit de leur travail. Ce projet est porté par 3 travailleurs sociaux du CADA, CHRS et HU.
- Festival « Chalon dans la Rue » : intégration de personnes dans un projet culturel porté par des intermittents sur une thématique où il a été demandé de travailler sur son histoire via des tuiles qui se chevauchent et qui font du lien pour la construction d'un édifice commun.
- Engagement de la démarche RDR Alcool (Réduction Des Risques Alcool) : réponse à l'AAP lancé par l'ARS sur les actions menées dans le cadre des Fonds de lutte contre les addictions. Après aval du Conseil d'Administration et validation par l'ARS, nous menons une action en lien avec le « Collectif National des acteurs de la RDR » pour former une partie des équipes à la gestion des personnes touchées par les addictions alcool. La formation a débuté en 2020.

POURSUITE ET DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT :

Nouvellement arrivée sur le département et l'association, j'ai participé à la majorité des réunions, des rencontres partenariales et échangé individuellement avec les partenaires. Ces temps m'ont permis d'appréhender leur fonctionnement, leur politique sociale et d'analyser le lien avec nos services.

J'ai pu m'impliquer auprès de chacun d'eux et faire une place aux différents professionnels de « La Croisée des Chemins » en fonction des objectifs que nous avons.

- Convention avec le Grand Chalon : concrétisation d'une convention partenariale et de financement mettant en exergue 4 orientations (se coordonner avec les partenaires en lien avec les jeunes proches de l'exclusion ; informer et sensibiliser les élus du Grand Chalon sur les problématiques de l'exclusion ; contribuer à l'observation sociale des plus fragiles sur le territoire ; participer aux côtés des acteurs institutionnels, à la définition de stratégies et au développement d'actions spécifiques pour les publics cibles relevant du champ d'intervention et de compétence de l'association)
- Reprise des réunions inter-opérateurs de l'asile avec une nouvelle organisation permettant à chaque acteur de s'impliquer dans une dynamique départementale autour du public étranger. Dans ce cadre et pour répondre au besoin des équipes de monter en compétence sur les particularités de leurs missions actuelles et les possibilités d'orientation de leur public en fonction des situations administratives, nous avons ensemble organisé un séminaire devant se dérouler sur le 2^{ème} trimestre 2020 pour l'ensemble des équipes sur le secteur au niveau départemental. Une partie de la journée étant consacrée à des tables rondes, un certain nombre de partenaires y sont associés (avocat, secteur de l'enfance, famille, emploi, insertion, mesures d'accompagnement par le logement).
- Collecte alimentaire de la FACE (Fédération d'Associations Chalonnaise d'Entraide) : les équipes et une partie des résidents de la Maison Relais ont participé à la collecte alimentaire au bénéfice de la FACE. Cela permet aux personnes accompagnées de ne pas être toujours dans un rôle de bénéficiaires mais de bénévoles. Comme tous les participants, ils ont été conviés par le Président du Grand Chalon pour les remercier de leur engagement.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE :

- Finalisation des captations pour les places de l'extension CADA : après avoir répondu à un appel à projet fin 2018 ayant pour objectif l'augmentation des places de 55 à 105, nous devons développer une partie des places sur la première couronne afin d'étendre notre implantation sur l'agglomération. La municipalité de Lux a répondu présente, intégrant 2 familles sur sa commune. Châtenoy-le-Royal a donné un avis favorable mais le parc immobilier étant tendu, nous n'avons pu concrétiser le projet pour le moment.
- Vente de l'Hôtel « Syracuse » qui était destiné initialement à l'implantation des LAM. Suite aux contraintes techniques, le projet a évolué sur le secteur de Montceau-les-Mines. Le Conseil d'Administration a finalisé la vente de l'ancien hôtel en juin.
- Captation de nouveaux logements : suite aux ventes d'appartements par les propriétaires et/ou à des problèmes cumulés de logements dégradés et de voisinage, nous avons renouvelé une partie de notre parc.
- Locaux administratifs : déménagement fin juin des services ASLL et AVDL (7 personnes) sur les locaux de la Verrerie acquis par « Le Pont » car les locaux de la rue Thomas Dumorey devenaient trop exigus. Les salariés ont rejoint les équipes du Pont intervenant sur Chalon-sur-Saône.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Afin d'optimiser les échanges avec les équipes sur le fonctionnement de l'association, les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions et de pouvoir répondre au mieux dans la limite de nos moyens, j'ai maintenu autant que possible les réunions hebdomadaires pour faire part de l'actualité de l'association. Cette année a été riche en mouvements et en changements de par l'évolution des services mais aussi par le nombre de nouveaux recrutements.

- Mouvements du personnel :
 - 4 salariées ont été remplacées durant leur congé maternité (dont 2 ont été précédés d'un arrêt de travail),
 - 2 ruptures conventionnelles ont abouti (à la demande des salariés),
 - Création le 03 septembre 2019 d'un troisième poste de Chef de Services Éducatifs,
 - 5 salariés remplacés durant des arrêts de travail « prolongés »,
 - 21 ETP recrutés dans le cadre des LAM.
- Relance de la campagne d'Entretiens Annuels : après 4 années sans entretien, j'ai souhaité mobiliser les équipes sur cet exercice, afin d'accompagner chaque salarié dans des objectifs professionnels en lien avec la construction de nouvelles équipes et de la fusion à venir.
- Représentant du personnel : Réunions mensuelles et élection du CSE en mars.
- Reprise de l'APP (Analyse des Pratiques Professionnelles) après 2 années de suspension en intégrant 2 notions différentes pour répondre aux attentes des équipes : approche systémique et coaching. Les séances ont lieu mensuellement sur 10 mois et concernent 3 groupes.
- Formation des équipes à Mégabase : pour que chaque salarié puisse débiter l'année 2020 en intégrant les outils du Pont, nous avons organisé des formations en décembre sur ce logiciel qui concerne la majorité des services pour le suivi des dossiers.

MANDAT DE GESTION :

Dès ma prise de poste, j'ai été intégrée à l'équipe de direction du Pont afin d'être partie prenante du mandat de gestion et accompagner les équipes dans la fusion de nos deux associations. Durant cette période, les directions et Conseils d'Administration des deux associations ont travaillé ensemble dans le but de consolider les stratégies de politiques sociales pour renforcer les missions des établissements et services sur le département. Dix-huit mois ont été nécessaires pour le comité de pilotage afin de penser et construire l'avenir de l'association, les conditions de travail des salariés, l'organisation interne, la communication partenariale et la mise en conformité administrative et financière des différents budgets avant la fusion absorption qui a pris effet le 1^{er} janvier 2020.

J'ai ainsi pu progressivement faire glisser ma fonction de directrice de « la Croisée des Chemins » à celle de Directrice de Territoire EST de l'association « Le Pont » par différents moyens et implications :

- Réunions internes fonctionnelles : Comité de Direction, réunion de coordination des services techniques, temps de travail avec les services administratifs et comptables pour uniformiser les pratiques et préparer la nouvelle organisation.
- Réunions par compétence : sur le dernier semestre 2019, des réunions de concertation par service ont commencé à se mettre en place avec les équipes des deux associations. Dans cette dynamique et cette continuité, ces réunions thématiques vont se généraliser en 2020, portées par les chefs de service « compétence », perspective commune à tous les établissements et services. Cela permettra à chaque professionnel de prendre en considération la dimension d'équipe départementale et de pouvoir renforcer les pratiques professionnelles en fonction des particularités des différents territoires. Dans le cadre de ma compétence « Asile », j'ai mené des séances de travail avec les équipes pour concrétiser une procédure « gestion des indus » suite à une demande de la DDCS.
- Accords d'entreprise : négociations salariales avec les CSE des 2 associations pour contractualiser les nouveaux accords d'entreprise relatifs à « la représentation du personnel », au « travail de nuit », à « l'annualisation du temps de travail » et au « forfait jours pour les cadres ». Ces accords ont été appliqués dès le 1^{er} janvier 2020.
- Dernier trimestre : transfert de compétences techniques et hiérarchiques sur le territoire EST et plus particulièrement à Louhans et Tournus

LES AUTRES FAITS MARQUANTS :

- Concert « Père Noël est un Rocker » : 5ème édition en partenariat avec « La Péniche » qui organise un concert au bénéfice des enfants de « La Croisée des Chemins ». Le principe est de remettre un cadeau à l'entrée qui sera offert aux enfants lors d'un goûter de Noël. Ainsi, plus de 250 cadeaux ont été récoltés. Cette année, le groupe des « Tontons Zingueurs » ont fait participer leurs sponsors qui ont offert le goûter pour les familles.
- Contribution au Grand Débat : suite à l'appel national sur le Grand Débat, une réunion a été organisée à la Maison Relais regroupant des personnes accompagnées, des salariés et des administrateurs. Le résultat de nos réflexions a été transmis à la FAS et sur la plate-forme dédiée à cet évènement.
- Rencontre avec le Préfet de Région : dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'asile et de l'intégration en Bourgogne-Franche-Comté, nous avons été conviés à un temps d'échange régional pour évoquer différentes thématiques principalement sur l'accueil, le séjour des demandeurs d'asile et leurs sorties.
- Changement de carte ADA pour les demandeurs d'asile : le Ministère a fait évoluer la carte ADA en unique moyen de paiement et non de retrait ce qui a obligé les associations à changer leur organisation interne pour le paiement des cautions et équiper, à leurs frais, des terminaux de paiement.

Bien que le cadrage de la fusion ait été réfléchi, anticipé et testé, il reste à s'approprier les pratiques de l'association « Le Pont ». L'application de ce cadrage sera mise en place et ajustée tout au long de 2020 en fonction des réalités de terrain qui n'ont pas pu être toutes prises en considération. L'investissement des cadres depuis le début du mandat de gestion va permettre d'accompagner au mieux l'ensemble des catégories professionnelles dans l'exercice de leurs fonctions.

L'adaptation à ce nouveau contexte peut paraître complexe de par sa dimension départementale, plus lourde, mais les premiers retours de réunions départementales thématiques me laissent croire que l'implication de chacun sera plus rapide qu'imaginé. Il y aura évidemment des ajustements nécessaires de toutes parts mais c'est en construisant que nous pourrions renforcer les liens.

Depuis ma prise de poste je n'ai rencontré que des professionnels investis dans leurs missions et qui continuent à l'être malgré quelques résistances qui s'estompent peu à peu. Les innovations de part et d'autre des services enrichissent le quotidien des équipes. La fusion permettra de le faire à l'échelle départementale, en dispensant un accompagnement plus intensif, toujours avec la qualité que nous reconnaissons nos partenaires.

Merci à tous de votre engagement et restez confiant en l'avenir que nous construisons ensemble.

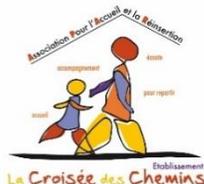
Agnès RADNIC



ACCOMPAGNEMENT

Dispositif Jeunes Majeurs (DJM)

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône



DISPOSITIF JEUNES MAJEURS

MISSION :

Le dispositif s'adresse aux jeunes majeurs ayant bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Le travail d'accompagnement social est global même si la priorité est d'accompagner le jeune dans l'aboutissement de sa scolarité afin d'obtenir un diplôme qui le rendra autonome financièrement à condition d'obtention d'un titre de séjour. Durant le séjour, un travail d'autonomisation est fait sur le logement, ainsi que dans leurs autres droits et devoirs (CPAM, droit du travail, déclaration d'impôts, permis de conduire, recherche de travail...)

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

13 jeunes dans 5 hébergements en diffus sur Chalon-sur-Saône :

- 4 appartements T4 en cohabitation d'hommes,
- 1 studio (femme ou homme).

FINANCEMENT :

L'ouverture du DJM a été réalisée au mois de mai 2017. C'est un établissement conventionné annuellement qui est financé sur le BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » à hauteur de 20€ / j / personne.

Données Quantitatives

Jusqu'en septembre 2019, nous avons 1 jeune femme en studio et 12 jeunes hommes. Depuis le mois septembre nous avons un public exclusivement masculin.

Pour les présents au 31 décembre 2019 :

Situation scolaire et professionnelle au 31 décembre (en chiffre)	Apprentis	Elèves	Salariés	Sous OQTF
	6	2	3	3

Si nous obtenons 14 situations alors que seul 13 jeunes sont présents, c'est simplement parce qu'un des jeunes qui est sous OQTF est en même temps scolarisé dans un nouveau CAP après en avoir obtenu un premier.

Il est à noter qu'en 2018, la majorité des accueils concernait des jeunes en lycée professionnel alors qu'en 2019 les jeunes arrivant sont majoritairement en apprentissage (4 sur 5).

L'accompagnement d'un jeune en lycée professionnel implique qu'il n'a pas de ressources. Il faudra attendre qu'il obtienne son CAP pour pouvoir faire des recherches de travail (souvent en intérim) ou qu'il accède à un contrat de professionnalisation en alternance.

Nous pouvons constater que ces jeunes à leur arrivée en France ont souvent été orientés sur des formations par défaut, ne correspondant pas toujours à leurs aspirations. Cela explique qu'ils désirent parfois faire un autre CAP après l'obtention du premier.

Délais de prise en charge :

En 2019, 4 587 journées ont été réalisées pour 4 745 journées théoriques soit un taux d'occupation de 96,67 %. 4 jeunes sont sortis et 5 sont entrés sur l'année soit un taux de rotation de 32 %.

La durée moyenne de prise en charge a été de 600 jours (plus d'un an et demi) avec des périodes variant de 426 à 720 jours. (certains sont arrivés en 2017).

Données Qualitatives

De part leur parcours, ces jeunes ont souvent une maturité importante au regard de leur âge réel. Pour autant, il leur manque des éléments de culture administrative d'où notre accompagnement.

Si le principe de l'hébergement diffus permet d'accompagner à l'autonomie dans des conditions réelles d'existence au sein de la ville, le principe de cohabitation a été également apprécié par certains jeunes ayant connu uniquement des structures d'accueil collectives et qui ont dû trouver des repères au sein d'un nouveau quartier, parfois dans une nouvelle ville.

Accompagnement social en DJM :

L'hébergement en appartements permet de recentrer les objectifs de l'accompagnement à tous les niveaux (santé, scolarité et procédures) en favorisant au maximum l'autonomie des personnes. Une attention particulière est portée sur :

Demandes de titres de séjour :

Situation à l'arrivée (en chiffre)	Titre de séjour étudiant	Titre de séjour VPF	Titre de séjour travail temporaire	Récépissé	Nationalité française	Autre
	2	1	1	11	1	1

Ce tableau indique la situation à l'arrivée. Certains Jeunes sont présents depuis l'ouverture du service.

1 des jeunes présents est arrivé en 2017, il n'avait pas de document de séjour, ni récépissé ni titre de séjour. C'était au début de l'ouverture du dispositif.

Situation au 31 décembre (en chiffre)	Titre de séjour étudiant	Titre de séjour VPF	Titre de séjour travail temporaire	Récépissé
	1	2	2	4

5 jeunes en carte de séjour d'un an :

- 1 devrait quitter l'hébergement prochainement ainsi que 1 jeune français,
- 2 sont en apprentissage avec peu de ressources pour aller vers le logement autonome,
- 1 qui a une carte pluriannuelle rechercher du travail mais n'a pas trouvé depuis sa sortie scolaire.

Sous récépissé ils ne peuvent accéder au logement. Il est nécessaire d'attendre la décision de la Préfecture pour le titre de séjour.

Au 31 décembre 2019, 3 jeunes étaient sous OQTF dont 2 travaillaient en CDI 24 h au moment du retrait de leur titre de séjour.

Situation à la sortie (en chiffre)	Titre de séjour étudiant	Titre de séjour VPF	Titre de séjour travail temporaire	Récépissé	Nationalité française	Sans titre
	1	0	2	0	0	1

4 jeunes ont quitté le dispositif (dont 2 pour une colocation et 2 qui sont partis sans laisser d'adresse ni de nouvelles).

1 apprenti et 1 jeune en Intérim ont été vers le logement autonome en cohabitation.

1 jeune a changé de département pour poursuivre après son CAP sur un BAC pro.

1 jeune sous OQFT et en souffrance psychiatrique est rentré dans son pays d'origine sans demander d'ARV mais par ses propres moyens.

Pour réaliser notre mission vers le logement autonome, deux conditions sont nécessaires : des ressources stables et une carte de séjour.

Vie sociale :

Nous constatons que ces jeunes sont très en lien avec des clubs sportifs, notamment de football. Cet engagement sportif est source d'intégration pour eux et de développement du réseau social qui peut être pour eux des référents.

Suivant les jeunes, la dynamique d'accompagnement social est différente. Certains veulent quitter au plus tôt l'hébergement et aller vite vers l'autonomie, d'autres ont tendances à se laisser porter et freinent les démarches.

Modalités de sortie :

Les sorties (turnover 1 / 3 des jeunes accueillis) sont de différents types :

- 1 changement de ville pour continuer des études,
- 1 retour volontaire au pays suite à OQTF (sans aide ARV ni reconduite à la frontière),
- 2 jeunes qui se sont installés ensemble en colocation car ils avaient les titres de séjour et les ressources suffisantes.

L'objectif principal du Dispositif Jeunes Majeurs est de permettre un passage entre la sortie de l'ASE et un logement autonome, donc une mise à abri du jeune. Cet objectif est relativement accessible quand les jeunes ont des titres de séjour d'un an (conditions pour entrer dans le logement social) et des ressources stables et suffisantes.

Pour les apprentis, nous sommes confrontés à des salaires très bas (610 € en moyenne). Même si des dispositifs d'aides existent (action logement, APL...) cela ne permet pas de passer la barre d'un revenu suffisant pour envisager un départ en logement autonome ou adapté (FJT, Résidence Sociale).

Dans ce cadre, la colocation est une solution que 2 jeunes ont adoptée cette année. Nous avons dû pour cela travailler en amont car des bailleurs sociaux ne souhaitent pas de colocation qui rend complexe la gestion du bail, essentiellement en cas de départ de l'un des colocataires.

Les bailleurs sociaux ne proposent pas de contrats en colocation. Les jeunes sont cotitulaires du bail. Cela induit pour les droits APL de la CAF la prise en compte des revenus du binôme et non pas un calcul des droits individuels. Cette situation est handicapante quand les revenus sont très différents (ex : 1 200 € en intérim, 600 € apprentissage).

Perspectives 2020

Dans le souci de la recherche de fluidité de ce dispositif, la Préfecture a établi un mode opératoire relatif au DJM daté du 30 janvier 2020. Il a pour objectif de cadrer les mouvements et les objectifs en intégrant les critères de fin d'hébergement. Ce mode opératoire implique l'exclusion de 3 jeunes sous OQTF.

Le nouveau contrat d'hébergement 2019 insiste sur les objectifs de cet hébergement et sa durée. Signé de façon trimestrielle, c'est un point d'appui pour le travailleur social permettant d'évaluer les objectifs pour aller vers le logement autonome.

En 2020, nous approfondirons ce travail de manière plus opérationnelle avec des objectifs définis pour chaque jeune à l'occasion de ces renouvellements permettra de remettre chaque jeune devant sa situation, lui indiquant les objectifs qui restent à réaliser pour aller vers l'autonomie que ce soit dans l'accès au logement, mais aussi dans la prise en charge de l'ensemble des nécessités de sa vie : hygiène de vie, administrative, gestion, insertion...



ASILE

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

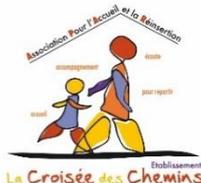
15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône

Dispositif Post Asile

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône

Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA)

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône



CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Le CADA est un établissement social mentionné au L. 312-1-I et des articles L.348-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). « Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile a été enregistrée, pendant la durée d'instruction de cette demande ». (Article L. 348-2 du CASF). Ces personnes, en procédure normale ou accélérée, sont orientées par le Dispositif National d'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

105 places réparties sur 23 logements dans le parc immobilier public et privé de Chalon-sur-Saône et Lux :

- 7 appartements T3,
- 13 appartements T4,
- 3 appartements T5.

FINANCEMENT :

Établissement autorisé depuis le 28 novembre 2006 financé par dotation globale sur le BOP 303 à un prix de journée de 19,50 €.

Données Quantitatives

Sur l'année 2019, 130 personnes ont été prises en charge sur le CADA, ce qui représente 57 adultes et 73 enfants. Parmi celles-ci 15 nouvelles situations (7 familles dont 3 monoparentales, 1 femme isolée et 7 hommes isolés).

Âge des personnes à l'entrée	-18	18-25	26-35	36-45	46-55	55-65	65-75	+75
2019	73	14	29	8	6	0	0	0

Évolution quantitative du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

Les orientations OFII provenant du national entraînent une diversification des origines des personnes accueillies.

Nous sommes amenés à être en sur-occupation régulièrement pour compenser les pertes de journées dues au temps d'attente entre l'orientation et l'accueil effectif. L'OFII rencontre parfois des difficultés à recontacter les personnes orientées pour organiser le départ sur le lieu d'hébergement ou garde les places pour des opérations nationales telles un démantèlement de camps ou une opération pour héberger des relocalisés par exemple.

Activités	Capacité autorisée	Nombre de journées d'ouverture	Nombre théorique de journées	Nombre réel de journées	Taux d'occupation réel
En 2019	105	365	38 325	37 669	98,28 %
Du 01/10/18 au 31/12/18	105	92	9 660	6 449	66,76 %
Du 01/01/18 au 30/09/18	55	273	15 015	15 337	102,14 %
TOTAL EN 2018					88,29 %
En 2017	55	365	20 075	20 694	103,08 %
En 2016	55	366	20 130	20 055	99,63 %
En 2015	55	365	20 075	19 297	96,12 %
En 2014	55	365	20 075	21 784	108,51 %

Données Qualitatives

L'implantation de logements sur la commune de Lux a eu un impact sur l'accompagnement au quotidien des familles. En effet, cela engendre des difficultés de mobilité supplémentaires par rapport aux familles logées à Chalon-sur-Saône, et un certain isolement (éloignement des associations caritatives...).

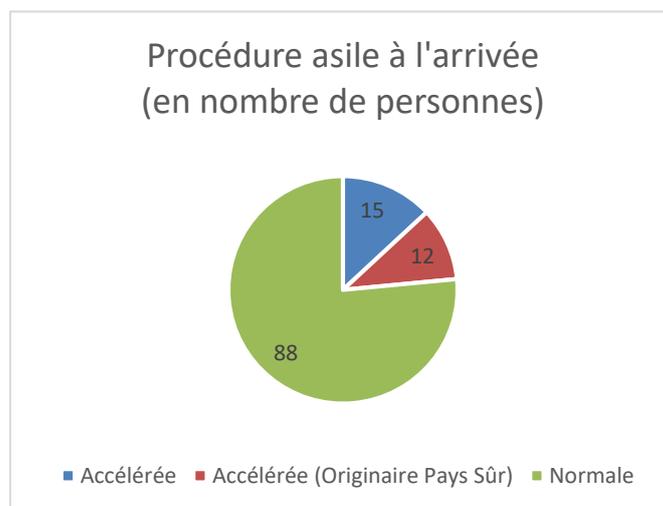
Au 31 décembre 2019, l'équipe du CADA comprend 6,70 ETP dont 72,39 % de travailleur social (4,85 ETP), 14,18 % de services généraux et administratifs (0,95 ETP) et 13,43 % de direction soit 0,90 ETP.

Dans le cadre des accompagnements, une attention particulière est portée sur :

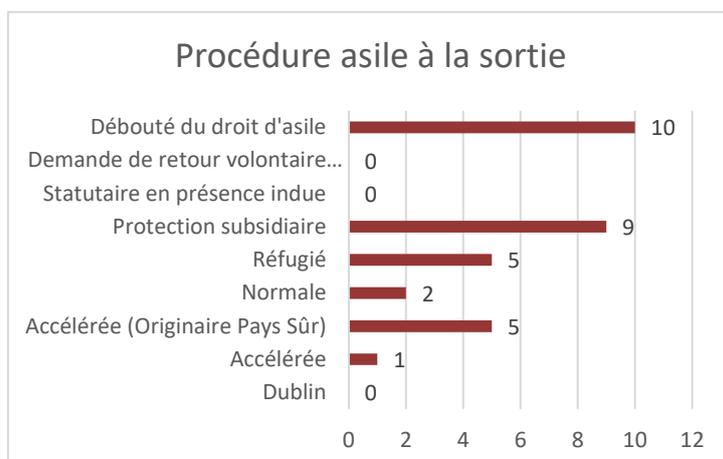
Dossiers de demande d'asile :

Les personnes accueillies arrivent à différents niveaux de procédure. Les travailleurs sociaux sont donc amenés à élaborer ou compléter les dossiers avec elles.

Une des particularités de 2019 en matière d'asile a été la mise en place de la nouvelle loi asile et immigration du 10 septembre 2018. Cela a eu un impact pour les travailleurs sociaux dans leurs pratiques (besoin de formation). Les procédures accélérées reçoivent désormais des OQTF en cours de procédure, lorsque l'OFPRA prend une décision de rejet. Ceci peut impliquer une fin des conditions matérielles d'accueil (CMA) pouvant conduire à une sortie de notre dispositif.



14 personnes ont obtenu une protection internationale ce qui représente 5 ménages.
 10 personnes déboutées du droit d'asile sont sorties du CADA ce qui représente 3 ménages.
 8 personnes ont quitté le CADA en cours de procédure ce qui représente 4 ménages.



Scolarisation :

Lors de l'arrivée des familles, certains enfants n'ont jamais été scolarisés ; des rendez-vous sont donc pris afin que les futurs élèves passent des tests qui permettront une orientation dans des classes au plus près de leur niveau. Un nombre important d'élèves sont ainsi orientés sur les classes UPE2A, à destination du public allophone. Parfois ce n'est pas possible car les places sont toutes pourvues.

Toutes les familles sont systématiquement accompagnées pour les inscriptions des enfants et reçoivent toutes les informations concernant le système scolaire et périscolaire.

Selon les situations, l'accompagnement lié à la scolarité des enfants reste parfois nécessaire dans la durée, en lien avec le corps enseignant. Et il est parfois important de trouver un relais pour un soutien scolaire (soutien scolaire le mercredi mis en place par CICFM).

Une enseignante UPE2A a été détachée de Chalon-sur-Saône pour intervenir à Lux où nous avons acquis deux logements.

Scolarité	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée général	Lycée professionnel	Autres
En 2019	13	31	15	2	3	3

Ouverture vers l'extérieur :

Face aux demandes d'intégration des résidents, le CADA proposait jusqu'alors des animations collectives culturelles et de loisir aux résidents. Les travailleurs sociaux se sont rendus compte que ces activités ne trouvaient que peu d'intérêt in fine auprès des résidents pour plusieurs raisons (prix, conditions d'âge pour assister aux spectacles, oubli de la part des résidents...).

L'équipe du CADA a alors réfléchi à mettre en place des temps de convivialité entre les résidents afin de créer du lien entre les familles et les isolés et de recueillir également les désirs des résidents en matière d'activités qui peuvent être proposées tout au long de l'année. Ces temps ont permis de faire émerger leurs attentes et envies. Suite à cela deux sorties collectives ont été réalisées : sortie à la journée à la Citadelle de Besançon, sortie à Lyon avec visite du Vieux-Lyon en première partie de journée et Aquarium ou Musée Confluences en deuxième partie de journée.

Un projet jardin a été mis en place au niveau de la Croisée des Chemins en transversalité sur l'ensemble des services. Plusieurs résidents du CADA y ont participé régulièrement.

Nous avons constaté un développement et une meilleure organisation dans la mise en place de cours de français. Les associations commencent cependant à être saturées du fait notamment de l'augmentation des personnes en demande d'asile accueillies sur le bassin chalonais alors que l'offre de bénévoles dispensant ces cours n'augmentent pas dans les mêmes proportions.

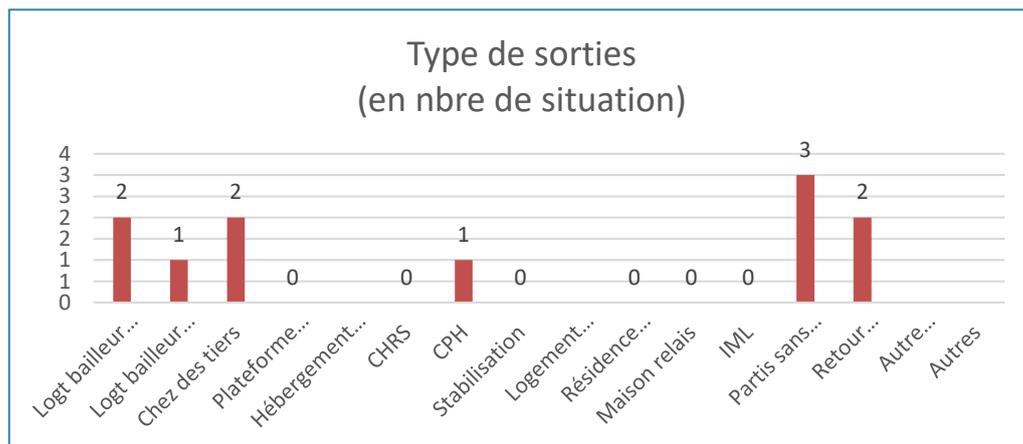
Suivi sanitaire :

Le Centre Départemental de Santé 71 qui a ouvert en 2018 a permis de pallier à la pénurie de médecins traitants. Il reste néanmoins des carences sur la prise en charge psychologique adaptée à ce public souffrant de forts traumatismes. La difficulté constatée reste la barrière de la langue et le manque d'interprètes lors des visites médicales à effectuer dans les quinze premiers jours de l'arrivée.

Nous avons accompagné 4 femmes enceintes sur la même période ce qui a amené l'équipe du CADA à réfléchir à des outils adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de ces ménages. Ainsi, des temps de travail ont débouché sur la création de fiches pratiques traduites en plusieurs langues afin d'étayer l'accompagnement des femmes enceintes. Ce travail a été fait en collaboration avec la PMI (sages-femmes). Ce qui a permis de renforcer le partenariat avec cette structure.

Dans un second temps, la rencontre avec les médecins de PMI a permis de mettre en place un outil de transmission d'informations afin que les médecins puissent avoir des éléments essentiels en amont du premier rendez-vous en PMI.

Modalités de sorties :



Sur 3 ménages déboutés, 1 demande d'aide au retour volontaire (ARV) a été sollicitée en 2019 et a abouti. 1 famille en cours de procédure a sollicité une demande d'aide au retour volontaire (ARV) suite à un rejet de l'OFPRA. Ceci s'explique avec la mise en place de la nouvelle loi asile et immigration où le Préfet peut prendre une OQTF conduisant possiblement à un arrêt des CMA, lorsqu'une famille en procédure accélérée, originaire d'un pays considéré comme « sûr » par l'OFPRA, obtient un rejet de la part de ce dernier.

3 personnes sont parties sans laisser d'adresse en cours de procédure, notamment pour rejoindre des compatriotes suite aux orientations de l'OFII pour deux d'entre eux ou suite à un rejet de la part de l'OFPRA pour le dernier.

Pour les sorties de personnes statutaires du CADA, nous remarquons que le partenariat avec les bailleurs sociaux s'est renforcé puisqu'ils ont relogé 50 % des ménages sous protection. Un isolé a intégré un logement dans le parc privé. La nouvelle loi a aussi permis l'augmentation des moyens en matière d'intégration des personnes possédant une protection (dispositifs HOPE, AGR...). 1 personne reconnue réfugiée a pu intégrer le dispositif HOPE en 2019. Enfin, 1 famille a été orientée en CPH.

Le partenariat avec Solidarité CAF s'est renforcé par voie dématérialisée ce qui participe à l'ouverture plus rapide des droits sociaux (prestations familiales, RSA).

Perspectives 2020

L'évaluation de l'année 2019 nous permet de fixer des objectifs pour 2020 :

- Diversification des sorties collectives, avec une vigilance particulière pour les souhaits des personnes accueillies,
- Poursuite des petits déjeuners des résidents pour redynamiser le collectif,
- Continuité des rencontres inter-opérateurs avec les différents partenaires de Saône-et-Loire,
- Réunion interne départementale afin d'optimiser les pratiques de chaque territoire,
- Poursuite du jardin partagé, en lien avec les autres services du site La Croisée des Chemins,
- Mise en place d'une action collective sur le tri sélectif dans les logements,
- Mise en place du projet FLE, afin de pallier aux manques de cours de français sur le bassin chalonnais. Ce projet est soutenu via la Coordinatrice FLE de l'Association Le Pont basée au CADA de Montceau-les-Mines.



DISPOSITIF POST ASILE

MISSION :

Il s'agit d'un dispositif de mise à l'abri afin que les familles poursuivent, selon leurs possibilités, leurs démarches en vue de la régularisation de leur situation administrative, ou dans l'attente d'un retour dans leur pays d'origine (ARV ou mesure d'éloignement).

IMPLANTATION :

Au 31 décembre 2019 il comprend 56 places sur Chalon-sur-Saône soit 10 logements en résidence sociale, dans le parc immobilier public et privé :

- 1 appartement T2,
- 3 appartements T3,
- 6 appartements T4.

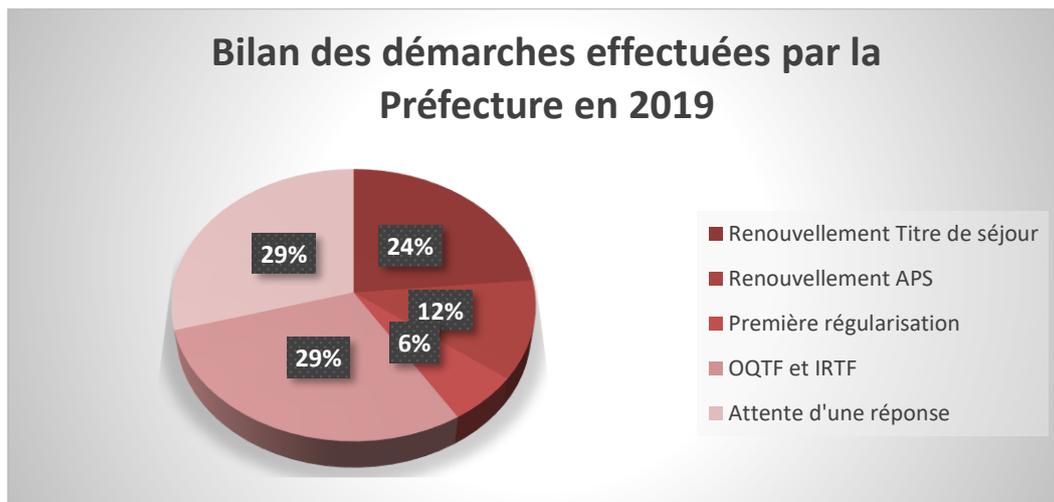
FINANCEMENT :

Conventionné annuellement sur le BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » il est soumis aux règles de fonctionnement prescrites par la DDCS. Ce dispositif est en cours de fermeture ; le financement est ajusté au fur et à mesure des sorties.

Données Quantitatives

Au cours de l'année 2019, 15 ménages ont été hébergés sur 15 lieux d'hébergement, 85 personnes au total (soit 43 adultes et 42 enfants).

5 ménages (29 personnes) ont quitté le dispositif Post-Asile au cours de l'année 2019 et il y a eu une naissance.



Données Qualitatives

L'insertion professionnelle :

Au sein de chaque famille possédant un titre de séjour, au moins une personne a travaillé au cours de l'année 2019. En effet, sur les 12 personnes qui ont un titre de séjour ou une APS, 7 ont un emploi et 3 sont en recherche d'emploi.

Situation professionnelle au 31 décembre 2019 :

CDD	CDDI	CDI	Intérim	Démarches d'insertion	Sans emploi
1	2	3	1	3	12

La non maîtrise ou maîtrise partielle du français reste un frein majeur pour les personnes accompagnées. Le nombre d'heures de cours obligatoire (100 h au maximum) dispensé par l'OFII peut être insuffisant pour permettre à certaines personnes de maîtriser un oral / écrit optimal pour accéder à l'emploi.

Par ailleurs un ménage, du fait de son APS, n'a pas la possibilité d'être inscrit à Pôle Emploi et donc de pouvoir accéder aux entreprises et agences d'intérim d'insertion. Ainsi, cela freine son accès à l'emploi et au logement autonome.

Scolarisation :

Les familles vivant souvent depuis plusieurs années à Chalon-sur-Saône, sont plutôt autonomes quant à la scolarité de leurs enfants.

Nombre d'enfants scolarisés au 31 décembre 2019 :

Maternelle	Primaire	Collège	Lycée général	Lycée professionnel	Supérieur	IME
8	11	12	7	4	1	1

Une aide à la gestion quotidienne et budgétaire :

Cette aide est proposée aux personnes nécessitant un accompagnement éducatif budgétaire (démarches administratives, gestion du budget...).

Lorsque les ménages obtiennent un titre de séjour, celui-ci peut parfois ouvrir droit aux prestations familiales (en fonction du lieu de naissance des enfants et de l'article de loi selon lequel le couple ou la personne a été régularisé) et aux prestations sociales (Allocation logement, AAH), AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé).

Ces prestations, au regard des critères des bailleurs sociaux, ne sont pas des ressources suffisantes pour accéder à l'autonomie financière et à un logement autonome. L'accès à l'emploi reste ainsi la seule possibilité pour permettre à ces familles d'accéder à un logement autonome.

En l'absence de titre de séjour, les ménages ne peuvent percevoir de ressources. Les familles sollicitent alors l'aide des associations caritatives et peuvent se tourner vers l'Aide Sociale à l'Enfance et la Famille (ASEF) pour des aides alimentaires exceptionnelles ou des chèques "ASEF".

Ainsi, fin 2019, 6 ménages sur 7 perçoivent l'ASEF mensuellement, depuis l'arrêt du versement de l'Allocation pour Demandeur d'Asile.

Les parents, dont les enfants sont scolarisés au collège et lycée, peuvent également prétendre aux bourses scolaires.

Suivi sanitaire :

L'ensemble des ménages a accès aux soins essentiels avec l'ouverture des droits à la couverture santé. Fin 2019, les 7 ménages en situation irrégulière bénéficient de l'Aide Médicale d'État ainsi que de la Complémentaire Santé Solidaire.

Les 4 ménages qui ont un titre de séjour ou une APS bénéficient de la Protection Universelle Maladie ainsi que d'une Complémentaire Santé Solidaire.

Parmi ces 4 ménages, 2 d'entre eux ont été accompagnés pour souscrire à une mutuelle partenaire (ressources supérieures au plafond de la CSS versée par la CPAM).

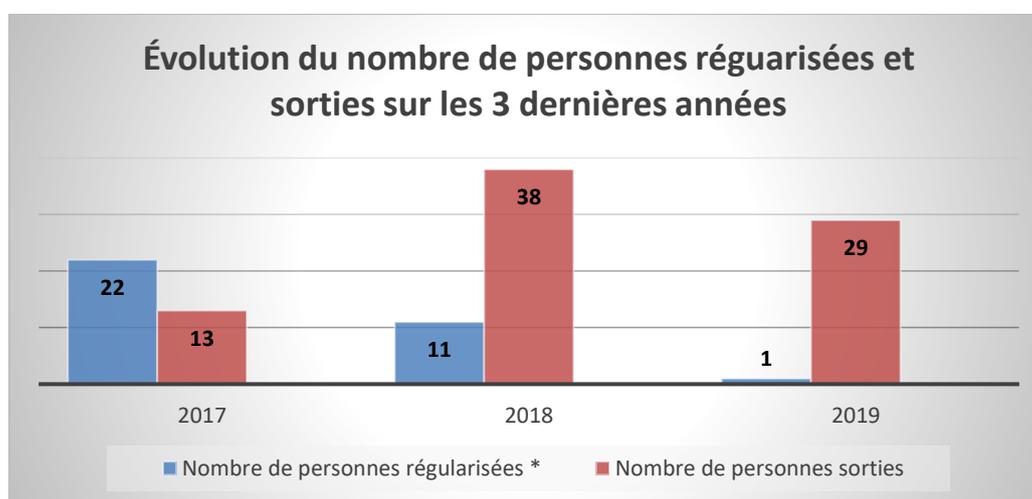
Certaines personnes sont accompagnées pour des problématiques psychologiques, notamment par l'infirmière de l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey intervenant à l'association, ou auprès de professionnels extérieurs.

2 familles sont concernées par une problématique handicap. En fonction des besoins de la famille, il appartient au travailleur social de les accompagner notamment au niveau administratif, de les orienter et de faire le lien, si nécessaire, avec les différents partenaires (MDPH, employeur, PLIE, IME...).

Sortie du dispositif :

En 2018, 8 ménages ont quitté le Post-Asile dont 7 ont accédé au logement autonome. 4 autres ménages ont obtenu des titres de séjour "vie privée et familiale".

Il est à noter qu'en 2019, 3 ménages de moins ont quitté le dispositif par rapport à 2018 et aucun ménage n'a obtenu la délivrance d'un premier titre de séjour.



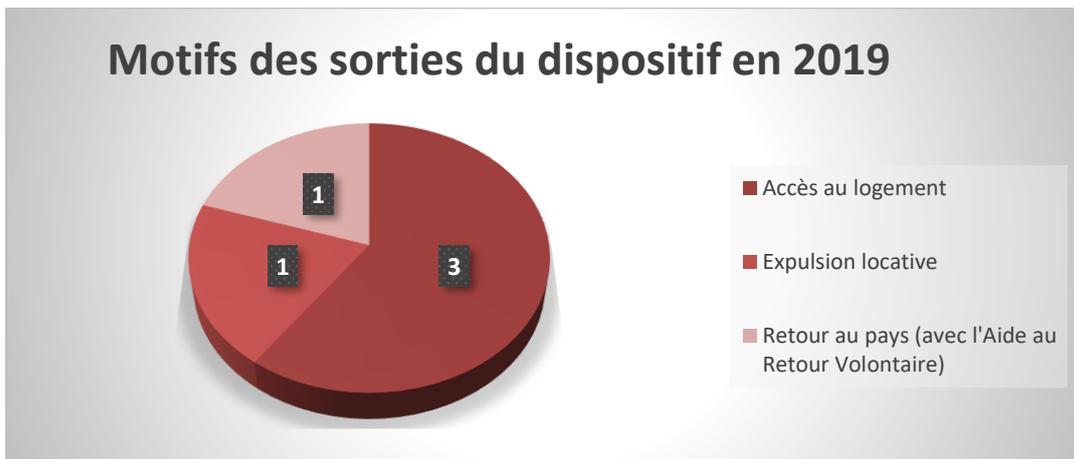
* seul les premières demandes sont comptabilisées (APS comprises)

Afin de favoriser les sorties, les familles ont pu bénéficier d'un accompagnement pour des démarches de régularisation de leur situation administrative :

- Renouvellement de titre de séjour auprès de la Préfecture,
- Dossiers de demande de logement (logement social, résidence sociale, Contingent Préfectoral...),
- Accès aux droits (CMU, prestations familiales, AAH...).

Ainsi, en 2019, 5 ménages (soit 29 personnes) ont quitté le dispositif Post-Asile au cours de l'année 2019.

Motifs des sorties du dispositif en 2019



Malgré les freins relatifs aux ressources précaires et au statut administratif, 3 ménages ont pu quitter le dispositif et accéder au logement autonome via le parc public (bailleurs sociaux).

Le partenariat mis en place avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire a favorisé les sorties du dispositif. En effet, ce partenariat permet davantage d'échanges et de réactivité par rapport à la demande de logement des personnes accompagnées. Ainsi, un ménage a pu participer à des portes ouvertes organisées par Habellis (bailleur social) et a signé un bail pour un appartement à la suite de cette rencontre.

Des mesures d'accompagnement liées au logement ont été mises en place pour 2 de ces ménages. Ces mesures permettent de consolider l'accès au logement autonome, tout en veillant au suivi des démarches administratives liées à ce public (exemple : renouvellement des titres de séjour).

Un jeune, majeur, dont les parents ont accédé au logement autonome, a quant à lui intégré le service d'Accompagnement au Logement Temporaire avec sa compagne et leur fils.

Les familles régularisées ont mis entre 1 an et quasiment 2 ans pour quitter le dispositif et accéder au logement autonome.

Un ménage a accepté l'Aide au Retour Volontaire et un autre a été expulsé au niveau locatif.

Enfin, il est à noter que 3 ménages supplémentaires ont quitté le dispositif en janvier et février 2020 afin d'accéder au logement autonome.

Perspectives 2020

La fermeture du dispositif Post-Asile est annoncée depuis fin d'année 2017.

À partir de février 2020, il est à noter que sur les 7 familles restantes, une seule possède des APS. Les autres familles sont toutes dans une situation irrégulière.

Les services de la Préfecture ont, au cours de l'année 2019, procédé à des décisions de mesure d'éloignement (OQTF, IRTF) et projettent de continuer sur 2020. Malgré les mesures d'éloignement ainsi que la proposition d'Aide au Retour Volontaire, ces familles présentes depuis plus de 5 ans sur le territoire n'ont pas la volonté ni le souhait de quitter celui-ci.

La perspective de fermeture de dispositif à court terme empêche d'avoir de la visibilité sur les différentes échéances. Les délais de traitement des dossiers (mesures d'éloignement ou délivrance d'un titre de séjour) par la Préfecture impactent les sorties du dispositif.



HÉBERGEMENT ET SERVICE D'URGENCE DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Service qui accueille des demandeurs d'asile, quelle que soit la procédure (procédure accélérée et normale, Convention Dublin) qui ont accepté les conditions matérielles d'accueil lors du rendez-vous au GUDA (Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile).

Ces personnes sont orientées par le Dispositif National d'Accueil (DNA) géré par l'OFII départemental.

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

52 places réparties sur 12 logements en résidence sociale et dans le parc immobilier public :

- 2 appartements T2,
- 6 appartements T3,
- 4 appartements T4.

FINANCEMENT :

Établissement conventionné annuellement depuis 2001 qui est financé sur le BOP 303 à hauteur de 15€ / j / personne.

Données Quantitatives

Le public accueilli est essentiellement composé de familles. Nous constatons une augmentation du nombre de personnes accompagnées en 2019. En effet, en 2018 le service HUDA a pris en charge 79 personnes sur l'année contre 87 en 2019. Nous avons accueilli 6 hommes seuls sans enfant, 3 femmes seules sans enfant et 17 couples avec enfants.

L'accompagnement des personnes en procédure accélérée engendre un turn-over important. Cette tendance est liée directement à la réforme relative au droit d'asile du 10 septembre 2018.

Âge des personnes hébergées :

-18 ans	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	55-65 ans	65-75 ans	+75 ans
42	9	16	14	4	1	1	0

Délais de prise en charge :

La durée de séjour moyenne est de 397 jours contre 467 jours en 2018 et 587 jours en 2017. Cette diminution est essentiellement due à la réforme du droit d'asile qui prévoit la réduction des délais de procédure.

Données Qualitatives

L'hébergement en appartement permet de recentrer les objectifs de l'accueil autour de la famille et de mieux individualiser l'accompagnement à tous les niveaux (santé, scolarité et procédures), en favorisant au maximum l'autonomie des personnes.

Dans le cadre des accompagnements, une attention particulière est portée à :

Dossiers de demande d'asile :

L'orientation de personnes / familles en procédure normale sur le service HUDA a entraîné une évolution significative dans les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux.

En 2019, 46,34 % des personnes prises en charge étaient placées en procédure Dublin. Au cours de l'année, l'ensemble de ces personnes sont passées en procédure accélérée.

La mise en place des pôles régionaux Dublin (Besançon pour notre région) a eu pour conséquence une diminution forte des orientations sous cette procédure.

À l'arrivée, 36,59 % des personnes accueillies étaient placées en procédure de demande d'asile accélérée et 15,85 % en procédure normale.

Situation au terme du suivi :

Durant l'année 2019, aucune personne hébergée sur le service HUDA n'a obtenu la protection. Nous pouvons expliquer ce résultat du fait que les personnes / familles placées en procédure accélérée obtiennent rarement une protection du fait qu'elles sont originaires de pays dits « sûrs » (liste OFPRA) et sont déboutées en quelques mois.

Suite au rejet du statut, nous constatons une augmentation du nombre de demandes d'Aide au Retour Volontaire (ARV), soit 64,71 % (22 personnes). D'autres décident de partir sans laisser d'adresse.

Quant aux personnes déboutées du droit d'asile, elles étaient 54 au terme du suivi.

Scolarisation :

Lors de l'arrivée des familles, certains enfants n'ont jamais été scolarisés, des rendez-vous sont donc pris afin que les futurs élèves passent des tests qui permettront une orientation dans des classes au plus près de leur niveau. Un nombre important d'élèves sont ainsi orientés sur les classes UP2A, à destination du public allophone.

Toutes les familles sont systématiquement accompagnées dans la réalisation de l'inscription des enfants et dans l'information du système scolaire et périscolaire.

Selon les situations, l'accompagnement lié à la scolarité des enfants reste parfois nécessaire dans la durée, en lien avec le corps enseignant. Le partenariat se fait avec les dispositifs d'apprentissage du français (classe UP2A du primaire au lycée sur orientation du service éducation de la ville de Chalon-sur-Saône ou du CIO).

Maternelle	Primaire	Collège	Lycée général	Lycée professionnel	Autre
8	12	13	2	0	0

Ouverture vers l'extérieur :

Cette année 2019 a également été marquée par l'organisation de nombreux projets collectifs en lien avec le CADA du site de la Croisée des Chemins :

- Le petit déjeuner,
- La visite de la ville de Besançon,
- La visite de la ville de Lyon,
- La sortie au bowling,
- Le jardin collectif.

Ces moments conviviaux ont été mis en place car la plupart des personnes hébergées en appartement diffus, ont des difficultés à se rencontrer et à créer du lien.

Les familles / personnes arrivées depuis peu sur le territoire sont souvent isolées et ont peu de lieux de rencontre (mis à part les restaurants du cœur ou autres associations). La barrière de la langue n'aide pas à cette ouverture vers l'extérieur.

Ces actions collectives ont permis de renforcer les liens d'accompagnement mais aussi d'évaluer les progressions en français de certains.

Suivi sanitaire :

La majorité des familles rencontrent des difficultés de santé. Les liens nécessaires sont réalisés avec les médecins, le service de la PASS à l'hôpital et avec le service de mobilité psychiatrique notamment par la présence une demi-journée par semaine d'une professionnelle au sein de « La Croisée des Chemins ».

Les traumatismes et les souffrances psychiques sont nombreuses et l'accompagnement en ce domaine demande donc plus ou moins de temps selon les familles. Or la diminution du temps de prise en charge et le manque de professionnels complexifient la prise en charge.

Au sein des familles que nous accompagnons, nous avons remarqué un nombre important de femmes enceintes. Suite à différentes rencontres entre les professionnels, des outils ont été mis en place et sont traduits lorsqu'une femme enceinte est prise en charge sur un des services asile.

Ces outils sont : une fiche urgence accouchement, une fiche indiquant le rôle de chaque intervenants, les différentes méthodes de contraception, les démarches administratives, la préparation à la naissance et à l'accouchement et les recommandations pendant la grossesse.

Ces fiches traduites permettent aux femmes et leurs conjoints de préparer la naissance.

Perspectives 2020

L'évaluation de l'année 2019 permet de programmer des objectifs pour 2020 :

- Maintenir des liens permanents avec les partenaires présents sur le territoire,
- Harmoniser nos pratiques avec celles des salariés HUDA de l'Association Le Pont,
- Suite à la demande de nombreux partenaires (éducation nationale, mission locale...), une réunion de présentation du Pôle Asile sera organisée.



HÉBERGEMENT - LOGEMENT

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale (SARS)

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône

Intermédiation Locative (IML)

110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône

Pension de Famille

14, rue Louis Pasteur 71380 Saint Marcel



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

MISSION :

L'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement est destiné aux familles n'ayant pas une autonomie suffisante pour accéder à un logement décent et autonome ou pour s'y maintenir en raison de leurs problématiques économiques, sociales, familiales, d'hébergement et de logement.

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

Accompagnement sur l'année 2019 : 1 397 mois / mesure réalisés sur 1 400 conventionnés sur le bassin Louhannais et Chalonnais (Lot N° 1)

FINANCEMENT :

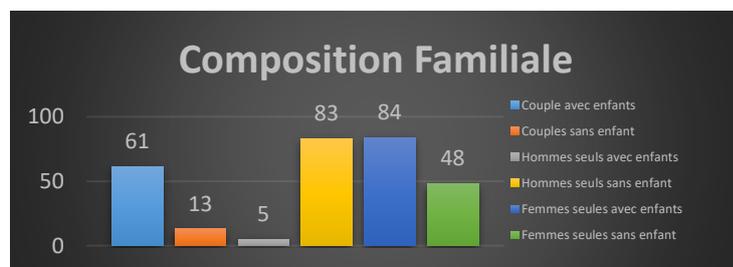
Conseil Départemental 71 à hauteur de 254,07 € mois / mesure

CONTEXTE :

« La Croisée des Chemins » a répondu en 2018 à un nouvel appel à projet proposant une augmentation du nombre de mesures allouées sur le Lot n°1 (de 1 000 à 1 400 mois / mesure) et une évolution de la durée initiale des accompagnements à 9 mois. La nouvelle convention s'est mise en place début 2019. Si dans un premier temps le Conseil Départemental a validé la mise en place des mesures avec une durée initiale de 9 mois, celui-ci, après échanges avec des élus, est revenu sur sa décision. Ainsi, à compter de février, les mesures sont repassées, à une durée initiale de six mois. Après avoir expérimenté pendant 3 mois cette « formule », l'équipe a été contrainte de revenir à son ancienne organisation malgré une plus-value indéniable : efficacité de l'accompagnement, diagnostic affiné, gain de temps par l'économie d'une évaluation intermédiaire.

Données Quantitatives

En 2019, le service ASLL a accompagné 294 familles (254 situations chalonnaises et 40 louhannaises). Ce qui représente 12 situations supplémentaires par rapport à l'année précédente. Si en 2018 nous pouvions constater une liste d'attente sur le service, cela n'a pas été le cas en 2019. Le renfort d'une salariée à 0,50 ETP en lien avec les 400 mesures supplémentaires, a permis de fluidifier la file active permettant ainsi une prise en charge rapide après la validation de l'orientation. Au 31 décembre 2019,

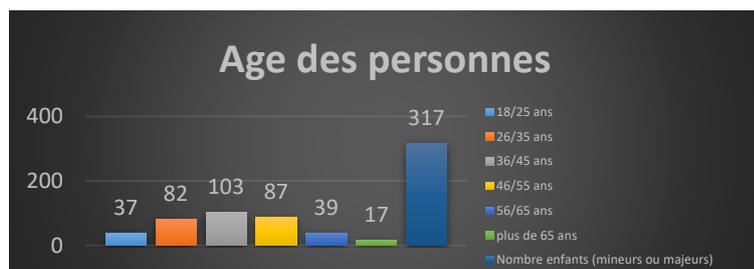


l'équipe de l'ASLL comprend 5,70 ETP (5,50 ETP de travail social et 0,20 ETP de services administratifs).

Malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente, plus de la moitié des ménages accompagnés sont des parents (51 %) dont 59 % sont des familles monoparentales et 45 % des femmes. 64 % d'entre elles, sont

seules avec des enfants. Cette réalité, déjà bien présente en 2018, a demandé à l'équipe de TS de renforcer le travail avec les partenaires des services du département concernés par la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité (PMI, ASEF, MAGBF, AED, AEMO) afin d'apporter un étayage fondamental pour ces familles. Par ailleurs, le nombre d'hommes accompagnés reste stable et n'a pas

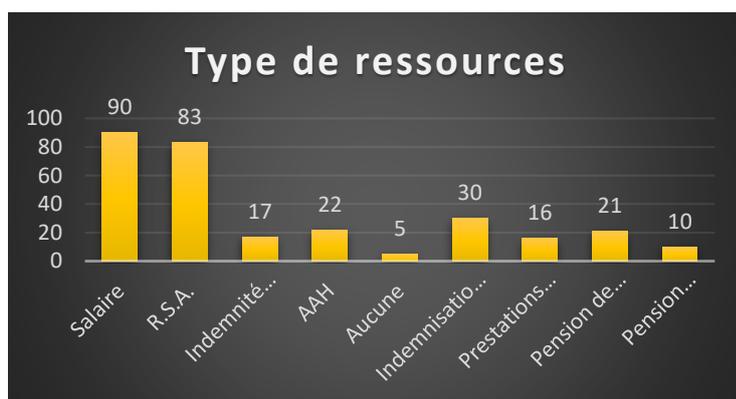
évolué depuis deux ans. Comme en 2018, les hommes seuls avec enfants ainsi que les couples sans enfant restent minoritaires voir en baisse (6 %) sur l'ensemble des accompagnements.



L'âge des publics fluctue peu d'une année à l'autre, les données sont donc peu significatives.

Nous pouvons malgré tout noter une baisse de 10 % du public âgé entre 36 et 55 ans passant ainsi de 62 % à 52 %. La catégorie des « 18-25 ans » est en hausse comparée à l'année

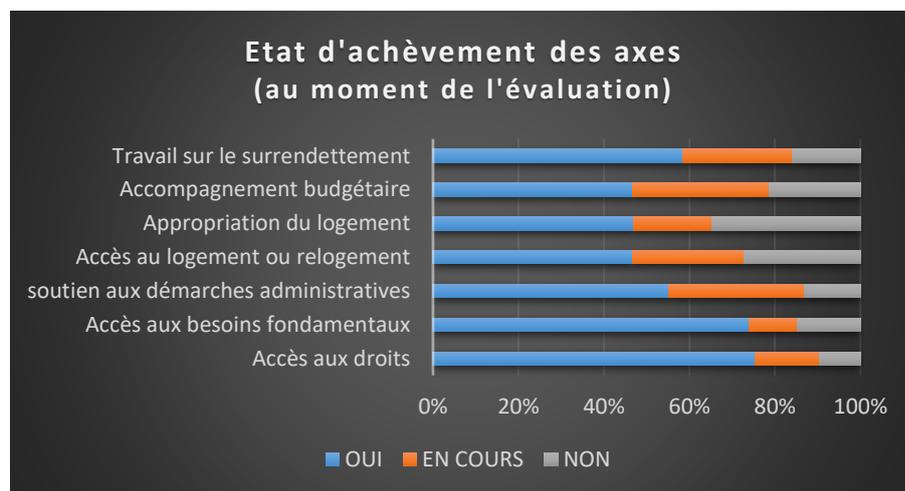
passée, mais encore une fois cela reste à la marge. Quant à la tranche d'âge des « 65 et plus » celle-ci marque également une légère baisse.



Le type de ressources a légèrement évolué par rapport à 2018. En effet, sur les 294 ménages suivis, 31 % ont un salaire comme ressource principale contre 24,70 % en 2018. En parallèle, 57 % n'ont pas d'activité professionnelle (60 % en 2018) et 28 % sont bénéficiaires du RSA. Le nombre de personnes arrivant sur le service sans aucune ressource n'atteint pas les 2 % mais n'a pas diminué par rapport à l'année passée. On compte une

personne supplémentaire. Au regard de la paupérisation croissante il est fort à parier que ce chiffre sera en augmentation d'année en année.

Données Qualitatives



Pour rappel un accompagnement ASLL a une durée initiale de six mois, renouvelable deux fois trois mois en cas de besoin et sous décision de la CUD. 12 rendez-vous sont donc fixés dans cette première période. Le premier mois est consacré à l'élaboration du diagnostic et la formalisation du projet

d'accompagnement ; le 6^{ème} mois est, quant à lui, centré sur le bilan partagé et à la mise en place des différents relais de fin d'accompagnement.

Afin de mettre en lumière la complexité et la disparité du travail quotidien, voici pour exemple, quelques problématiques venant freiner l'évolution attendue en fin de mesure.

Les freins identifiés et les problématiques périphériques :

- Freins liés à la temporalité d'ouverture des droits :

En fonction des demandes à engager, la temporalité de leur traitement par les institutions s'évalue par exemple en moyenne à :

- 2 mois pour une demande de CMU,
- 3 semaines pour les ouvertures de droits auprès CAF et 6 mois pour ceux de la MSA,
- 2 mois d'instruction des dossiers pour un recours DALO et 3 mois pour un délai de proposition pour le bailleur,
- 3 mois pour la réception de la recevabilité d'un dossier Banque De France.

Au regard de ces éléments, nous pouvons constater une réelle dichotomie entre le temps nécessaire à l'aboutissement de démarches administratives de droit commun et le temps initialement imparti à l'accompagnement. Ainsi, l'équipe n'arrive que très rarement à atteindre au bout de 6 mois les objectifs fixés. Lorsque les difficultés persistent à la fin de la mesure d'accompagnement et que les critères d'éligibilité sont requis, il y a relais avec un autre accompagnement afin de consolider le travail engagé et/ou de le poursuivre (MASP, SSD, AVDL...).

- Freins dus à la personne :

Le public rencontré n'est pas toujours en mesure de suivre la dynamique souhaitée. En effet, il y a souvent un écart entre sa volonté de départ de s'engager dans la mesure et le principe de réalité qui s'impose à lui, qu'il s'agisse des délais d'aboutissement et/ou de la complexité des démarches.

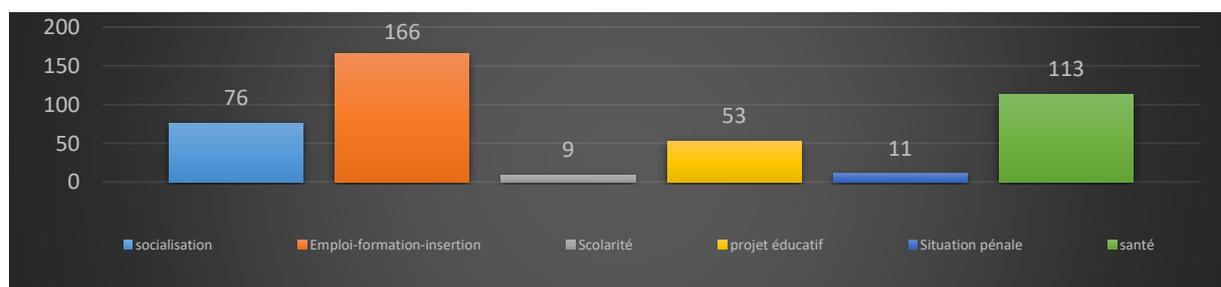
- Freins dus à l'environnement :

Il est à noter les difficultés liées à la mobilité pour les personnes installées dans le rural. L'accès aux administrations, à l'emploi, aux nouvelles technologies (absence de réseau, de Maison Des Services) reste limité. Dans ces conditions, l'équipe des TS est amenée à véhiculer physiquement les personnes auprès des structures. Cela est d'autant plus vrai pour des personnes âgées et seules que nous accompagnions.

Cette dernière année, l'équipe a été confrontée à de nombreuses absences de propositions de logement / relogement sur le parc public et plus particulièrement pour les logements de petite typologie. Les équipes ASLL sont donc de plus en plus amenées à déposer avec les familles des recours au Droit Au Logement Opposable, qui sont eux-mêmes régis par des délais lorsque les demandes de logement social restent sans réponse au bout de 18 mois. Pourtant, nous avons constaté que les ménages pouvaient être fragilisés par des logements énergivores ou mal isolés (parc privé – social confondu) dont le relogement reste la seule solution pour alléger les charges liées au logement.

Heureusement le partenariat avec les services sociaux des bailleurs publics et les Agences Immobilières à Vocation Sociale se développe et permet parfois de trouver des solutions. En ce qui concerne les souhaits des personnes accompagnées, l'entretien tripartite permet de ramener le principe de réalité en lien avec les offres et les disponibilités des bailleurs. Il en est de même pour le dispositif de la Concertation Locale de l'Habitat.

Les problématiques périphériques :



Comme nous le savons, la prise en charge pour qu'elle soit efficace, doit être globale. L'Accompagnement Social Lié au Logement ne se réduit donc pas à traiter les difficultés en lien avec le logement. Un ensemble de questions économiques, sociales, familiales vient fragiliser un peu plus le dispositif et s'ajouter à celles initialement identifiées. Ainsi l'insertion par l'emploi et/ou la formation est une problématique qui touche 56,24 % (45,30 % en 2018) des accompagnés. De plus, même s'il est en baisse, le pourcentage de ménage ayant des problèmes de santé reste élevé 38,43 %. En 2019, le travail de l'équipe a pu être freiné par :

- Des problèmes de communication, d'expression et de compréhension (non maîtrise de langue, analphabétisation, illettrisme, carences éducatives...).
- Des problèmes d'addictions et/ou des troubles psychologiques plus ou moins importants qui viennent impacter le travail d'accompagnement et renforcer le contexte de violence. Il n'est pas envisageable de traiter des questions administratives, budgétaires ou de relogement, sans aborder ces freins, et tenter d'orienter préalablement vers le soin.

Actions collectives et partenariales :

Malgré la disparité des situations rencontrées qui rend difficile la construction d'une action collective à destination du plus grand nombre, une action a tout de même été proposée au cours de l'année 2019 (Budgétissimo : approche ludique autour de la gestion financière). Elle a été proposée à deux reprises. Malgré une sollicitation large, seuls 6 % y ont participé. Un changement de prisme est forcément nécessaire pour donner une place au collectif alors que les accompagnements portent initialement sur un travail individuel.

Pris sur le vif :

« L'accompagnement ? moi ça me guide. Je ne connais pas toutes les démarches. En plus elles changent tout le temps et il faut tout donner pleins de papiers.

Moi il faut me reloger ; c'est trop cher un T4 pour moi et ma fille. En plus, il n'y a pas de petit logement. Heureusement qu'on peut faire les demandes ensemble. Moi il faut m'aider parce qu'avec mes problèmes de santé c'est insurmontable pour moi toute seule ».

Mme X suivi ASLL

Perspectives 2020

2019 aura été une année de changement pour l'équipe éducative. Changement du cahier des charges, comme indiqué en préambule mais aussi changement de lieu de travail. En effet, dans la perspective de la fusion entre l'Association Le Pont et La Croisée des Chemins, l'équipe ASLL, a été amenée à déménager en juin 2019. Tout en restant à Chalon-sur-Saône, les bureaux ont été transférés pour une mise en commun avec d'autres services au 110, rue de la Verrerie. Ces changements, conjugués à l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service ont bousculé les repères antérieurs et l'organisation.

Pour autant, malgré la pénurie de logements sociaux adaptés, de places sur les différents dispositifs d'accueil et d'hébergement ; de doutes concernant l'efficacité des politiques publiques au regard du contexte social où la situation des plus fragiles ne cesse de se dégrader, l'équipe de TS est restée mobilisée pour mener son action dans l'intérêt des personnes accompagnées. 2020 sera donc l'occasion pour l'équipe de se mobiliser autour des trois projets suivants :

- La gestion des mesures à travers un nouvel outil interne (mégabase) ainsi qu'une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire,
- La mise en place d'actions collectives interservices. Des formations en ce sens sont programmées pour accompagner les TS,
- La sensibilisation du public à l'avenir « du numérique » et de l'avancée de la dématérialisation dans tous les accès aux droits et démarches administratives.



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MISSION :

Les objectifs de l'AVDL sont de favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement et de logement temporaire et de proposer un accompagnement adapté à des personnes passant directement de la rue au logement.

Les personnes ciblées par le service sont :

- Les publics du PDALHPD en difficulté d'accès et de maintien dans le logement,
- Les ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du DALO,
- Les ménages menacés d'expulsion ou expulsés inconnus du Conseil Départemental dans le cadre des CCAPEX,
- Les ménages sortants d'hébergements généralistes,
- Les ménages labellisés par la commission de relogement examinant les situations bénéficiant d'une protection internationale et les personnes sortantes de structures.

Ce dispositif peut aussi servir à prévenir les risques d'expulsion des ménages en difficulté.

CAPACITE et IMPLANTATION :

40 mesures sur le territoire EST : Chalon-sur-Saône et sa périphérie ainsi que Louhans.

FINANCEMENT :

Mesures financées par l'État via la DDCS et le FNAVDL.

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Adultes	Enfants	TOTAL
En 2019	118	78	196
En 2018	64	70	134

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
En 2019	62	5	13	16	97

Au total 196 personnes ont été accompagnées en 2019 par le service AVDL, dont un petit peu plus de 60 % d'adultes et 39,80 % d'enfants. Nous supposons que cet accroissement est du à l'augmentation des besoins de relogement et/ou d'accompagnement vers le logement. Par ailleurs, la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence CHRS et maison relais peuvent également expliquer l'orientation des prescripteurs vers de l'AVDL.

Le nombre d'hommes seuls isolés a fortement progressé cette année (42 contre 19 en 2018), en comparaison le nombre de femmes seules (18) est resté stable. Le taux de couples avec enfants a peu fluctué (11 en 2018 / 16 cette année).

Âge moyen des personnes	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de 25 à 59 ans	Nombre de personnes de plus de 60 ans
En 2019	9	90	19

Les mesures AVDL ont davantage concerné des adultes âgés de 25 à 59 ans soit 76,27 %, que les personnes âgées de plus de 60 ans soit 16,10 %. Les plus jeunes âgés de 18 à 24 ans ne représentent que 7,62 %. Cela peut s'expliquer par la présence de dispositifs adaptés aux publics jeunes et âgés. Mais aussi pour les plus jeunes cela peut aussi être à cause d'un manque de ressources financières qui ne permet pas l'accès au logement.

Prescripteurs	Nombre de ménages	En %
Autres (familles, tutelles...)	17	17,02
Bailleurs sociaux	0	0,00
CCAPEX	12	12,77
CCAS	1	1,06
Commission de médiation DALO	5	4,26
Gestionnaires de structures d'hébergement	55	57,45
Travailleurs sociaux de secteur	7	7,45
TOTAL	97	100,00

Les prescripteurs :

À l'image des deux dernières années, les situations ont été principalement orientées par les organismes gestionnaires d'hébergement. Pour autant c'est la première année où nous constatons un taux aussi important. En effet la légère baisse enregistrée en 2018, ne s'est pas confirmée cette année et a dépassé le taux de 2017 (52 % en 2018 et 56,25 % en 2017).

Les orientations par la CCAPEX sont en légère augmentation 12,77 % (9 % en 2018). Le fait qu'aucun bailleur n'ait sollicité de mesure AVDL directement peut s'expliquer par le fait que ceux-ci interpellent directement la CCAPEX comme instance. À noter que 17 % des situations font suite à la demande d'un tiers (tutelle, familles...).

Objectifs à l'entrée	Accès au logement	Diagnostic	Maintien dans les lieux	TOTAL
Chalon-sur-Saône / Louhans	61	5	31	97

L'accès au logement reste un objectif prioritaire pour les publics qui sont orientés, ce qui n'est pas sans poser de difficultés comme nous pourrions le lire dans le paragraphe suivant. Par ailleurs, l'équipe est amenée à faire des diagnostics alors qu'ils ne sont pas demandés au départ lors des orientations SIAO. En effet, au regard de certaines situations, un temps d'observation s'avère parfois nécessaire, soit pour réorienter vers un dispositif plus adapté soit pour s'assurer de l'adhésion de la personne soit du bien-fondé du projet.

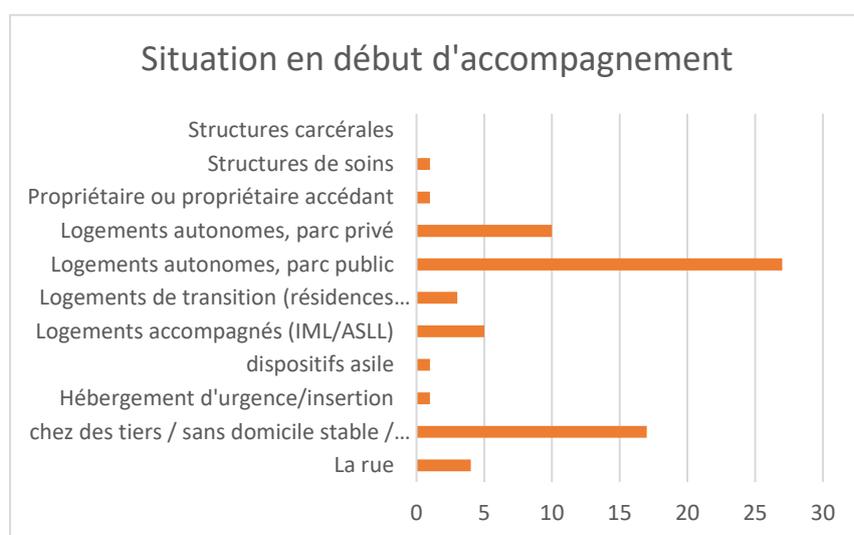
En 2019, il y a eu 344 mois / mesure sur l'année (222 en 2018). Cette forte augmentation des demandes de mesures AVDL, à savoir 97 ménages accompagnés contre 56 ménages en 2018, est liée, entre autres, à une meilleure connaissance du dispositif par les partenaires.

La durée moyenne d'un accompagnement reste supérieure à 7 mois. En effet, il semblerait que sur l'année 2018 la durée moyenne était de 7,30 mois. Pour autant, les données de 2018 étant incomplètes nous ne pouvons faire de comparaison très fine.

Données Qualitatives

L'objectif de l'AVDL est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation de logement. La mesure AVDL est de 6 mois renouvelable une fois si nécessité.

La particularité centrale de ce dispositif est l'évaluation dans le cadre de l'aller-vers. Il permet la prescription de mesures AVDL pour un public dont l'adhésion n'est pas acquise ou non connu des services sociaux. Repérées dans certaines instances, notre service doit aller chercher les personnes sur leur lieu de vie. Une enquête de terrain est alors réalisée, elle peut durer 3 mois. Il peut aussi être demandé de réaliser des diagnostics à la demande des commissions État (CCAPEX, COMED, Commission de relogement) afin de déterminer la nécessité d'une mesure AVDL ou non, et ceci en fonction du parcours et du projet des personnes. Toutes les demandes de mesures AVDL sont adressées au SIAO pour orientation vers l'opérateur.



61 ménages étaient accédants à leur nouveau logement à la sortie de structure d'hébergement d'urgence, de CHRS, CADA et Post-CADA. Les objectifs de maintien dans le logement ont concerné 31 dossiers. Il faut ajouter à ces chiffres 5 ménages pour qui il a été nécessaire de réaliser un diagnostic.

Nous notons une augmentation significative des personnes vivant dans

des abris de fortune, sous tente, dans une voiture, dans des squats, dans un garage, pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois (cela concerne uniquement des personnes seules). En les regroupant avec les hébergements chez un tiers ou la famille, cela concerne 15 dossiers.

Zone géographique :

Lieu de suivi	Nombre	En %
Secteur Chalon-sur-Saône	88	90,72
Secteur Louhans	9	9,28

Cette année, nous avons accompagné 90,72 % de ménages résidant sur le territoire Chalonnais contre 9,28 % sur le territoire Louhannais. Cela s'explique par la forte présence du Département qui couvre l'ensemble des secteurs de la Bresse Louhannaise. Les dispositifs d'accompagnement financés par le Département sont d'abord sollicités. Mais il est aussi probable que notre dispositif manque de visibilité ou bien soit méconnu sur ce territoire.

Situation des ménages en fin de mesure AVDL :

21 ménages ont été maintenus dans leurs logements et 13 ont accédé au logement. 2 sont en cours d'hébergement. Il y a eu 30 refus ou absences de réponse de la part des ménages ou de la DDCS. Au 31 décembre 2019, 31 dossiers étaient encore en cours donc réorientés vers un autre service.

Les difficultés :

Un territoire en tension : Sur le territoire de Chalon-sur-Saône comme sur d'autres territoires, le nombre d'offre de petits logements dans le parc social et le secteur public est faible du fait du peu de

rotations. Cette faible disponibilité des dispositifs d'hébergement (résidence sociale, maison relais, pension de famille) augmente considérablement le délai d'attribution et de lourdes conséquences pour les personnes dont l'objectif prioritaire est le relogement. Par ailleurs, en cette fin d'année 2019, nous remarquons que l'absence de disponibilité s'étend aux logements de type 3 et 4 nous inquiétant encore plus sur la marge de manœuvre que nous allons pouvoir avoir dans l'accompagnement des personnes.

Une connaissance du dispositif peu développé : Le service AVDL poursuit ses représentations ponctuelles en CCAPEX à Chalon-sur-Saône et régulières au SIAO de Chalon-sur-Saône. En parallèle l'équipe multiplie les interventions extérieures pour présenter le dispositif aux associations intermédiaires. La participation à l'animation « petit déjeuner avec les partenaires », initiée par l'ASI, permet de développer le réseau.

Des problématiques multiples : Nous constatons une évolution des publics présentant des problèmes de santé psychique et physique, qui nécessite un étayage partenarial, parfois important pour accompagner au mieux le projet de la personne accompagnée. Mais il s'avère que le projet ne puisse aboutir et qu'une réorientation, sur des dispositifs mieux adaptés, s'impose.

Perspectives 2020

- La gestion des mesures à travers un nouvel outil interne (mégabase) ainsi qu'une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire,
- La mise en place d'actions collectives interservices. Des formations en ce sens sont programmées pour accompagner les travailleurs sociaux,
- Contribuer à élaborer avec les services de l'état un outil de présentation du dispositif, permettant ainsi d'élaborer notre propre plaquette de présentation de l'AVDL avec les coordonnées et la transmettre aux associations et services qui pourraient repérer des personnes ou familles isolées en besoin d'accompagnement spécifique AVDL.



CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (INSERTION ET URGENCE) SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

MISSIONS CHRS INSERTION :

Ce dispositif a pour finalité de restaurer, chez les personnes accompagnées, leur autonomie sociale.

Le CHRS propose un accompagnement global, individualisé et adapté à toute personne en grandes difficultés sociales (logement, familial, santé, insertion...). Les actions mises en place par les équipes éducatives du CHRS s'entendent dans un contexte local. Elles sont liées aux besoins des populations et aux actions mises en place par les autres établissements et dispositifs du territoire. Ce dispositif axe ses priorités sur :

- L'hébergement, dans une logique de réinsertion sociale,
- La redynamisation des personnes afin de les amener à poursuivre leur parcours d'insertion,
- La restauration des compétences et capacités sociales, pierre angulaire de l'autonomie sociale,
- L'accès aux ressources financières, notamment via les aides sociales de droit commun,
- L'insertion professionnelle, pour une insertion sociale durable.

MISSIONS SARS :

Ce service est envisagé comme un pendant du CHRS Insertion, ses finalités restent identiques à l'exception de l'hébergement.

Ainsi, ce service vise l'accompagnement de proximité de toute personne en grande difficulté, là où elle se trouve. L'objectif est donc de reconstruire un projet social avec la personne pour tenter de la maintenir dans son environnement et ainsi éviter le déracinement et la rupture des liens sociaux.

MISSIONS CHRS URGENCE :

L'orientation des personnes sur ce dispositif s'effectue par le 115. En complément du dispositif d'Hébergement d'Urgence sociale, le CHRS Urgence accueille toute personne sans domicile sollicitant un hébergement d'urgence. Son objectif principal passe par la mise à l'abri, vise la réaffiliation des personnes aux dispositifs de droits commun et permet la définition d'un projet individuel adapté.

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

Secteur Chalon-sur-Saône

CHRSI	53 places en diffus	CHRSU	14 places en diffus
SARS	4 places		

FINANCEMENT :

Ces dispositifs sont placés sous le contrôle et l'autorité de tarification de l'État via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), et disposent d'une autorisation du Préfet de département au titre de l'article L312-1 alinéa 8 du CASF. Ils sont financés par dotation globale en fonction de la classification de l'Étude Nationale des Coûts (ENC).

Données Quantitatives

Entrées 2019 :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
CHRS Insertion	18	26	17
SARS	6	8	4
TOTAL INSERTION	24	34	21
CHRS Urgence	15	17	2
TOTAL	39	51	23

Orientations :

- CHRSI :

Les orientations émanent toutes du SIAO. Nous constatons une augmentation du nombre d'entrées sur l'année par rapport au deux années antérieures. Cela peut s'expliquer en partie par la mise en place des commissions hébergement et plus particulièrement du relogement qui facilite les sorties vers l'accès au logement autonome. De plus, 2018 a été une année marquée par la remise en état d'une grande partie de nos logements, ces travaux ont généré une baisse de notre taux d'occupation et par conséquent de la fluidité sur le dispositif. Quelques réfections ont eu lieu sur 2019, mais sans commune mesure par rapport à 2018, optimisant ainsi le taux d'occupation.

Les demandes font suite, majoritairement, pour les familles à une séparation familiale ou une expulsion locative alors que pour les personnes isolées il s'agit soit d'une phase de stabilisation après une période d'errance soit de la perte du logement.

Nous avons constaté, cette année, une augmentation du nombre de ménages ayant vécu une expulsion locative arrivée à son terme.

- SARS :

Les personnes qui ont bénéficié de cet accompagnement, nous ont été orientées par le SIAO ou les services d'urgence. Elles bénéficiaient toutes d'une solution d'hébergement précaire (hôtel, chez des amis) et ont toutes vécu une expulsion locative. Deux d'entre eux sortaient de détention et une d'hospitalisation.

- CHRSU :

Le public émane majoritairement d'une orientation du 115, soit pour une mise à l'abri, soit pour permettre de définir un projet personnel soit dans l'attente de la libération d'une place sur le dispositif adapté à leur besoin.

Cependant, nous sommes en mesure d'avancer que la nature du public accueilli reste assez identique à celui de l'année dernière. Il est question d'une forte proportion de personnes seules, pour plus des 3/4. Nous avons accueilli à peine plus d'hommes que de femmes cette année. L'augmentation du nombre d'accueils d'un public féminin, déjà constaté l'année dernière, se confirme encore cette année.

Le public est de façon très majoritaire âgé de 25 à 59 ans.

Personnes accompagnées en 2019 :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
CHRS Insertion	44	67	34
SARS	6	8	4
TOTAL INSERTION	50	75	38
CHRS Urgence	23	27	4
TOTAL	73	102	44

Typologie du public :

- **CHRSI :**

Pas d'évolution cette année encore, les personnes accueillies sont pour plus des trois quart, originaires de Saône-et-Loire.

Il n'y a pas, non plus, d'évolution significative de la tranche d'âge, nous sommes sur un cœur de public âgé de 25 à 59 ans. Nous avons hébergé plus d'hommes (63 %) que de femmes (37 %), sensiblement comme les années antérieures.

Cette année encore, nous avons accueilli une part importante de personnes isolées. Pour la grande majorité, ils ont bénéficié d'un accueil sur l'un des dispositifs urgence en amont. Ces situations sont complexes avec plusieurs axes de travail. Les plus prégnantes sont : l'endettement, la santé (psychique, physique, addiction) et la poursuite de la mise à jour de chaque situation administrative.

Nous constatons une augmentation des entrées de familles ayant vécu au moins une expulsion locative. Il est question de grandes familles, au moins 3 enfants, cette donnée est importante, car l'enjeu majeur a été de travailler sur un accès au logement adapté ; or ces biens sont difficiles à trouver, car il y a peu de grands logements dans le parc public et le coût des loyers dans le parc privé est inaccessible au vu des ressources des personnes accompagnées.

- **SARS :**

Cette année est la première année d'activité complète pour nos quatre mesures SARS. Nous avons pour plus de 90 % accompagné des hommes isolés. La moyenne d'âge est de 45 ans.

Majoritairement les personnes accompagnées perçoivent les minima sociaux (RSA et AAH), une seule personne bénéficiait d'une pension de retraite.

Ils ont tous vécu au moins une expulsion locative et leur problématique à l'entrée tourne majoritairement autour de la gestion budgétaire, administrative et de la santé (physique et/ou addiction).

- **CHRSU :**

Nous ne pouvons faire de comparatifs fiables avec les années précédentes, car jusqu'à présent les données statistiques de ce service étaient fondées dans les données du service Hébergement d'Urgence.

Les personnes hébergées bénéficient toutes de ressources, pour la grande majorité du RSA et AAH. Nous avons accueilli trois retraités, ce qui assez nouveau par rapport aux années antérieures.

L'accompagnement s'est principalement axé sur la remise à jour ou l'ouverture des droits, la mise en place ou la reprise des soins et la définition du parcours.

Occupation par dispositif :

Dispositifs	Journées prévues	Journées réalisées	Taux occupation
CHRSI	19 345	19 580	101,21
SARS	1 460	1 432	98,08
CHRSU	5 110	4 359	85,30

Sorties en 2019 :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
CHRS Insertion	19	31	13
SARS	5	6	4
TOTAL INSERTION	26	36	20
CHRS Urgence	14	14	1
TOTAL	40	50	21

- Insertion :

La durée moyenne des accompagnements d'insertion est de 10,50 mois.

- SARS :

La durée moyenne des accompagnements en SARS est de 9 mois.

- Urgence :

La durée moyenne des accompagnements de l'urgence est de 10 mois.

Type de sorties à l'issue de l'accompagnement en CHRSI et SARS (en pourcentage) :

67 % des sorties débouchent sur un accès au logement autonome avec pour 12 % un accompagnement spécifique de type ASLL ou AVDL.

5 % ont bénéficié d'une orientation en IML et 3 d'un accès en pension de famille.

Type de sorties à l'issue de l'accompagnement en CHRSU (en pourcentage) :

La majorité des sorties sont des entrées en CHRSI pour 70 %. Trois personnes ont bénéficié d'une entrée en pension de famille. La fin d'année a été marquée par l'amorce de sorties en logement autonome qui devrait s'affirmer sur l'année à venir.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

- Lien CHRS / DDCS ou l'évolution des accompagnements :

Ces évolutions ne résultent pas de réflexions ou de constats internes au service. Elles découlent de la déclinaison sur notre service de la politique du logement d'abord et des orientations définies par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône-et-Loire.

Désormais, l'optimisation des durées de séjour est priorisée, parfois au détriment de la garantie d'une sortie autonome et pérenne. Celles-ci sont devenues l'enjeu principal de nos accompagnements, sans laisser le temps aux professionnels de travailler assez profondément sur les points de fragilité mis en exergue au cours de l'accueil et/ou définis avec la personne.

Nous donnions à des personnes ou des familles parmi les plus en difficulté, un temps nécessaire à leur sécurisation avant de lancer les échanges et réflexions autour de la construction d'un parcours d'insertion adapté. Nous étions en négociation permanente et directe avec elles sur la définition des objectifs, leur chronologie et leur réalisation.

Notre pratique a dû évoluer, s'est adaptée à ces nouvelles directives. Cependant, nous craignons pour le public le plus en marge de n'être qu'une solution temporaire et de ne plus être une étape charnière dans un parcours marqué par l'échec, les difficultés, les ruptures.

L'accompagnement de situations complexes :

Notre service a pour mission d'accompagner les personnes accueillies dans tous les aspects de leur vie afin de les préparer à l'accès au logement.

Au cours de l'année 2019, cette prise en charge globale s'est avérée particulièrement complexe dans beaucoup de situations. Pour illustrer ce constat, nous avons fait le choix de vous présenter une situation qui semble représentative des difficultés multiples auxquelles nous sommes confrontés dans nos accompagnements.

Il s'agit d'un couple de trentenaires, accueilli suite à des réorientations d'abord ASLL puis SARS alors qu'il était en procédure d'expulsion. Le couple se compose d'un homme originaire de Chalon-sur-Saône et d'une femme originaire d'un autre département.

Madame est mère d'un enfant de 4 ans placé en famille d'accueil dans le département d'origine. Elle est arrivée à Chalon-sur-Saône pour fuir les violences de son ex-conjoint, père de son enfant. Elle a pu bénéficier d'une prise en charge par le pôle urgence. Monsieur a eu une enfance difficile, abandonné très tôt par sa mère. Il a ensuite grandi chez son père et sa grand-mère paternelle et a été scolarisé en ITEP.

Monsieur ne maîtrise pas bien la lecture et l'écriture. Son parcours d'adulte a été marqué par un passage à l'armée, d'où il est revenu avec des traumatismes de guerre. Cette période de sa vie a été suivie d'échecs, de ruptures, de condamnation judiciaire et d'alcoolisme.

Le couple s'est rencontré à Chalon-sur-Saône, ils ont vécu deux essais en appartement autonome et un passage à la rue, avant d'être accueillis dans un hébergement diffus du CHRS.

Le couple, accompagné de deux chiens et trois chats, a vite investi l'hébergement. Cependant, rapidement est apparu leur difficulté à gérer le logement de façon autonome. Les règles d'hygiène et les techniques de ménage n'étaient pas acquises et ont dû faire l'objet d'un suivi soutenu. Ainsi, les visites effectuées plusieurs fois par semaine par le référent social, ont permis de reprendre ces acquisitions de bases avec le couple.

Les entretiens réguliers en individuel ou avec le couple, ont permis d'éclairer le parcours de chacun et la définition des axes éducatifs à travailler.

Pour Madame, il a été question de la reconstruction des liens avec son père, de l'extension des droits de visite de son fils et de la reconnaissance du statut d'adulte handicapé. L'apprentissage des démarches de la vie courante (administratives surtout) a également fait l'objet d'une part importante du suivi.

Pour Monsieur, plus réticent à l'accompagnement au début, la priorité a été les démarches liées à sa santé avec une demande de reconnaissance du statut d'adulte handicapé, ainsi que l'ouverture d'un compte courant. Dans le cadre d'une condamnation à un an d'emprisonnement, il a été nécessaire de

travailler à la construction du dossier d'aide juridictionnelle et d'un accompagnement auprès de l'avocat lors des rendez-vous.

Au vu de leurs difficultés et de leurs souhaits de bénéficier d'un logement, nous avons travaillé une orientation du couple en IML. Cette orientation a été renforcée suite au positionnement des bailleurs qui, suite aux expériences négatives avec le couple sur le plan de l'hygiène et du comportement, ne souhaitent plus le reloger.

Au travail intense autour de l'hygiène s'est ajoutée la séparation du couple. Chacun sera désormais accompagné autour d'un projet individuel, dans des hébergements séparés.

Cette situation complexe illustre le champ de notre intervention. Nos actions visent une approche globale autour de besoins qui peuvent se situer à la fois sur le plan de la santé, du budget, de la gestion de la vie courante... L'accompagnement des personnes vers la capacité d'assumer la vie autonome en appartement demande du temps. Les carences, lacunes et problématiques dont souffrent nos publics ne peuvent pas se régler en quelques semaines. La stabilisation et l'insertion sont affaires de construction et demandent du temps.

Les actions collectives :

L'organisation des fêtes de Noël fait désormais partie intégrante des actions collectives que nous menons durant l'année. La mise en place de cette démarche collective a pu nous permettre de repérer chez les personnes leurs potentialités à se mobiliser dans le cadre de cette action.

Afin de s'inscrire dans le même objectif, nous proposons de réunir également en début ou en fin d'année les personnes hébergées isolées ou bien en couple sans enfants.

Cette année encore, de façon trimestrielle, nous proposons à l'ensemble des personnes accompagnées qui résident au CHRS diverses sorties et activités. Un projet artistique, avec un metteur en scène local, autour du thème de l'eau et du voyage, a pu être développé au printemps 2019. Ce travail a fait l'objet d'une présentation lors du festival « Chalon dans la rue » cette même année.

Difficultés repérées :

Durant l'année 2019, le service CHRS a rencontré certaines difficultés en termes de relogement des personnes accompagnées et plus particulièrement concernant la localisation. En effet, sur le chalonais, le parc locatif privé reste difficile d'accès pour certaines personnes accueillies et le parc public ne peut pas répondre, dans des délais courts, à la demande de petits logements, très sollicités. La DDCS nous invite à demander aux personnes accueillies d'envisager de se reloger sur d'autres secteurs et donc à élargir géographiquement leurs recherches de logement.

Cette demande peut parfois être violente et incomprise des personnes hébergées qui, elles, n'ont pas la volonté de changer de ville, que ce soit pour des raisons sociales, professionnelles ou familiales. Elles sont très souvent attachées au territoire chalonais où elles ont tous leurs repères. Cette délocalisation peut engendrer des difficultés de mobilité pour certains qui n'ont pas de moyen de locomotion. Là aussi, pour des publics rarement mobiles, qui ont parfois déjà des difficultés à gérer leur quotidien dans un environnement qui leur est connu, on peine encore à concevoir les effets de « leur délocalisation ».

Il est à noter pour celles et ceux qui ont pu être relogés durant cette année, le FSL a pu être d'un grand soutien, leur permettant ainsi de pouvoir assurer une entrée dans les lieux dans de bonnes conditions. Dans cette même dynamique de relogement, nous avons pu aussi orienter plusieurs ménages sur le dispositif de l'IML, ce qui a représenté 5 % de nos sorties. Et ce, afin de sécuriser les ménages qui ont encore besoin d'étayage.

Perspectives 2020

Nous projetons pour 2020 sur l'ensemble de ces services :

- L'intégration de notre CHRS à celui départemental de l'Association Le Pont,
- Développement d'un projet, sur 18 mois, de Réduction des Risques Alcool en collaboration avec le collectif addicto « Modus BIBENDI »,
- Poursuite du travail engagé sur le développement d'actions collectives, notamment sur le CHRS Insertion,
- Maintien et développement de la présence de l'équipe au sein des diverses commissions et réunions partenariales au niveau local (SIAO, Commissions Hébergement et Relogement, réseau VIF...) afin de participer au travail d'orientation des personnes et de renforcer le maillage local,
- Renforcement et développement du réseau partenarial local en lien avec les difficultés des personnes hébergées.



INTERMÉDIATION LOCATIVE

MISSION :

L'Intermédiation Locative s'inscrit dans le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans abris. C'est un dispositif d'aide à l'accès au logement pour des ménages en difficulté économique, sociale ou des personnes sans abri.

Pour l'association, elle prend la forme de sous location dans le parc privé et public.

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

19 places sur le territoire du Grand Chalon

FINANCEMENT :

DACS

Données Quantitatives

Typologie des logements	Studio	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
	1	3	3	4	0	0	11

11 logements ont composé le parc en 2019 dont 3 nouvelles captations durant l'année. Ces logements sont exclusivement implantés sur la commune de Chalon-sur-Saône.

Un même logement initialement capté en 2017 a été réutilisé pour une personne à la suite du départ de l'ancien sous locataire.

En 2019	Nombre de places occupées	Dont part des personnes isolées
Janvier	11	3
Février	11	3
Mars	12	4
Avril	12	4
Mai	12	4
Juin	11	3
Juillet	11	3
Août	11	3
Septembre	11	3
Octobre	12	4
Novembre	12	4
Décembre	14	6

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
En 2019	8	1	0	2	11
En 2018	3	1	2	1	7

Les personnes seules sont la composition familiale la plus représentée au sein du dispositif avec 75 % d'hommes.

Profil des orienteurs :

Orienteurs	CHRS	POST CADA	SAO	DJM	LHSS	SPIP	TOTAL
En 2019	3		1		1	1	6
En 2018		1	1	1			3

En 2019, nous comptabilisons 6 entrées principalement orientées par le CHRS.

En effet, le service d'Intermédiation Locative a été majoritairement utilisé par les travailleurs sociaux comme un outil permettant de sécuriser les sorties d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale.

Les sorties du dispositif :

Types de sorties	Glissements de bail	Relogements	TOTAL
En 2019	2	1	3
En 2018	1	1	2

Sur l'année 2019, nous comptabilisons 3 sorties du dispositif : 2 glissements de bail auprès de bailleurs privés et une réorientation en CHRS Collectif. Comme nous pourrions le lire plus loin, l'orientation des publics en fonction de leurs problématiques est déterminante pour une sortie positive du dispositif. Lorsque les troubles du comportement viennent impacter les capacités de la personne à vivre en logement autonome, une réorientation est nécessaire.

Données Qualitatives

L'accompagnement social en IML :

Le dispositif IML comme nous avons déjà pu le lire propose une alternative d'hébergement à des ménages qui ont besoin d'un soutien temporaire pour accéder à un logement. Au-delà de conclure une convention d'occupation de sous-location temporaire, le service assure un accompagnement social adapté aux ménages tout au long de la période d'occupation. L'objectif étant pour eux, l'accès à un logement en toute autonomie. La durée moyenne des accompagnements en 2019 est de 21 mois. Celle-ci est uniquement calculée pour les 3 sortants.

Cet accompagnement est global et ne cible pas un seul volet du « savoir habiter ». Ainsi il peut se porter sur :

- Le volet budgétaire : participation à la gestion et au suivi mais, également, intervention dans le soutien des demandes d'aides (demande d'aide FSL pour l'entrée dans le logement, dossier de surendettement, échanges avec les banques),
- La régularisation des droits administratifs et des prestations sociales : RSA, dossier MDPH, CAF, CPAM, accident du travail,
- L'information et l'orientation,
- Auprès du personnel de santé : les difficultés liées à la santé sont fréquentes et nécessitent souvent une attention particulière,
- Aménagement, entretien du logement et lien avec le voisinage.

Évènements marquants de l'année :

L'année 2019 aura été l'année des premières captations de logements avec des bailleurs publics. En effet, jusqu'à cette fin d'année, il était très compliqué, voire impossible, de trouver des logements dans le parc social. Le travail effectué pour valoriser l'IML et tisser du lien avec les bailleurs publics a finalement porté leurs fruits mais cela reste encore trop à la marge. Par ailleurs, l'opacité des Commissions d'Attribution des Logements (CAL), ne nous permet pas de construire un vrai partenariat fondé sur l'élaboration collective de réponses pertinentes à chaque type de situation. Gageons que l'année 2020 nous permettra de pérenniser et développer ce travail timidement engagé pour faciliter la captation de biens immobiliers auprès de tous les bailleurs du Grand Chalon.

Par ailleurs, nous avons dû mettre en place notre première procédure d'expulsion du fait de l'absence d'adhésion de la personne, cumulée au non-paiement de ses redevances. Malgré de nombreux rendez-vous de médiation nous n'avons pas réussi à trouver une autre issue que celle-ci. Cette expérience, pouvant être vécue comme un échec, renforce la question de l'orientation et du passage d'un dispositif à un autre.

En effet, il apparaît clairement que les ménages orientés doivent avoir entamé des démarches concernant leur problématique logement. Outre la nécessaire adhésion à l'accompagnement social, les personnes doivent avoir pris conscience des difficultés rencontrées et se mobiliser en ce sens. La présence systématique du travailleur social en commission SIAO permet de vérifier la pertinence de l'orientation sur le dispositif IML. Si besoin, une réorientation sur de l'AVDL pour évaluer la situation du ménage de manière plus approfondie la situation peut être proposée.

Enfin, cette année a également été marquée par le changement de 3 travailleurs sociaux et de 2 chefs de service sur le dispositif. Ces changements de personnels ont quelque peu fragilisé la continuité de l'accompagnement éducatif. Un retour à la normale devrait s'opérer pour 2020.

Perspectives 2020

La fusion qui s'effectue au 1^{er} janvier entre l'Association La Croisée des Chemins et l'Association Le Pont va permettre d'harmoniser la procédure relative au dispositif d'Intermédiation Locative et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

En effet, ces derniers sont encore réticents à louer à des associations, qui plus est lorsque le but premier est d'envisager un glissement de bail. Nous réussissons à travailler en particulier avec une agence immobilière mais cela s'avère insuffisant. Nous souhaitons prospecter auprès des offices notariaux et essayer de sensibiliser les bailleurs privés en direct.

La captation est rendue également difficile en raison de l'inadéquation entre les ressources des ménages orientés sur le dispositif et le montant des loyers. Pour exemple, les loyers des logements de type 3 ou 4 sont souvent trop élevés chez les bailleurs privés.

Nous espérons que le fait d'avoir accédé à des logements en 2019 auprès des bailleurs publics du chalonais nous permettra de remédier à ces difficultés.

Parallèlement, il est indispensable d'élaborer un travail de sensibilisation et d'information sur la nature du dispositif IML. En effet, ce dernier est encore peu connu des partenaires médico sociaux. De nombreuses orientations s'effectuent par des services internes.

En 2019, une rencontre avec les entreprises d'insertion du Grand Chalon avait permis de présenter le dispositif aux responsables de structures. Il serait judicieux de réitérer l'expérience auprès des travailleurs sociaux de secteur notamment.

Ce travail d'information sur l'existence du dispositif IML doit en outre rappeler les critères qui permettent de valider une orientation.

Les perspectives de travail pour 2020 sont donc nombreuses que ce soit sur le développement du partenariat local, la construction de nouveaux repères dans le cadre de la prise en charge IML et la pérennisation de l'accompagnement éducatif.



PENSION DE FAMILLE

MISSION :

La Pension de Famille a ouvert ses portes le 1^{er} novembre 2016 ; il s'agit d'un lieu original qui associe des principes de vie individuelle, à des principes de vie collective. La Pension de Famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habilitation. Il s'agit « d'établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rendent difficile l'accès à un logement ordinaire ».

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

28 logements dans un bâtiment collectif sur la commune de Saint-Marcel

FINANCEMENT :

DACS

Données Quantitatives

Typologie du public :

Le public de la Pension de Famille est constitué de personnes en situation de précarité, d'isolement, d'exclusion sociale et qui sont dans l'incapacité, à court terme, d'intégrer un logement indépendant.

Pour un nombre total de 31 résidents (soit 9 845 jours de prise en charge) accueillis sur l'année 2019 (25 en 2018), la composition par âge se répartit en trois grands groupes :

- Les moins de 50 ans : 13 personnes, 12 en 2018,
- Les 50-60 ans : 10 personnes, 7 en 2018,
- Les plus de 60 ans : 8 personnes, 6 en 2018.

Comme l'année précédente une seule femme réside à la Pension de Famille et il est à noter que la catégorie des moins de 26 ans est, comme en 2018, inexistante.

Une majorité des résidents est éloignée de l'emploi à l'entrée ; leur niveau de ressources est par conséquent faible. Lors de leur admission 14 personnes étaient bénéficiaires du RSA, 7 des ASS et 6 d'une AAH ce qui valide le public ciblé par ce type de dispositif.

Après deux ans d'accompagnement en moyenne nous constatons une hausse de l'employabilité car 6 résidents perçoivent des salaires et 2 des ressources de formation sur l'année 2019. Tous perçoivent l'APL à des niveaux variables selon leurs ressources.

Sur l'année 2019 il y a eu 4 sorties du dispositif. Deux de ces sorties ont été préparées et sont des sorties positives (formation avec hébergement et hébergement par la famille). Une personne est partie sans laisser d'adresse et malheureusement 1 personne à la santé très précaire est décédée au cours d'une hospitalisation. Ce décès a fortement marqué les résidents ainsi que l'équipe.

Données Qualitatives

Le projet de la Pension de Famille est axé sur l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que sur la constitution de lien social privilégiant les actions susceptibles de développer les échanges, l'écoute et la convivialité.

Les actions collectives :

L'équipe distingue les activités collectives « organisées », portées et favorisées par les salariés des activités « spontanées » telles que des moments conviviaux de discussion autour de questions d'actualités, des parties de pétanques ou de cartes. L'équipe travaille à favoriser ces temps collectifs spontanés ainsi que les relations interpersonnelles entre les résidents (sans le poids du groupe) autour des questions d'entraide, de partage d'expérience, de compétences et de la transmission des savoirs de chacun.

Les actions collectives organisées sont parfois à l'initiative de l'équipe mais aussi des résidents qui suggèrent et proposent des idées en réunion ou de manière informelle. L'objectif est de coorganiser des activités adaptées en relation avec les envies et les capacités de chacun. Chaque action collective fait l'objet d'un affichage informatif, d'une inscription et généralement d'une participation financière de la part des usagers. Elles ne sont jamais obligatoires.

Sur l'année 2019, nous avons réalisé plusieurs sorties pêche et une sortie pédagogique au musée de l'automobile de Mulhouse.

Les temps conviviaux autour de repas (barbecues, repas de fin d'année et petits-déjeuners), très appréciés par les résidents ont lieu en moyenne une fois par mois. Au cours de ces repas chacun s'investit selon ses capacités (confection, courses, rangement et vaisselle) en s'inscrivant sur les plannings proposés.

Participation et implication à la citoyenneté :

En 2019, des réunions de résidents sont organisées le plus régulièrement possible afin de permettre à chacun de s'exprimer sur la vie au sein de la Pension de Famille mais aussi proposer des idées au collectif. Des représentants des résidents sont élus chaque année et forment le Comité Consultatif des Résidents.

Cette dimension est difficile à faire vivre au quotidien au vu des difficultés des personnes accueillies. Prendre la parole en public, exprimer son avis de manière adaptée, écouter l'autre, demande en effet des compétences et un niveau de sécurité important. L'accent a donc été mis cette année sur des actions collectives favorisant le (ré)-apprentissage de ces compétences à la vie sociale en créant des opportunités de (ré)-expérimenter dans des conditions de sécurité satisfaisantes des moments collectifs d'implication et de citoyenneté.

Les actions menées dans ce but ont été entre autres la participation à la collecte alimentaire de la FACE mais aussi l'organisation d'une session du grand débat national voulu par le gouvernement dans les locaux de la Pension de Famille.

Par ailleurs, 5 résidents ont participé à trois sessions plénières du Conseil Régional des Personnes Accueillies. Cette initiative est portée par la FAS afin de permettre aux personnes accueillies de s'exprimer et de réfléchir ensemble sur des grands thèmes liés à l'hébergement, la stratégie pauvreté et l'accès aux soins. Les rencontres, à dimension régionale, se déroulent dans une ambiance conviviale et studieuse. Sous forme d'ateliers de réflexion, les grandes thématiques traitées sont au cœur des sujets les concernant.

Deux actions collectives se sont particulièrement inscrites dans une dimension partenariale forte sur l'année 2019 :

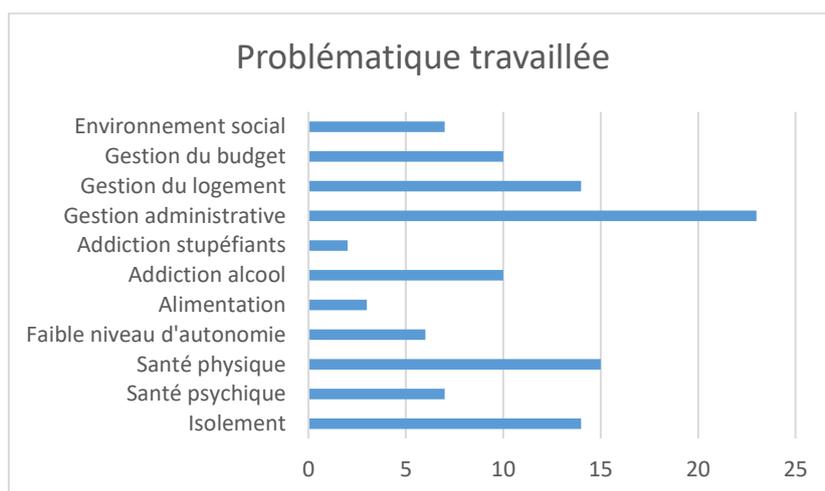
Un projet artistique mené par le metteur en scène et chercheur en science sociale Syméon FIEULAINÉ s'est déroulé tour à tour dans les locaux de la Pension de Famille et à la maison de jeunes du quartier des Prés Saint Jean dans le cadre du festival Chalon dans la Rue. Sur le thème de l'eau et de la Saône, l'artiste a mobilisé les souvenirs des résidents sous forme d'écrits, de dessins, de collages et d'enregistrements audio. Ces « fragments » ont été ajoutés à d'autres bribes de vie récoltées par l'artiste auprès d'autres services de la Croisée des chemins et d'autres Chalonnais pour former une installation plastique et sonore exposée au square Chabas pendant le festival. Ce projet s'est déroulé sur quatre séances distinctes et a touché en moyenne 5 résidents sur chaque séance.

Le partenariat avec le CSAPA par le biais de l'expérimentation d'une équipe mobile addiction qui intervient dans les locaux de la Pension de Famille s'est renforcé au cours de l'année. Une infirmière tient une permanence tous les quinze jours et reçoit en moyenne 2 résidents en entretien individuel. L'objectif est de proposer aux résidents qui le souhaitent un temps d'échange autour des addictions (tabac, alcool...), de mesurer avec la personne ses consommations et de travailler à la réduction des risques. L'objectif est également de faciliter l'accès à une démarche de soins dans le cadre plus thérapeutique des locaux du CSAPA.

Jusqu'en août 2019, cette action s'est vue enrichie par la présence d'une psychologue sur un temps collectif de type « groupe de parole » avec les résidents qui le souhaitaient. Ces temps coanimés par la psychologue et un membre de l'équipe se déroulaient tous les 45 jours en moyenne. Ces séances collectives étaient soutenues par des entretiens individuels. L'intervention de la psychologue de l'équipe mobile s'est interrompue en août 2019, le poste a été maintenu au sein de l'équipe mobile du Kairn et nous sommes en attente de rencontrer son remplaçant.

L'accompagnement social au quotidien :

L'équipe éducative assure un temps de présence et de permanence afin de répondre aux besoins quotidiens des résidents. Elle est vigilante sur leur état de santé physique et psychique et lutte contre leur isolement.



Celle-ci assure l'accompagnement social en lien avec divers autres intervenants sociaux tels que les mandataires judiciaires, assistantes sociales de secteur, conseillers pôle emploi. Elle soutient les résidents dans leurs démarches administratives, cela peut recouvrir plusieurs formes : de la simple photocopie afin de constituer un dossier pour les plus autonomes à la constitution d'un dossier de surendettement.

Au cours de l'accompagnement les principaux partenaires mobilisés sont les professionnels de santé (cabinets d'infirmiers, médecins, services hospitaliers) pour 15 situations.

La dimension de l'accès aux soins et de la prise en compte des problématiques de santé (physique, psychique et les addictions) est donc au cœur de l'accompagnement sur la Pension de Famille. Il est à noter cependant que l'essentiel de l'accompagnement à la santé et du suivi du parcours de soin ne se limite pas à la prise de rendez-vous, l'accompagnement physique et la mise en relation d'un résident face au bon spécialiste. En effet une grande partie des résidents avec des problématiques de santé anciennes et mal soignées depuis de nombreuses années sont fréquemment dans un refus de prendre en compte celles-ci. L'essentiel de l'accompagnement éducatif est donc de pouvoir rassurer, redonner confiance dans le système de soin, accompagner, convaincre en respectant la volonté des personnes, conseiller sans prescrire, informer sans inquiéter et proposer à chacun dès lors qu'il se sent prêt pour une entrée vers le soin (physique, psychique et addictologie).

Par ailleurs, l'équipe éducative soutient les résidents dans l'occupation de leur logement : ménage, utilisation des fluides et de l'électricité, aménagement du logement. Elle soutient également les résidents les moins autonomes pour faire des courses, élaborer des menus ainsi que dans les tâches de la vie quotidienne (lessive, changement des draps...). Pour les résidents qui peuvent en bénéficier, elle veille à la mise en place des aides à domicile.

Au quotidien, l'équipe éducative prend beaucoup de temps afin de réaliser des accompagnements individuels ou semi-collectifs pour accompagner en courses, aux rendez-vous médicaux et dans les administrations les personnes identifiées en faible niveau d'autonomie (PMR) mais aussi beaucoup d'autres résidents ont souvent des difficultés à se retrouver seuls face à un interlocuteur, à exprimer clairement leurs besoins, à être ponctuels.

Laisser le temps au temps :

Les résidents de la Pension de Famille sont locataires et l'accompagnement social s'inscrit sur « le temps long ». Cela implique pour l'équipe de respecter les rythmes de chacun et d'adapter son accompagnement au temps de chaque résident.

Pour exemple, il aura fallu deux ans d'accompagnement avec M. R, qui a totalisé 39 années d'errance au cours de sa vie pour qu'il décide à se défaire de son « manteau de rue » élimé qui l'a accompagné et protégé toutes ces années et plusieurs accompagnements dans des magasins d'habillement afin qu'il se choisisse un petit blouson avec suffisamment de poches pour le contenter. Quelques semaines après, M.R s'offrait avec ses ressources de retraite plusieurs flacons d'eau de Cologne qui lui rappelaient son enfance.

Perspectives 2020

Les objectifs de l'année 2019 visaient la stabilité, la sécurité et l'augmentation des actions collectives. Ces objectifs demeurent valables sur l'année 2020 avec la continuité des actions collectives mises en place et un souci du quotidien sur la question de la sécurité (physique mais surtout psychique) de chacun au sein de la Pension de Famille.

L'objectif pour l'année 2020 consiste à favoriser les sorties positives de la Pension de Famille en travaillant les projets individuels d'accompagnement.

Après trois ans dans la Pension de Famille pour certains résidents, des situations se sont stabilisées. Certaines personnes ont vu leurs revenus augmenter (retraite, revenu de travail) ainsi que leurs compétences à investir leur logement et leur autonomie dans les démarches et dans la vie quotidienne. Les perspectives de travailler à l'accès au logement autonome pour des résidents déjà bien identifiés sont donc réelles.

L'avancée en âge de certains résidents ainsi que la perte progressive de leur autonomie malgré les mises en place des aides à domicile vont également nécessiter des réorientations vers des lieux de vie plus adaptés, cependant le travail autour de ces réorientations prend du temps (liste d'attente et réticence des personnes à quitter leur logement semi-autonome).

La formation sur la question de la Réduction de Risques Alcool entreprise au niveau associatif en 2020 permettra d'améliorer l'accompagnement des personnes dépendantes et la compréhension des mécanismes de l'addiction pour l'équipe.



SANTÉ

Lits d'Accueil Médicalisés

Centre Hospitalier Galuzot 71230 Saint-Vallier



LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS

La Croisée des Chemins a répondu à un appel à projet qu'elle a obtenu. Dans le cadre du mandat de gestion avec l'Association « Le Pont », cette dernière a pris le relais pour la mise en place et la concrétisation de ce projet.

MISSION :

Les Lits d'Accueil Médicalisés ont été mis en place suite à l'évaluation positive réalisée des Lits Halte Soins Santé (LHSS). Les LAM sont en quelque sorte le prolongement de cette offre, indispensables pour répondre aux besoins des personnes avec les plus précaires. Ils doivent répondre aux besoins de prise en charge de pathologies plus lourdes et de séjours plus longs qu'en LHSS.

À l'échelle nationale les LAM s'inscrivent dans différents textes réglementaires (arrêtés du 20 Mars 2009 portant sur l'expérimentation et le cahier des charges des LAM ; la loi n°2012-1404 du 17-12-12 sur le financement des LAM, et enfin dans le CASF paragraphe 9° du titre 1 à l'article 312-1) et outils de programmation que peuvent être les PRS et les PRAPS.

Le PRAPS travaillé par la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté fait mention du besoin de développer des réponses complémentaires aux réponses existantes sur la région tels que les ACT et les LHSS. L'objectif étant de réduire les inégalités sociales dans le domaine de la santé sur le territoire régional, d'assurer l'équité territoriale d'accès au système de santé et de prévenir, pour ces mêmes populations les ruptures du parcours de soins.

Les LAM s'inscrivent dans le cadre global du projet associatif de l'association. Ils permettent la mise en œuvre de réponses adaptées aux publics en précarité sur notre région. C'est une réponse complémentaire au niveau de l'hébergement et du soin que l'association portait déjà au travers de conventions partenariales (CHS, CSAPA / CAARUD, et les deux GHT de Saône-et-Loire).

Au regard des missions confiées aux Lits d'Accueil Médicalisés, les personnes accueillies sont globalement des personnes qui présentent des problèmes médicaux qui peuvent être irréversibles, paramédicaux et sociaux :

- Pathologies graves et nombreuses comorbidités, hospitalisations répétitives, troubles psychiques stabilisés, cognitifs ou comportementaux, conduites addictives, dénutrition...,
- Perte d'autonomie, hygiène défaillante...,
- Absence de logement, isolement, situation de précarité, maltraitance ou violence, problèmes administratifs...

L'accueil des personnes se fait sans condition.

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

La capacité d'accueil est de 20 places à terme. Les lits se situent au sein de locaux du centre hospitalier de Montceau-les-Mines. Au 31 décembre 2019, 16 lits sont disponibles seulement en raison de travaux dans les autres chambres.

FINANCEMENT :

Les LAM sont financés par l'ARS Bourgogne Franche-Comté, une participation est demandée aux résidents à hauteur de 20 % de leurs ressources.

Données Quantitatives

En 2019, les LAM ont accueilli 9 résidents à partir du 14 novembre 2019 soit 432 journées réalisées correspondant à un taux d'occupation de 56,25 % ce qui correspond à une montée en charge progressive.

Pour cette année, 1 personne avait des ressources, 3 des revenus de remplacement, 3 bénéficiaient du RSA et 2 étaient sans ressources.

6 personnes sont sans activité, 2 sont à la retraite et 1 en invalidité.

Données Qualitatives

La diversité des situations implique une diversité professionnelle dans la prise en charge et l'accompagnement.

La prise en charge :

L'admission se fait sur orientation médicale, à la fois sur des critères médicaux et sociaux. Le demandeur doit à la fois avoir besoin de soins, mais il doit aussi être dans une situation sociale telle, que le droit commun, et notamment le milieu hospitalier, ne puisse le prendre en charge.

À ce titre, nous avons accueilli 5 personnes avec une carte nationale d'identité, 2 avec une carte de séjour temporaire, 1 avec un récépissé et 1 sans-papiers.

Concernant la protection sociale, l'ensemble des 9 résidents bénéficient d'une affiliation au régime général. Au niveau de la complémentaire santé, 2 bénéficient de l'AME, 3 de la CMU et CMU-C et 4 personnes avaient une mutuelle complémentaire facultative.

Les admissions sont régulées par une commission composée du médecin de l'établissement, d'un travailleur social et de la directrice. L'ensemble de l'équipe peut être consulté pour une demande d'admission.

Les commissions d'admissions ont également pour mission de réguler l'équilibre du collectif (mixité des situations et problématiques, profils...). Les personnes accueillies bénéficient de plusieurs entretiens avec les professionnels en fonction des besoins.

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de résidents concernés
Médecin	42	9
Infirmier	42	9
Psychologue	17	8
Éducateur spécialisé	90	9
Précisez : DIRECTION	11	9

Fin de la prise en charge :

Mettre en œuvre la fin de l'accompagnement est complexe. L'accompagnement médical et social proposé par les LAM est basé sur une prise en charge la plus complète possible, afin que les personnes puissent prendre le temps du soin et de la reconstruction pour aller vers un ailleurs. Le départ, qu'il soit volontaire ou organisé, est toujours une étape clef à préparer, à anticiper et à organiser de façon très coordonnée avec les professionnels relais.

La fin de la prise en charge sur les LAM peut résulter de quatre situations principales :

- **Aboutissement du projet de sortie (sur avis médical) :**

Le DIPIC (Document Individuel de Prise en Charge) prévoit la définition d'un projet de vie, en incluant la perspective de sortie et la réorientation sur des dispositifs adaptés (EHPAD, FAM, MAS, CHRS, Famille d'accueil, Clinique psychiatrique, LHSS, Maison relais, soins palliatifs, ACT, accès au logement accompagné...).

- **Départ de la personne** :

Le résident peut à tout moment demander sa sortie de l'établissement ; cependant il lui est rappelé les conséquences de sa sortie sur les effets de sa prise en charge et sur sa santé. Si la personne souhaite sortir contre l'avis médical, elle doit signer une décharge. Dans ce cas, et en cas de fugue une procédure interne a été définie conformément au décret n°2016-1813 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales.

- **Fin de prise en charge pour non-respect au règlement de fonctionnement** :

Tout manquement au règlement, tout harcèlement, toute pression exercée envers l'une des personnes accompagnées, et/ou professionnels, toute entorse durable et non corrigée peut remettre en cause l'accueil en LAM. Afin d'évaluer les situations, l'équipe soignante de l'établissement pourra intervenir et activer les protocoles définis.

- **Fin de prise en charge liée au décès du patient** :

Il n'y a eu aucune fin de prise en charge en 2019.

L'accompagnement fin de vie est une réalité importante sur les LAM. Il est généralement déterminé par le médecin. La nature du soin est changée. Les équipes médicales passent d'un traitement curatif (qui soigne) à un traitement palliatif (qui soulage). L'équipe médicale et sociale accompagne les personnes par sa présence, son écoute et ses paroles. Il n'est pas question de consoler mais d'accueillir l'angoisse liée à l'approche de la mort.

Dans les cas de mise en danger ou de fugue, un signalement est fait à la plate-forme régionale de veille et d'urgence sanitaires de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, ne mentionnant pas le nom de la personne.

Accompagnement social :

Le travailleur social met en œuvre un accompagnement global sur la base d'un projet individuel. Ce projet qui part d'une évaluation partagée des besoins de la personne et de ses perspectives, entre la personne elle-même et l'équipe des LAM, se traduit sous la forme d'un projet individuel de prise en charge contractualisé. Il vise à favoriser l'accès à la participation sociale et à l'autonomie sociale (logement, revenu, accès aux droits) dans le but d'une sortie sécurisée du dispositif. Ce projet global d'insertion est mis en œuvre par la personne accueillie avec le soutien et l'accompagnement du travailleur social. Formalisé par un écrit, il est validé par la direction.

À ce jour nous pouvons mettre en exergue qu'une grande majorité de retour au logement se fera par le biais d'orientation vers l'hébergement adapté et/ou accompagné (CHRS, Pension de famille...). Les résidents accueillis aux LAM associent des pathologies graves, lourdes et une problématique sociale souvent extrêmement précaire. Dans un souci efficient de projet de sortie, nous devons instaurer un climat sécurisant et pérenne pour les résidents lorsque nous élaborons l'avenir « retour au logement ». La demande des résidents est forte en ce sens, nous y sommes attentifs.

Perspectives 2020

L'évaluation de l'année 2019 permet de programmer des objectifs à moyen terme :

- Montée en charge progressive pour atteindre les 20 places,
- Création d'une salle kiné à disposition des résidents ainsi que du personnel,
- Une cuisine thérapeutique,
- Une espace snoezelen,
- Un espace jardinage,
- Rénovation des locaux.

L'éducatrice spécialisée proposera également des animations sur site ainsi que des accompagnements spécifiques (médiation culturelle, médiathèque...). Nous souhaiterions également organiser cette année des ateliers de créations manuelles (pâte fimo, poterie, création papier, peinture). L'espace détente du salon pourra être un espace vidéo avec la planification de films en concertation avec les résidents.

Les premières semaines de mise en place des LAM ont permis d'établir un lien social entre l'équipe et les résidents afin de mieux construire et élaborer les projets individualisés futurs. L'année 2020 va nous permettre de mettre en place nos différents projets, de les rendre effectifs. Nous devons poursuivre l'établissement du maillage partenarial sur le territoire, le département et la région.

« Tout action commune commence par une individuelle, et si ce n'est pas par la nôtre, on serait bien mal placé pour juger les autres »



VEILLE SOCIALE

Hébergement d'Urgence

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône

Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône

Service Évaluation du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

15, rue Thomas Dumorey 71100 Chalon-sur-Saône



HÉBERGEMENT D'URGENCE

MISSION :

L'Hébergement d'Urgence est subventionné annuellement par l'État en complément des places CHRUS existantes. L'orientation des personnes est déclenchée par le 115 et a pour objectif la mise à l'abri des ménages les plus en difficulté.

CAPACITÉ et IMPLANTATION :

44 places en diffus sur le territoire de Chalon-sur-Saône

FINANCEMENT :

DDCS et Conseil Départemental sur la partie de prise en charge des situations familiales

Données Quantitatives

Typologie du public :

Les personnes bénéficiant d'un accueil en hébergement d'urgence sont, pour 45 %, âgées de 26 à 45 ans. Nous remarquons pour cette année une augmentation des personnes âgées de 36 à 45 ans, en 2018, nous étions à 16 %, contre 21 % en 2019.

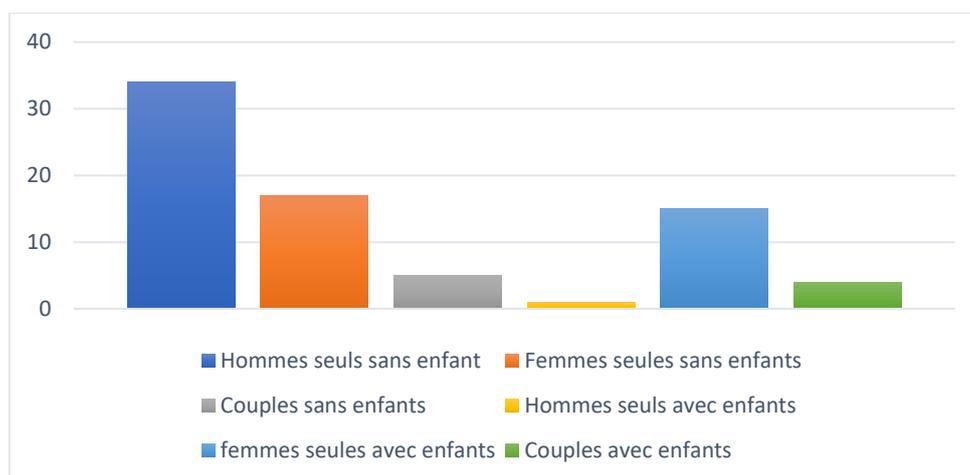
Nous avons accueilli en urgence 15 victimes de violences conjugales, le nombre d'accueil est sensiblement identique à l'année précédente. Nous remarquons cependant, une baisse significative du nombre de plaintes déposées, une seule pour cette année, contre 5 en 2018. Cette variation est de notre place difficile à appréhender et n'avons comme explication que la singularité des situations.

Composition familiale :

Au cours de l'année 2019, le service d'hébergement d'urgence de la Croisée des Chemins a accueilli 118 personnes sur le dispositif et 21 personnes en suroccupation, autrement dit en hors dispositif, ce qui représente 88 situations. Le développement de la suroccupation s'explique par une volonté de notre service de favoriser la mise à l'abri de personnes en situation de grande vulnérabilité et ce sans développer de la colocation. En effet, les colocations restent très complexes à gérer sur cette nature d'hébergement, les difficultés auxquelles sont confrontés nos publics et la présence d'animaux domestiques ne favorisent pas la faisabilité et la pérennité de ce type d'installation.

Notre taux d'occupation est pour 2019 de 101 % (comprend les places du dispositif + places hors dispositif)

Nous constatons, cette année encore, une forte proportion de l'accueil de personnes isolées. En effet, en 2019, 67 % des personnes accueillies sont des personnes seules. Les hommes seuls restent majoritaires ; en effet, ils représentent 45 % des personnes accueillies. Ces valeurs tant en terme de nombre d'isolés qu'en proportion d'hommes sur le dispositif restent stables par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, les femmes seules sans enfant représentent 22 % ; nous constatons une légère baisse, de 2 %, par rapport à 2018.



Les couples avec enfants sont, pour la totalité, des familles relevant de situations administratives complexes.

Par ailleurs, 15 personnes ont pu être accueillies avec leurs animaux. Cela nous a permis de créer un lien de confiance et d'accompagner des personnes qui n'avaient plus recours au 115, pensant que leur animal était un frein à l'hébergement d'urgence ainsi qu'à tout accompagnement social.

Ressources :

Les personnes hébergées percevant des ressources sont pour 50 % des personnes accueillies bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (47 % en 2018), 10 % d'un salaire (14 % en 2018) dont 3 personnes d'une retraite, à leur entrée sur le dispositif d'urgence sociale.

48 % des adultes accueillis sur le dispositif étaient sans ressource (38 % en 2018).

Ces chiffres montrent encore une fois une tendance à la paupérisation des publics accueillis et un accroissement des inégalités face aux ressources. Le public accueilli est de plus en plus éloigné de l'emploi et se retrouve dans des situations de grande précarité.

Nous sommes d'autant plus inquiets que nous constatons, pour la première année, des demandes d'hébergement de personnes bénéficiant d'une pension de retraite.

Durée de séjour :

Seulement 7 % des personnes hébergées ont une durée de séjour inférieure à 1 mois.

Le nombre de personnes qui ont poursuivi l'hébergement au-delà de 29 jours est cette année de 93 %, contre 85 % en 2018.

Durée du séjour en %	1 à 3 jours	4 à 6 jour	7 à 13 jours	14 à 20 jours	21 à 29 jours	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 9 mois	+ 9 mois
	0,85	0,85	2,54	0,85	2,54	27,12	15,25	14,41	35,59

Ce chiffre conséquent s'explique par la grande précarité des personnes accueillies au sein de nos dispositifs qui ne fait qu'accroître les durées de prise en charge. En effet, les démarches administratives afin d'ouvrir des droits, qui commencent parfois par l'élaboration de la carte d'identité sont longues, tout comme les délais de traitement dans les différents organismes (CAF, MDPH, Pôle Emploi...). Cette phase, indispensable, de réaffiliation sociale et administrative a des répercussions sur l'élaboration du projet et l'orientation sur un dispositif adapté.

De plus dans le cadre de l'accompagnement il est important de prendre en considération le lien de confiance, qui est primordial pour entreprendre les démarches administratives. Cela peut prendre un certain temps, et celui-ci diffère en fonction de la personne.

Nous sommes également face à un public très diminué ou dans un état de santé général très dégradé. Il nous faut très rapidement travailler aux orientations vers les professionnels du soin. La PASS, par le développement de l'offre des professionnels de santé, reste un partenaire très privilégié dans l'attente de l'ouverture des droits des personnes que nous accompagnons.

La saturation des dispositifs CHRS, les délais d'attente pour un accès au logement, les lenteurs administratives et la présence de jeunes sortant de structures médico-sociales sont autant de raisons qui allongent les durées de séjour.

L'accueil de ménages sans statut ou relevant de situations administratives complexes sur le dispositif d'urgence tend à figer le dispositif sur de très longues périodes et freine la fluidité du dispositif sur nos grands logements.

Situation des bénéficiaires au terme de l'hébergement :

La sortie des publics vers une solution pérenne (Logement autonome, Résidence sociale) est stable en 2019 (15,00 % contre 15,03 % en 2018).

17 % des personnes accueillies sur notre dispositif d'urgence ont pu accéder à une orientation en CHRS Insertion. Nous relevons le même pourcentage de personnes en attente d'entrée en CHRS, positionnées sur liste d'attente.

Sur le dispositif, presque 6 % des personnes accueillies retournent au domicile initial ou ne demandent pas d'orientation. Cela est particulièrement vrai pour les victimes de violence conjugale ou dans le cas de situations où l'entrée sur notre hébergement émane d'une rupture familiale.

Il est à noter enfin, que 46 % des personnes accueillies sur le dispositif sont toujours présentes au 31 décembre 2019.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Il est important de souligner le travail de collaboration avec les acteurs sociaux (Accueil de Jour, CCAS, la ville de Chalon-sur-Saône, 115, Samu Social, Croix Rouge...) qui est mené sur le bassin Chalonnais. Ces liens étroits facilitent l'articulation entre les dispositifs et la prise en charge des publics en précarité.

Nous tentons de maintenir une réponse aux besoins primaires des personnes hébergées à travers, au besoin, la délivrance de Kits alimentaires, tickets alimentation, kits hygiène et au travail d'orientation vers les associations caritatives.

Perspectives 2020

- Harmonisation des pratiques et fonctionnement d'accueil sur les places HU, à l'échelle de l'Association Le Pont,
- Renforcement du lien avec l'ensemble des collègues SAO de l'Association Le Pont,
- Développement et mise en place d'une approche de Réduction des Risques Alcool pour le public accompagné,
- Renforcement des compétences des professionnels au travers de temps de formations : VIF, Post-trauma,
- Maintien et développement du lien avec les partenaires de veille sociale sur le territoire,
- Développement d'actions « d'aller vers » à destination du public le plus en marge.



DISPOSITIF SANS ABRIS SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le SAO est subventionné annuellement par l'État (DDCS) sur le BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » et doit mettre en œuvre le projet d'accueil, d'écoute, d'évaluation et orientation des personnes en situation de grande difficulté sociale, sans résidence stable ou risquant de l'être.

IMPLANTATION :

Territoire de Chalon-sur-Saône

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

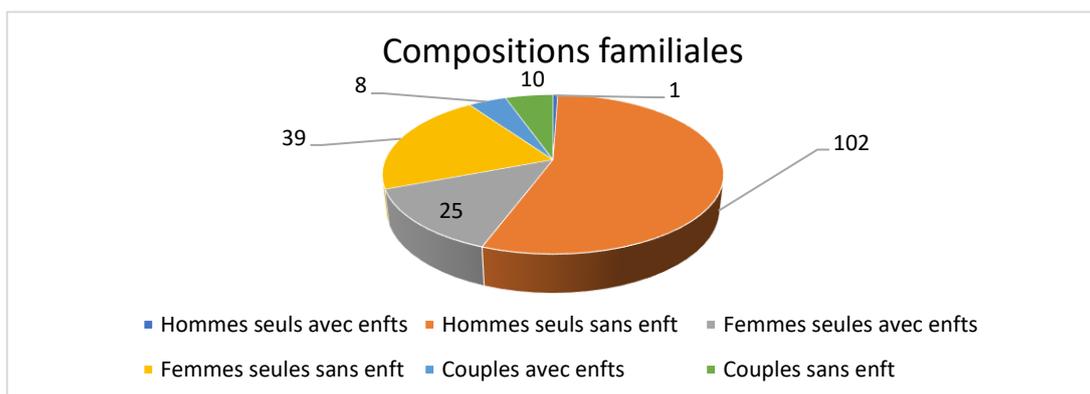
Au cours de l'année 2019, le SAO a accompagné 256 personnes soit 184 ménages. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2018 où on comptabilisait 317 personnes accompagnées soit 203 ménages. Cette baisse en terme de personnes accompagnées, peut s'expliquer par une baisse du nombre de familles : 54 en 2018 contre 44 en 2019. En effet, ces dernières bénéficient majoritairement d'un accompagnement du Conseil Départemental. Nous constatons une baisse du nombre d'accueil de Primo-arrivants contrairement aux années précédentes. Les deux éléments croisés peuvent être une hypothèse avancée pour comprendre la baisse de l'accompagnement des familles.

À noter, qu'au cours de l'année 2019, 6 personnes retraitées ont été accompagnées par le SAO, ce qui est assez nouveau.

Composition familiale :

Les compositions familiales sont similaires à celles de 2018, avec une majorité de personnes isolées.

Parmi les 184 ménages suivis, 44 ménages étaient composés de familles (couples sans enfant(s), couples avec enfants, familles monoparentales) et 140 ménages étaient composés de personnes seules. Ce chiffre est stable par rapport à 2018, où 149 ménages étaient des personnes isolées.



Situation des bénéficiaires ayant conduit à la mesure SAO :

Les motifs principaux, en termes de situations, sont : un parcours d'errance (21,20 %), en augmentation par rapport à 2018 (15,27 %), la rupture conjugale (9,24 %) au même niveau que l'inadéquation des conditions d'hébergement dans la famille et enfin la rupture familiale (8,15 %).

La mise en place de la mesure SAO liée à des violences conjugales ou familiales représente 11,96 % des situations, soit 16,01 % des personnes accompagnées. Ce chiffre est le plus important après le parcours d'errance et serait à compléter avec le réseau VIF chalonnois pour avoir une véritable lecture des violences familiales et intrafamiliales sur le territoire.

Le SAO travaille en lien avec le réseau VIF et nous restons positionnés pour faciliter l'accueil des personnes. Toutes ces situations ne nous sont pas orientées forcément par le réseau VIF, elles peuvent émaner du 115 ou d'autres partenaires locaux. Dès le signalement de la situation, même si ces personnes n'ont pas accès à un logement dédié VIF, elles sont toutes accompagnées et orientées vers les dispositifs VIF et/ou l'Ecluse (médical, judiciaire, AMAVIP...) afin de construire un meilleur étayage social.

Les situations identifiées, dans nos données statistiques, relèvent bien de faits de violence conjugales et/ou intrafamiliales et non pas de conflits ou ruptures conjugales. On ne peut malheureusement que constater l'augmentation du nombre de sollicitations et d'accompagnements « situations VIF » (7 % en 2017 et 13,30 % en 2018).

Durée de l'accompagnement :

184 mesures ont été réalisées au cours de l'année 2019. En 2018, 203 mesures avaient été réalisées, ce qui représentait une moyenne mensuelle de 106 accompagnements. Nous constatons donc, une légère baisse des mesures mais une augmentation de la durée d'accompagnement.

Cette augmentation peut s'expliquer par une nette dégradation des situations sociales. Nous sommes face à des publics de plus en plus précaires, présentant diverses problématiques périphériques, souvent cumulées (santé, addiction, souffrance ou maladie psychique, isolement, perte de ressources, endettement...).

Ces situations mobilisent fortement l'équipe autour des questions de stabilisation des situations par : la régularisation administrative et l'ouverture de droits, la reprise et l'amorce d'un travail autour du soin et la recherche de solutions d'hébergement. Tout cela avant même de pouvoir définir le projet de la personne et son orientation vers les dispositifs adaptés.

Une autre des raisons, justifiant de l'augmentation des durées d'accompagnement, est les délais d'entrées sur les dispositifs tels que : CHRS, Résidence Sociale / Pension de Famille, logement autonome, notamment sur des petites typologies.

Le nombre d'accompagnements mensuels en moyenne sur l'année est de 28 mesures SAO seules et 15 mesures SAO avec hébergement sur le dispositif urgence sociale.

La mesure SAO est en effet privilégiée afin d'apporter un étayage suffisant aux personnes en situation de grande précarité et permettre par la suite une orientation vers un accompagnement adapté à leurs besoins.

Situation des bénéficiaires au terme de la mesure SAO :

35 ménages (48 personnes) en 2019 contre 32 ménages (60 personnes) en 2018 ont pu accéder ou se maintenir dans un logement autonome (23 ménages ont accédé à un logement dans le parc public et 12 dans le parc privé).

28 ménages ont intégré une structure d'insertion en 2019 contre 29 en 2018. 19 ménages sont entrés en CHRS, 8 en résidence sociale et une sur une place de stabilisation à Adoma.

19 ménages n'ont pas adhéré à l'accompagnement conduisant à la fin de la mesure SAO contre 30 en 2018.

Le nombre de personnes intégrant une structure d'insertion et la baisse du nombre de ruptures de contact démontrent que la mesure SAO permet d'accompagner et de « stabiliser » les publics les plus précaires. L'un des éléments favorisant le nombre d'accompagnement et la baisse de rupture de contact réside dans notre volonté de développement d'une démarche « d'aller vers ».

71 situations (soit 106 personnes) étaient en cours d'accompagnement au 31 décembre 2019, soit près du double par rapport à 2018 où 49 situations (66 personnes) étaient toujours en cours au 31 décembre 2018.

Hébergement :

83 ménages accompagnés ont été hébergés sur le dispositif Urgence de La Croisée des Chemins.

Ce chiffre met en évidence la nécessité pour les personnes accompagnées de bénéficier à un moment d'un hébergement. Ce lieu constitue un point d'ancrage parfois impératif dans les démarches de réinsertion sociale (emploi, mise à jour administrative, vie familiale...).

Il est à noter, que 66 ménages accompagnés étaient hébergés par un tiers. Enfin, 18 ménages étaient en habitat de fortune (rue, squat, tente, cabane...).

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

L'hiver 2018 / 2019 a été plutôt doux, et aucun plan « Grand Froid » n'a été déclenché. À contrario, l'été a été très chaud, marqué par 18 jours de canicule répartis en deux épisodes (juin et juillet).

Nous avons dû adapter nos pratiques et intensifier la veille sociale sur le territoire. Ainsi, nous avons favorisé le lien avec les personnes les plus fragiles et vulnérables et renforcé nos visites sur les lieux de vie. Nous avons en coordination avec nos partenaires de la maraude et le groupe de veille sociale augmenté le nombre de nos visites sur les lieux de vie précaires (abris de fortune, tentes, squat,) afin de fournir de l'eau, des brumisateurs aux personnes les plus démunies.

Ces divers épisodes caniculaires ont eu des conséquences lourdes pour les personnes, déjà fragilisées par leurs conditions d'habitat. Elles ont subi ces périodes avec difficulté engendrant des états de fatigue importants non sans conséquences sur leur état de santé physique et psychique. Nous avons ainsi dès la rentrée été confrontés à des personnes très diminuées.

Temps de travail sur la refonte des dispositifs Hébergement d'Urgence (HU) :

Sur l'année 2019, des temps de travail ont été organisés par la DDCS dans le cadre de la refondation de l'HU. Ces rencontres ont permis à l'équipe de valoriser, auprès de nos financeurs, ses savoir-faire et de mieux expliciter les réalités quotidiennes que recouvre cette nature d'intervention, auprès de nos financeurs.

L'équipe a également eu l'occasion de rencontrer la DDCS dans le cadre de la définition du nouveau cahier des charges SAO, toujours en attente de parution. Les travailleurs sociaux ont collaboré pleinement et se sont investis dans ces temps de concertation.

- **Partenariat :**

Le SAO est bien identifié et repéré sur le chalonais et les personnes le sollicitent, majoritairement, en direct. Par ailleurs, le service a su développer et entretenir son partenariat. Cette notion est indissociable de nos pratiques car la collaboration avec les autres services de la Veille Sociale locale, nous permettent un repérage et un étayage social plus pertinent pour les personnes les plus en difficulté.

Ainsi, l'équipe travaille en étroite collaboration avec l'Accueil de Jour de Chalon-sur-Saône, où elle assure parfois des permanences informelles. Elle est en lien avec la maraude de la Croix-Rouge dans le cadre d'échanges et d'informations autour de situations préoccupantes des personnes à la rue. Elle agit aussi en collaboration avec le KAIRN, la Mission Locale, le CCAS, Le Conseil Départemental, les acteurs de la santé, le service PASS, les bailleurs...

Les travailleurs sociaux du service participent à différentes instances et commissions : Groupe Urgence sociale, commission SIAO, commission logement, commission Emmaüs, santé mentale... Pour 2020, un travailleur social va être formé pour être référent VIF et participer à cette instance sur le chalonais. La participation aux réunions du réseau VIF permettra de formaliser encore davantage le lien existant avec le réseau par l'intermédiaire de ses coordinatrices.

Tout ceci permet au service d'être acteur actif du réseau social local, mais également de pouvoir adapter et affiner nos interventions et actions dans une démarche active de « Aller-vers » plus en phase avec la réalité et les besoins de notre territoire pour le public le plus en marge.

Perspectives 2020

- Mise en application du nouveau cahier des charges SAO,
- Renforcement du lien avec l'ensemble des collègues SAO de l'Association Le Pont,
- Développement et mise en place d'une approche de Réduction des Risques Alcool pour le public accompagné,
- Renforcement des compétences des professionnels au travers de temps de formations : VIF, Post-trauma,
- Maintien et développement du lien avec les partenaires de veille sociale sur le territoire,
- Développement d'actions « d'aller vers » à destination du public le plus en marge.



SERVICE ÉVALUATION DU SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION

MISSION :

L'établissement est un guichet du Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation (SIAO). Il réalise à ce titre l'évaluation de la situation de toute personne en difficulté sociale qui sollicite un accompagnement et/ou un hébergement.

IMPLANTATION :

Territoire de Chalon-sur-Saône

FINANCEMENT :

État

Données Quantitatives

Le bilan ci-après reste approximatif, il est réalisé principalement à partir de l'orientation initiale réalisée par l'évaluateur. La multiplicité des dispositifs, l'évolution des parcours des personnes ont parfois conduit à une autre orientation que celle envisagée au premier entretien.

L'établissement a enregistré 277 dossiers en 2019 contre 280 dossiers en 2018. L'ensemble des demandes a concerné 462 personnes en 2019 contre 469 personnes en 2018. Il est à noter que le nombre d'évaluations réalisées est stable par rapport à l'année précédente.

Ces demandes concernent principalement des personnes isolées sans enfants (hommes et femmes) soit 220 personnes.

Les orientations :

- 181 dossiers ont été orientés vers une mesure d'accompagnement (contre 159 en 2018),
- 65 dossiers ont été orientés vers un dispositif d'hébergement (contre 78 en 2018). Au 31 décembre 19,26 dossiers étaient toujours inscrits sur liste d'attente CHRS,
- 246 dossiers ont fait l'objet d'un hébergement et/ou d'un accompagnement (contre 237 en 2018),
- 19 dossiers ont fait l'objet d'un "classement sans suite" (contre 46 en 2018),
- 132 mesures SAO ont été réalisées en 2019 contre 131 en 2018 et 10 étaient toujours en cours en 2019,
- 14 dossiers ont été orientés vers des dispositifs de logement accompagné (IML, Maison Relais et Résidence Sociale),
- 22 situations ont permis l'accession au logement autonome en 2019 contre 25 en 2018.

En 2019 comme en 2018, 3 dossiers ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement SARS (Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale). Ce dispositif complète les missions du CHRS de la Croisée des Chemins en offrant aux personnes un accompagnement global de type CHRS, hors hébergement.

Faits marquants / Activités spécifiques :

- Logiciel SI-SIAO :

Durant l'année 2019 des changements de fonctionnement ont impacté notre pratique quotidienne.

En effet, depuis le début d'année 2019 certaines demandes d'hébergement et/ou d'accompagnement doivent emmarger dans le logiciel national SI-SIAO. Les demandes qui doivent être saisies sur ce logiciel font, au préalable, l'objet d'une première évaluation pour qu'une préconisation soit faite. Les demandes sur SI-SIAO ne peuvent être enregistrées à la seule condition qu'une orientation soit décidée et validée par l'évaluateur (CHRS, IML, résidences sociales...). Ce fonctionnement engendre une surcharge de travail pour un seul et même dossier, car cela nous oblige à un certain nombre d'allers-retours entre le prescripteur, le ménage concerné et l'évaluateur avant la finalisation de la demande. Nous nous voyons ainsi dans l'obligation de générer plusieurs actualisations en fonction de l'évolution de la situation de la personne, de ses choix... L'évaluation se fait donc, à minima, en deux temps distincts.

- Perte d'un guichet évaluateur :

Un partenariat avec Adoma (guichet évaluateur) a été engagé depuis septembre 2014 afin de répartir les demandes en vue d'une fiche "évaluation" SIAO.

97 demandes ont été orientées en 2018 vers Adoma contre 80 en 2017. En 2019, ce travail partenarial s'est arrêté en cours d'année suite à une décision de l'opérateur ce qui explique que seulement 38 dossiers aient été orientés en ce sens.

Ainsi, à la fin du premier trimestre, les évaluations ont été gérées par deux travailleurs sociaux de La Croisée des Chemins. L'augmentation de la charge de travail a entraîné des délais d'instruction plus importants pour que l'évaluation soit complètement finalisée et qu'un accompagnement soit mis en place.

Les bilans effectués lors de l'évaluation SIAO donnent la possibilité d'ouvrir sur une orientation qui peut être évolutive. Nous avons pu faire le constat qu'une mesure d'accompagnement et d'orientation (SAO) peut permettre un accès au logement autonome avec un étayage au travers de mesures diverses (ASLL, AVDL, curatelle...).

Difficultés repérées :

- Personnes sans droits ni titres :

Des personnes sans droits ni titre ont régulièrement sollicité nos services cette année. Ils se dirigent vers notre structure lorsqu'ils se retrouvent sans solution et après avoir reçu les refus de divers dispositifs. Malheureusement ces personnes ne peuvent bénéficier d'orientations du SIAO du fait de leur situation administrative. À ce jour, nous n'avons pas de données quantitatives. Cependant nous comptons mettre en place un outil qui servira à faire remonter ces demandes qui sont en augmentation et restent sans réponse.

- Ruptures de contact :

Nous avons également constaté une augmentation du nombre de ruptures de contact. Nous sommes passés de 38 ruptures de contact en 2018 à 46 en 2019. Nous n'avons pas d'éléments objectifs pour traduire ces situations mais différentes hypothèses se présentent.

En effet, il y a un manque de places d'hébergement insertion type CHRS alors que la majorité des

évaluations SIAO débouchent sur cette orientation. Cet état de fait a des répercussions puisqu'il génère des listes d'attente et des délais de plus en plus importants avant l'admission sur le dispositif. Ainsi le laps de temps entre l'entretien d'évaluation et l'entrée de la personne sur le dispositif adapté peut engendrer une dégradation importante de la situation ou une perte de contact totale.

Afin de pallier cette situation et permettre un accompagnement des personnes les plus fragilisées, nous nous voyons dans l'obligation d'envisager d'autres solutions. Les mesures d'accompagnement (SAO, AVDL...) après évaluation SIAO sont donc nécessaires et montrent leur importance pour maintenir le lien, permettre une mise à l'abri via le 115, engager un travail de partenariat et un accès aux droits avec les personnes rencontrant des problématiques périphériques (addictions, marginalisations, problème de santé mentale...).

Perspectives 2020

Nous restons bien identifiés par les personnes en difficulté ainsi que par les partenaires. Pour la future année, nous souhaitons tendre vers une approche des personnes qui reste en marge. Nous souhaitons promouvoir « l'aller vers » en réalisant plus d'évaluations en dehors de nos murs.

Nous souhaitons maintenir un lien fort avec nos partenaires locaux, en poursuivant notamment notre positionnement aux réunions du Groupe Urgence.

Nous envisageons de travailler sur des outils et un fonctionnement plus opérationnels pour maintenir un délai raisonnable entre la prise de contact de la personne et le rendez-vous d'évaluation.

Nous souhaiterions, pour finir, créer un outil qui nous permettent de quantifier le nombre de sollicitations auxquelles nous ne pouvons donner suite, notamment pour les personnes sans droit ni titre.

LEXIQUE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AASP	Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle
ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACT	Appartements de Coordination Thérapeutique
ADA	Allocation Demandeurs d'Asile
ADAPT	Association Engagée pour le Citoyenneté des Personnes Handicapées
AED	Action Éducatif à Domicile
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
AEFTI	Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés
AEM	Attestation Employeur Mensuelle
AEMO	Aide Éducative en Milieu Ouvert
AESH	Accompagnement d'Élèves en Situation de Handicap
AGBF	Aide à la Gestion du Budget Familial
AGDS	Agents de Santé
AGIRE	Autonomie, Gérontologie, groupe Iso Ressource
AGR	Accompagnement Global Réfugiés
AGS	Agent de Santé
AIDES	Association de lutte contre le Sida
ALT	Aide Logement Temporaire
AMAVIP	Association de Médiation et d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
AME	Aide Médical État
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APL	Aide Personnalisée au Logement
APP	Analyse des Pratiques Professionnelles
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
ARE	Aide au Retour à l'Emploi
ARS	Agence Régionale de Santé
ARV	Aide au Retour Volontaire
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASEF	Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille
ASI	Accompagnement Social Individualisé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASP	Appui Spécifique Personnalisé
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BFC	Bourgogne Franche Comté
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques des Usagers de Drogues
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAL	Commission Attribution des Logements
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCC	Communauté de Communes du Clunysois
CCGAM	Communauté de Communes de Grand Autunois Morvan
CCM	Communauté Creusot Montceau
CD	Conseil Départemental
CDD	Contrat à Durée Déterminée

CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CESF	Conseiller en Économie Sociale Familiale
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRSI	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'Insertion
CHRSU	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CICFM	Centre Interculturel Conseil Formation Médiation
CIO	Centre d'information et d'Orientation
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CLH	Cellules Locales de l'Habitat
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMA	Conditions Matérielles d'Accueil
CMP	Centre Médico Psychologique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNC	Certificat National de Compétences
CNDA	Cour Nationale de la Demande d'Asile
COMED	Commission de Médiation Comté
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CRMSAB	Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSE	Comité Social et Économique
CSS	Complémentaire Santé Solidaire
CTA	Comité Technique d'Animation
CUCM	Communauté Urbaine Creusot Montceau
CUD	Commission Unique Délocalisée
DALO	Droit Au Logement Opposable
DAQ	Dispositif Amont de la Qualification
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDT	Direction Départementale des Territoires
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DFL	Dispositif de Formation Linguistique
DGAT	Direction Générale de l'Administration du Territoire
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DILS	Direction de l'Insertion et du Logement Social
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi
DJM	Dispositif Jeunes Majeurs
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DNA	Dispositif National d'Accueil
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS	Direction Régionale de la jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EI	Entreprise d'Insertion
EMPP	Équipe Mobile Précarité Psychiatrique
ENC	Étude Nationale des Coûts
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETP	Équivalent Temps Plein
ETPI	Équivalent Temps Plein Insertion
FACE	Fédération des Associations Chalonnaises d'entraides
FAJD	Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté
FAM	Foyer d'Accueils Médicalisés

FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FCO	Formation Continue Obligatoire
FIMO	Formation Initiale Minimale Obligatoire
FJT	Foyer des Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Étrangère
FNAVDL	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GERE	Garde d'Enfants pour le Retour à l'Emploi
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
GMS	Grandes ou Moyennes Surfaces
GRETA	Groupements d'Établissements
GUDA	Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
HI	Hébergement Insertion
HOPE	Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi
HU	Hébergement Urgence
HUDA	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
IAE	Insertion par l'Activité Économique
IEJ	Initiative pour l'Emploi des Jeunes
IFPA	Institut de Formation et de Promotion des Adultes
IME	Institut Médico Educatif
IML	Intermédiation Locative
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Economiques
IREPS BFC	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Bourgogne Franche Comté
IRFA	Institut Régional de Formation pour Adultes
IRTF	Interdiction de Retour sur le Territoire Français
ISBA	Immobilière Sociale de Bourgogne et Associés
ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
JOC	Jeunesse Ouvrière Creusotine
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits Halte Soins Santé
M2V	Mâcon Vélo en Ville
MAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
MBA	Macon Beaujolais Agglomération
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MILO	Mission Locale
MNA	Mineur non Accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NP4R	Nouveau Programme d'Accompagnement Global vers l'Emploi et la Formation des Réfugiés
NR	Non Réponse
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OQTF	Obligation de Quitter la France
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PE	Pôle Emploi
PEC	Parcours Emplois Compétences
PEC	Prise En Charge
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
PF	Pension de Famille
PGF	Plan Grand Froid
PLIE	Plan Local d'Insertion par l'Économique
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PRADO	Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile
PRAHDA	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PRAPS	Programmes Régionaux par l'Accès à la Prévention et aux Soins
PRD	Pôle Régional Dublin
PRS	Programme Régional et Santé
PTA	Plateformes Territoriales d'Appui
PTI	Programme Territorial d'Insertion
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
RA	Résidence Accueil
RDC	République Démocratique de Congo
RDR	Réduction des Risques Réfugiés
RESOVAL	Réseau de Santé Val de Saône
RH	Ressources Humaines
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
RTI	Responsable Territorial d'Insertion
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCI	Société Civile Immobilière
SDF	Sans Domicile Fixe
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SIRTOM	Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
SISM	Semaine d'Information sur la Santé Mentale
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMJPM	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SRS	Sans Ressources Fixes
SSD	Service Social Départemental
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
TIG	Travail d'Intérêt Général
TPE	Terminal de Paiement
TS	Travailleurs Sociaux
TUP	Transmission Universelle de Patrimoine
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UEMO	Unité Éducative en Milieu Ouvert
UP2A	Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants
VIF	Violences Intra-Familiales
VPF	Vie Privée et Famille